

Matériaux

pour servir à l'histoire

d'Allain

par E. OLRY

instituteur

1885

Informatisé par Isabelle Lindeperg et Stéphane Lindeperg
2005-2006

Avant Propos

Cet ouvrage est la copie du livre d'Etienne Olry, instituteur du village d'Allain. Il fut écrit en 1885.

Lors de la recopie, une attention particulière a été portée au respect de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation. A certains moments, il a cependant été difficile de déchiffrer l'écriture manuscrite de l'instituteur.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à découvrir l'histoire de notre village, racontée par un passionné.

Matériaux

pour servir à l'histoire

d'Allain

par

E. Oley

instituteur

1885-86

Table

des matières contenues en ce volume

Du nom du village	9
Epoque préhistorique.....	11
<i>Période celtique.....</i>	<i>11</i>
Les premiers habitants du territoire d'Allain.....	11
Carte du territoire d'Allain à l'époque Celtique.....	13
Huttes ou mardelles.....	14
Tumuli.....	15
Haute borne.....	16
La tournepierre	16
<i>Période gallo-romaine.....</i>	<i>17</i>
Description des ruines gallo-romaines de notre territoire.	18
Au village.....	18
Au Poirier - Bécat	18
A la Sarrazinière, au haut du Seuil	19
En Haye - Mignot.....	20
Carte du territoire à l'époque Gallo-romaine	21
Aux Thermes	22
En Vilain - Rosos.....	23
A la Poche.....	23
En Silleu	24
En différents endroits du territoire	24
Dans la Forêt communale	25
Les levées de Pierres.....	26
Tumuli gallo-romains	28
Découvertes de sépultures, de voie et de monnaies gallo-romaines	28
Ruines des métairies.....	29
Archéologie du village (Suite).....	31
<i>Moyen âge et temps modernes.....</i>	<i>31</i>
L'église	31
La maison seigneuriale et la ferme.....	31
Maison de la chapelle S ^t Nicolas.....	32
La Cour.....	32
La Grand'Rue	33
Quelques maisons ayant offert des particularités intéressantes.....	33
Chapelle du Vaux.....	34
La Place	34
Le Han.....	34
Derrière la Ville.....	34

Le Bourdon.....	35
Anciennes vois de communication	35
Cimetière des pestiférés.....	36
Anciennes croix sur le territoire	37
Lieux de retraite de nos pères pendant la guerre	37
Divers cantons du territoire rappelant des souvenirs.....	38
Trouvaille sur la voie de Crépey	38
Plan du territoire d'Allain	39
Plan du village.....	40
Des grandes invasions à la fin du XIII^e siècle.....	41
<i>Origine du village actuel.....</i>	<i>41</i>
<i>Note sur Colombey.....</i>	<i>43</i>
<i>Des vicissitudes éprouvées par le village pendant la 1^e moitié du moyen-âge.....</i>	<i>43</i>
De 1305 à 1525 ou de la vente de la vouerie, au Procès intenté par l'Abbé de S^t Epvre.....	46
Vente de la Vouerie	46
<i>Des vicissitudes du village pendant cette période</i>	<i>49</i>
Note sur la famille Jobal	52
De 1525 à 1666 ou du Procès intenté par l'abbé de S^t Epvre, à la date des anciens registres de la paroisse (baptêmes, mariages, mortuaires).....	54
<i>Copie du procès intenté par l'abbé de St Epvre contre les manans et habitants d'Allain et de Colombey.⁰</i>	<i>54</i>
(Exposé à la demande de l'abbé)	54
(Appels et remise en cause)	55
(Réponse des habitants ou moyens de défense).....	55
(Réplique de l'Abbé de S ^t Epvre)	56
Nouvelle réplique des habitants	56
(Suite du procès : difficultés)	57
(La cause est reprise)	57
(Des commissaires sont nommés pour faire enquêter)	57
(Résultat de l'enquête).....	58
Réplique de l'abbé de St Epvre.....	58
(Conclusion ; l'abbé est débouté de sa demande).....	59
(Seigneur siégeant aux Assises lors du prononcé du Jugement)	59
Fondation de la chapelle S ^t Nicolas.....	62
Manière de procéder de la Justice au village d'Allain.....	63
Redevance à cette époque, au duc de Lorraine.	64
Sorcier exécuté ; faits et gestes des Sorciers.....	65
Peste Guerre de Trente Ans ; ruine du village par les Suédois.....	68
Liste des conduits.....	70

Registres de baptêmes.....	74
Noms des principales familles qui peuplaient le village 30 ans après la ruine du village par les Suédois	74
Extrait de la déclaration de la Communauté d'Allain-aux-bœufs dressée en 1700.....	76
Déclaration de la Communauté d'Allain-aux-bœufs, annexe de Colombey, dressée par ordre de Léopold en 1708.....	77
Hiver très violent. – Disette	78
Déclaration de 1738.....	82
Chute du Clocher.....	85
Bénédictio de la grosse et de la petite cloche	86
Bénédictio de l'église	86
Abornement de division des bois en coupes	86
Extraits des comptes des syndics à la Révolution	88
Sécheresse – Epizootie.....	90
Rentes seigneuriales et corvées.....	93
Liste des habitants du village en 1790 par classe et avec la côte de contributions qui leur fut imposée après l'abolition des dîmes.....	95
De l'administration avant 1789.....	96
Des plaids-annaux.....	98
De la prévôté de Colombey	99
Note sur les mœurs des habitants.....	100
De la construction des toitures	101
Des croyances superstitieuses.....	101
De 1790 à 1815 ou période des guerres de la République et de l'Empire.....	103
Episode de l'invasion.....	105
Liste des principaux logements des troupes alliées dans la commune d'Allain	107
Etats des réquisitions imposées aux habitants pendant les deux invasions.	108
Epidémie, typhus	109
Mauvaise année.....	109
Année du froid hiver	111
Incendie ; - trois enfants brûlés : C'est le soir du 12 décembre, vers sept heures qu'éclata, dans la maison d'un sieur Dallé, à la Cour, un incendie terrible dans lequel trois pauvres enfants, une jeune fille de 15 ans, deux garçons de 5 ans et 8 mois furent brûlés vifs.	112
Invasion Allemande	115
<i>Suite et fin de l'invasion.....</i>	<i>120</i>
<i>Etat des pertes subies par la commune d'Allain, fourni à la commission de l'Assemblée Nationale le 25 avril 1871.....</i>	<i>121</i>
Réquisitions.....	121
Réquisitions en charrois et transports	122
Réquisitions en charrois et transports	123
Récapitulation.....	123
<i>Liste des jeunes gens d'Allain qui prirent part à la guerre de 1870-71⁰.....</i>	<i>124</i>
Météorologie.....	125
Chemin de fer de Toul à Colombey, plus tard prolongé sur Mirecourt.	126

Répartition des indemnités de guerre.....	127
Réclamation	128
Réponse du conseil municipal.....	128
Réponse de l'administration à cette délibération.....	131
Météorologie.....	132
<i>Grandes manœuvres</i>	134
Considérations sur la commune et les habitants.....	136
<i>Ressources de la commune</i>	136
<i>Habitudes de travail</i>	137
<i>Moralité des habitants</i>	137
<i>Tempérance, économie</i>	138
<i>De l'esprit des habitants</i>	139
<i>Mouvement de la population</i>	139
<i>Emigration</i>	141
Tableau de l'émigration	141
<i>Etat des habitations</i>	142
<i>Instruction primaire</i>	143
<i>Changements survenus dans le régime alimentaire</i>	149
<i>Modifications apportées dans la manière de s'habiller</i>	153
Souscription pour la libération du territoire	158
Liste complémentaire des jeunes gens d'Allain qui prirent part à la guerre de 1870-1871.....	159
Noms des convoyeurs 1870-1871	160
Notes statistiques	161
<i>Population du village</i>	161
<i>Curés Desservants</i>	162
<i>Eschevins et syndics</i>	162
<i>Maires</i>	163
<i>Adjoints</i>	163
<i>Régents d'école</i>	164
Instituteurs	164
Institutrices	164
Directrices de l'Asile	164
Hommes marquants	165
<i>Amodiateurs de l'Abbaye de S^t Epvre</i>	166
Elections politiques	167

<i>Plébiscites</i>	167
<i>Délégués sénatoriaux</i>	167
<i>Députés</i>	167
<i>Conseil Général</i>	167
<i>Conseil d'arrondissement</i>	168
Pestes, épidémies	169
Accidents, morts violentes	169
Grosses Constructions, Travaux importants	170
Note	172
Documents complémentaires	173
<i>Des seigneurs voués</i>	173
<i>Des seigneurs de Toulon voués d'Allain</i>	173
<i>De l'abbaye et des abbés de Saint Epvre, seigneurs haut justiciers, moyens et bas d'Allain et de Colombey</i>	174
<i>Note sur la reconstruction du village</i>	175
<i>Quelques détails de l'occupation d'Allain par les Prussiens en 1870</i>	176
Liste des signataires de la réclamation au sujet des indemnités de guerre	178

Du nom du village

On trouve dans les différentes chartes des empereurs d'Allemagne du moyen âge, en faveur de l'abbaye St Epvre, le nom d'Allain reproduit plusieurs fois, et non pas toujours écrit de la même manière. Ces chartes étant en latin, le nom du village se trouve naturellement écrit en latin. Voici la date et le nom de ces documents les plus anciens dans lesquels Allain soit mentionné ; on les trouve imprimé dans l'Histoire de Lorraine de don Calmet, dans le volume des preuves ; et dans l'Histoire de Toul du P Benoit Picard.

En 836, dans la charte qui donne Frotaire pour le rétablissement de l'ordre monastique, de l'Abbaye de St Epvre, le village porte le nom de *Alanum*.

En 884, dans celle où Charles le Gros confirme les biens à la dite abbaye, Allain est désigné sous le nom de *Alano*.

En 943, dans celle d'Othon, il porte le nom d'*Alanum*.

En 965, dans une 2^e du même empereur : *Alamnum*.

En 1033, une charte de Conrad le Salique le désigne : *Alanum*

Enfin en 1218, Frédéric II confirmant les biens de la dite abbaye le nomma *Alona*.

Nous arrivons ensuite en l'année 1305. Dans le contrat de vente de la Vouerie d'Allain, par Jean de Blainville à Aubert de Toullon, dressé au mois de juillet de cette année, le nom du village est écrit *Aleyn*.

Cette pièce, qui sera rapportée plus loin, est écrite en français.

De cette époque, nous sommes obligés de nous reporter à deux siècles plus tard, au procès des habitants d'Allain et de Colombey contre l'Abbé de St Epvre, au sujet de la haute possession des bois. Dans cette pièce, datée de 1525, le village est désigné sous le nom de *Allain aux Boeufz* (orthographe du temps).

C'est donc dans la période de 1305 à 1525 qu'au nom primitif d'Allain, fut faite l'addition de aux Boeufz ; mais pour quel motif et à quelle époque cette qualification fut-elle donnée ?

Une note écrite dans les registres des baptêmes, par Mr le curé Mourot, en 1749, le 7 janvier, mentionne ceci :

On appelait ce village *Allain-aux-Bœufs*, à cause de deux bœufs qui étaient après la tour et qui ont été brisés lors de la chute de cette tour le 7 janvier 1749.

Cette note est d'accord avec la tradition qui ajoute ensuite que ces bœufs furent mis sur la façade du clocher comme un souvenir des services que deux de ces animaux rendirent lors de la construction de cette église, en charroyant la plus grande partie, des matériaux nécessaires à cet édifice.

On peut donc d'après cela, supposer que la qualification de aux Bœufs fut ajoutée après la construction de cette église arrivée dans la période que j'ai indiquée plus haut. Cette même église fut démolie, comme nous le verrons plus loin, en 1748.

L'étymologie, d'après ce qui précède, voudrait qu'on écrivît *Alain* et non *Allain*.

En 1866, le conseil municipal d'Allain demanda la suppression de la partie complémentaire : « aux bœufs ». Un dossier fut établi à ce sujet. L'affaire suivit son cours, des publications officielles se firent dans les journaux, une enquête eut lieu à Allain. Une solution favorable allait survenir, paraît-il, quand la presque similitude d'Allain et d'Allamps, jetée en avant, je ne sais pas par qui, avec le rapprochement de ces deux localités et les quelques erreurs qui se commettent à la poste par suite de cette similitude, vinrent tout arrêter. On dit que la suppression demandée fut admise, mais à condition qu'elle serait remplacée par cette forme nouvelle Allain lès Colombey. Forme pour forme, l'ancienne valait autant que celle dont on voulait nous gratifier.

La mairie d'Allain ne fut touchée de rien au sujet de cette solution ; c'est un bruit de bureaux. Les choses en restèrent là ; pourquoi ? Est-ce la guerre ou d'autres motifs qui en furent la cause ? Je ne sais pas. Toujours est-il que depuis une dizaine d'années, la sous-préfecture, le parquet, les diverses administrations se contentent de la désignation *Allain* tout court ; nous avons fini par nous borner , à la mairie, à cette dernière et simple forme. Seule l'administration de la guerre conserve partout notre ancienne désignation : Allain aux Bœufs.

Epoque préhistorique

Période celtique

Les premiers habitants du territoire d'Allain

Les premières colonies qui apparurent sur le sol du village appartenaient sans doute à ces peuples primitifs qui venus de l'Orient s'établirent dans les grottes des environs de Pierre-la-Treiche, vivant là, de chasse et de pêche, au milieu des vastes forêts vierges du pays.

Ces colonies prirent connaissance de notre plaine par la chasse et finirent bientôt , selon toute apparence par vouloir en prendre possession plus directement, c'est à dire, par venir l'occuper et s'y établir définitivement.

Leurs premières stations se trahissent aux environs des quelques fontaines du territoire : *Sous-le-Han*, à la *Cour* ; au *Muziard*, en *Seau* ; car c'est dans ces cantons qu'on retrouve des traces de leur industrie en plus grand nombre qu'ailleurs ; c'est là qu'elles paraissent avoir fait un séjour assez long, avant l'arrivée des Romains.

Depuis plus de 25 ans que le sol de notre territoire est exploré par mes élèves, grands et petits, nous avons pu recueillir de nombreux débris de l'industrie de ces peuples primitifs.

1^{er} Ce sont d'abord des haches intactes ou à l'état de débris, au nombre de 7 à 8, en quartz, déposés entre les mains de Mr Bleicher qui en fait l'étude.

2^e Des débris de pointes de lances, de flèches ; de grattoirs de même nature.

3^e Divers autres débris d'objets analogues en silex du pays, c'est à dire de l'oolithe, ayant pu servir de marteaux, ou autres instruments à l'usage de ces peuples. Ces vestiges d'une civilisation très rudimentaire, appartiennent incontestablement aux premières colonies qui vinrent habiter le pays.

Mais à cela ne se bornent pas les traces que nous possédions du séjour pendant un temps assez long ,des peuples qui habitèrent notre sol jusque y compris les Gaulois. Je n'ai ni l'intention, ni le pouvoir de distinguer ce qui se rapporte à chacun d'eux, je vais me borner à l'énumération des trouvailles faites et des cantons qui paraissent avoir été plus particulièrement le lieu de leurs stations.

Les produits de l'industrie de ces peuples trouvés chez nous sont nombreux. Citons d'abord :

1° Des flèches ou pointes de flèches en silex de la craie, recueillis depuis 15 ans au nombre de plus d'un cent, quelques unes d'un fort beau travail. On en remarque de quatre types 1° carré ; 2° triangulaire sans lobe à la base ; 3° lozangique ; 4° bombellé, à deux lobes et point d'attache. Ces types se retrouvent aussi sur les autres sites que nous allons étudier. Quelques flèches portent aussi

une entaille de chaque côté destinée à recevoir et à arrêter la ligature qui attachait la flèche à la tige ;

2° Des haches également en silex au nombre d'une dizaine, de grandeurs diverses et un plus grand nombre d'autres, plus ou moins brutes, plus ou moins bien polies et surtout plus ou moins ébréchées. Il en a aussi été trouvé une serpentine, une autre en granit ;

3° Des pointes de lances, en petit nombre, cinq ou six tout au plus ;

4° Des racloirs au nombre d'une vingtaine environ ;

5° Des perçoirs parmi lesquels cinq ou six d'un fort beau travail et de quatre à dix centimètres de longueur ;

6° Plusieurs couteaux, quelques uns ébréchés intentionnellement, ayant du servir de scie ;

7° Puis nombre d'objets taillés en forme de calottes sphériques plus ou moins régulières, dont l'usage n'a pu être déterminé ;

8° Un certain nombre de marteaux, de broyons, de nucléi ;

9° Enfin des silex de la craie du pays à l'état de débris en quantité considérable, au nombre de 1000 à 1200. Beaucoup de ces éclats forment de fort belles lames et ont dû servir, d'instruments, d'ustensiles ou d'armes, car pourquoi aurait-on apporté de loin ces objets ; sinon dans le but d'en faire usage ? On prétend même que ces éclats grossiers et souvent informes étaient les armes, les ustensiles des pauvres, tandis que les objets bien travaillés auraient fait partie du mobilier des chefs.

Signalons maintenant, d'une époque relativement rapprochée de la conquête du pays par les Romains et appartenant apparemment aux Gaulois et en partie aux Leuci :

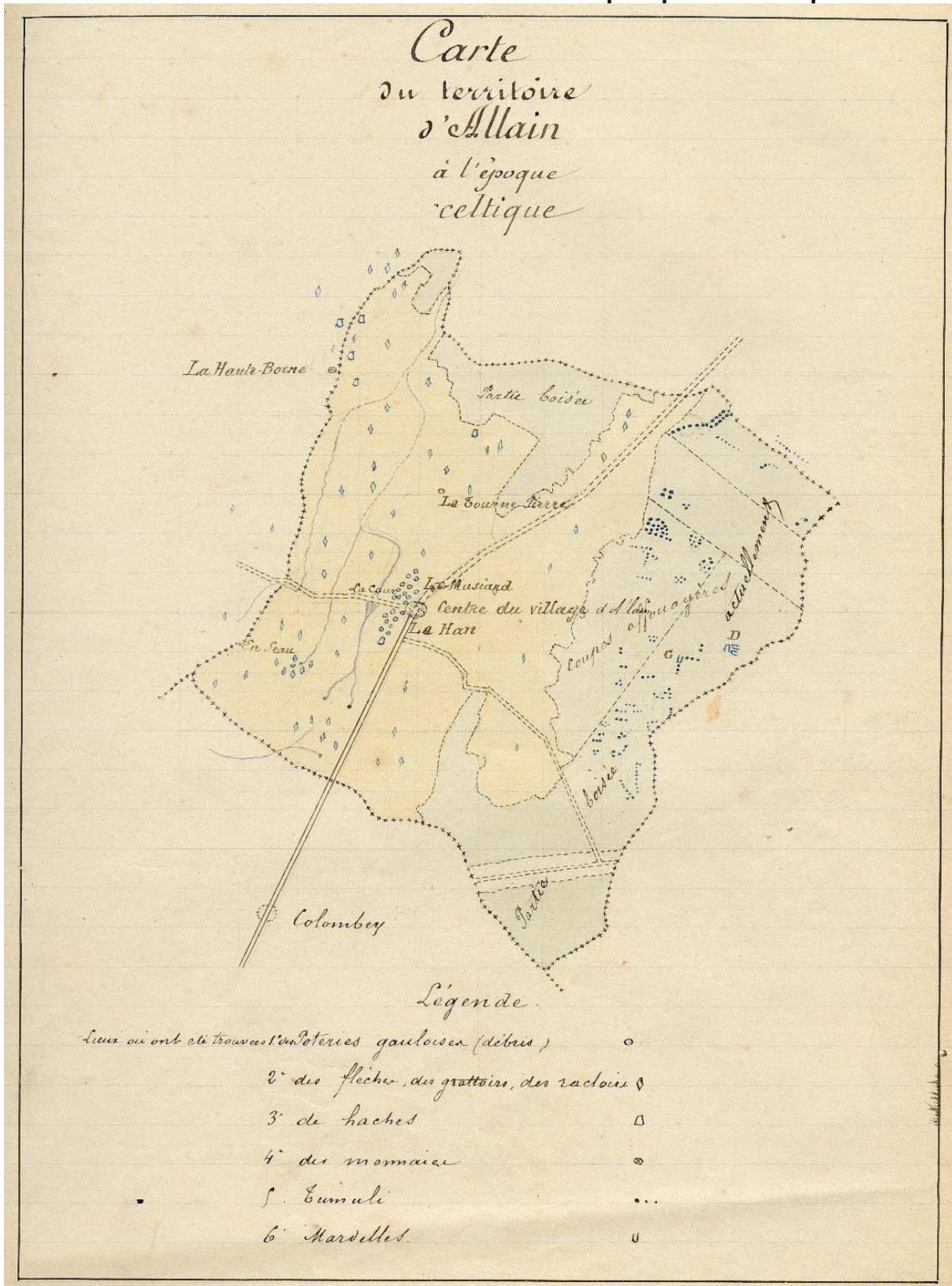
1° Plusieurs monnaies, en argent au type du cheval lancé, entouré du grènetis ;

2° Une vingtaine de monnaies coulées en potin, au type du sanglier appartenant aussi aux Leuci, l'une d'elles offrait une tête diadémée ;

3° Quantité de tessons, produits de la céramique gauloise, poterie épaisse faite à la main, non fabriquée au tour, un grand nombre de ces tessons sont striés ;

4° Un débris de hache en bronze, et divers objets de même nature.

Carte du territoire d'Allain à l'époque Celtique



On trouve ces débris dans toute la partie cultivée ; néanmoins certains cantons en fournissent plus que d'autres, c'est surtout à proximité des fontaines que les recherches sont le plus souvent couronnées de succès. Il faut citer en particulier les cantons dits au *Han*, au *Muziard*, à la *Cour* pour les débris de poterie, ainsi que le petit canton dit en *Seau*, près du bassin, autrefois fontaine de ce nom, à un kilomètre sud-ouest du village. Il semble qu'un petit atelier de fabrication d'instruments en silex de l'oolithe y ait existé, car ce n'est qu'ainsi qu'il est possible d'expliquer la présence sur un point très restreint (sur un rayon de 50 mètres) d'une grande quantité d'éclats de silex du pays. Dans l'espace de quelques heures, on en a amassé plus d'une centaine de différentes grosseurs ; mais aucun de ces débris n'accuse une forme bien déterminée ; on y remarque seulement des nucléi, quelques ébauches de flèches et de divers objets. On y a trouvé en même temps quelques silex de la craie, des fragments d'une poterie semblable à celle dont il est question plus haut, une sorte de petit clou en bronze, deux os fendus semblant avoir été travaillés et des scories en assez grand nombre.

Il reste à signaler, dans la forêt communale un très grand nombre de pierriers : les uns sont disposés en lignes parallèles ou perpendiculaires de quatre à cinq cents mètres de longueur ; et à une distance les uns les autres qu'on peut évaluer à quatre-vingt mètres ; en certains endroits les pierres portent des marques évidentes de l'action du feu. Les autres au nombre de 200 environ ont la forme circulaire, s'élèvent sur un diamètre de huit à dix mètres, à une hauteur qui varie de soixante centimètres à un mètre ; ces pierriers n'annoncent-ils pas des **tumuli** ? On doit le supposer, mais jusqu'à présent cette hypothèse n'a pas été vérifiée.

En 1874, je me suis livré au sujet de ces pierriers et de ces tumuli à une étude particulière qui se trouve insérée dans le volume de 1875 des Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine. J'y renvoie en ce moment car il est inutile de copier ici ce travail tout au long.

Huttes ou mardelles

Outre ces trouvailles, produits de l'industrie de ces époques reculées, il existe encore sur le territoire d'Allain d'autres souvenirs de nos ancêtres.

Ce sont d'abord, dans la forêt communale, des vestiges qui paraissent être ceux de huttes ou de mardelles gauloises, sur cinq points différents, dans les coupes affouagères N°17 et 20.

Pour ces habitations, une fosse a été creusée, profonde d'environ deux mètres, sur un plan qui semble tantôt circulaire ou tantôt ovalaire, tantôt rectangulaire. Les matériaux extraits des fouilles semblent avoir été utilisés pour le soubassement des murs de ces habitations, et aujourd'hui on les trouve accumulés, en partie dans l'excavation qu'ils ont aux deux tiers comblée, en partie sur le bord supérieur, où ils forment un bourrelet saillant.

Ces ruines ne sont-elles pas celles de huttes gauloises dont l'entrée est aujourd'hui indiquée par une rampe creusée en avant de l'habitation, longue de quatre à six mètres et d'une largeur variable ? Cette rampe permettait de descendre dans la hutte par une pente très adoucie.

La hutte qui se trouvait au point C (coupe n°17), et qui paraît avoir été la plus petite, accuse une forme circulaire en plan, d'un diamètre de cinq mètres environ, mesures prises du sommet des déblais, ce qui fournit, dans œuvre, trois mètres et demi environ. La cavité présente actuellement 0,80 m de profondeur et l'entrée se trouvait à l'aspect du nord : sept tertres arrondis, tombelles antiques, selon toute apparence, et de moyenne grandeur, sont disposés en deux groupes, dans un rayon de vingt-cinq mètres, quatre à l'est, trois au sud.

Au point D de la coupe voisine, on remarque les vestiges de trois autres huttes qui s'élevaient à côté l'une de l'autre, et qui semblent avoir été de plus grandes dimensions que la précédente ; elles étaient ovalaires ou rectangulaires en plan. Deux d'entre elles se trouvaient bâties parallèlement, à deux mètres cinquante de distance tout au plus ; elles avaient leur entrée vers l'est tandis que la troisième, située à l'ouest des précédentes, disposée sur un plan perpendiculaire aux deux premières, et à deux mètres de distance à peine, avait son entrée sur la face du sud.

Les dimensions de ces ruines d'habitations, prises du sommet du rebord, sont, en moyenne, de sept mètres sur cinq, avec une rampe de cinq mètres, et la cavité au centre de l'habitation, varie de un à un mètre et demi de profondeur.

Dans la coupe n°20, au point E, on trouve aussi les traces d'une hutte, qui présente dans ses dimensions la plus grande analogie avec les précédentes. Mais il est à remarquer qu'elle est l'angle de trois enceintes contiguës, formées de levées dont il sera question un peu plus loin ; et l'une de ces levées, au moins, semble avoir été faite après la ruine de cette habitation.

Tumuli

J'arrive à la catégorie si intéressante de ces monuments que j'ai déjà signalés sous le nom de **tumuli** ; et je ne crois pas m'avancer trop en dénommant ainsi ces monticules, ces amas de pierres, élevés en forme de calottes sphériques qui se trouvent sur le sol de Bois Anciota, en quantité telle qu'aujourd'hui je puis en signaler déjà plus de deux cents.

Ils affectent presque tous la forme circulaire. Ceux qui sont de petites dimensions se présentent sur quarante centimètres de hauteur et trois à quatre mètres de diamètre. Ceux de première grandeur arrivent à un mètre quarante centimètres de hauteur avec dix ou douze mètres de diamètre de base.

On les trouve disséminés dans les enceintes, souvent disposés en lignes droites ou courbes, quelquefois très rapprochés des levées et constamment réunis par groupes de deux, trois, quatre et plus ; certains groupes en comptent jusqu'à quinze et vingt, et ces derniers sont presque tous de grandes dimensions, élevés sur le bord des pentes ou très rapprochés des vallons.

Ceux qui se trouvent rapprochés des levées ne paraissent pas avoir amoindri ces dernières, ce qui aurait pu avoir lieu si les alignements eussent précédé la construction des tumuli.

L'agencement des matériaux offre, à première vue, une différence marquée que je dois signaler. Dans un grand nombre, les plus grosses pierres se trouvent à l'intérieur, au centre du monument, tandis que la surface est garnie de pierrailles qui

ont rempli les interstices et donné au tertre un aspect uni, soigné, régulier, agréable à l'œil. Dans les autres, au contraire, les matériaux, tous d'une certaine grosseur, ont été amoncelés sans autre soin que celui de donner au monument une forme arrondie, mais cette masse présente un extérieur abrupt et négligé.

Au sommet de plusieurs des grandes tombelles, il existe un aplatissement sensible, une dépression parfois même très accentuée.

Sept tumuli, à proximité des routes forestières, ont été en partie détruits, ce travail, favorable aux recherches, n'a cependant donné aucun résultat, n'a provoqué aucune trouvaille, bien que les ouvriers, sur ma demande, ont apporté une certaine attention en enlevant les matériaux, tout ce qu'on a pu remarquer, c'est qu'à l'intérieur de ces antiques monuments on trouve quantité de pierres calcinées.

En outre, un commencement de fouilles a eu lieu à l'intérieur de deux tombelles de moyenne dimension, mais jusqu'à présent, les découvertes ont été peu marquantes, car on ne peut signaler comme chose bien importante quelques débris d'os indéterminés ; l'un d'eux néanmoins paraît porter des marques d'un travail intentionnel de l'homme et avoir servi à un long usage comme pointe ou poinçon.

A l'extrémité méridionale du bois de Bagneux, sur le sol du quart-en-réserve exploité en 1868, j'ai aussi découvert quatre tumuli. J'y ai fait pratiquer des fouilles et la description de ces travaux et trouvailles qui y furent faites, se trouve insérée au volume de 1869 du journal de la Société d'Archéologie Lorraine, à la page 94.

Haute borne

Il existe encore sur notre territoire un canton appelé la *Haute Borne*, situé au sommet d'un monticule, entre le ban d'Allain et celui de Bagneux. Un chemin traverse ce canton, mais il n'était autrefois suivi sur ce point, le soir, à la brune ou pendant la nuit, qu'avec une sorte de terreur : il y revenait quelqu'un ou quelque chose, disait-on. On prétendait y avoir vu autrefois des fantômes, des animaux, des cavaliers qui arrivaient sur vous sans qu'on les entendit, etc... Près de là, du reste, se trouve encore dans le sous-sol, un tronçon de voie romaine, pavée en pierres debout et à une petite distance au nord et au pied du monticule, on a trouvé de nombreux débris de haches et d'objets en silex.

Il se serait pas téméraire de supposer qu'il a existé au sommet de l'éminence une pierre druidique qui aura subsisté longtemps et donné son nom au canton.

La tournepierre

Ne serait-ce pas encore d'une pierre de même origine que viendrait le nom du canton dit *Vaux de la Tournepierre*, situé près de la roche connue des enfants sous le nom de Maison des Coulevres ? Il n'y a à cela rien d'impossible, car les Gaulois avaient certains monuments qu'on a appelé depuis pierre branlante, tournante, etc...

Devrait-on aussi remonter jusqu'à nos ancêtres pour trouver l'origine du nom du canton dit la *Pierre Percée* ? Je me contente de signaler le nom de ce canton.

Période gallo-romaine

Au moment de la conquête du pays par Jules César, notre territoire, comme toute la plaine environnante était selon toute apparence, déjà bien peuplée et cultivée, car le conquérant des Gaules dit, dans ses mémoires, que les Leuci lui fournirent des vivres. Il y avait donc des excédents dans la production du sol, et notre pays, à proximité de la capitale des Leuci, devait avoir suivi le mouvement dans cette production.

Une fois soumis, nos pères gagnèrent en civilisation ce qu'ils perdirent en liberté. Les conquérants leur apprirent à construire de belles routes, de solides et commodes maisons ; ils leur enseignèrent à labourer la terre, à fabriquer des instruments, des ustensiles de travail, ils développèrent le commerce et l'industrie.

Le sol d'Allain fut bientôt défriché de toute part ; l'aisance se répandit, de belles fermes, des métairies y furent construites à la faveur de la grande voie prétorienne de Langres à Metz par Toul qui passe entre Allain et Bagneux. Et chose remarquable c'est à cette époque, et à cette époque seule, que notre sol fut cultivé à peu près complètement, car presque tous nos bois furent alors défrichés et mis en culture, malgré la stérilité d'une foule de cantons. Il faut supposer que vers le 3^e et le 4^e siècle, la population était très compacte chez nous, pour faire face aux travaux agricoles nécessités par cette étendue cultivée.

Ce que j'avance ici n'est pas une simple hypothèse. L'examen attentif du sol de la partie cultivée et de la partie actuellement boisée du territoire, ne laisse aucun doute à ce sujet. Ainsi dans la partie non boisée, nous trouvons au moins douzaine de ruines de métairies et dans la partie boisée, quatre autres, quelques unes très vastes. Celles-ci est ensuite couverte de levées de pierres dont il sera question plus loin ; elles forment des enceintes rectangulaires qui furent faites à l'époque qui nous occupe, lorsque le sol fut mis en culture et cela dans le but de le débarrasser de ces pierres qui auraient gêné les instruments de labours et nuï au développement des plantes cultivées. C'était en outre le moyen de limiter les terres cultivées ou de cadastrer le sol.

Mais on se demande comment pouvait s'alimenter d'eau la population établie sur le sol de notre forêt, dans la plaine à l'orient de la vallée qui partage notre territoire en deux parties. Les colons n'eurent même pas la ressource de s'en procurer en creusant des puits, car le sous-sol, jusqu'à une grande profondeur est formé de couches calcaires et marneuses éminemment perméables et sans aucune alternance de couches argileuses. Eurent-ils recours aux citernes, moyen actuellement en usage dans plusieurs localités du voisinage, notamment à Allain ? Il faut en douter, car les ruines d'habitations explorées jusqu'à ce jour ne dénotent aucune trace de constructions de ce genre.

Description des ruines gallo-romaines de notre territoire.

Tout d'abord ce qui caractérise ces ruines et en établit authentiquement l'origine c'est la nature des objets qu'on y trouve, les produits de l'industrie que le sol restitue à chaque instant.

Ce sont d'abord des pierres étrangères au sol, des moellons, parfois, des pierres de taille, puis des débris de tuiles à rebords, des tessons de poterie grise et rouge vernissée parfois, toute fabriquée au tour, des médailles, des monnaies des empereurs, des débris de moulins à bras ou de trusalyte en lave d'Andernach, près de Cologne, ou parfois en granit ou en un grès quelconque.

Parfois dans les vestiges de villae, de métairies, bâties, sur un pied confortable, on trouve des vestiges d'enduits peints, des pierres plates sciées pour dallage très probablement, puis des débris de céramiques annonçant un pavillon de bain, ce qui se reconnaît par briques de plusieurs dimensions parfois striées et des débris de tuyaux rectangulaires, noirâtres à l'intérieur, tuyaux qui se trouvaient encastrés dans les murs du pavillon de la salle de bain.

Voici le nom des cantons où existent des vestiges de l'époque qui nous occupe, ainsi que le détail des produits de l'industrie ou autres que le sol a restitués depuis 25 ans.

Au village

Au bas du village, entre la maison seigneuriale ou de Mr Gris et l'étang, le sol témoigne d'une longue habitation. Là s'est formé le noyau de notre village pendant la période mérovingienne. Les vestiges gallo-romains n'y sont pas nombreux sur le sol par ce qu'ils ont disparu de la surface ou qu'ils sont plus profondément enfouis qu'ailleurs. Du reste depuis que j'ai fait des recherches on a peu fouillé dans cette région. Néanmoins en 1882, en agrandissant la maison Godard, on a découvert, à une certaine profondeur, des débris de tuiles plates et à rebords et un fragment considérable d'une curieuse trusalyte.

De même, en construisant le hangar de la maison Christophe Laurent, il a été trouvé un important débris d'une meule de moulin à bras, en lave. Quelques monnaies et médailles des empereurs, trouvées au village m'ont été remises.

Au surplus, personne n'ignore que presque tous les villages de notre région ont été reconstruits sur des ruines de cette nature, surtout celles qui se trouvaient le plus à proximité des sources et des fontaines.

Au Poirier - Bécat

A quelques centaines de mètres au sud du village, se trouvent les ruines d'une métairie qui paraît avoir eu une certaine importance. Outre les vestiges ordinaires, on y trouve des pierres plates sciées.

La liste des objets qui y ont été découverts est considérable ; c'est en y plantant de la vigne, vers 1860, en la cultivant, en provignant, que le sol a restitué quantité

d'objets, qui presque tous ont été déposés au Musée Lorrain. En voici la nomenclature :

Monnaies : Plusieurs monnaies dont l'une de Vénus,
Une Julia Domna en argent ;
Un petit bronze de Dioclétien.

Objets en pierre : Une trusalyte bien conservée ;
La partie supérieur du fût d'une colonne de 26 centimètres de diamètre ;
Une petite portion d'aqueduc en pierre de Savonnière.

En bronze : Une belle fibule ;
Un objet en bronze et très curieux formé de deux pièces : la première affectant la disposition et le dessin d'une lampe romaine articulée avec la seconde au moyen d'une charnière et formant ainsi une sorte de petite boîte d'un centimètre de profondeur au fond de laquelle existent trois trous, qui servent probablement d'attache à ce petit morceau peut-être une fibule.

En fer : Un fragment semblant indiquer le débris d'une faux,
Un débris de chaîne bien ouvragée ;
Un couteau large en fer, espèce de petit couperet ;
Une petite clef ;
Différentes pièces de ferraille indéterminées ;
Une foule d'objets ; d'instruments en fer, trouvés en 1882, paraissant provenir d'un petit atelier de serrurerie, tels que des ciseaux et autres objets.

En céramique : des fragments de poterie en terra campana, l'un d'eux ornementé d'un chasse ;
Une fort belle petite lampe ;
Un petit vase en terre rouge, haut d'environ 3 centimètres, affectant la forme d'une coupe sans pied.

A la Sarrazinière, au haut du Seuil

Que signifie le nom du premier de ces cantons ? Rappelle-t-il les Sarrazins proprement dits ? Je ne le pense pas. Il n'est pas à supposer que lors de leurs incursions jusqu'en Bourgogne, ils soient venus jusqu'en notre pays. Mais ce qu'il y a de curieux c'est que j'ai retrouvé ce nom sur quantité de points de la Lorraine, dans nombre de villages de la plaine et jusqu'à dans les vallées des montagnes des Vosges. Et presque toujours ce nom est celui d'un canton où existent des ruines gallo-romaines, sans traces d'une occupation quelconque de l'époque mérovingienne. Plus tard, pendant l'époque carolingienne, au IX^e ou au X^e siècle, le souvenir des barbares du V^e siècle s'étant perdu, on aura peut-être attribué ces ruines aux Sarrazins, autre peuples barbares, qui avaient frappé de terreur les populations au VIII^e siècle.

Quoiqu'il en soit, il y a eu, en ces deux cantons situés à 12 ou 1500 mètres au sud-est du village et à cent ou cent cinquante mètres l'un de l'autre, des constructions à l'époque gallo-romaine, on n'en peut douter en examinant les ruines des constructions élevées sur ces points.

On y a trouvé depuis 25 ans plusieurs deniers en argent, à savoir :
Un Antonin ;

Un Vittellius ;
Un Commode ;
Un Domitien ;
Un Vespasien ;
Puis un fer de cheval très ancien ;
Une broche en fer ;
Une lame de couteau et une faucille antiques en fer ;
Un écrou en bronze.

En labourant la charrue découvre fréquemment des fondations ; on en voit presque à fleur de terre. Il y a quelques vingt-cinq ans, on a extrait du sol un seuil de porte, et quelques années après en faisant disparaître des fondations qui gênaient de labourer, de nombreux débris de la poterie fine et grossière des Romains. On y a même autrefois découvert un puits.

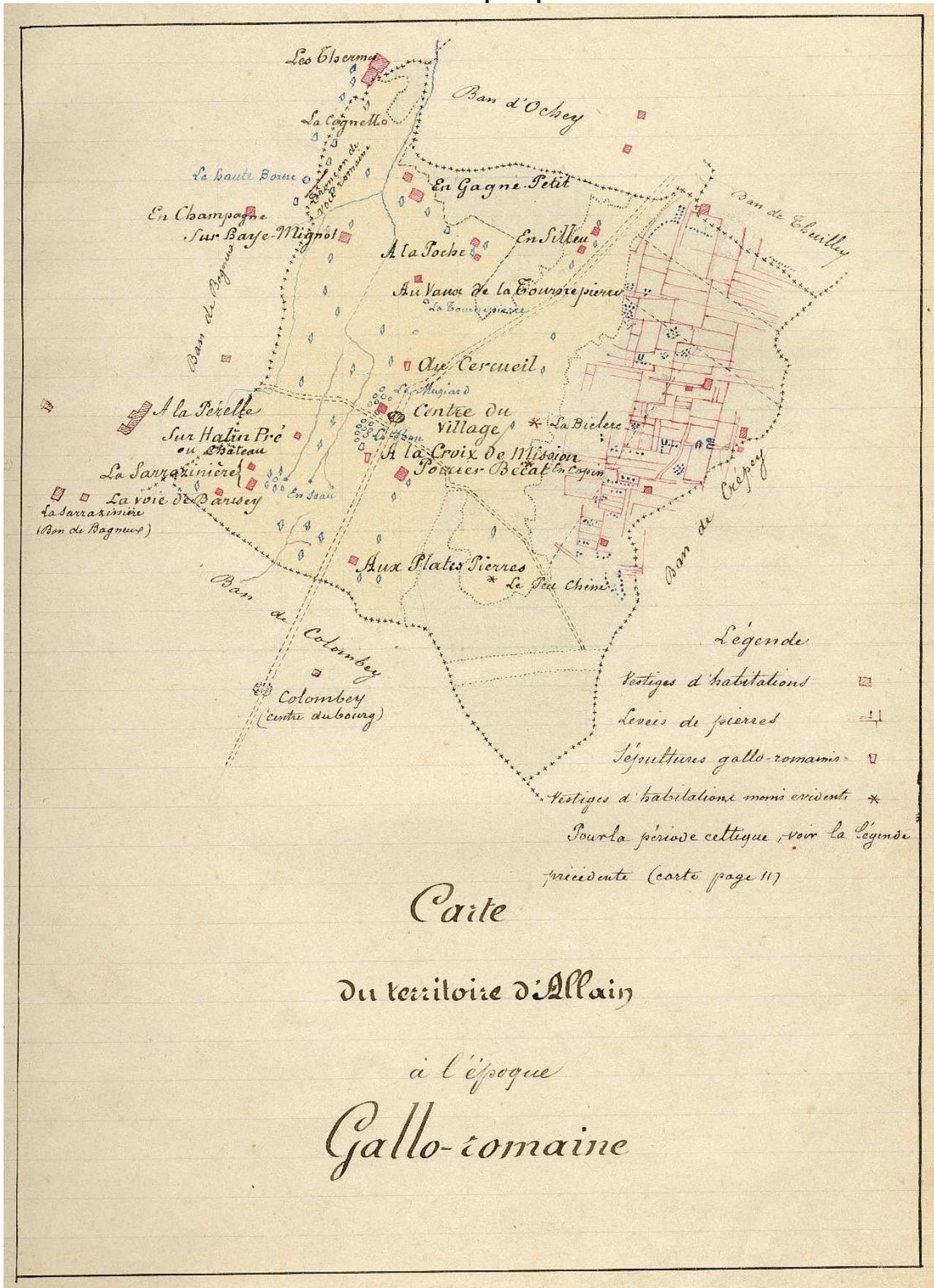
En Haye - Mignot

Les vestiges d'habitations de ce canton, qui se trouve à peu près à 1600 mètres au nord du village, sont très apparents. Les habitations s'élevaient sur 80 m de long et 40m de large environ, sur une éminence entre deux petits vallons et non loin du lieu où devait sourdre la petite fontaine du Fossé-Humbert, aujourd'hui amenée par lignes de tuyaux, auprès du chemin de Moutrot.

Les caractères de ces ruines romaines ne laissent aucun doute sur leur origine. On y trouve en effet des débris de tuiles plates, de trusatyles, de la poterie fine et grossière, etc... J'y ai recueilli divers morceaux de fer ayant fait partie d'objets qui n'ont pu être déterminés.

Aux environs de ces ruines, deux noms de canton frappent par leur origine moderne : c'est la Haie-Mignot et le Verger-Durupt. Ces deux noms de Mignot et Durupt sont modernes et n'ont aucun rapport avec nos ruines. La famille Mignot habitait probablement Allain avant la ruine du village par les Suédois et la famille Durupt est encore représentée à Vannes actuellement.

Carte du territoire à l'époque Gallo-romaine



Aux Thermes

A l'extrémité nord du ban d'Allain, surtout dans la région du ban de Crézilles qui avoisine notre territoire, se trouvent des ruines d'une métairie considérable, équivalente à un hameau, car ces ruines qui s'étendent partie dans les champs, partie sur le sol de la forêt paraissent occuper une surface de plus d'un hectare. Cette sorte de village avait une habitation de maître d'un certain luxe, pourvue d'un petit pavillon de bain mis au jour en 1863.

Il y a près de cinquante ans, en ouvrant des fossés au périmètre de la forêt, on traversa ces ruines dans toute leur longueur et en particulier les substructions du pavillon de bain. On en tira une quantité de briques carrées telle qu'on put en paver la cuisine du garde-forestier d'Ochey.

Vers la même époque, on découvrit aussi divers objets en bronze ; 1° des tuyaux de 3 à 4 centimètres de diamètre, les uns droits, les autres courbés ;

2° un objet ressemblant à un petit canon ;

3° un autre objet ayant quelque analogie avec une croix d'honneur ;

4° enfin des agrafes, des fibules selon toute apparence.

Au mois de novembre 1862, les fossés de la forêt furent curés et redressés et les ruines restituèrent ainsi de nouveaux produits de l'industrie de l'époque gallo-romaine à savoir :

En bronze : Une sorte de pommeau d'épée ;

Une poignée de sabre ;

Une clef antique ;

Une fibule ;

Trois petits bronzes, l'un de Constantin.

Autres objets : Un morceau de marbre blanc ;

Un fût de colonne en pierre de taille et quantité de tuiles à rebords et de briques de diverses dimensions comme longueur, largeur et épaisseur ; enfin des débris de tuyaux rectangulaires en terre cuite.

Ces trouvailles faites par les agents forestiers excitèrent la curiosité de l'inspecteur de forêts de l'époque, Mr Micard qui fit faire des fouilles et déblayer les fondations d'un petit bâtiment carré en plan dans les substructions duquel on avait rencontré quantité de briques de diverses dimensions. J'allais visiter les travaux et je fus chargé de faire un rapport sur ces vestiges d'habitations et sur les trouvailles faites.

L'étude attentive de ces ruines me porta à conclure que nous nous trouvions en présence des débris d'un petit pavillon de bains, à l'usage du propriétaire de la métairie.

J'ai donné une description des ruines de cet établissement particulier de bain dans le Journal de la Société d'Archéologie Lorraine de 1863 ; je n'ai pas l'intention d'y revenir. Je joins seulement le plan horizontal des fondations mises à jour avec une légende.

Depuis cette époque j'ai fait de fréquentes excursions dans ces régions ; j'y ai chaque fois trouvé quantité de débris de la poterie gallo-romaine, de la ferraille, avec divers objets peu intéressants, puis le bras d'une statue en pierre, quelques pointes de silex, deux marteaux en pierre, etc...

En Vilain - Rosos

Les ruines que l'on remarque dans ces deux cantons voisins, se trouvent à 18 et 1900 mètres au N.N.E. du village. Elles occupent une étendue de 100 à 120 mètres de long sur 30 ou 40 mètres de large. Lorsque sur certains points la charrue pénètre un peu plus profondément que de coutume, elle ramène des débris de tuiles plates et à rebords en très grande quantité ; on dirait ensuite qu'elle roule sur une voûte. Ces ruines occasionnent même un léger exhaussement du sol naturel. A l'extrémité nord de ces ruines, on trouve de nombreuses pierres de savonnières plates, sciées, ayant, comme celles du Poirier-Bécat et de certains endroits du canton des Termes, dû servir de dallage ; ce qui annoncerait encore des constructions d'un certain luxe sur ce point.

Dans mes investigations, je n'ai rien remarqué de particulier que des poteries gallo-romain, des débris de meules de moulins en lave, des pierres dures, moellons étrangers au sol, et surtout ces pierres plates dont j'ai parlé. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces pierres sont taillées de différentes formes, les unes ayant dû appartenir à un dallage non seulement carré, mais triangulaire, pentagonal, hexagonal, etc...

Il y a une cinquantaine d'années, on y a trouvé des pièces d'or, mais on n'a pu dire à quel type.

Quelques anciens cultivateurs prétendent avoir vu rappelé dans d'anciens contrats les moines de Gagne-Petit. Cette assertion me paraît hasardée à moins que quelques champs de ce canton n'aient appartenus aux Bénédictins de St Epvre-les-Toul seigneurs d'Allain. Il n'est pas admissible qu'il n'y ait eu là une maison religieuse au moyen âge ; les ruines ne dénotent qu'une origine purement gallo-romaine.

A la Poche

Le canton de ce nom forme un petit plateau à 12 ou 1500 mètres au N-E du village. Ce plateau faisait autrefois partie de la forêt communale. Il en fut distrait lors de l'aménagement de nos bois en 1759, puis partagé en pâtis en 1825, défriché et mis en culture.

Depuis cette époque, on a trouvé sur toute la surface de ce canton, des petits bronzes romains en grand nombre.

L'endroit le plus fertile de ce plateau stérile offre en outre des ruines d'habitations avec débris de tuiles plates et à rebord, de meules en lave.

On a trouvé en outre, dans les substructions, en fouillant le sol, de 1860 à 1865, deux deniers d'argent d'Antonin et de Trajan, puis un grand clou de forme conique, à tête arrondie ; il avait 15 centimètres de longueur.

En Silleu

A deux kilomètres environ au N.E du village, entre le bois du Bouchot et la route nationale n°74, dans un petit canton appelé : au *Monastère* et aux environs, on trouve des ruines de même origine que les précédentes sur une surface rectangulaire de 100 m de long et de 50 m de large, au moins.

Il y a une trentaine d'années il existait encore plusieurs pierriers aux abords de ces ruines ; ces pierres venaient sûrement des habitations ruinées ; car sur ce point la terre meuble, sans mélange de pierres, est profonde. En faisant des fouilles, on a découvert des fondations, et dans les décombres, on a exhumé des ossements humains, des tessons de poterie avec des pierres calcinées, rougies suite d'incendie.

J'y ai trouvé sur le sol plusieurs silex de la craie, entre autre une belle pointe de 7 à 8 centimètres de longueur, sorte de perçoir ou de pointe de lance.

On y a rencontré aussi, quelque temps après, deux petits bronzes des empereurs. Avant que je m'occupasse de recherches, on y avait trouvé fréquemment d'autres monnaies même or.

Le nom du canton semblerait indiquer qu'il y eut là, au moyen âge, un établissement religieux ; mais non un monastère qui aurait demandé un développement que les ruines de ce canton n'eurent jamais.

Je ne sais ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette explication étymologique. En tout cas, je n'ai rien rencontré qui m'ait révélé un lieu habité dans la première partie du moyen-âge. Quant à la seconde partie de cette période, il n'est pas du tout probable qu'il y ait eu un établissement religieux sur ce point.

A deux ou trois cents mètres avant d'arriver à ces ruines, on trouve encore d'autres vestiges d'habitations analogues aux précédentes ; mais je n'ai rien à signaler de particulier, je me contente de les indiquer.

En différents endroits du territoire

Pour ne pas tomber dans les redites, je vais me borner à signaler, par le nom du canton, les autres points du territoire où j'ai remarqué des ruines gallo-romaines, accusées par les caractères généraux que j'ai donné précédemment et par les trouvailles de quelques petits bronzes des empereurs.

Je citerai d'abord :

1° Aux *Plates Pierres*, à 1200 m S.S.E du village sur 100 à 150 m de long et 40 à 50 m de larges.

2° A la *Voie de Barisey*, à 1500 m O.S.O du village à quelque distance (200 m environ) de la *Sarrazinière*. Là les ruines sont peu évidentes sur le sol, mais lorsqu'on laboure profondément on ramène des tuiles à rebord en nombre.

3° Au *Château*, à 1 km à l'ouest du village, entre le chemin de *Grande Communication* et *Halin-pré*. La surface accusée par ces ruines est de 50 m de long sur autant de large.

4° Au *Vaux*, près de la *Tournepierrière*, j'ai rencontré quelques débris qui m'annoncent sur ce point encore, des vestiges d'habitations de la même époque que les précédentes.

5° Enfin sans pouvoir affirmer que des habitations gallo-romaines ont existé dans les cantons dits : à la *Biclere*, en *Copin*, au *Peut-Chêne*, près du chemin de ce nom, je dirai cependant que j'ai remarqué en ces lieux des débris de tuiles à rebords, avec des fragments de trusatyles.

Dans la Forêt communale

Il me reste à faire connaître les ruines d'habitations qui se trouvent répandues sur le sol de la forêt communale.

La première que je mentionne est située dans la coupe n°3 ; elle a la forme d'un rectangle d'environ douze mètres de longueur sur six de largeur, mesures prises du sommet des déblais qui s'élèvent à un demi-mètre environ, sur deux mètres de base. Au milieu de l'enceinte, le sol présente une terre très noire, sorte d'humus qui contraste fortement avec la terre végétale d'un jaune rougeâtre des alentours. Les matériaux employés pour cette construction, comme pour la plupart de la station, ont été extraits sur place dans les environs.

Aucune recherche particulière n'a encore été faite en cet endroit.

Dans la coupe n°18, existent les débris d'une seconde bâtisse, dessinant un trapèze qui mesure 11,05 de long direction du nord au sud, avec 9,6 m de largeur ; pour la face à l'aspect du midi, et 7,5m pour celle du nord. L'aire de cette habitation ayant été légèrement fouillée a déjà restitué une monnaie, moyen bronze, de Néron ; en outre, trois petites tranchées pratiquées en travers des déblais ont amené la découverte de tessons de poteries gallo-romaines.

Les débris de constructions qu'il me reste à faire connaître présentent aussi quelques caractères communs que je vais tout d'abord résumer. Ils gisent sur un sol à peu près uni, dessinent plusieurs enceintes semblant indiquer des compartiments d'habitations ; enfin, ils offrent de nombreux, matériaux étrangers au sol. A la surface des ruines et sur le sol qui les environne, on rencontre facilement des fragments de tuiles à rebords, de meules de moulins à bras et de poteries gallo-romaines.

En ce qui concerne les vestiges que l'on rencontre près de la borne tribanale d'Allain, Thuilley et Ochey, il reste peu de chose à ajouter à ce qui précède ; les ruines du principal bâtiment se trouvent sur le ban de Thuilley et elles mesurent environ quarante mètres de longueur sur vingt-cinq de largeur.

Aux confins des bois de Crépey et d'Allain dans la coupe n°15, les ruines forment deux groupes distincts, situés à environ trente mètres de distance, dépendant néanmoins l'un de l'autre ; le moins important se trouve sur le ban de Crépey, et semble avoir consisté en un bâtiment rectangulaire, de dix mètres sur douze. Quant au groupe principal, il accuse environ quarante mètres de long sur vingt-cinq de large.

Enfin, c'est dans la coupe n°14 que l'on rencontre les ruines les plus importantes, tant au point de vue de la surface occupée par les démolitions que par les trouvailles faites à la suite de l'enlèvement d'une certaine quantité de matériaux pour la route forestière. On a déjà extrait de cette espèce de carrière plus de cent mètres cubes de pierres, ce qui ne représente qu'une faible partie des débris entassés en cet endroit sur le sol. Ce travail a permis de découvrir de nombreux vestiges de tuiles plates, de trusatyles et des tessons de la poterie fine et grossière propre à l'époque gallo-romaine. Parmi les débris céramiques, j'ai remarqué les restes très mince d'un vase bossué et l'anse d'une grande amphore. Les décombres enlevés ont ensuite mis au jour le sous-bassement d'un mur soigneusement appareillé, sur les parois duquel j'ai retrouvé les traces d'un enduit très fin, d'un beau blanc et d'un centimètre d'épaisseur. D'autres débris, recueillis ça et là dans les démolitions, non loin de cette fondation m'ont semblé présenter des traces de peintures.

Je dois signaler ici, comme précédemment, deux groupes d'habitations éloignés l'un de l'autre de quatre-vingt mètres environ, et probablement reliés par un chemin large d'environ trois mètres, bordé de petites jetées de pierres. Le groupe principal qui renferme des constructions d'un certain luxe, occupe un espace rectangulaire d'environ soixante-dix mètres de longueur, sur quarante de largeur ; le groupe secondaire ne présente les vestiges que d'un seul corps de bâtiment, de forme rectangulaire, d'environ douze mètres de long sur dix de large.

Les levées de Pierres

Indépendamment des ruines d'habitations que je viens de décrire, il nous reste encore sur le territoire d'Allain d'autres vestiges de la période qui nous occupe. Ce sont d'abord des levées de pierres, qui sillonnent la forêt en grand nombre. Elles sont généralement disposées en lignes droites et parallèles, se dirigent les uns, et c'est le plus grand nombre, de l'est à l'ouest, et les autres, du nord au sud ; celles-ci coupent les premières presque perpendiculairement et dessinent, sur le terrain, quantité d'enceintes quadrangulaires, ordinairement rectangulaires. Un coup d'œil jeté sur le plan ci-joint donne une idée à peu près exacte de la quantité et de la disposition de ces singuliers alignements, qui ont une certaine analogie avec ces longs amas de pierres séparant souvent, sur toute leur longueur, des champs contigus épierrés.

Ces jetées affectent un relief assez singulier : les unes n'ont guère que 0,40 m de hauteur sur un mètre de largeur ; ce sont les plus petites. D'autres au contraire, ont jusqu'à 4,20 m de hauteur sur deux à trois mètres de largeur. Les dimensions d'une même levée se maintiennent généralement sur tout son parcours, sans dépressions ni renflements bien accentués.

Un certain nombre de tronçons ont été détruits et les plus gros matériaux en ont été enlevés lors de la construction récente des routes forestières ; mais cette circonstance, qui favorisait les recherches, n'a amené aucune découverte. Du reste nulle part la démolition n'a été complète ; partout des pierrailles sont restées sur place. Tout ce qu'il a été possible de constater, c'est que des matériaux de toutes grosseurs ont été employés à édifier ces levées, et qu'ils ont été accumulés et disposés sans autre soin que de former des buttes assez régulièrement alignées et d'un relief uniforme.

La distance entre celles qui vont de l'est à l'ouest, et que je qualifie de longitudinales, est très variable : on en remarque qui ne sont qu'à deux ou trois mètres de distance : celles-ci sont évidemment accouplées ; d'autres, en assez petit nombre du reste, sont placées de cinq à vingt mètres de distance ; les autres se trouvent à des distances plus considérables, mais trop variables pour qu'il soit possible de rien préciser.

Les levées transversales ont une disposition analogue et se trouvent généralement plus écartées l'une de l'autre que les précédentes.

Ces dernières coupent en travers la pente du terrain, et presque toutes ont le revers d'amont plus ou moins complètement recouvert par de la terre végétale accumulée sur une épaisseur variable qui peut aller jusqu'à un mètre. Mais les levées longitudinales offrent souvent aussi cette particularité, avec une moindre puissance il est vrai, tantôt sur le revers méridional, tantôt sur le revers opposé, parfois même à contre pente.

Parmi les levées qui s'étendent sur le diluvium et le dépôt rouge, au sommet du plateau, il en est qui se trouvent plus ou moins complètement recouvertes par une couche de terre végétale qui a quelquefois trente à quarante centimètres d'épaisseur ; toutefois, le parcours de ces levées est encore accusé par une ligne proéminente qui en dessine la forme.

On a attribué, mais assurément sans examen approfondi, cette accumulation de terre végétale sur le revers d'amont, à des dépôts d'alluvions modernes, formés par les eaux de pluies, lorsque le plateau était en culture. Mais je ferai remarquer à ce sujet que le sol n'a qu'une pente très faible ; que, comme presque tous les terrains qui reposent sur l'oolithe inférieur, il est d'une perméabilité telle, qu'il absorbe en tous temps et avec une merveilleuse facilité toutes les eaux qui tombent à la surface. Au surplus, il est de toute évidence que la terre végétale recouvrant complètement des levées entières au sommet du plateau n'a pas cette origine, encore moins celle qui se trouve parfois accumulée à contre pente sur le flanc de certaines levées longitudinales.

Avant de terminer ce chapitre, je dois faire remarquer : que le bord supérieur des petites vallons qui sillonnent la forêt, présente presque partout une de ces jetées.

Qu'aux points de rencontre des levées, on constate fréquemment une interruption, une solution de continuité de quatre à cinq mètres, semblant indiquer sur ce point un passage réservé pour pénétrer d'une enceinte dans l'autre. Plusieurs des anciens chemins d'exploitation de la forêt, traversent les alignements à la faveur de ces passages.

Que plusieurs des levées accouplées semblent se diriger vers des ruines d'habitations.

Qu'enfin, les alignements indiqués sur le plan ne dessinent pas tous des enceintes exactement définies. Cela tient à ce que les levées sont interrompues sur le sol, ou que je n'ai pu en suivre le parcours à travers la forêt, par suite des difficultés signalées plus haut.

Lorsque mon attention fut attirée pour la première fois par cette quantité de monuments de pierres, par leur disposition bizarre, orientée ; par ces enceintes au milieu desquelles se trouvaient des groupes nombreux de tumuli, je crus tout d'abord me trouver en présence d'enceintes druidiques, au milieu d'un vaste cimetière¹.

Sans écarter absolument la première de ces deux hypothèses, je dois dire qu'aujourd'hui je suis porté à supposer que ces alignements ont été formés lorsque le sol a été mis en culture, dans le but de le cadastrer, de le débarrasser de cette quantité de pierres qui l'obstruait, pierres qui auraient gêné l'introduction des instruments de labour et nuï au développement des plantes cultivées.

Tumuli gallo-romains

J'ai signalé environ 200 tumuli dans la forêt. Il peut se faire que tous ne soient pas de la période celtique, que tous ne remontent pas aux Gaulois ; un certain nombre appartiennent peut-être à l'époque gallo-romaine. Il peut y en avoir qui remontent à la même époque que les métairies et les levées de pierres.

On en remarque par leur forme extérieure de deux factures différentes, remontant probablement à deux périodes distinctes.

Dans le cours des vacances 1884, j'ai eu occasion de visiter des monuments analogues à nos tumuli et à nos levées de pierres, dans la forêt de Vallérysthal, parmi lesquels on a trouvé des monuments triboques. Ce rapprochement permettrait-il de fixer une époque analogue et une origine commune à nos tumuli et levées de pierres d'Allain et de Vallérysthal ? C'est ce que je ne peux affirmer ; je me contente de signaler le fait. On sait que les Triboques après la défaite d'Arioviste par César s'établirent sur le territoire des Médiomatrices et surtout dans la partie montagneuse du pays de Dabo où ils ont laissé de nombreux monuments.

Découvertes de sépultures, de voie et de monnaies gallo-romaines

Au Cercueil : Il y a quarante à cinquante ans, un carrier, le père Fauconnier, en fouillant le sol pour en extraire des pierres, trouva de nombreux squelettes avec des débris d'armes, des sabres oxydés, avec des débris de verroterie. La statistique de Mr Lepage qui signale ces trouvailles pense que ce sont des vestiges d'un champ de bataille.

Il y a deux ans en extrayant des pierres dans le champ qui avoisine la Carrière, on découvrit de nouveaux squelettes ; mais rien avec pour me permettre de porter un jugement précis sur l'origine de ces sépultures.

¹ Cette dernière supposition, du reste, semblerait être conforme à la tradition, qui prétend qu'anciennement on venait de loin, de plus de dix kilomètres, inhumer les morts à Allain ou dans les environs. Mais quel fonds peut-on faire d'une tradition qui remonterait à une époque aussi éloignée que celle des tumuli ?

Ce n'est pas le seul cas que nous ayons à signaler sur notre territoire.

A la Croix de Mission, à 20 mètres au sud du village, on a découvert aussi, depuis une cinquantaine d'années, un nombre assez considérable de squelettes orientés, rangés régulièrement l'un à côté de l'autre, à 30 ou 40 centimètres de profondeur. Tous les soins pris, lors de l'inhumation, consistèrent à protéger la tête avec des pierres plates ou des tuiles à rebords. Il y a quelques années, j'ai fait découvrir quelques uns de ces squelettes ; mais je n'ai rien pu constater, sinon dans les produits des fouilles, des vestiges de tuiles à rebords. Il paraît qu'il y a une cinquantaine d'années, quand on a commencé à labourer le sol en ce lieu (peut-être avait-il été jusque là inculte), la charrue ramenait fréquemment des crânes. On trouva, paraît-il, vers la même époque des pièces en or dans ce même champ.

Voie romaine - En 1859, lorsque le Service Vicinal faisait des recherches pour la confection de la carte des Gaules, j'eus occasion de constater, à peu de distance du canton, déjà signalé dit à la *Haute-Borne*, les vestiges d'un **diverticule** gallo-romain, sorte de voie vicinale qui paraît avoir relié la vaste métairie des termes décrite précédemment et la voie prétorienne de Langres à Metz, en face ou sur le territoire de Bagneux.

On en trouve les débris dans le sous-sol sur une longueur de 50 m environ sur 5 m de large. Ce diverticule est pavé en pierres debout et dans le fond des raies, sur le côté des sillons, on peut apercevoir le pavé en question.

Monnaies. - Dans la portion de pâtis de Vincent Vosgien, en face du bois de la cognielle, j'ai trouvé au pied de la petite colline que forme la vallée des foins, et en face de l'angle ouest du bois, une certaine quantité de pièces romaines et malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir là aucune trace d'habitations. Il y a 45 ans, en défrichant, Mr Vosgien trouva déjà près de quarante pièces ; au mois de juillet 1859, je fis creuser et à 50 centimètres de profondeur, j'en trouvais environ vingt. Elles étaient en moyen et en bronze, à l'effigie des empereurs romains. J'ai pu reconnaître une pièce à double tête d'Auguste et d'Agrippa, d'autres de César, de Domitien et de Constantin. Deux portent l'empreinte d'un poinçon particulier.

Au milieu des décombres, j'ai rencontré quelques débris de poterie et un petit morceau de verre vert qui paraît avoir fait partie d'un bracelet romain.

Ajoutons que toutes les parties du territoire restituent à chaque instant des monnaies gallo-romaines. Je ne serai pas au-dessus de la vérité en portant à 150 les moyens et les petits bronzes trouvés ça et là (sans les 20 de la cognielle) depuis 25 ans, sans compter une douzaine de deniers d'argent.

Le sol des territoires voisins de Bagneux, d'Ochey, de Moutrot, de Crézilles, de Barisey-au Plain, de Colombey, présente au sujet de la période gallo-romaine les mêmes particularités intéressantes que notre village.

Ruines des métairies

Sur la fin du IV^e siècle, notre territoire comme on l'a vu, était presque partout cultivé et habité par une population nombreuse, compacte. Les huttes gauloises des premiers siècles de l'époque gallo-romaine (car celles-ci existèrent encore dans les premiers temps de la conquête) avaient disparu et nos ancêtres occupaient des

habitations commodes, confortables, luxueuses même dans certaines grandes métairies.

Le christianisme avait été introduit chez ceux-ci, prêché par S^t Mansuy, l'apôtre du pays et par ses successeurs tel S^t Amon, qui dans un moment de persécution, s'était réfugié dans la grotte bien connue, au milieu de la forêt de ce nom, à dix kilomètres d'Allain.

Julien l'Apostat renouvelant les persécutions de certains de ses prédécesseurs, fit martyriser S^t Elophe à Soulosse et S^t Euchaire à Pompey en 362

Mais alors l'empire romain était en décadence. Les barbares d'au delà du Rhin faisaient de puissants efforts pour l'envahir. Déjà ils étaient arrivés, sous Valentinien, à faire des incursions jusqu'à chez nous. Jovin les battit en deux rencontres près de Dieulouard.

Les Romains ayant perdu la ligne du Rhin, firent des efforts désespérés pour conserver la Moselle, la Meuse avec nos collines de L'Argonne comme lignes stratégiques de défense. De nombreux camps retranchés, des castellum furent élevés en quantité en nos environs, et les villes de Toul, de Soulosse, de Sion, le poste de Vaudémont furent fortifiées.

Travaux inutiles. Au commencement du V^e siècle, les Germains se présentent plus nombreux et plus hardis ; ils forcent tous les obstacles. Les Vandales, en 406, se font remarquer par leur rage de destruction. Par la proximité de la grande voie de Trèves à Langres par Toul, notre territoire, nos florissantes métairies sont exposées les premières à leur ravages. C'est à cette époque, sans doute, qu'il faut faire remonter la ruine complète de nos établissements agricoles, par l'incendie, ainsi que la disparition totale de la nombreuse population qui les occupait, soit que les malheureux habitants aient péri dans cet immense désastre, soit qu'ils aient pris la fuite pour des régions éloignées plus calmes d'où ils ne revinrent probablement jamais.

Si quelques uns furent épargnés à cette époque, ne se virent-ils pas de nouveau chassés, exterminés par les Huns d'Attila, moins de cinquante ans plus tard ?

Ce que j'avance ici n'est pas une simple hypothèse. Il est certain d'abord que toutes nos métairies disparurent en même temps par l'incendie, car toutes portent des traces évidentes de feu. En outre, toutes les médailles et les monnaies, sans exception, trouvées dans ces ruines sont à l'effigie des empereurs romains, surtout de Constantin, de ses fils et de quelques successeurs ; mais aucune n'est postérieure à l'an 400.

Pour prouver en outre que la population disparut, c'est que la période mérovingienne ne m'a absolument rien restitué, non seulement sur notre territoire, mais dans tous nos environs. De plus c'est à la même époque que Soulosse disparut au moins comme ville forte, comme vicus. Il y a une cinquantaine d'années, en faisant des fouilles sous les remparts, au pied des murs, des tours qui défendaient l'enceinte, on trouva de nombreux guerriers tombés dans toutes les positions, leurs armes gisant à côté d'eux. C'est que les victimes de cette catastrophe ne reçurent point la sépulture faute de bras, et que les armes par la même raison ne furent même point ramassées. Le pays après l'orage resta désert.

Archéologie du village (Suite)

Moyen âge et temps modernes

Tout ce qui précède étant à peu près d'ordre archéologique, je crois devoir, avant de prendre le récit historique, continuer cette partie, non seulement en ce qui concerne les antiquités remontant au moyen âge (peu nombreuses ou reste), mais encore en ce qui se rapporte à la période moderne.

L'église

La plus ancienne église dont on conserve encore un faible souvenir, est celle qui fut démolie en 1748 ; elle était romane et remontait selon toute apparence au XII^e siècle, au plus tard au commencement du XIII^e siècle. On prétend, et la tradition en fait mention, que cette église avait son clocher à l'orient au-dessus du chœur apparemment comme dans presque toutes les églises de ce style et de même époque. Mais une chapelle existait déjà en 836 (Voy. page 159).

Cette église ainsi que celle qui fut rebâtie ensuite, qu'on désigna sous le nom de petite église et dont le clocher ressemblait à celui de Bagneux, occupaient à peu près la même longueur que l'église actuelle ; mais elles étaient moins larges. Elles avaient, faisant saillie sur le côté nord, une chapelle dédiée à S^t Nicolas ; elles étaient voûtées ; le chœur en était bâti comme aujourd'hui sur le terrain de l'Abbaye de S^t Epvre. On peut s'en assurer en examinant les deux murs de séparation des cimetières et des jardins dépendant de cette maison. La cave qui se trouve sous la sacristie est une preuve de la concession. On peut admettre encore que ce n'est qu'en 1788 que l'abbaye fit la concession.

L'église actuelle fut bâtie en 1788 et 1789. Dans l'origine, une porte de communication existait entre la maison seigneuriale et la sacristie. Elle a été mûrée ; mais on en voit encore les traces dans la maison Gris.

La maison seigneuriale et la ferme

Cette maison, appartenant aujourd'hui à M^r Gris comme je viens de le dire, était, avant la révolution de 1789, à l'abbaye de S^t Epvre ; c'est là que logeait le fermier ou admodiateur. C'est là, selon toute apparence que fut construite la première maison, lorsque le village actuel se forma, vers le VI^e siècle. Cette habitation fut une grange que construisit l'abbaye de S^t Epvre pour loger les frères qu'elle envoya défricher notre sol. On trouve encore dans l'un des murs un grand arc plein-cintre portant des traces de feu qui paraît avoir été celui de la grange établie alors (Voir note sur les abbés de St Epvre, page 174).

Dans la grande salle au midi (formant aujourd'hui deux chambres), se tenaient les assemblées de la Communauté (Commune). C'est là que se tenaient chaque année, après Noël, les plaids-annaux présidés par le délégué de l'abbaye de S^t Epvre, qui était ordinairement le Procureur fiscal de Colombey. Dans cette assemblée, le délégué nommait aux emplois de Maire, recevait la gestion des fonctionnaires sortants et faisait appel des habitants. Chaque chef de famille était tenu de se présenter et de répondre à l'appel de son nom : = *Présent, s'il plaît à Monseigneur*, ou plutôt : *que plaît-il à Monseigneur ?*

Dans cette assemblée, le Délégué traitait encore certaines affaires ressortissant de ses attributions. Ainsi, j'ai trouvé à la suite d'un contrat d'ascencement d'obits (biens donnés à l'église pour fondation de messes) une approbation portant la mention suivant :

= Du 20 février 1669 =

= Aux plaids-annaux à Allain =

= Ordonné que le présent traicté sera exécuté selon sa forme et teneur et permis au châtelier de l'église de faire profit des dits héritages hypothéqués. Au cas que les dénommés ne satisferaient pas à la fondation ci-dessus, permis au châtelier de faire enregistrer la présente fondation, le cas y échéant =

Signé = Cuny et N. Marchal greff. =

La ferme se composait des maisons au nord de la rue Neuve ; c'étaient les écuries pour le bétail de l'admodiateur, les autres petites maisons bâties en face ont été élevées depuis la Révolution.

Quant aux biens, j'en parlerai plus loin.

Maison de la chapelle S^t Nicolas.

(Maison Dethorey)

Au centre du village, à 50 m au N.-N.-E. de l'église, donnant sur la route, existe un pavillon, carré en plan, dont le caractère architectural annonce le commencement du XVI^e siècle ; ses anciennes grandes fenêtres à meneaux et croisillons que j'ai vues encore garnies de vitraux, sa petite porte cintrée, ses poutres et poutrettes et d'autres caractères permettent de la faire remonter à cette époque.

Avant la Révolution, elle était la résidence du Chapelain desservant la chapelle S^t Nicolas.

Comme la chapelle en question fut érigée en 1594, par M^{re} Nicolas Jobal religieux, aumônier en titre de l'abbaye de S^t Epvre ; que des membres de la famille Jobal habitaient à Allain en 1521 et postérieurement ; qu'ils donnèrent même le nom à un canton de notre forêt : le *Bois-Jobal*, il est à présumer que cette maison était l'habitation des membres de cette noble famille résidant à Allain et que N. Jobal en déposa en faveur du chapelain établi par sa fondation.

Cette maison est, avec la maison seigneuriale, une des rares constructions qui aient échappé à la destruction du village pendant la guerre de Trente Ans.

La Cour

Il a existé dans ce quartier du village des constructions d'une certaine importance, sur les ruines desquelles ont été élevées les maisons actuelles.

La tradition prétend qu'il avait autrefois à la Cour une maison religieuse de femmes et qu'on désignait ces religieuses sous le nom : *Les dames de la Cour*. Elle ajoute que cet établissement possédait le cantons *Thermes* et que quand le couvent fut détruit, toutes les propriétés furent vendues à quatre des principaux habitants du village. Je ne garantis pas l'exactitude de cette tradition.

Il y a deux ans, à une petite distance de là, on a tiré du sol, en cultivant, une base de colonne, dont l'architecture, un peu grossière à la vérité, semble remonter au 12^e ou au 13^e siècle.

La Grand'Rue

En bâtissant les maisons du côté sud de cette rue on a trouvé des caves et une foule d'objets : des ustensiles de cuisine, des instruments d'agriculture, des ferrements de porte, des attirails de four, un chenet volumineux, etc., ensuite un grand nombre de monnaies des ducs Charles et Nicole, Charles III et Charles IV. Ces différents objets se trouvaient, pour la plupart du moins, au milieu de ruines annonçant que le feu avait passé par là, et que ces ruines datent des Suédois ou des guerres de 1632 à 1640.

Quelques-uns des murs de façade des neuves maisons de cette rue, sont élevés sur d'anciennes fondations.

Vers mil huit cent quarante, en creusant les fondations du mur de clôture du jardin du presbytère, le long de la rue, on a mis à découvert le soupirail d'une cave. On pourrait voir l'intérieur de cette cave, dont l'extrémité sud est écroulée ; la partie intacte ne renfermerait rien. On peut facilement reconnaître, dans le jardin, l'emplacement de cette cave par la quantité de pierres, le peu de terre végétale que l'on trouve, et par le son caverneux que rend le sol lorsqu'on le fouille.

Quelques maisons ayant offert des particularités intéressantes

En faisant des fouilles pour bâtir la maison de la veuve N^{as} Vuillaume, on a trouvé quantité de couteaux, de lames et des cornes de cerf. Il y avait donc là un établissement de coutelier.

En bâtissant un hangar sur le derrière de sa maison, Jⁿ B^{te} Christophe dit Laurent, a trouvé une petite meule ressemblant aux meules de moulin à bras ; mais le grain est semblable à celui des meules dont on se sert pour repasser les tranchants ; il a ensuite trouvé du blé brûlé, mais assez bien conservé.

De même, en construisant le hangar derrière la maison de Joseph Thouvenin, en 1865, on a découvert divers ustensiles et du blé brûlé, dans des débris provenant d'un incendie.

Dans la maison actuelle de Victor Marchal (anciennement de Joseph Benoist), on a trouvé, en la construisant, un calice en cuivre et d'autres objets mobiliers d'église. On a supposé que l'ancien presbytère était là. L'orme que j'ai vu encore là, devant cette maison, n'aurait-il pas été planté à l'époque de ce presbytère ? On peut le supposer. C'était d'ailleurs une habitude, autrefois très répandue, de planter un arbre pour marquer le souvenir d'un événement important de la vie, comme la construction d'une église, d'une chapelle, d'une maison, la naissance d'un enfant. Le tilleul de la chapelle S^t Jean, à Houssemont, en est encore aujourd'hui un exemple.

En fouillant le sol pour construire l'aqueduc, à l'origine du chemin de Crépey, on a trouvé un squelette humain sous une vieille racine de cet orme.

Enfin, en bâtissant les maisons de Sébastien Perrin, de Jean Coffigny et plusieurs autres, on a trouvé différents objets indiquant sur ces deux points des ruines d'habitation provenant du moyen âge.

Chapelle du Vaux

Toutes mes recherches au sujet de cette chapelle ne m'ont donné aucun résultat. Il me souvient seulement d'avoir entendu raconter qu'elle avait été bâtie par un voyageur, pour l'accomplissement d'un vœu qu'il aurait fait là, se trouvant en danger de périr, en montant ou en descendant la côte avec une voiture.

Les statues que cette chapelle renferme, viennent de l'ancienne église ; je mentionne en même temps que le groupe en bas relief qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée de Frédéric Bigot, vient aussi de l'ancienne église démolie en 1749.

La chapelle qui existe aujourd'hui a été rebâtie en 1860, à 30 m. environ au-dessous de la place qu'occupait l'ancienne. Un pan de mur ayant croulé à la suite de l'hiver, on l'a rebâtie un peu plus bas.

La Place

Il existait autrefois une Place à Allain ; elle se trouvait dans les premières terres du Han, près des chenevières de la Grand'Rue, un peu au-dessous de l'ancienne route.

De vieux contrats donnent encore ce nom aux premières terres que je viens de mentionner et un passage des comptes du domaine de Gondreville en date de 1614 en parle. Voici ce passage où il est fait mention de cette place : (il est question de la manière dont la justice doit se conduire pour arrêter et punir un malfaiteur du pays).

=Lequel sergent lui fait entendre sa charge et le procureur du dit Abbé fait entendre la punition que le malfaiteur doit supporter pour les causes énoncées en son procès. Lequel patient est amené en *la Place* tout nu et sans aucune vesture pour être délivré au dit Prévôt.....= (Voir, à cette date, dans le récit historique).

Le Han

Le canton de ce nom se trouve tout voisin du village et de l'ancienne place, rappelée dans d'anciens titres ou contrats de propriétés.

Il paraît indiquer, comme du reste le sol le prouve et que des ruines l'indiquent, que là se trouvait une agglomération d'habitants ; autrement dit que l'ancien village s'étendait dans ce canton, surtout avant l'arrivée des Romains.

Derrière la Ville

Ce canton se trouve à l'extrémité des jardins, à l'orient et tout près du village. Il ne faudrait pas conclure de cette désignation que le village d'Allain avait autrefois l'importance d'une petite ville. Ce nom de ville vient du viller, désignation attribuée à

des ruines de métairies. Il a contribué à former le nom d'une foule de villages tels Autreville, Harmonville, Tranqueville, Gémonville, etc.

Je sais bien qu'une certaine tradition voudrait que le village d'Allain ait été autrefois très considérable ; mais cette importance n'a jamais existé que dans l'imagination de gens aimant tout grossir, à tout grandir et désireux d'attribuer à leur lieu d'origine, une illustration qu'il n'a jamais eue.

Le Bourdon

Le canton de ce nom se trouvait à la bifurcation de la route traversée par le chemin des Contaux. Il paraît que ce lieu était désigné pour rendre la justice dans certains cas déterminés. Il y avait un pilier près duquel se tenait le tribunal. C'est ce qui résulte de ce passage des comptes du Domaine de Gondreville de 1559, réglant l'administration de la justice en la prévôté du dit Gondreville :

= Le prévot a un ou deux sergents au Saintois (l'un des deux sergents résidait à Colombey) qui tiennent leur office ou sergenterie d'admodiation du dit prévot, et peuvent valoir « quelques douze francs ». Auquel sergent peuvent être payés de ceux des villages « ci après » dénommés ; si l'on s'adresse à eux pour requérir la paie sur les débiteurs et faut tout promptement qu'il confesse ou qu'il nie la dette ; s'il la confesse, il a huit jours seulement pour payer, et s'il la dénie, la connaissance en est dutout ôtée au mayeur d'un chacun lieu et appartient au dit prévot privativement à tous autres juges, d'autant que le crédeur demande journée de maître, de marche et d'étaux et se transporte, le dit prévot ou son lieutenant, pour tenir la journée par devant lui au village où elle aurait été assignée et prend le dit prévot, de « chacuns témoins » qui lui sont produits en la cause, dix sols, et s'il en faut davantage informer, et s'il y a un appel, il est vidé en premier lieu par lui sur le haut Chemin (chemin des Romains) de Son Altesse, sur une pierre appelée pierre d'Anglueux, et s'il y a encore un autre appel, il se vide auprès d'un pilier appelé *Bourdon* d'Allain, et est payé le dit sergent de ses journées en faisant ses exploits =

= Le dit prévot prend le douzième des amendes d'Allain et de Colombey à cause de son office =.

Ce passage offre un double intérêt, il constate d'abord qu'au Bourdon on jugeait les causes où il y avait témoins appelés et à un second appel seulement ; ensuite il donne une idée de la façon dont la justice était rendue dans ces sortes de causes.

J'avais déjà appris par la tradition, qu'on avait autrefois tenu justice au Bourdon ; ce passage le confirme.

Je termine enfin ce chapitre en mentionnant Verbo-Feuillé, au Vaux, où dans le moment des grandes eaux, on voit sourdre une petite fontaine. On dit qu'il y avait autrefois un puits là ou dans les environs ; que dans ce puits, on a enfoui des cloches à l'époque des guerres. Je constate seulement cette tradition je suis loin de la garantir ; on signale cet enfouissement de cloches dans nombre de village.

Anciennes vois de communication

Chemin de Bagneux. L'ancien chemin de Bagneux ne paraît pas avoir, à l'origine, suivi le tracé actuel, à partir de la *Croix de Prave*. Il passait probablement entre la saison de *Murtelles* et celle des *Longues Rayes*, puis arrivait sur le côté du *Grand Pré* de Bagneux après avoir traversé la voie romaine, au bas et au nord de la

descente du *Château-Rouge* ; il se reliait alors au chemin qui, en sortant de Bagneux et au delà du Grand-Pré, passe au bas des vignes ou jardins qui se trouvent là.

Le passage de Prave devait être impraticable dans les moments des pluies, car il n'y avait pas de pont ; c'était un chemin marécageux qu'on faisait dévier après les récoltes ; il ne faut pas s'étonner si, en cet endroit, on se perdait. On en attribuait alors la cause à *l'Esprit de Prave*.

Le chemin actuel existait déjà en 1556. On lit dans les comptes du domaine de Gondreville que le nouveau moulin à vent, élevé par le duc de Lorraine, près de la voie romaine, est édifié sur la croisée devant Bagneux, Colombey et Allain, lieu plus commode que celui où était bâti le moulin à vent détruit et qui se trouvait à un kilomètre plus au sud, au lieu dit : au *Vieux Moulin*, tout près de la voie romaine ban de Bagneux. Le dernier moulin subsista jusque vers la Révolution ; il était bâti à la Croisée des chemins du côté de vignes de *Vigneux*.

Chemin de Crépey. Le chemin de Crépey aussi a été rectifié à deux reprises différentes. L'ancien quittait le chemin vicinal actuel en *Henriel* sur la gauche, séparait la saison des *Herbues* de celle des *Murtelles* et reprenait le tracé actuel contre la haie de notre propriété du *Vaux-Choé*. Un sentier a existé jusqu'en ces derniers temps le long de ce tracé. Du reste, la rectification a coupé les propriétés ; il est facile de s'en rendre compte.

En face du *Vaux-Leclerc* le chemin prenait la direction bien connue du vieux chemin de Crépey. En traversant le bois, il se dédoublait trois fois pour éviter la rencontre des voitures de foin qui y passaient à la fenaison revenant de Crépey. Le chemin de Selaincourt s'embranchait au précédent à la lizière du bois. Le tracé actuel à travers la forêt, près de l'ancien chemin de Selaincourt ne date que de 1830.

Chemin des Contaux. Le nom de *Contaux* donné à ce chemin aurait, selon la tradition, pour origine le passage fréquent des membres d'une famille de ce nom, venant de Cépey qui se seraient établis à Crézilles. Je me contente de rapporter cette version, je ne l'affirme pas.

Les chemins de Prêve paraissent avoir été ouverts pour mettre Colombey en communication avec Moutrot et Toul pour les besoins de l'Abbaye de St Epvre dont ces trois villages relevaient.

Cimetière des pestiférés

Il se trouve sur la Côte, autour de la croix érigée en 1827. Longtemps, il a été entouré de *Landraies* ; vers 1830 ; il avait été question de les réparer. J'y ai vu encore quelques débris de petites croix. La partie supérieure de la croix actuelle, notamment le chapiteau, doit être ancienne.

C'est là, qu'au temps des pestes, comme celle qui éclata en 1631, peut-être aussi celle de 1748, on enterrait les malheureuses victimes de l'épidémie. La tradition raconte, et l'histoire enregistre les mêmes faits, que quand la peste se déclarait à Allain, on portait les malades sur la Côte sous des baraques. Le plus souvent ces malades, abandonnés de leurs proches mêmes, périssaient faute de soins, et autant par les injures de l'air que par la force de la maladie. On verra plus loin des détails sur ces tristes moments.

Anciennes croix sur le territoire

D'après la tradition, la croix *Mathis* indiquerait le lieu où fut tué par les Suédois un de nos malheureux pères réfugiés dans la forêt et qui se serait hasardé à venir voir ce qui se passait au village. Poursuivi, dit-on, par un ou plusieurs de ces soldats, habitués à des scènes de brigandage, il fut atteint en ce lieu et tué. Est-ce *Mathis Evrard* ou *Claudin Mathis* de la liste des habitants d'Allain en 1626 ?

La croix dans la forêt, sur le vieux chemin de Crépey est celle d'un malheureux portant de longs cheveux, qui, étant occupé à amasser des poires sauvages, fut aperçu d'un peu loin par un chasseur imprudent, pris pour une bête fauve et tué comme tel.

Celle du *Vaux-Leclerc* rappelle l'accident arrivé à *Laurent Marchal* ancien échevin de la communauté, en revenant de Crépey, avec un voiture chargée de foin ; il fut écrasé par son équipage.

Enfin celle du *Vaux*, près de la chapelle, rappelle un accident analogue arrivé à un jeune homme de Viterne conduisant aussi une voiture. Il n'est pas étonnant que des accidents soient arrivés à la montée ou à la descente de cette côté, extrêmement rapide avant sa rectification, vers 1830 ou 1832.

Signalons enfin que le chemin de Crépey et ses abords ont été le théâtre de nombreux accidents :

En 1851, Françoise Davouze, tuée par la foudre en Henriel ;

Vers 1842, Michel de Bagneux enseveli dans la gravière ;

En 1758, Laurent Marchal écrasé devant le Vaux-Leclerc ;

En 1879, Augustin Moudin, écrasé à la sortie du bois ;

En (?), le malheureux, signalé précédemment, tué en amassant des poires¹.

Lieux de retraite de nos pères pendant la guerre

Dans mes recherches sur le sol de la forêt, j'ai trouvé, sur plusieurs points, des excavations avec des tas de cendres considérables tout voisins ; j'ai cru voir là les vestiges de huttes que nos pères se creusèrent autrefois, au temps des Suédois, même avant et encore en 1813, et où ils habitèrent pendant assez longtemps, surtout à l'époque de la guerre de Trente-Ans. J'en ai remarqué deux dans le *Gros-Fond* près de la Tête de Cheval ; une douzaine dans la coupe du *Feu-Chêne* ; un certain nombre dans la 3^e coupe d'En-Haut ; une sur le revers du fond dans la coupe de la Gravière, une autre encore sur le revers du fond dans la coupe du Fond de Crépey, une autre encore sur le revers du vallon, entre le ban d'Allain et celui d'Ochey non loin de *Courbevoie*.

¹ Le tableau ci dessus doit être ainsi complété :

Vers 1810 un individu de Crépey tué à la Tranchée revenant de plaider.

Vers 1836, un marchand de vin des Vosges, du nom de Creuzot, tué par deux jeunes hommes de Bulligny, un peu plus loin.

En hiver de 1880, un individu de Crépey mort dans la neige à peu de distance de là ; en 1881 un ouvrier du chemin de fer fut aussi écrasé là sous sa voiture.

Divers cantons du territoire rappelant des souvenirs

Il existe sur le territoire divers noms de cantons qui rappellent ou des constructions ou des noms de familles, tels que le *Maux de Seau*, près de la source ou fontaine de ce nom, le *Maix Petit-Colas* non loin de l'Etang ; le *Verges Durupt* dont il a déjà été question ; les chenevières Grand-Mougin qui n'ont jamais guère produit de chanvre ; la Love-Clément rappelée dans des titres comme canton de la Haye, mais dont je n'ai pu reconnaître la position ; la Tête-de-Cheval où l'on confina et enterra autrefois les bœufs et vaches atteints du typhus comme on le fit au *Bois-Brûlé* en 1870 ; enfin le Jardin de Copin où l'on trouve quelques débris de construction et où, il y a une trentaine d'années, on trouva dans des fouilles des pots, des marmites, une pelle à feu, des pincettes et autres ustensiles de cuisines.

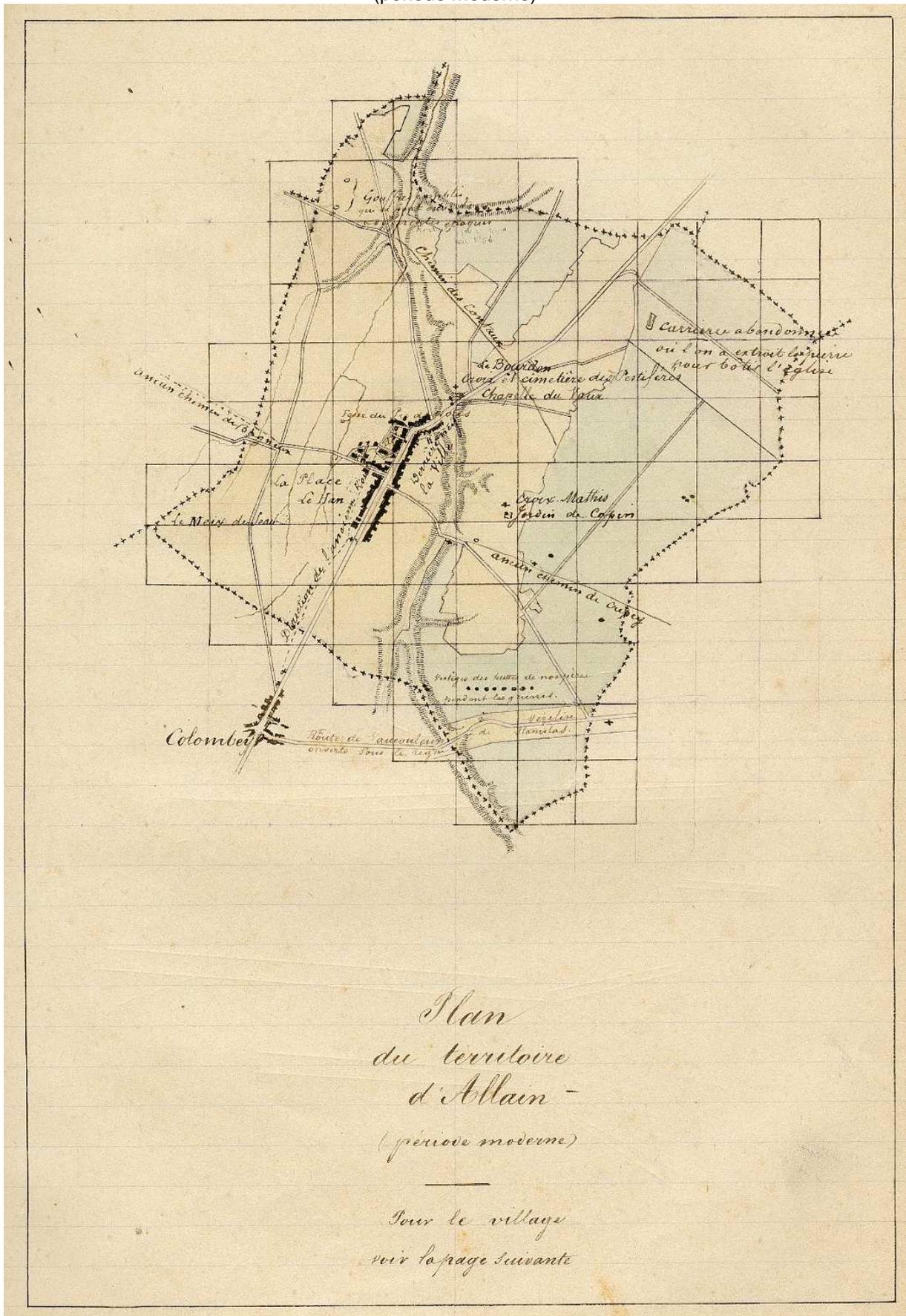
Trouaille sur la voie de Crépey

En défrichant, vers 1820, la terre qui longe à gauche le vieux chemin de Crépey, on a trouvé dans deux petits pots parfaitement conservés une grande quantité de pièces sans doute en bronze ; car elles ont été vendues pour la somme si minime de 16 sous.

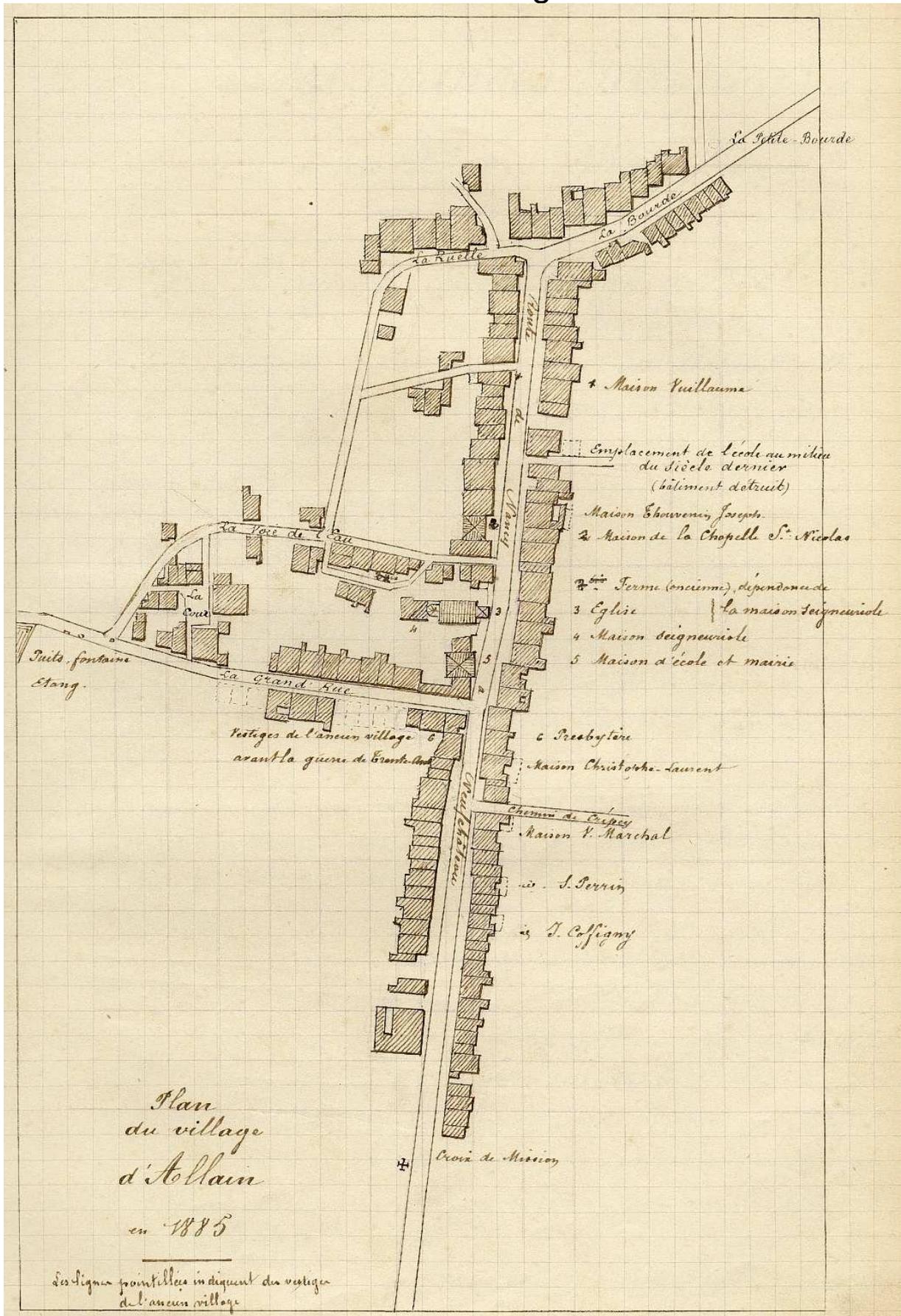
La Bourde

Un quartier, à l'extrémité nord est du village, s'appelle la Bourde. Evidemment ce nom vient de Borde, ou Bordes, noms sous lesquels on désignait autrefois des abris dressés temporairement, lorsque la peste éclatait et sous lesquels on envoyait, ou l'on portait les malheureux atteints de la contagion. Le village d'Allain ne s'étendait pas alors jusque là. Peut-être bien encore ce lieu n'était-il qu'une station provisoire, car le sommet des roches, en face des dernières maisons de ce quartier, s'appelle la petite Bourde et la tradition indique un autre lieu plus éloigné du village et au delà de la *Bourde*, où l'on portait aussi les malades et où on les enterrait ; c'est sur la *Côte*, à une cinquantaine de mètres du *Cimetière des pestiférés*, au lieu où l'on remarque une excavation circulaire au milieu de la pelouse.

Plan du territoire d'Allain (période moderne)



Plan du village



Des grandes invasions à la fin du XIII^e siècle

Origine du village actuel

On lit la note suivante dans la statistique de M. H. Lepage, à l'article consacré au village d'Allain :

« S'il faut en croire quelques archéologues et entr'autres M. de Baulieu, l'origine de ce village remonterait à l'an 451. Il aurait été fondé par une horde de barbares qu'Étius menait à sa suite pour les opposer à Attila. Quoiqu'il en soit, cette localité date d'une époque assez reculée, car il en est fait mention, avec Colombey, dans une charte de Charles-le-Chauve en faveur de l'abbaye de Saint Epvre, à laquelle la cure appartenait, et dans celle par laquelle Frotaire, évêque de Toul, rétablit l'ordre monastique dans cette abbaye. ».

Quelques antiquaires ont prétendu qu'Allain devait son origine à une colonie d'Alains, petit peuple qui vient vers l'an 400, dans les Gaules, avec d'autres Barbares, pour attaquer l'empire romain.

On a prétendu ensuite que les Alains furent battus par les troupes romaines au camp de Dommartemong, à peu de distance de Nancy, et taillés en pièces près de Tomblaine, et que le lieu du combat aurait ensuite porté le nom de Tombeau des Alains, d'où serait venu le nom de Tomblaine.

Nous ne prétendons pas révoquer absolument ces hypothèses ; mais voici celle que nous préférons, la croyant plus conforme à la vérité :

A la suite des grandes invasions, tout au moins après le passage d'Attila qui se signale en cette région par le siège de Scarpome et le sac de Toul, notre territoire, comme la plaine environnante, resta déserte pendant une période qu'il n'est pas possible d'apprécier. Les malheureux échappés aux désastres des invasions et demeurés dans le pays, n'osèrent point rester isolés ; ils cherchèrent sans doute à se grouper autour des centres importants, à proximité immédiate de Toul par exemple, afin de recevoir aide et protection dans les moments de danger, qui à chaque instant menaçaient leurs personnes et leurs biens ; afin de pouvoir, dans ces temps de brigandage, de barbaries où la loi du plus fort était la meilleure, surtout dans les régions éloignées, désertes, abandonnées, se prêter un mutuel secours.

Selon toute probabilité, ce n'est qu'après la fondation de l'abbaye de Saint-Epvre près de Toul au VI^e siècle, surtout lorsque ce monastère fut doté de biens considérables dans le Saintois alors désert par la munificence royale de Dagobert, que la situation changea. Allain fut, d'après d'anciennes chartes que nous signalerons tout à l'heure, compris dans les plus anciennes donations faites en faveur de l'abbaye. Pour tirer parti de biens abandonnés, désertés qui lui furent concédés, le monastère envoya des frères défricher les terres les plus fertiles. Ceux-ci, selon toute apparence, s'installèrent près des fontaines, sur le sol d'ancienne métairies gallo-romaines ruinées ; s'y bâtirent un abris puis bientôt une grange pour rentrer et serrer les produits de la culture des terres. Une chapelle ne tarda pas en

outre à s'élever pour les besoins religieux des frères et autres personnes composant la petite colonie.

Sous les Mérovingiens, on le sait, les établissements religieux furent l'objet d'une protection spéciale de la part des princes et des rois. Au près de la grange de l'abbaye, vinrent bientôt, sans doute, se grouper de pauvres habitants désireux de se livrer à la culture des terres, et qui pour obtenir la protection de l'abbaye vinrent offrir leurs services aux frères. Des terres friches leur furent concédées et c'est ainsi que se forma le noyau du nouveau village. La grange de l'abbaye fut bâtie à l'emplacement de l'ancienne maison seigneuriale dont il a déjà été question (aujourd'hui maison appartenant à M. Gris) et la chapelle s'éleva tout voisin, à l'emplacement de l'église actuelle¹.

Ce que nous avançons ici n'est pas pure hypothèse, simple conjecture, les chartes des Carolingiens sont là pour le prouver.

Ainsi en 836, l'évêque de Toul, Frotaire, dans une charte donnée pour le rétablissement de l'ordre monastique dans l'abbaye de Saint Epvre cite au nombre de biens dont il confirme la possession aux religieux :

« Allain avec toutes ses dépendances, à l'exception de *la chapelle* qui relève de Colombey, avec tous ses serfs, excepté les quelques-uns qui pour prix des terres dont ils ont l'usufruit sont attachés au service du monastère de Saint Epvre, tout en restant personnellement astreints au notre (à celui de l'évêque)... ».

Charles-le-Gros, en 884, confirme à l'abbaye la possession des biens énumérés dans la charte de Frotaire. Les termes de cette pièce sont à peu près identiques à ceux de la charte précédente :

« Allain avec toutes ses dépendances, à l'exception de quelques serfs qui pour prix des terres dont ils ont l'usufruit, sont attachés au service de ce même monastère tout en restant personnellement astreint à celui de l'évêque..... »

Il semblerait que, dans la période de 836 à 884 la chapelle indiquée par la charte de Frotaire a disparu qu'elle n'existe plus et que l'église de Colombey doit servir au service religieux des deux localités. Une troisième charte datée de 943 semble confirmer cette hypothèse ; ce document est de l'empereur Othon, par lequel ce prince confirme à l'abbaye, la possession des biens qu'elle possède en diverses localités ; en parlant d'Allain, la charte s'exprime ainsi :

« Allain avec toutes ses dépendances, avec son église sise à Colombey, église que la générosité du prélat (Saint Gauzelin) a donnée à ces mêmes religieuses (de S^t Epvre), en prenant soin d'en confirmer la donation dans un synode.... »

¹ Voyez la note de la page 289.

Note sur Colombey

Nous venons de voir que l'église de Colombey servit quelque temps au moins au culte religieux des habitants d'Allain. Du reste, cette localité fut de tout temps réunie à celle d'Allain en un même corps de seigneurie ; il n'est donc pas sans intérêt pour, Allain, de connaître l'opinion des auteurs sur l'origine de Colombey. M. Digot, dans son Histoire d'Autrasie, n'hésite pas à attribuer le nom de Colombey à l'établissement d'un gynécée qui aurait existé sur ce point sous les Mérovingiens, établissement dépendant de quelques-uns des maisons royales placée à peu de distance comme celle de Gondreville ; j'ajouterai aussi Savonnière (Foug), Tusey (Vaucouleur) et Vicherey.

« Un gynécée, dit M. Digot, était un vaste établissement appartenant au fisc, et dans lequel des femmes esclaves étaient occupées, sous les ordres d'un intendant, à fabriquer diverses étoffes, du savon, des peignes, etc. Mais il est arrivé trop souvent que les intendants des gynécées, et parfois les rois eux-mêmes, frappés de la beauté de quelques-unes des femmes enfermées dans ces établissements, abusèrent de leur pouvoir et entretenirent avec elles des relations coupables..... Et les désordres auxquels nous venons de faire allusion furent si fréquents, que le mot gynoecium finit par devenir synonyme de lupanar..... »

« Si, comme on n'en peut douter, les gynécées étaient devenues dès la période mérovingienne, le théâtre de bien des désordres, on ne doit pas être surpris de leur voir donner le nom ou le surnom de *Columbarium* ou *Columbario*. On sait que la colombe était l'oiseau favori de Vénus ; et il n'est pas étonnant que les femmes de mauvaise vie aient reçu par plaisanterie ou par mépris, la qualification de *columba* que l'on trouve déjà dans une comédie de Plaute avec un sens presque analogue. Ce n'est donc pas une témérité de penser que le mot *Columbaria*, si commun dans les documents qui concernent la géographie du moyen âge, de la France, désignait un gynécée..... »

« Enfin nous n'hésitons pas à attribuer la même origine au bourg de Colombey—aux-belles-femmes, situé dans la partie occidentale de la civitas de Toul. Ce lieu est appelé *Columbarium* dans un Diplôme de l'année 836, et sous un autre diplôme émanant de Charles-le-Chauve, et donné en 870. Nous ne nous prévaudrons pas toutefois de son surnom (aux-belles-femmes) que rien malheureusement ne justifie plus aujourd'hui, mais qui remonte à une haute antiquité (j'en doute) et où l'on peut entrevoir un souvenir des *puellae palatinae* autrefois enfermées dans cette maison. »

Des vicissitudes éprouvées par le village pendant la 1^e moitié du moyen-âge

Sauf les faits qui nous sont révélés par les chartes que nous avons rapportées précédemment, l'histoire est muette au sujet des vicissitudes que subit Allain pendant la longue période du moyen âge qui nous occupe. Tout ce qu'on peut faire

en cette circonstance c'est de tirer des conjectures des évènements marquants qui se sont produits dans la région et qui ont pu affecter plus ou moins notre village.

— 612 —

A cette époque une grande bataille fut livrée près de Toul, dans la plaine de Champagne, en face de Gondreville, entre Théodorir roi de Bourgogne qui vainquit Thierry roi d'Austrasie.

— 679 —

Dagobert II, roi d'Austrasie, déclara cette année la guerre au roi de Neustrie ; les deux armées se livrèrent un sanglant combat sur le frontière du diocèse de Toul et de Langres, et Dagobert fut vaincu. Théodorie, roi de Neustrie ravagea sans pitié tout le territoire des Austrasiens. La furie entraîna les vainqueurs dans de tels excès, qu'ils allèrent, chose plus abominable encore jusqu'à réduire en cendres les corps des saints.

— 765 —

Vers cette époque, au temps de Charles Martel, l'Austrasie fut encore le théâtre de la guerre : vainqueurs et vaincus désolaient à la fois le territoire par leurs rapines et leurs brigandages. La ville de Toul fut encore brûlée et ce n'est qu'un siècle plus tard, sous le règne de Pépin que notre pays recouvra un peu de tranquillité.

— 889 —

En 889, les Normands faisaient d'affreux ravages et portaient partout la terreur et la désolation. Une partie de leurs troupes s'avancèrent jusqu'au pays de Toul qu'elles ravagèrent. On connaît l'avidité qu'elles mettaient à piller les églises.

— 899 —

Dix ans plus tard, les Hongrois viennent à leur tour piller et saccager la Lorraine, surtout l'évêché de Toul. L'histoire rapporte qu'ils mettaient tout à feu et à sang ; que les habitants s'enfuyaient dans les montagnes, dans les bois, ou se retiraient dans les villes fortifiées. On peut juger des maux qu'ils firent par le portrait qu'en trace Dom Calmet. C'était, dit-il, un peuple barbare qui n'avait d'autre exercice que le brigandage. Les Hongrois se nourrissaient de chair crue, buvaient le sang pur ; les femmes étaient aussi féroces que les hommes. Les anciens monuments du pays attestent que la plus grande partie des habitants des évêchés de Toul, Metz et Verdun périrent en ces temps malheureux.

Ces hordes cruelles firent plusieurs irruptions en Lorraine ; elles revinrent encore en 955 et y causèrent les plus grands ravages. Leur nom est resté abhorré dans nos contes populaires sous le nom d'ogres ou mangeurs d'enfants.

— 1148 —

A cette date, Saint Bernard passa plusieurs fois dans ce pays ; il vint à Toul jusqu'à quatre fois en un an. Sa grande célébrité, son éloquence, sa haute réputation

de sainteté, les nombreux miracles qu'il fit en nos environs durent causer une grande sensation chez nos ancêtres si pleins de foi.

Ainsi à Charmes la Côte, les changea de l'eau en vin ; à Toul, il guérit une femme paralytique par un signe de croix et rendit la vue à une enfant aveugle. Il guérit aussi trois aveugles à Saint Epvre et un à Dommartin et à Gondreville. Il fit aussi plusieurs miracles à Metz, à Trèves et dans un grand nombre de villes et de villages par lesquels il passa.

— XIII^e siècle —

Au commencement de ce siècle le pays était en proie au désordre et à l'anarchie. Les seigneurs étaient constamment en guerre entretenaient par suite, une agitation continuelle. Les ministres des autels étaient peu éclairés et les populations croupissaient dans l'ignorance et l'abrutissement qui en est la compagne inséparable.

De 1305 à 1525 ou de la vente de la vouerie, au Procès intenté par l'Abbé de S^t Epvre

A la date de 1305 et pendant la période qui suit, l'histoire devient plus intéressante pour le village ; elle commence à préciser les faits qui ont pu affecter le village et ses environs très rapprochés.

L'acte de vente de la vouerie est une pièce important et curieuse ; c'est un point lumineux qui brille dans la nuit de l'histoire du village.

Cette pièce peut, jusqu'à un certain point, être considérée comme la charte d'affranchissement du village, puisque les droits des seigneurs et des habitants y sont stipulés.

Vente de la Vouerie

« C'est a mois de Juillet 1305, le Mardi avant la dispersion des Apôtres que, par devant Wichar de Méréville, Jean de Blainville vendit à Albert ou Auber de Toullon, tout ce qu'il avait à Allain et Colombey.

« la wérie (ou vouerie) premièrement en ban et justice, en rantes et censes, en hommes, en fames, en bois, en prés et en toutes autres choses, moyennant la somme de 80 livres tournois et ce du consentement de la comtesse sa femme, de qui venaient les dits héritages »

Les droits acquis par Auber de Toullon sont énumérés dans la charte suivante, fournie en partie par les Communes de la Meurthe. Grâce à l'obligeance de M. H. Lepage, j'ai pu compléter cet important document.

Texte	Traduction
Premièrement li ditz Aubers at les III parties ens rantes des hommes don grand ban des dous villes, c'est aisaivoir que chacun doit trois foix rente l'année, c'est aisaivoir à l'ammi karesme, douze deniers pour chacun buef traiante et autetant pour lou chivaul traiant. Li vaiche ozonze six deniers, pour lai menue beste, un denier pour lou veil, et pour lou pollain, pour chacun trois deniers et autetant à la foire ai Toul, et tote voie, s'il n'avait buef, vaiche ou autre beste traiant, doit-il pour son fouceul ai chaicune rente douze deuniers.	
Item, chacuns home ou fame pour	

chacune qu'il a traient en karesme doit ai la St Martin un resaul d'aveine et toute vois, s'il n'avait biche ou autre beste traient, doit chacun pour son fouceul un resaul d'aveine et doivent avoir paici li hommes lour rentes dessups dites ai l'entième jour après la ronte nommée, et c'il ne l'ai païée, Aubers a pouvoir don lever l'amande, c'est aissii voir la rente doublée ce grace ne lour an voulait faire le diz Aubers, an laquelle amande li siz Aubers a les III parties et li autre signour la quairte, et c'il vot il acquitte l'amande entièrement. Et a poivir de faire nommer les rantes dessups dites devant li ou ce commandement lou maïvur l'eshevain et les doiens appelleiz sans les autres signours appeley lesquelz il ne soufferrait mies qu'ils y finissent ne onques ni furent ne outres pour aulz. Et peut faire li viz Aubers courtoisie aux ménestrés et ai lor magnies et panre ces au nommer et au lever des dites rantes don commun. Et ce chevaliers ou autres gentilshommes passaient par mi les dites villes lou jour con nomme les dites rantes li ditz Aubers a povoir don semonre et donner ai boire et à manger et paiier lour dépens don commi, des dites rantes. Et c'il y at aucun ai qui il semble qui soit trop chargiez et il requiert grace, Aubers a povoir dou faire et de l'amanrir sous les autres signours.

Item ce aucuns estraintges wet devenir bougoix des dites villes il ne peut et ne doit estre retenue fors par lou moivur et an lai retenue at Aubers les III parties.

Item li ditz Aubers at en grand ban des dites villes lui jour de la S^t Remiy sans partie de tous autres signours an chacun feu conduit tenant ij sols toullois, un vaiceil d'aveinre et une geline. Et doit ce estre paiei lou jour de la S^t Remey, et ce ce n'estoit paiei, Auberz ou ces commandemens puent panret los waiges et c'il trouvaient waiges il puellent panre les usses pour lai raison des viz feuz.

Item li diz Aubers at lai cevauchée ens ij villes totes les foix qu'il les wet

requérir ou ces commandemens fors que tant qu'il ne les doit mener sups Monsigneur de Waidemous qui fiez ce est ne sups l'Abbey de S^t Epvre, qui est lors sirs en partie et qui ne serait en la chevauchée puix que requis en serait, il seroit en l'amande.

Item c'il avenoit qu'on prist home ou fame pour la reucin ou pour meurtre ou pour autre grief, li mare lon doit warder, ne ne doit estre deffaix maincques par les signours. Et at li ditz Aubers en la ramenace ce point an i at au fuer qu'il prant en rantes, c'est assavoir les III parties.

Item li ditz Aubers at la vénarie ens bans des ij villes et doit chacun qui tant-rois pour raison de la venarie c'il de Colombey XII deniers et cil d'Aleyn ij d. lou jour des Chandolles au ditz Aubers pour la raison des boix. Et qui prant grosse beste ens dits boix, li ditz Abers i at sandroit. Et i at li ditz Aubers la chaice en boix et en grant bans jocques a grand chemin de Toul cens parties des autres signours.

Item encores at li ditz Aubers pour la raison de la weurie ens amandes qui eschient au la Saint Martin et at nouveil ens gelines et ensbliez et ens autres rantes qui puellent eschoir pour la raison de lai Weurie autetant comme li du i ate.

Item, les boix sont es proudoumes des ij villes et disent les diz proudoumes fourreturs don grand bans et les et les paient dou lour et élisent IIIJ proudoumes pour donner des diz boix ai ceaux dou grant bans qui mestier an out, et aucune fois li mare en donne.

Items, li mare dou grant ban at la congnaissance i e tous les héritages des IJ villes et quand amande i escheit, li amande est auz signours comme tant ai monsignour lou due at Aubers de Toullon comme at religious de S^t Epvre pour tant qu'il touche ai un chacun.

Item, li rue con dit dou petit ban nat ne ban, ne cognue, ne justice de nulz

héritaiges.

Item, c'il de la rue ont fait plusours maisons supos l'héritaige dou frand ban, ce qu'ilz ne puent, ne puent ne ne doivent, car il welent servir an celles maisons l'abbey pour li ce que tourneroit au préjudice lou due et Aubers qui sont signours ou luie avous l'abbey ».

Cette pièce curieuse permet de faire diverses remarques :

Et d'abord on donnait le nom de seigneur voué à celui qui était chargé de protéger, de défendre les droits d'une église, d'un évêché, d'un monastère. Pépin et Charlemagne portèrent le nom d'Avoués, ou de voués de l'église de Rome.

Il est probable que les abbés de S^t Epvre seigneurs hauts justicière d'Allain et de Colombey, qui de tout temps formèrent un même corps de seigneurie, conférèrent dans l'origine le titre de vouée à des seigneurs du pays dont le nom ne nous est point parvenu ; et qu'avec ce titre ou cette charge, ils donnèrent le droit de prélever sur les habitants des deux localités les rentes stipulées dans l'acte précédent (voyez note page 173).

Le droit de chevauchée était l'obligation pour le vassal de suivre son seigneur en campagne, personnellement ou par remplaçant, ou de payer une somme pour subvenir aux frais de la guerre (note de M. H. Lepage, intercalée dans le texte).

Il est question dans cette chartre d'un *Grand Ban*, d'un *Petit Ban*, d'une rue du Petit Ban, d'un Chemin de Toul. Toutes ces dénominations ont aujourd'hui disparu. La tradition prétend qu'autrefois le canton des Thermes formait ban à part, ayant, comme il a encore aujourd'hui, ses trois saisons. Est-ce de ce canton qu'il serait question ? On m'a affirmé aussi que ce petit ban appartenait à une maison de religieuses installées à la Cour. On ne peut faire à ce sujet que des conjectures.

Quant au chemin de Toul, c'est peut-être celui de Prêve qui paraît avoir, dans ce but, desservi Allain et Colombey. Il se dirige ensuite sur Moutrot qui faisait aussi partie de la même seigneurie qu'Allain et Colombey. Il est vrai que le chemin de Gérard-Boucher ou chemin de Moutrot, peut avoir eu la même destination et porté le nom de chemin de Toul.

Des vicissitudes du village pendant cette période

— 1305 —

La guerre éclata cette année entre le duc de Lorraine et le comte de Vaudmont. Celui-ci brûla plusieurs villages autour de Nancy et Thiébaud duc de Lorraine, pour se venger, se jeta sur le comté où il fit de grands ravages. Enfin les deux armées se rencontrent à Pulligny ; le comte fut vainqueur et Thiébaud fut blessé dans le combat.

Dans le cours de l'année 1306, il s'éleva quelques difficultés sur la succession à la couronne de Lorraine. Thiébaud fit tenir une assemblée à Colombey, le samedi d'après la S^t Barthélémy, en sa présence et en celle de l'évêque de Toul et de plusieurs seigneurs. Il y fut dit et reconnu que si le fils aîné du duc de Lorraine venait à mourir avant son père et qu'il laissât des enfants légitimes, ces enfants doivent succéder au duché, à l'exclusion de tous autres.

En 1319, Aubert de Toullon, seigneur voué d'Allain, avec ses complices, arrêtaient Guillaume abbé de St Epvre, lui coupèrent le nez la main et le pied, en sorte que quelques jours après l'abbé mourut de ses blessures. Les religieux poursuivirent le meurtrier qui fut condamné à fonder à perpétuité, une chapelle dans l'abbaye de S^t Epvre et à donner pour fondation et dotation 15 livres de rentes annuelles.

Au mois de juillet 1883, M. Mordaing d'Autreville (Vosges), m'apportait une trouvaille faite, en piochant dans son jardin, d'environ 300 pièces de monnaies, les unes en argent à très bas titre, les autres en cuivre blanchi. Toutes étaient de provenance française, sauf quelques types de Bar de Metz et de Besançon, et s'échelonnaient de Philippe Auguste à Jean-le-Bon.

Les recherches auxquelles je me livrai des faits de guerre, qui avaient pu causer la perte de ce petit trésor, me conduisirent à en attribuer la possession à l'un des Routiers d'Arnaud de Cervolles que le comte de Vaudémont avait pris à la solde.

On sait en effet que dans le cours des années 1362 et 1363, notre pays, les environs d'Autreville en particulier, furent dévastés par les Aventuriers bretons, anglais, normands, picards, gascons et autres gens de tout pays commandés par l'Archiprêtre, Arnaud de Cervolles, dont les bandes s'étaient formées après la bataille de Poitiers. Quand elles vinrent en notre pays, elles avaient déjà ravagé la Provence, puis la Bourgogne.

En 1363 après avoir traité de même le Barrois et les environs de Metz, le comte de Vaudémont les conduisit de nouveau dans le Barrois, où ils se livrèrent à d'effroyables excès. Les Bretons menaçaient de tout détruire, s'ils le pouvaient, dans le duché de Bar.

Au mois de Mai suivant, nouvelles expédition des ducs de Lorraine et de Bar contre le comte de Vaudémont. Tandis que Robert de Bar assiège Chaligny, que défend l'Archiprêtre, le duc Jean s'avance contre Henri retiré sur les terres de Champagne. Les deux armées se rencontrèrent près du prieuré de St Blin, non loin de Bourmont et s'y livrèrent bataille en 1363.

En suivant sur la carte les itinéraires suivis par les belligérants, on voit que ceux-ci traversèrent plus d'une fois Autreville et Allain en ces temps calamiteux. Comme des troupes venant de France pouvaient seules être bien fournies de

monnaies nombreuses provenant exclusivement de ce pays, il n'est pas téméraire, je suppose, d'en attribuer la perte à l'un des Routiers de l'Archiprêtre.

1365

Deux ans plus tard, nouvelle invasion des Bretons dans l'évêché de Toul. Les écrits du temps parlent des maux qu'ils continuèrent à y faire, des ravages qu'ils y exercèrent. Les soldats qu'on envoyait à leur poursuite mettaient le comble à la désolation, en pillant tout ce qui était épargné. Pour se mettre à l'abri de la fureur de ces bandes, les habitants des campagnes se sauvaient dans les bois, dans les montagnes ; il en périt un grand nombre.

1421

Nouvelle guerre entre le duc de Lorraine et les Toulous ; le comte de Vaudémont prit parti du duc contre la cité. Pendant une année que dura cette guerre de représailles entre la ville et le comte, ce ne furent que pillages, incendies dans toute la contrée (sans doute qu'Allain situé à l'avant garde du comté ne fut pas épargné). C'est à la suite de cette guerre que Gérard de Pulligny se plaignit à la duchesse régente de Lorraine, que les magistrats de Toul avaient refusé de lui rendre justice contre des bourgeois de cette ville qui avaient brûlé des maisons au village d'Ochey dont il était propriétaire. Cette princesse en réfèra au Maître Echevin qui lui députa un des membres du corps municipal avec mission de lui expliquer que l'incendie des maisons d'Ochey n'était que la suite de justes représailles dans la guerre contre le comte de Vaudémont, dont Gérard était le vassal et parce que ce dernier était dans les rangs du comte, lors du défi au combat.

1438 1439

Nouvelle guerre entre le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont. Le premier trop faible pour résister au comte, appelle à son secours les troupes du roi de France. Elles envahissent le pays, prennent Vaudémont, Vézelize, etc.

L'année suivante la guerre continue ; Jean de Toullon, seigneur voué d'Allain, y est tué et pendant l'été, les troupes lorraines et françaises démolissent Thélod et ruinent les moissons aux environs.

Cette guerre de représailles se faisait en mettant le feu aux récoltes et aux villages, causant ainsi la ruine des campagnes et le malheur des peuples.

1473

Guerre entre le duc de Lorraine et l'Evêque de Toul. Pour la soutenir, Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul, appelle à son secours les Bourguignons qui viennent s'établir sur les terres de l'évêché et tenir garnison à Maizières, Pont S^t Vincent. Le siège du château de Maizières fut fait et la forteresse se rendit après six jours d'attaque.

Cette guerre aussi fut très funeste, car les Bourguignons exercèrent de si grands ravages qu'on compta jusqu'à 500 villages brûlés.

1475 1476

Charles le Téméraire en Lorraine.

Le duc de Bourgogne convoitait les états du duc de Lorraine, pour relier les province qu'il possédait au sud et au nord de notre pays et faire de Nancy la capital de ses états. Dans ce but, il envahit la Lorraine ; il arriva par Vicherey, à Colombey et probablement à Allain le 3 octobre 1475 ; son armée y logea et le duc coucha à Colombey. Le lendemain il partit pour Toul. Le pays fut occupé par ses troupes ; le 24 octobre il dîna à Pont S^t Vincent dont il s'empara, et le 26 9^{bre} il se rendit maître de Nancy.

Le 11 janvier, après avoir établi un gouverneur à Nancy pour administrer le duché, son armée partit de cette ville et passa de nouveau à Allain et à Colombey selon toute apparence, car il se dirigea sur Bulgnéville. Le duc passa lui-même par Toul, puis par Sion et il alla rejoindre ses troupes pour les conduire en Suisse.

Le 15 Octobre, Charles le Téméraire repassa de nouveau pas notre pays pour aller se faire battre devant Nancy, où il perdit la vie à l'Etang S^t Jean.

Lorsque le duc de Bourgogne se fut rendu maître de la Lorraine, Jean de Toullon seigneur voué d'Allain et de Colombey, fut un des premiers seigneurs lorrains à trahir la cause de René II et à embrasser le parti de Charles le Téméraire ; en récompense, il fut nommé, par le vainqueur, conseiller du duché de Lorraine. Mais en 1486, Jean de Toullon fut cité devant le bailli de S^t Mihiel qui le condamna pour crime de félonie et de lèze-Majesté, à un bannissement perpétuel, déclarant ses biens acquis et confisqués au profit du duc de Lorraine.

1521

Noms des Tendeurs de l'époque :

Joballe.

Pierre Ingellote.

Simon Marizote.

Mengin Pecares.

Didier Marchal.

Jehan Mougín.

Jehan Moudin.

Guillaume Gentil.

Gérard Poirson.

Petit Johan Pierrot.

Benoist Colas.

Jacques Maître Didier.

Note sur la famille Jobal

Le nom de Joballe ou plutôt Jobal placé en tête de cette liste, est celui d'une ancienne noble famille du pays, originaire de la Meuse.

Cette famille a possédé des biens importants à Allain et à Bagneux. Quelques-uns de ses membres ont même, comme on le voit par la liste ci-dessus, habité notre village, et fait bâtir, au XVI^e siècle la maison habitée par M. A. Déthorey et qui plus tard servit quelque fois de résidence au desservant de la Chapelle S^t Nicolas, fondée par un Jobal, en 1593, dans l'église d'Allain.

Bien que cette famille ne portât pas la particule de devant son nom, elle n'appartenait pas moins à la noblesse du pays, comme on peut le remarquer par les titres et les alliances de quelques-uns de ses membres.

Arbres de ligne de cette famille, dressé en 1713.

1° Jean Jobal marié à Barbe de Nancy

1° Nicole Jobal ; 2° Nicolas Jobal ; 3° Barbe Jobal ; 4° Marie Jobal ; 5 Jacqueline Jobal ; 6 Jean Job al.

1° Nicolas Jobal ; 2° Clément Jobal ; 3° Jean Jobal .

1° François Jobal ; 2° Catherine Jobal ; 3° Anne Jo bal.

En 1699, une Barbe Jobal de Pagny est veuve de George de Lignieville

De 1525 à 1666

ou du Procès intenté par l'abbé de S^t Epvre, à la date des anciens registres de la paroisse (baptêmes, mariages, mortuaires).

L'année 1525 est, pour l'histoire du village, une date remarquable par suite du procès intenté aux habitants d'Allain et de Colombey, par l'abbé de S^t Epvre, pour obtenir la propriété foncière des bois des deux communautés.

Il paraît que les forestiers avaient chassé, des bois de la communauté, les porcs de l'amodiateur de l'abbaye ; ces animaux étaient probablement à la glandée.

L'abbé réclama contre ce procédé et intenta aux habitants un premier procès qui fut plaidé à la justice du Change de Nancy et à la suite duquel l'abbé fut débouté de ses réclamations.

L'abbé ne pouvant obtenir gain de cause sur ce point, ou sur la question d'usufruit, attaqua la question de propriété. Il cita les habitants et manans d'Allain et de Colombey au Tribunal des Assises à Nancy, pour se faire déclarer haut propriétaire de la totalité des bois des deux villages, en dépouillant les habitants. Le procès dura trois ans et fut appelé à neuf audiences. Si nos pères avaient eu à leur disposition le contrat de vente de la wouerie à Aubert de Toullon, ils n'auraient probablement pas eu tant de mal de faire reconnaître leurs droits. Voici la copie de ce procès :

Copie

du procès intenté par l'abbé de St Epvre contre les manans et habitants d'Allain et de Colombey.⁽¹⁾

« Saichent tous que en l'an mil cinq cent vingt quatre, le cinquiesme jour de décembre, par devant honoré seigneur Olry Wisse de Gerbéviller S^{gr} du dit lieu, bailly de Nancy, et plusieurs autres seigneurs féodaux du Duché de Lorraine, tenans les assizes audit Nancy, comparurent en jugement Révérent Père en Dieu Damp Balthazar du Chastelet, abbé de Saint Epvre , acteur d'une part contre les manans et habitants d'Allain-aux-Beufz, ajournéz par trois comme il est de coutume aux dites assizes deffendeurs d'autre part. Alors de la part du dit seigneur acteur fut fait demande aux ditz déffendeurs telle que s'ensayt de mot en mot :

(Exposé à la demande de l'abbé)

« Révérend père en Dieu Damp Balthazar de Chastelet abbé de Saint Vincent de Metz et commandataire perpétuel du Monastère de Saint Epvre-lès-Toul, dit que ad cause de son Eglise et Monastère de Saint-Epvre, il est hault justicier, moyen et

⁽¹⁾ Ce procès est écrit en belle gothique mineure, sur une feuille de parchemin ayant 68 centimètres de longueur sur quarante-huit de largeur. On y compte 58 lignes écrites dans le sens de la longueur.

bas ez villes, bans et finaiges de Collombier et d'Allain-aux-Beufz, y créant Maire et justice et à luy seul compétent toutes confiscations et attrahières, semblément, lui competent et appartient deschargner et tanxer les amandes haultes moyennes et basses. Esquels bans et finaiges y sont plusieurs beaux et grands boys, de haulte futoye et autres, lesquelse sont pour subvenir aux édifices, bastimens réparations et entretenemens de l'Eglise et Monastères de Saint Epvre, gaignaiges et autres choses nécessaires de la dite Eglise du dit S^r et de ses religieulx, tant pour affouage, chauffage que autrement, lesquels garder appartient au dit sieur, instituer forestiers, jurez et sermentez et toutes amandes et confiscations faictes et commises ez dits boys sont et appartiennent au dit sieur quant à sa part. Au moyen de quoy est qu'il est venu à la notre cognoissance du dit sieur acteur que les habitants des dites villes, sans la licence ne consentement du dit S^r Acteur, prennent, charbonnent, coupent, rayent et essartent les ditz boys et en vendant à gens difforains, tant pour mainsonner, édifier que pour faire charbons et autrement, qu'est et serait les destruction et dégats totale des dits boys et le très gros dommaigne et prendre du dit S^r Acteur de ses dites seigneuries, esglises et monastère du dit Saint Epvre de leurs dites appartenances et deppendances. Et aussi du bien publicque, voullans aussy approprier à eux en éritage les essars que y sont en fraudant par ce le dit S^r Acteur et les seigneurs vouelz des ditz lieux des amandes et reprinsce des dits boys. C'est que le dit sieur acteur requiert aux dits habitans que pour le présent et pour l'avenir, vendre aliéner et charbonner des dits boys à gens difforains et pour ce qu'ils en on coppé, rayé, essarté, aliéné aux dits difforains, qu'ils en paient au dit S^r Acteur les amandes profitables ensemble, les réparations selon l'exigence du cas.

(Appels et remise en cause)

« Sur laquelle demande, après jour d'avis obtenu par les dits deffendeurs, ilz demandèrent jour d'asseing et pour commissaire firent depputez le Lieutenant de Nancy et Johammes Lud secrétaire. Et à l'assize tenir le pénuttième jour de Janvier mil cinq cent vingt cinq, l'asseing fut lu et tenu bon et par les deffendeurs fut demandé premier garent (remise de cause sans doute). Et à l'assize tenue le vingt-septiesme jour de Mars mil cinq cens vingt cinq, les dits deffendeurs demandèrent second garent. Et à l'assize tenue le dix neuvième jour e Juing mil cinq cens vingt cinq fur par les dits deffendeurs demande thiers garent.

(Réponse des habitants ou moyens de défense)

« Et à l'assize tenue le vingt-cinquesme jour de febvrier mil cinq cens vingt six, fut besongnée à y celle comme s'ensuyt : En la cause de Révérend Père en Dieu Damp Balthazar du Chastelet abbé commandataire de Saint-Epvre près Toul acteur contre les habitants de Collombier et Allain aux beufz deffendeurs qu'estait après thiers garant demandé par les ditz deffendeurs ; iceuche deffendeurs dirent qu'ilz se vouloient garantir d'eulx-mêmes, qu'ilz n'avoient à faire le contenu de la demande exhibans ung départ de Justice du Change de Nancy pour le fait d'aucun délict que le dit S^r Acteur avoit poursuy les dits deffendeurs, qu'estoit d'avoir des chassey les porcZ du dut S^r Acteur paissonnant ez dits boys, pour lequel fait demandait réparation qui fut débattu par les ditz deffendeurs ad cause qu'ilz déclaroient les dits boys leur appartenir et non au dit sieur acteur, et enfin fut le dite S^r acteur deboutté de la dite reparation.

(Réplique de l'Abbé de S^t Epvre)

« Et fut par le dit S^r Acteur, dit que sa demande doit lui estre adjudgée pour les raisons contenues en y celles par espécial qu'il a toute seigneurie aux dits Collombier et Allain aux beufz, lui competent toutes confiscations et attrahières et son advenant des amandes et profits des dits boys, lesquelz les dits habitants destruisent et desgastent et en le permettant ne se commettrait ni amendes, ni espave et ne sauroit ou prendre pour ses nécessitez, ne pareillement ne seroient les ditz habitants des dits lieux et leurs successuers pour maisonner que avec leur prendre seroit le prendre des dits seigneurs Abbés de S^t Epvre, et par plus forte raison seroit de mauvaïse conséquence pour tous seigneurs qui ont subjects amandes et espaves, s'ils ne jouissoient de leurs droits seigneuriauhe et que subjects fussent admis et receuz à prendre haute possession ou prescrire contre leurs seigneurs en fait de droit seigneurial, attendre que telz gens qui sont roturiez ne sont capables de telz fait. Disant aussy que le dit départ product par les dits deffendeurs ne leur sert ne griesve en ce au dit S^r Acteur, attendu qu'il n'estoit question que de cas de délict et non il n'y avait appel et maintenant il est question de la propriété des dits boys. Item, le dit S^r Acteur product ung départ de cour d'un même fait par honoré S^r Jacot de Germiny comme S^r Vouel de Viterne contre les habitants du dit Viterne pour le fait des boys qu'estoit ung pareil fait à celuy du présent et vont les dits habitants disoient estre en possession haulte des dits boys ; le présent vient prouver à quoy ne furent receuz pour ce qu'ilz n'essoient capables à prescrire tel fait et furent comdampnez des dits boys sauf leur usage en iceute pour leur deffrinct tant seulement. Plus, a le dit S^r Acteur ramené ung fait que les habitants de Fontenoy, près de Gondreville et ceulz de Tonnoy ont esté et de fresche mémoire, débouttez de telle possession par eulx attaqués. Concluant par ces causes que les dits deffendeurs n'y sont pareillement recevables et que la demande du sieur Acteur lui doit estre adjudgée et de ce s'appoincter en droit.

Nouvelle réplique des habitants

Et par noble homme Claude de Vendevre, prévost de Nancy, procureur des dits deffendeurs, en fortifiant leur dit départ de Court product, dit que à tort et sans cause le dit S^r de Saint Epvre les poursuyvoit de ce fait et les auroit bien dû laisser en paix pour plusieurs motifs : Premier : que à eulz n'a tenu de prouver qu'ilz sibent eb haulte possession des dits boys ce qui leur avoit esté baillé en charge par le demené du procès pour les ditz porcz au dit Nancy. De quoy le dit S^r Acteur se désista, qu'est chose suffisante de condampner le dit Sr Acteur est déraisonnable parce qu'il y est contenu qu'il crée les forestiers ès dits boys et il se trouva que ce sont les habitants qui les y nomment, saulf que le dict S^r Acteur prend cause qu'il veut que les habitants élisent. Et au fait du départ de court du dit S^r de Germiny product par le Sr Acteur, ce n'est le cas paril pour ce qu'il n'estoit question que d'affouage et de gaigières, faict des cenalz et etre du dit S^r de Germiny et aussi que la Seigneurie de Viterne avoit esté en gaigne dès longtemps et qu'il fut trouvé et dit de bonnes raison que sur gaigière on ne peult prendre possession et que plus le fait et droit du dit S^r de Germiny estoit et est fief et celui de mon dit de S^t Epvre est de chose admortie, par quoy ne se peult aider ne vauter que ce soit pareil cas. En outre, de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, en out joy des dits boys, comme de vendre, donner, charbonner et aliéner à leur vouloir, mesme en out donné à Monseigneur le Bailly du comte S^r de Thelod et à feu Monseigneur d'Acraigne vouelz

des dits lieux d'Allain aux Beufz et de Collombier et à plusieurs autres seigneurs qui leur en out demandé et si le S^r Acteur a eu des dits boys pour maisonner ou autrement, a esté par priere du dit S^r Acteur ou ses officiers comme ilz l'offrent à ~~aprouver~~ par lettres ou autrement, dont est à présuposer que le dit S^r Acteur n'y a droit, car sy droit y avoit, ne l'eust demandé par priere aux ditz habitants, et n'est pas chose nouvelle si les ditz boys sont à eulx pour ce que leurs voysins en ont de pareilz et plus grans, en usent comme font les dits deffendeurs et sans les ditz boys ne scauroient vivre, lesdits deffendeurs, pour ce qu'ils n'ont quasy comme point de ban et y sont souvent foullez de gendarmes pour aller et venir. Concluant pour ces causes qu'ilz sont en bonne et haulte possession des dits boys par vendaige, coppaige et aultrement à leur voulloir comme ils l'offrent à faire jurez deux ou trois d'entre eulz et outre plus prouver faire qu'il suffise à droit, disant que le dit Sr Acteur les doit laisser en paix de la dite poursuyte et de ce droite.

(Suite du procès : difficultés)

Duquel droit fut fait.....Mahu de Lucy Sr de Dompballe, lequel a retrainet son eschevignage, pour ce qu'il y a trouvé débat , et ce pour la première foix. Et à l'assize tenue le vingtiesme jour de May mit cinq cens vingt sept y fut besognée comme s'ensuyt : En la cause de Monseigneur de St Epvre acteur contre les manans et habitants de Collombier et Allain aux Beufz deffenseurs qu'est en appointement de droit Mahu de Lucy Sr de Dompballe, eschevin qui aux assizes précédentes retrainet son eschevignage parce qu'il y avait trouvé débat, a encore retrainet, disant y trouver débat, qu'est pour la seconde fois. Et à l'assize tenue le vingt troisesme jour de mars mil cinq cens vingt sept fut besognée à icelle comme s'ensuyt :

(La cause est reprise)

En la cause de Monseigneur de St Epvre acteur contre les habitants de Collombier et d'Allain aux beufz, qu'estaient en appointement de droit et Mahu de Lucy Sr de Dompballe eschevin qui desjà avait retrainet par deux fois pour ce qu'il avait trouvé débat. En retournant à son eschevignage a dit qu'il trouvait par la pluspart de Messeigneurs les nobles et par luy que sy les ditz habitants de Collombier et d'Allain aux beufz peulvent prouver tant qu'ilz suffise à droit ce dont ilz seront pour ventez par leur plaidre, ce apparu airaient bien à demeurez en leur possession, ainsi la il dit et par droit. Et sur ce fait entendit, agrée par les parties tel que s'ensuyt : Les manans et habitants d'Allain aux beufz et de Collombier veullent faire jurez trois ou quatre des plus anciens d'entre eulx et outre plus prouver qu'il suffise à droit. A l'encontre de Révérend père en Dieu Damp Balthazar du Chastellet, abbé de Sainet Vincent en Metz et commandataire de Sainet d'Epvre, tant par la recongnissance du dit Sr Abbé que ses prédecesseurs abbez, tant par lettres que aultrement que des boys dont est question les habitants en sont en joyssance de bonne teneur et haulte possession de trente ans ou plus, aissaivoir de vendre, donner, charbonner aliéner et aultrement en faire à leur, bon plaisir. Et que quand le Sr Abbé et ses prédecesseurs ont voullu avoir des dits boys, en ont demandé ou fait demander par leurs officiers ou par aultres de leur ordonnances ou commandement.

(Des commissaires sont nommés pour faire enquêter)

Le dit entendit fait, les ditz deffenseurs ont demandez commissaires qui leur ont estez octroyés, aissaivoir le Lieutenant de Nancy et Bastien Mollard, commis

clerc jurez du dit lieu et pour leur adjoint Messire Georges de Liocourt, chevalier, requis par le dit sieur abbé de Sainet Epvre et accepté par les parties. Et se doit faire la dite enquête de dans deux moys. Et à l'assize tenue le dixhuitiesme jour de may mil cinq cent vingt huit y fut besongnée comme s 'ensuyt

(Résultat de l'enquête)

En la cause de Révérend père en Dieu Damp Balthazar du Chastellet, abbé de Saint Epvre, acteur contre les manans et habitants de Collombier et Allain aux Beufz deffenseurs qu'estait à raison l'enquête faiete par les ditz habitans, les preuves furent lues ensemble les productions de ce fait. Les ditz produisans dirent qu'ils en avoient assez fait et bien prouvé le contenu de l'entendit, ayant égard qu'il y avoit grand nombre de tesmoings qui en avoient depposez lesquels estoient de divers lieux gens fortsagez et non suspectz et avec ce apparoissoit que les ditz boys leur competoit par l'article prins en ung compote du revenu du Comté de Vaudémont signé par feu Monseigneur le comte Antoine ; yceluy article produict faisant mention que les ditz boys sont aux ditz habitans et les amandes d'yceute aux seigneurs, avec aussi les deux depars par eux produictz par lesquelz appert qu'ilz ont voullu par cy devant apparoir que les ditz boys ilz en estoient en haulte possession et que le dit sieur ne luy n'y a. Concluant qu'ils ont bien prouvé la dite charge et de ce s'en sont appoinctez en droit.

Réplique de l'abbé de St Epvre

Et de la part du dit Sr de Sainet Epvre esté dit et soutenu que de la charge prime à prouver par les ditz produisans, ilz en ont peu fait pour plusieurs raisons, premier : la présente question est réelle, non personnelle et non pour droit seigneurial, pour lequel fait prouver, fault bon gros nombre de temoings dumoings enfant sept qui tous soient gens de bien, non suspectz, ne favorables, tous deposans le contenu de l'entendit sans délaisser un seul poinet, selon la coutume gardée et observée en ce duché de Lorraine et jà ne se trouvera que le dit nombre nemoindre y fort bien, en y a aucuns ou plusieurs qui depposent le contenu du premier article de l'entendite assavoir sur l'usaige et vendaige ; mais sur le second article contenant que quand le dit Sr Abbé et ses prédécesseurs ont voullu avoir des ditz boys ilz en ont demandé par leurs officiers ou autres de leurs ordonnances ou commandement, qu'est le fait principal il n'y en a nulz ou bien peu moings et ne se peullent les ditz produisans aider, par dire qu'on leur a donné trop de charges pour ce que la charge les ditz produisans l'ont présenté d'eux mêmes et agrée l'entendit sans recors et ce que les ditz produisans veullent dire qu'ilz seraient par trop grévez de prendre les ditz boys veu qu'ils n'ont autres biens ne bans, pour ce que le dit Sr de Sainet Epvre n'éteint pas sa demande les preuves d'usage d'yceluy, ains pour crainte de l'aliénation des ditz boys que les ditz habitans decoppent vendent et arruynent et esquelz en ce faisant le dit sieur perdait ses amandes bien congner par les ditz produisans et quant aux depositions des principaulx, ilz ne servent rien pour ce que c'est leur fait propre, ne sert aussy aux ditz habitans, le dit départ produict pour ce qu'il, ne fait mention du contenu de l'entendit. Concluant en ce qu'il n'y a témoignage un nombre suffisant depposant l'entendit entier pourrait causer. Conclut le dit Sr Acteur que la charge à prouver prime par cube, ils n'en ont assez fait en print droit .

(Conclusion ; l'abbé est débouté
de sa demande)

Duquel droit fut fait eschevin Messire Nicolas de Lutzelbourg, chevalier, capitaine d'Espinel ; lequel en retournant à son Eschevignage a dit qu'il trouvait partout nos seigneurs les Nobles et par luy et sans débat que de la charge à prouver par les Srs produisans, ilz en ont assez fait ainsi la, il dit et par droit. Ce fait, ont les ditz habitans requis estro decouteugi et pareillement avoir départ de courte et de mesme ce leur a esté octroyé en ceste forme.

En témoignage de vérité sont ces lettres de départ de court scellées du scel du tabeillonnage de Monseigneur le duc de sa cour de Nancy sauf son droit de l'autruy. Et avec ce pour plus ample temoingage le dit Olry Wisse de Gerbéviller, Bailly de Nancy y a mis et appendu son scel, armoyé de ses armes. Ce fut fait le dixhuitième jour de may mil cinq cens vingt huiete où estoient assistans tenant les dites Assises avec le dit Bailly.

(Seigneur siégeant aux Assises
lors du prononcé du Jugement)

Révérénd Père en Dieu et honnorez seigneur Damp Georges de Haussonville, abbé de Moyenmoutier, Georges jeusne Sr de Crehanges, Jacot de Haraucourt Sr au dit lieu, Bailly d'Allemagne, Guerrard de Paffenhoffen, Sr au dit lieu, Bailly du comté de Vaudémont, Messire Humbert de Doncourt, chevalier, Sr de Bize Bailly du Bassigny, Jehan de Watronville Sr de Maizey, Bailly d'Espinal, Gaspard de Haussonville, Sr du dit lieu, gouverneur de Blâmont, Adam Bayer di Boppart Sr de Chastel brebain, Gérard de Haraucourt , Sr d'Ubexy, Messire Georges de Liocourt, chevalier Sr du dit lieu, capitaine de Preny, Messire Nicolas de Luo, chevalier, Sr de Richarmenil, Messire Jehan de Lignéville, chevalier, Sr du, dit lieu, Messire Nicolas de Luzelbourg, chevalier Sr de Fléville, capitaine d'Espinal, Messire Pierre du Chastellet, chevalier, Sr de Deuilly, Messire René de Beaumont, chevalier Sr du Portey Antoine de Nonroy, Sr de Port-sur-Seille, Loys de la Grand-Saulx, Sr du dit lieu, capitaine de Nomeny, Jacot de Haraucourt, Sr de Chambley, Ferry de Lutzelbourg, capitaine de Phalsbourg, Hanry de Lucy, Sr au dit lieu, L'Otte de Haraucourt, Sr au dit lieu, Maistre d'Hostel ordinaire ,douze souverains seigneurs ; Gérard de Sauvigny, Sr de Faily, Jehan de Halmestat, Sr au dit lieu, Mahu de Lucy ; Sr de Dompballe, Mussy de Germange, Sr de Bioncourt en partie, Gratian de Brixey, Sr de Fontenoy, Simon de Barisey, Sr au dit lieu, Nicolas de Barisey, Sr au dit lieu, Jehan de Ludre, Sr de Richarmenil , Messire Octave du Fay, chevalier Sr de Bazollier, Georges d'Oriocourt, Sr d'Aulnoy, Claude de Darneulles, Sr au dit lieu, Ohte des Salles, Sr de Gomberval, Hanns de Germange, Sr de Bioncourt en partie, Jacot de Sauvigny, Sr de Monthureux-le-sec et plusieurs autres seigneurs, témoins

Signé : « Delescut » (tabeillon général)

Cette pièce n'est pas très intelligible. J'attire seulement l'attention sur la conclusion contenu dans les trois lignes soulignées, accordant départ de cour aux habitants, ou renvoyant de sa demande celui qui intente procès .

Ce Vidimus ou copie authentique du procès donne lieu de faire une foule de remarques intéressantes. Il nous permet de constater la manière de procéder de

cette haute cour de justice, dans les questions de possession foncière et de droit seigneuriaux

Nospèrer, en cette occasion, eurent affaire à fort partie. Damp Balthazar était en effet pour « ses subjectz les habitans d'Allain aux beufz et Collolombier » un puissant adversaire, d'abord par son titre d'abbé de St Epvre et de St Vincent en Metz, deux des plus riches abbayes du pays ; ensuite par sa famille qui était comme on le sait, l'un des quatre grands chevaux du duché⁽¹⁾ ; par lui-même, car il avait occupé des charges élevées et avait eu des missions importantes à remplir dans les affaires de la Lorraine⁽²⁾ ; par le Duc Antoine dont il possédait la confiance⁽³⁾ ; par son titre de premier conseiller de régence, pendant la guerre des Rustauds, alors même que le procès était pendant ; par sa parenté ou les alliances de sa famille avec plusieurs des seigneurs qui siégeaient aux Assises⁽⁴⁾ enfin par des relations probables avec Olry Wisse de Gerbéviller, président de cette cour de Justice.⁽⁵⁾

On pouvait craindre, en outre, que des seigneurs-juges ne fussent disposés à donner gain de cause à un des leurs, et à sacrifier les droits contestés de pauvres roturiers, en faveur d'un abbé puissant et pour doter une abbaye célèbre, dont les portes ne s'ouvraient qu'aux gens de conditions. Ces droits, du reste, pouvaient paraître douteux, car ils ne s'appuyaient que sur la prescription, titre que Damp Balthazar ne voulait point admettre.

Il n'en fut rien cependant : la justice l'emporta, et les bois, objet du litige et formant un lot de plus de 1600 hectares, furent conservés aux habitants des deux localités qui en jouissent encore aujourd'hui.

On peut, en lisant cette pièce, se rendre compte de la prudence et de l'équité qu'apportait le Tribunal des Assises dans l'examen et le jugement des affaires soumises à sa juridiction sans appel. C'est par de tels actes qu'il s'est sans doute acquis la haute renommée dont il jouissait. On sait que seuls les membres de l'ancienne chevalerie avaient le droit de siéger aux assises, et qu'ils venaient remplir cette charge gratuitement. Honneur donc à cette institution, l'une des gloires de notre antique Lorraine.

Le signataire du vidimus, tabeillon général, devint plus tard le secrétaire du duc Antoine et, en 1541, il fut l'ambassadeur du duc de Lorraine à la diète de Nuremberg, pour traiter avec Charles-Quint.

La reconnaissance des habitants des deux villages ne doit pas oublier les noms des procureurs qui furent chargés de défendre et qui gagnèrent le procès : le

⁽¹⁾ La maison du Châtelet descendait des ducs de Lorraine. Elle était alliée aux plus importantes familles de l'ancienne chevalerie.

⁽²⁾ Balthazard du Châtelet assistait aux Etats de Nancy en 1509, pour la majorité du duc Antoine. En 1511, il était nommé administrateur du duché pendant l'absence de ce prince, et en 1518 il était député avec sept autres gentilshommes, pour céder au roi d'Espagne les droits du duc de Lorraine sur le duché du Luxembourg ; ce qui eu lieu moyennant 35 000 florins. (Voy. D. Calmet, Histoire généalogique de la Maison du Châtelet, branche privée de la Maison de Lorraine.)

⁽³⁾ Antoine et Jean cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché de Toul, rendant hommage à sa prudence, le nommèrent en 1522 pour terminer les différends qui pourraient survenir entre les deux princes.

⁽⁴⁾ Pierre du Châtelet, l'un des juges était le neveu de l'abbé de Saint Epvre.

⁽⁵⁾ Hue du Châtelet, frère de Balthazard du Châtelet avait épousé Madeleine Wisse du Gerbeviller sœur d'Olry Wisse.

lieutenant de Nancy Mahu de Lucy S^r de Dompballe, Claude de Vendoeuvre, Johammes Luc et Bastien Mollarg.

1526

« Madame la duchesse a, audit Allain et Colombey, toute hauteur et seigneuries, et y prend toutes aides et espaves, lesquelz villes doivent à ma dite dame, à cause de sa seigneurie de Gondreville, chacun an 3 francs de rents pour cause d'un quart de vouerie qu'elle y a, les ditz 3 francs en deux termes l'année ; c'est aissaivoir la moitié à Pâques et l'autre moitié à la St Remy d'Octobre ».

« Ils doivent ensuite aux termes de la Saint Martin, 15 resaux d'avoine (Extrait des comptes de Gondreville) ».

1552

Pendant que Charles-Quint faisait le siège de Metz, les coureurs de l'armée impériale vinrent jusque dans les environs de Toul. Notre village eut surtout à souffrir du passage d'Albert de Brandebourg prince allemand, allié de Charles-Quint, qui commit, avec ses troupes, des ravages effroyables partout où il passa. Des environs de Toul il se dirigea sur Neufchâteau et après quelque séjour sur la Meuse, il alla vers S^t Nicolas où une rencontre eut lieu avec des troupes françaises qui l'observaient mais qui trop faibles furent battues.

Guerres de Religion

1567

Les calvinistes ou protestant d'Allemagne au nombre de 16000, sous le conduite de Jean Casimir prince allemand, appelés par les protestant de France, entrèrent en Lorraine par les Vosges. Arrivés dans nos environs, ils incendièrent Tranqueville, saccagèrent les villages qu'ils rencontrèrent, surprirent quelques châteaux et virent camper aux portes de Toul qu'ils n'osèrent cependant attaquer. Ils s'en éloignèrent ensuite dans la direction de Vézelize, se réunirent là aux Protestants de France et se dirigèrent ensuite sur la Champagne. Toutefois Allain ne fut pas encore débarrassé de ces pillards, car l'année suivante, une compagnie de Reitrée qui s'était établie à Vicherey, revint sur Toul, s'établit à Bicqueley et de la fit de nombreuses courses dans les environs qu'elle ravagea.

1587

Dans le courant de cette année, les Protestants allemands, vinrent de nouveau au secours de leurs co-religionnaires de France en passant encore par nos environs. Ils envahirent le comté de Vaudémont, campèrent près de Vézelize, puis près de Pont S^t Vincent, entre le Madon et la Moselle, menaçant Nancy.

Le duc de Lorraine et son cousin le duc de Guise, avec quelques troupes, vinrent des observer sur le plateau de S^{te} Barbe, cherchant à les attirer. Mais les protestants, quoique bien supérieur en nombre, après une escarmouche dans les vignes dur le flanc de la côté, se retirent.

Les Allemands restent quelques jours dans le voisinage. Ayant appris que les caves de Maizières et de Viterne étaient remplis de vin, ils y accourent en foule et s'y enivrent. Un détachement lorrain, ayant été informé de ce qui se passait, sortit secrètement de Pont S^t Vincent, surprit les pillards et « n'urent pas grand peine, dit la

chronique, à en tuer ce qu'ils en voulurent, à quoy ils ne s'espargnoient guère et en, amenèrent infinis prisonniers ; cela n'empêcha pas, la friandise du vin faisant oublier le mal survenu et le danger présent, que le lendemain, ils n'y retournassent encore en plus grand nombre ».

L'armée protestante se remit en marche en se dirigeant sur la Meuse. Le duc de Guise la suivait sur le côté et la harcelait constamment.

Il est probable que les protestants passèrent par Allain pour se diriger sur la Meuse, par les vallées de Blénod et de Vannes, car le duc de Guise qui les observait de près, passa à Toul et à Sorcy.

On est fondé à croire que l'un des engagements dont parle l'histoire, entre les protestants et le duc de Guise se livra du côté de Crézilles et de Moutrot ; car on rencontre sur ce plateau, de temps en temps, des boulets de canon, et la tradition s'accorde à dire que l'engagement qui s'est livré là, remonte aux guerres de religion.

_____ 1594 _____

Fondation de la chapelle S^t Nicolas

La pierre commémorative placée dans le mur latéral de l'église, près de l'autel S^t Nicolas, rappelle la fondation de cette chapelle. Voici de le texte de l'inscription :

« L'an 1594

« Messire Nicolas Jobal St Epvre ergeat et foda ceste chapelle en l'honneur de Mos S^t Nicolas, chargée de deux messes la semaine et de VII frans par an aux Cordeliers de Toul ou quatre paire de grain biez et avoine ; les autres charges sont narrées en la fodation, enregistrée par M^e Calpertin an q. dessus ».

« Priés pour son âme qu'il rendit à Dieu le Janvier 1603 ».

On lit ensuite au sujet de cette fondation dans l'Etat du Temporel des paroisses :

« La chapelle S^t Nicolas a été fondée en 1594 par Nicolas Jobal religieux et aumonier en titre de l'abbaye de S^t Epvre.

Le revenu est d'environ 30 paires mesure de Toul ; à prendre sur deux gagnages, l'un situé à Allain, l'autre à Bagneux. Les descendants de la maison des Jobal ont droit d'y être nommés et présentés, ligne masculine et ligne féminine alternativement, à l'exclusion de tous autres ; et à défaut des dits descendants, les collateurs doivent nommer un originaire d'Allain, de Bagneux ou de Colombey ».

« Collateur : l'abbé s'il est régulier ; et les religieux s'il n'est que commandataire »

Cette chapelle était bâtie contre la nef des anciennes églises, sur le milieu du côté nord. Le chapelain avait pour habitation, je l'ai déjà dit, la maison Dethorey et il y disait la messe deux fois la semaine.

Lorsque les biens de la chapelle furent saisis, à la Révolution, il fut dressé, en présence de M. Drappier amodiateur, par deux maitres maçons, un procès verbal constatant l'état de cette maison qui se trouvait assez délabrée. Ce procès verbal se trouve aux archives de la commune.

Nous n'avons pu relever le nom que de trois chapelains à savoir

M. Pantaléon, au commencement, du XVIII^e siècle ;

M. Jacquemin de Bagneux, décédé à Allain en 1768 ;

M. Rocquin, titulaire au moment de la Révolution.

1597

On signale en cette année le passage de troupes ennemies en nos environs, notamment sur la voie romaine.

En 1528, un moulin à vent avait été édifié sur le ban de Bagneux près de la voie romaine, lieu dit au Vieux-Moulin. Il fut détruit peu de temps après, car en 1556 on en édifie un autre, près de la voie romaine également, mais à la bifurcation du chemin d'Allain à Bagneux. Celui ci fut sans doute détruit à plusieurs reprises pendant les guerres de religion, notamment en 1597, « par des ennemis passant par ce pays. »

1601

« En la dite année au mois de Jung 1601, y a passey une armée pour le ducq de Braban et estoient estimez douze mil hommes qui venoient de Scavoie ; étant passey troys jours par devant la citez (de Toul) pour aller ez pays de Flandre. Les Espagneulz estoient à l'avengarde et les Italiens, marchaient pour la bataille, et les Napolitains estoient à l'arrière garde. Et marchoit la dite armée en fort belle ordonnance avecq grand nombre de mulletz et de chariot, et ont fait leur giste à Crézille et d'ici à Manonville, de quoi les pauvres manans se sont fort intéressés (Archives de Toul).

1611

Une croix, dans le vieux cimetièrre, porte l'inscription suivante :

« Ci gist Claudin Lorrains, fils de Gérard Lorrains, eschevin d'Allain, lequel décéda le dix huitième jour du moy de mars 1611. Priez Dieu pour son âme ».

C'est la plus ancienne inscription que l'on rencontre sur les monuments du cimetièrre. Toutes celles qui ont pu être déchiffrées ne sont que du siècle dernier.

1614

Manière de procéder de la Justice au village d'Allain

On lit dans les comptes du domaine de Gondreville sous cette date :

« Les villages d'Allain et de Colombey appartiennent à l'abbé de S^t Epvre, ils sont responsables en tout à un Bailly de Nancy et du ressort de Gondreville ; auxquels villages S. A. a toute hauteur et puissance et au cas qu'il y survienne un ou plusieurs criminels, la confection du procès appartient au dit S^r Abbé comme haut Justicier et les tient en sa prison, jusqu'à la prononciation de la sentence. Lequel S^r Abbé est attenu faire savoir à un Prévot de Gondreville qui se transporte avec tel nombre de gens qu'il lui plait prendre en sa prévoté, aux lieux d'Allain et de

Colombey et où les criminels sont tenus prisonniers, dont la prononciation de la sentence est appelé le dit Prévot par un sergent du dit lieu, par trois fois, à voix intelligible pour tous, disant : Monsieur le Prévot est-il ici ? Et à la troisième fois, le dit prévot demande au dit sergent ce qu'il veut ; lequel sergent lui fait entendre la punition que le malfaiteur doit supporter pour les causes portées en son procès. Lequel patient est amené en la Place tout nu et sans aucune vesture pour être délivré au dit Prévot, lequel par pitié, demande pour Dieu ses habillement aux officiers du dit sieur qui lui donne et ne peut les refuser. Ce fait le malfaiteur est conduit au lieu de Gondreville pour recevoir la punition qu'il doit supporter. Ce fait la confiscation des biens duquel, du moins ceux qui lui appartiennent et sont sous sa puissance. Est tenu le dit Prévot de satisfaire et payer le maître des hautes œuvres, et ce qu'il en aura payé lui est pris après rendu par le Receveur du dit Gondreville ».

Redevance à cette époque, au duc de Lorraine.

« En ces villages d'Allain et de Colombey S.A. prend l'aide ordinaire et général et doivent à S. Altesse à cause de sa Prévôté de Gondreville par chacun trois francs ».

« De même ceux d'Allain et de Colombey doivent au Terme de S^t Martin d'hiver quinze resaux d'avoine, une poule et une minotte d'avoine ».

1626 (Tendue)

On lit aussi dans les comptes de Gondreville

« Au dits Allain et Colombey, S.A y a une hauteur et puissance avec le Seigneur de Thélod et ses comparsonniers, assavoir : Ceux qui veulent chasser, faire le peuvent, en payant 3 sols par chacun an ».

La chasse dont il est question ici ne comporte que la tendue aux petits oiseaux.

Voici un passage de la Nancéide de Blaru qui signale, vers 1500, cette chasse aux petits oiseaux.

« Autres sont pris de façon délectable :
« Quand un bâton légèrement fendu,
« Tient par le pied un oisillon pendu,
« Qui engagé au travers d'une fente
« Par un cordeau se serre et se tourmente,
« Là le tendeur ayant bien pris son temps,
« Sans dire mot voit tout se passe temps...

A cette époque presque tout le monde tendait à Allain, jusqu'aux veuves. Voici la liste des tendeurs de l'époque qui paient la redevance imposée. Cette liste donne en même temps le nom des diverses familles du village.

Jean Laurent
Mengin Mengin
Humbert Arnould
Nicolas Dumont

Maurice Gérard
La Veuve Boulanger
Vion Rouyer
Didier Rouyer le vieux

Gérard Boulanger
Claudin Marizot
Bastien Jacquin
Demenge Gérard
Vincent Pantaléon
Mengin Millot
Claudin Vincent
Bastin Colas
Baptiste Magin
Nicolas Vincent
Didier Boulanger
Nicolas Poirson
Mansuy Maurice
Gérard Michel
Claudin Mathis
Baptiste Martin
Didier Adam
Claudin Goury

Mengin Rouyer
Michel Gérard
Didier Rouyer le jeune
Mengin Rouyer
Jean Thiriet
François
Demenge Pierrot
Jean Lallemand
Bastien Mengin
Estienne Picard
Vincent Vincent
Mathis Evrard
Mengin Louis
Jean Miguet
Maurice Parizot
Maurice Mansuy
Claudin de Mont
François Rouyer

Le nombre des ménages est alors de 46 2/3 (les 2/3 indiquent les ménages représentés par des veuves qui ne comptaient alors chacun que pour 1/3

Des le compte, où cette liste a été copiée, on lit encore ce qui suit :

« M. de Mercoeur, seigneur de Thélod, prélève sur la vouerie d'Allain, 3 payots, 3 poules, 3 minottes dépendant du comté de Vaudémont ».

La peste, en cette année 1626, fait déjà son apparition à Allain, car dans les comptes de Gondreville on trouve cette mention :

« Il a été fait remise de un vingtième à chacun conduit (ménage), à cause de la contagion »

Sorcier exécuté ; faits et gestes des Sorciers

1626

Dans les pièces à l'appui du compte du domaine de Gondreville, se trouve joint le Réquisitoire e M. Poirot officier de l'abbaye de S^t Epvre, résidant à Colombey contre un nommé Demenge Vinot d'Allain, accusé de sorcellerie, lequel fut exécuté à Gondreville.

Voici l'analyse de cette pièce

« Le dit Demenge Vinot fut emmené en la maison forte de S^t Epvre ; il est accusé de sortilèges, d'avoir renié Dieu, pris le Diable pour son maître qui s'appelait Lenoir, d'avoir usé de maléfices, employé des poudres grises, noires et vertes et fait périr des bestiaux ».

Le réquisitoire conclut à ce que le dit Demenge Vinot « soit ars, brûlé, et ses cendres jetées au vent ».

Les autres pièces de procès, interrogatoire, dépositions des témoins, ont disparu ; il eut été curieux de les avoir.

Ce procès nous remet en mémoire les histoires de sorciers et de sabbat dont nous avons tout entendu parler dans notre jeune âge, par nos aïeux et aïeules.

C'est du reste à cette époque qu'ils pullulaient et remplissaient de terreur le pays tout entier, malgré l'activité de la justice à les poursuivre et à les condamner, car dans l'espace de 15 ans, neuf cents de ces malheureux furent brûlés en Lorraine, sans compter un nombre plus grand encore qui furent accusés, prirent la fuite ou ne voulurent rien avouer dans les cruelles tortures auxquelles on les soumettait.

Dom Calmet consacre un article assez long au sujet des faits et gestes des sorciers.

« C'est à la suite du passage des troupes d'Albert de Brandebourg que la sorcellerie ou magie s'introduisit en Lorraine. On ne vit alors que sortilèges donnés aux personnes, aux bestiaux pour les faire mourir ou leur causer des incommodités incurables, qu'opérations magiques, pour gâter les fruits de la terre, exciter des tempêtes, produire des animaux dangereux, corrompre l'air et les eaux et exciter dans les hommes des passions honteuses et criminelles ».

« Le démon, sous le nom de Maître Persil, Joly-Bois, Verdelet, saute Buisson, s'adressait principalement aux personnes faibles, aux femmes, à celles qui se trouvaient dans de fâcheuses affaires, dans la misère, ou qui avaient de violentes passions de haine, de vengeance, ou d'amour ».

« Il leur apparaissait sous différentes formes, leur faisait de belles promesses, les engageait à renier Dieu. Il exigeait ensuite d'exécrables serments de fidélité, puis les marquait de certains caractères sur quelques parties du corps. Il leur donnait des breuvages magiques, les apprenait à en composer avec des plantes vénéneuses, des cervelles de chats, des entrailles d'enfants. On dit même qu'ils y mêlaient quelque fois la sainte hostie. Avec ces poudres, onguents ou breuvages, les sorciers, dit-on, pouvaient causer des maladies et les guérir. Les poudres étaient de trois couleurs ; la noir était mortelle ; la grise causait de fâcheuses maladies et la blanche guérissait ».

« Ils tenaient leurs assemblées ou sabbat la nuit dans de vastes campagnes, au dans des forêts sombres et écartées. Les sorciers et les sorcières s'y rendaient à travers les airs, après s'être frottés, montés sur un bouc, un chien, ou un manche à balai. D'autres y allaient à pied, les uns sortaient par la cheminée, mettant le pied gauche sur la crémaillère. Ces voyages se faisaient avec une promptitude incroyable et ils étaient suivis d'une lassitude extrême ».

« Au sabbat, les sorciers trouvent une table servie, couverte de toutes sortes de viandes, mais puantes, malpropres. On n'y voit ni pain, ni sel. Le démon s'y trouve sous la forme hideuse d'un bouc, d'un chat, d'un chien noir, d'un cheval ou d'un loup. Un silence morne accompagne ce funeste repas. Si le démon y parle, c'est pour marmotter quelques mots confus, d'une voix sourde et inarticulée. Après le repas, on danse, et la cérémonie se termine par des actions abominables, où les hommes et les femmes se mêlent sans choix et sans distinction ».

« Mais ces promesses du démon n'étaient le plus souvent qu'illusions. Ainsi on assure que les poudres et les drogues étaient sans effets et ne pouvaient faire aucun

mal aux juges, ni aux exécuteurs de la justice ; que les plaisirs qu'il procurait aux sorciers étaient stériles et froids ; que les richesses qu'il leur promettait et qu'il leur donnait quelque fois, se trouvaient à la fin n'être que des feuilles d'arbres, des morceaux de fer, du charbon, du fumier ».

Le sabbat ne se tenait presque jamais que dans les nuits du jeudi et du dimanche.

« Le démon a soin d'inspirer aux sorciers de l'éloignement pour toute sorte de propreté ; il a en aversion ceux que se lavent tous les matins, qui se recommandent à Dieu avant de sortir de leur maisons ».

« Il exige de ceux qui se sont donnés à lui des offrandes annuelles pour se racheter des maux qu'il pourrait leur faire ou des servitudes qu'ils lui doivent. Il faut que ce qu'ils leur offrent soit noir ou de couleur noire, tel qu'une poule, un poulet un oiseau, voire même des cheveux de leur tête ou quelque chose autre, quelque petite qu'elle soit. S'ils y manquent, il les en punit par des malheurs, des maladies, la mort de leurs enfants. Il punit sévèrement les moindres désobéissances, le moindre retard apporté pour l'exécution de quelques ordres, comme de faire mourir son voisin, ou son bœuf, ou autres choses semblables ».

« Il paraîtrait que les repas que les sorciers prenaient au sabbat, n'apaisaient ni leur faim ni leur soif, que leurs danses n'avaient rien d'amusant. Ils y tournaient à rebours et le dos tourné les uns contre les autres. Plusieurs n'y paraissaient que masqués et on ne les appelait jamais par leurs noms propres ».

« Pour instruments de musique, le premier bâton venu leur servait de flûte, une tête de cheval jetée à la voirie, était prise pour violon ; ils frappaient sur des chênes creux en guise de tambours ; ils poussaient entr'eux des cris discordants et avec cette infernale musique, malheur à celui qui n'avait pas l'air joyeux, qui n'applaudissait pas à ce concert, qui ne remerciait pas le démon d'une si agréable fête ; il était, sur le champ, roué de coups ».

Combien de malheureux ont payé de leur vie de dangereuses illusion. Un peu plus de lumière chez ceux-ci et chez les juges, et on n'aurait pas eu le spectacle de tant de supplices atroces qui épouvantèrent nos ancêtres, surtout sur la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e.

Peste Guerre de Trente Ans ; ruine du village par les Suédois

La triste et longue période de malheurs dont nous allons nous occuper, débute par la peste, continu par la famine et se termine par la guerre et la ruine du village. Les troupes françaises, suédoises, impériales (les croates), lorraines, et le brigandage résultat ordinaire de ces périodes troublées, vinrent à l'envi ravager notre malheureux pays et en particulier Allain et ses environs.

La Lorraine entière ne présenta bientôt plus que des ruines et la population rurale fut réduite à un vingtième de ce qu'elle était avant 1630.

Le village d'Allain fut un de ceux qui eurent le plus à souffrir. Il fut d'abord décimé par la peste, puis accablé par la famine, et quand arriva la période de la guerre, ceux des habitants qui jusque là avaient été épargnés, se sauvèrent dans les bois et s'y établirent dans des baraques près du ban de Crépey du côté de la Tranchée et sur divers autres points où il est possible aujourd'hui de constater les ruines de ces tristes habitations. On fut à certains moments contraint de vivre de glands et de racines et de passer les hivers dans ces pauvres retraites.

La soldatesque sans frein traquait nos malheureux pères comme des bêtes fauves : la Croix Mathis, selon la tradition, rappelle le lieu où périt un malheureux habitant du village qui, étant venu voir ce qui se passait au village, fut poursuivi et dans sa fuite atteint d'un coup de mousquet avant d'avoir pu gagner la forêt.

Voici quelques extraits des auteurs qui parlent éloquemment des malheurs de ces temps :

« A la peste qui envahit notre pays en 1630, pour ne la quitter que sept ans plus tard, se joignirent la famine, la guerre et les incendies ; la mortalité devint telle que la plupart des villages étaient déserts. Les maisons servaient de retraite aux bêtes féroces ; les enfants ne respectaient plus les auteurs de leurs jours, ceux-ci n'ayant nulle pitié pour leurs enfants. Le voyageur ne dormait pas tranquille à côté de son compagnon, craignant que ce dernier ne l'égorgeât pour le dévorer. On pendit près de Nancy un homme convaincu d'avoir tué sa sœur pour un pain de munition ».

A Blâmont un enfant va se chauffer chez un voisin qui le tue. Ce voisin qui confesse le fait dans son procès, dit qu'il était pressé par la faim et qu'il en « mangea de bonnes trancades ».

Plusieurs mères tuèrent leurs enfants pour apaiser la faim qui les dévorait.

Dans les environs de Château-Salins, une mère et sa fille conviennent de se battre, afin que celle qui sortira vainqueur de cette lutte terrible mange l'autre. Le combat a lieu ; la mère épargne sa fille pour donner l'avantage à celle-ci qui tue sa mère. La justice informée du fait, saisit la fille ; elle fut condamnée et exécutée.

La famine ramena la peste qui emporta, dit-on, les $\frac{3}{4}$ de la population.

Mais les troupes seules ne produisirent pas tous les maux dont on eut à souffrir pendant la guerre. Le pays était infesté de bandes de brigands qui se cachaient dans les forêts et faisaient plus de mal que les soldats. Les troupes les poursuivaient quelques fois ; mais elles ne parvinrent pas à en purger le pays qu'elles désolèrent pendant fort longtemps, même après que l'ordre fut rétabli, comme nous le verrons plus loin.

Tous ces malheurs faisaient que les terres demeuraient en friches, couvertes d'épines ; les prairies abandonnées se chargeaient d'épines et nourrissaient une foule d'animaux venimeux. Après la guerre, le bétail ayant disparu, on vit des hommes s'atteler à la charrue, faute de chevaux et de boeufs.

On ne rencontrait de tous côtés que des pauvres et des mendiants hâves, affreux décharnés, couverts de mauvais haillons, sans retraite et sans feu pour l'hiver. Plus de chevaux, plus de bœufs ; les chemins et les sentiers même étaient abandonnés et inconnus. Les soldats lubriques et impitoyables n'épargnaient ni le sacré, ni le profane et ils exerçaient leur brutalité sur les biens et sur les corps !... S'ils ne trouvaient pas d'argent sur leur victime, ils lui ôtaient la vie et lui ouvraient les entrailles pour y chercher l'or qu'ils la soupçonnaient d'avoir avalé. Les sacrilèges, les profanations, les incendies étaient pour eux des amusement.

Après ces généralités, reprenons les citations concernant le village.

1630

A la suite d'une requête des habitants d'Allain, les comptables insèrent dans leurs registres la mention suivante.

« Les habitants furent contagiés pendant six mois et resserrés en leur village, sans que le commerce et fréquentation avec leurs voisins leur ait été permis, de manière qu'ayant été délaissés et n'ayant été secourus par personne, notamment au temps de la moisson, parties de leurs grains auraient été mangées aux champs par le bétail ou perdu par les pluies (torrentielles) continues, et leurs bestes mangées par les loups, faute de garde, parce qu'ils n'osaient conserver les uns avec les autres, crainte que par telle conversation, ils ne tombassent en pareille affliction que leurs cohabitants, et ne se procurassent leur ruine aux uns et aux autres ».

La peste reparut encore en 1631 ; elle reprit au mois de février et dura deux mois.

Pendant cette calamité, la tradition rapporte qu'aussitôt qu'une personne était indisposée, on lui faisait élever les bras au dessus de la tête. Si elle éprouvait quelques difficultés à le faire, elle était immédiatement envoyée aux loges. Celles-ci étaient élevées sur la Côte, non loin du Cimetière des pestiférés. C'était un simple baraquement, et les malheureux pestiférés y étaient peut-être souvent abandonnés sans soins, exposés aux intempéries, les moins malades prenant soin des autres. On leur portait à manger, mais on leur offrait, dit-on, les aliments à l'extrémité d'une pelle, sans entrer sous la tente. Combien de pauvres malades dans ces conditions périrent faute de soins !

On trouve dans les comptes du domaine, les documents suivants :

« A son Altesse Monseigneur le Duc de Lorraine ».

« Nous contraincts de recourir à la bonté et à la clémence de Votre Altesse, les subjects et habitants du village d'Allain aux bœufs, et de la supplier très humblement de leur remettre et quitter les aides ordinaires se montant à 52 francs et quelques gros, en considération de la misère et disette à laquelle ils sont réduits par la contagion qui les a affligés dès le premier jour d'Octobre 1630, jusqu'au moi de mai 1631, ou environ, les a empêcher de commercer et trafiquer en façon que ce soit, non seulement et de manger tout ce qu'ils avaient en provision, mais estoient contraincts de contracter plusieurs dettes pour leur nourriture et de laisser leur fourrage et pasture, tout comme partie de leurs grains emplantés et leur bétail particulièrement, tous leurs orges et avoines parce que tellement gastés par l'injure des temps, qu'il a été impossible de faire aucun autre profit, ainsi qu'il appert amplement par l'attestation ici-jointe ».

« Nous soussignés Jean Marchal, mayeur au village d'Allain-aux-bœufs et Didier Rouyer eschevin au dit lieu, certifions à Son Altesse et à vous M. M. le Présidents, les Conseillers et Auditeurs de la Chambre des Comptes et à tous autres qu'il appartiendra, que le contenu de la requette ci-dessus est la vérité. ».

Signé : Didier Rouyer et Jean Marchal

Liste des conduits

ou ménages de la communauté, en 1632, après la peste, dressée pour la levée de l'aide ordinaire.

On remarquera que Didier Rouyer et Jean Marchal, l'échevin et le mayeur ne figurent pas sur cette liste, parce que, comme en 1305, le duc de Lorraine continuait à faire « courtoisie » en les dispensant de payer les droits imposés aux autres habitants

Jean Jeannot	Baptiste Martin
Nicolas Mignot	Vincent Pantaléon
Claudin Bagard	Maurice Vincent
Jean Rouyer	Noël Ferry
Jean Mazirot	Mougin Adam
Jean Simon	Claudin Mazirot
Nicolas Vincent	Claudin de Mont
Jean Henry	Didier Maire
Simon	Jean Pierrot
Claudin Michel	Vincent Vincent
Bastien Calcieux	Demenge Pierrot
Amand Mary	Didier Miguët, aîné ;
Demenge Rosette	Didier Miguët, jeune
Henry Henriot	Nicolas Miguët
Pierre Hanus aîné	Pierre Rousselot
Pierre Hanus jeune	Mangin Claudon

François Mourot
Didier la Clef
Jean Poirot
Claudin Michel
Simon Poirot
Claude Boulanger
Jean Contaux
Jacques Jaquot
Maurice Calcieux

Mangin Calcieux
Claudin Mourot
Claudin Briot
Colas la Côte
Jean Maire
Jean Aubry
Jean Laurent
La veuve Carmarel
(Extrait des Archives de la
Moselle)

En ajoutant le mayeur et l'échevin on voit que le village à cette époque se compose de 51 ménages.

En rapprochant cette liste des habitants du village en 1632, de celle des tendeurs en 1626, six ans avant, on peut jusqu'à un certain point se rendre compte des ravages de la peste à Allain. Ainsi sur les 44 noms composant la liste des tendeurs, on n'en retrouve plus que huit dans la seconde. On peut admettre que les noms des tendeurs ne sont pas tous ceux de chefs de ménage ; mais ce grand nombre de noms absents sur la 2^e liste n'indique pas moins quelle quantité de victimes fit la contagion, rien qu'en 1630 et 1631. Malheureusement ce n'est pas fini et dans quelques années, elle va faire avec la guerre et la famine de nouvelles victimes.

1633

Une requête fut encore présentée cette année là par nos pères, ainsi que le prouve ce passage tiré des Communes de la Meurthe :

« L'arme française vint envahir la Lorraine et ravagea cette contrée ; au nombre des villages qui eurent le plus à souffrir, on compte Allain, ainsi que le prouva la requête des habitants adressée à la Prévôté afin d'obtenir la remise de l'aide ordinaire ».

1634

Les deux années de guerre qui précèdent ayant empêché de cultiver les terres, la famine éclate de nouveau et avec elle la peste qui recommence de sévir avec une violence terrible. Le blé se vend quatre vingts livres, prix exorbitant pour l'époque et la peste décimant les populations en enlève les $\frac{3}{4}$.

1635 et 1636

Pendant ces deux années, le pays est ravagé par les suédois. Les maux qu'ils firent en Lorraine est tel qu'aujourd'hui on se souvient encore d'eux et que leur mémoire est en exécration. En 1636, l'armée suédoise vint camper pendant 35 jours près de Vézelize, où elle pillait et ravagea tous les environs.

De 1637 à 1639

Les registres de compte de la Prévôté de Gondreville nous fournissent, par des mentions laconiques, quelques renseignements sur la situation du village :

« Le comptable ne fait aucune recette du tiers en avoine que les habitants d'Allain et de Colombey doivent chacun an au Domaine, pour la part de la vouerie, pour être les dits villages inhabités, comme il est notoire, à cause des violences des gens de guerre, n'y ayant aucune apparence de pouvoir tirer seulement rôle des habitants, n'y en ayant présentement aucun ».

« De même, le Receveur n'a rien tiré de ce que les curés de Fontenoy, Velaine, Allain et Colombey etc., doivent pour leur sauvegarde en rentes d'avoine, pour être, les dits curés si nécessaires qu'ils ont beaucoup de peine à vivre, étant dignes de compassion ».

On lit encore dans les Communes de la Meurthe déjà citées :

« Le comptable ne fait recette des poules dues par chacun an au Domaine, par les habitants de Colombey et d'Allain-aux-bœufs, pour avoir été impossible au contrôleur de tirer seulement rôle des dits lieux, du nombre des conduits, pour les persécutions des Croates (troupes de l'Empire) qui l'an de ce compte (1637), étaient ordinairement en ces lieux, et même les habitants sont fugitifs et retirés dans les bois et dans les villes ».

En 1639, on mentionne de nouveau les ravages des Croates :

« Allain et Colombey dévastés par les Croates ne peuvent payer aucune espèce d'impôts ».

Le village, comme on le voit, était à peu près désert et inhabité, ajoutons qu'il fut en grande partie détruit par l'incendie, car l'église, la maison seigneuriale, la maison du chapelain de la chapelle S^t Nicolas, et la maison de M^{on} Cuvier démolie en 1857, sont les seules constructions que la Guerre de Trente Ans paraît avoir épargnées ; partout ailleurs sur le sol du village on a retrouvé des ruines, des vestiges d'habitations qui remontent à cette époque, dans lesquels on remarque des traces visibles d'incendie.

Les villages pourvus de châteaux forts, comme Bulligny et Germiny, eurent momentanément du moins un certain avantage ; les habitants y trouvèrent un refuge pour se mettre à couvert des ravages de l'ennemi et abriter là leurs biens et leur vie ; aussi ces localités conservèrent-elles une population plus importante que nos villages sans défense, dont les habitants furent obligés de fuir. Dans certains endroits même l'église servit à la défense commune, et fut aménagée dans ce but comme à Autreville (Vosges), Ecrouves, Flirey, où les habitants se défendirent avec énergie. Crézilles sollicita, moyennant redevances, d'être reçu à Tumejus et Thélod à Germiny.

Mais lorsque les châteaux furent tombés et le pays soumis, les habitants restés là en plus grand nombre qu'ailleurs, subirent les charges de l'occupation et furent obligés de fournir aux réquisitions multipliées et à de nombreux quartiers d'hiver. Les villages durent contracter des dettes si lourdes que 100 ans après des localités ayant des ressources importantes n'étaient pas encore libérées. Ainsi Bulligny, avec son riche vignoble, devait encore en 1738 près de 20000 francs provenant de dettes contractées pendant la guerre de Trente Ans ; même en 1655, pour emprunter 1500 francs ce village fut obligé d'engager ses cloches ; ajoutons que des sommes, des dettes avaient déjà été précédemment éteintes. Germiny en 1660 avait déjà supporté 10 à 12 quartiers d'hiver, ce qui avait été extrêmement onéreux et dans une rixe entre les habitants et les soldats, par suite des persécutions exercées par ceux-ci, un militaire et un habitant ayant été tués, la communauté fut rendue responsable du fait

et condamnée à payer huit mille francs, somme énorme pour l'époque, où il n'y avait plus aucun commerce, où les produits de la terre étaient peu abondants, les terres étant mal cultivées. Ces produits étaient même souvent pris, réquisitionnés par les troupes ; on n'en pouvait tirer argent.

Allain ne fut peut-être pas imposé si lourdement parce qu'il fut tout d'abord ruiné et désert. Néanmoins en 1636 et en 1638, il fut obligé d'emprunter 1800 fr. à M^{lle} Anne-Nicole de Gondrecourt, somme qui n'était pas encore remboursée cent ans après, ainsi que l'atteste la déclaration des habitants du village à cette dernière date. Cependant Allain avait des ressources dans ses forêts ; on serait tenté de croire que d'autres créances avaient été remboursées précédemment.

Allain ne fut pas le seul village abandonné et désert dans le voisinage. Bagneux fut pendant 15 ans sans habitants. A Thuilley, à la suite des guerres, il ne revint qu'un seul habitant, un sieur Léger ancien amodiateur. Crépey, Colombey ; Ochey Marthemont furent traités de même.

Après 1660, le pays respira un peu ; mais l'inconstance du duc Charles IV rappela bientôt en Lorraine les armées de Louis XIV qui occupa définitivement le pays et l'administra jusqu'à la paix de Ryswick en 1697, au retour du duc Léopold dans ses états héréditaires. Ainsi, en 1674, Germiny est rempli de troupes françaises et on y craint l'arrivée des allemands, avant la campagne de Turenne en Alsace, lorsque celui-ci avait établi ses quartiers d'hiver en Lorraine.

La France, après 1660, essaye ensuite de réparer les maux de la guerre ; elle rappelle les paysans dans leurs villages ; mais combien peuvent répondre à cet appel ? On l'a vu précédemment pour Allain, peu des anciennes revinrent reconstruire leurs foyers incendiés et cultiver leurs terres abandonnées, en friches, couvertes de ronces d'épines.

Mais le pays n'avait pas recouvré son ancienne sécurité et cet état de choses dura jusqu'au commencement du siècle dernier. Il se commettait fréquemment des actes de brigandages par des bandes de pillards qui se cachaient dans les bois, et que la maréchaussée était impuissante à réduire. Ces bandes, parfois nombreuses, tombaient à l'improviste, tantôt sur un village, tantôt sur un autre, surtout en été, au moment où les travaux appelaient la population valide aux champs. Si elles éprouvaient de la résistance, elles ne reculaient pas devant le meurtre et elles se faisaient un jeu d'incendier les villages.

Moutrot, dit l'auteur de la Notice sur Blénod lès Toul, servait ordinairement de point de réunion à ces audacieux voleurs, qui ne connaissaient aucun frein, à tel point qu'à Ochey une femme, ayant voulu les empêcher de tuer ses poules, fut elle-même impitoyablement massacrée.

Non loin de Thuilley, en 1677, un S^r Gille de Bersan, capitaine au Régiment de Bretagne retournant de Nancy en Bourgogne, fut attaqué par ces brigands, blessé à mort et dépouillé de tout, y compris de ses trois chevaux. A Bagneux, le presbytère fut aussi attaqué ; heureusement que la servante du curé eut le temps d'aller, par le jardin, chercher du secours au village.

Registres de baptêmes

A partir de ce moment, les registres des baptêmes, des mariages, des mortuaires m'ont fourni quelques notes.

Ces registres ne sont pas, au premier abord, des documents historiques bien importants ; mais il est arrivé que quelques curés inséraient dans le corps ou à la fin de leurs registres les faits remarquables qui s'étaient passés dans leurs paroisses afin d'en conserver le souvenir à la postérité. C'est ainsi que M^r le Curé de Bagneux a placé, à la fin de l'un des siens, une description de l'hiver 1709 ; que M^r le Curé d'Allain a intercalé dans ses actes, en 1748 et 1749, des procès-verbaux relatifs à la pose de la première pierre, à la bénédiction de l'Eglise, à celle des cloches ; et qu'il a raconté en quelques mots, la chute du clocher et le bris des bœufs sculptés en bas-reliefs qui ont donné au village le surnom de aux-bœufs.

Au moyen de ces registres, j'ai pris quelques notes statistiques que je donnerai plus loin.

Noms des principales familles qui peuplaient le village 30 ans après la ruine du village par les Suédois

Le Marquis de Haraucourt était alors « seigneur vouelz »

1 ^e Antoine Adam	admodiateur
2 ^e Nicolas Heimonot	eschevin
3 ^e Mathis Epvrard	Chevaux-léger dit Joli-Cœur
4 ^e Richard Garillot	cultivateur
5 ^e Demenge Bagard	id
6 ^e Claudin Jacquemin	id
7 ^e Mengin Miguet	id
8 ^e Claude Epvrard	id
9 ^e N. Garrillot	cultivateur
10 ^e Bastien Rouyer	id
11 ^e Pierre Pentaléon	id
12 François Philbert	manœuvre
13 Claude Lallemand	charbonnier
14 Pierre Marchal	charpentier
15 Etienne Mignot	id
16 Charles Jacob	charbonnier
17 Vion Rouyer	manœuvre
18 La veuve Jean Henry	
19 id Claudin Christophe	
20 Louise et Jeanne les Chénin	
21 Marinette Millot	célibataire

----- 1697 -----

Par le traité de Rhiswic, en 1697, Louis XIV avait rendu la Lorraine à Léopold, moins Allain et plusieurs autres villages aux environs, dépendant de la prévôté de Gondreville. Ce n'est que 20 ans après, par le Traité de Paris, du 27 janvier 1718, que notre village retourna à la Lorraine. Les registres de baptêmes conservent encore des traces de l'Administration de la France à cette époque. on trouve dans plusieurs, le timbre du parlement de Metz, dont Allain relevait pour la justice et l'administration.

----- 1699 -----

Procès entre les habitants de Bagneux et ceux d'Allain au sujet du droit de parcours.

Léopold, par la grâce de Dieu duc de Lorraine et Barrois, Marchis, duc de Calabre et de Guelbre, Marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny ; Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphem, Saverdein, Salm, Falsquestein etc. à tous ceux que ces présentes verront, salut ; savoir faisons que :

Vue par notre Cour souveraine de Lorraine et Barrois, l'instance et procès d'appel d'entre les habitants et communautez d'Allain-aux-bœufs demandeurs en reprise d'instance cy-devant pendante au Parlement de Metz sur l'appel interjetté par les deffendeurs ci après nommés et y demeurée indécis d'une part ;

Les habitants et communautez de Bagneux deffendeurs et appelant de la sentence rendue au Baillage de Toul, le vingt-quatrième juillet 1697 d'autre part.

La dite sentence par laquelle il est dit : Nous avons converti les appelans en oppositions et y faisant droit qu'il a esté mal repris gagé et procédé, bien appelé, esmandé et corrigeant sous ce retard en rapport fait par les experts ; y celui déclaré nul et en conséquence faisant droit au principal ; ordonne que les ditz habitants d'Allain-aux-bœufs appelants, jouyront de la vaine pâture comme ils ont fait du passé jusqu'à l'écart du clocher en droite ligne, comme réciproquement ceux de Bagneux pourront faire ; ce faisant, converti la main levée provisionnelle en définitive, condamne les ditz habitants de Bagneux à tous les dépens et actes de la barre du 21 Juin 1698, par laquelle les parties ont été apponctées à fournir des griefs et de répondre de quinzaine à autre ; griefs des appelants, réponses des intimées, les pièces et productions des parties sur lesquelles la dite sentence est intervenue ; conclusions de notre Procureur général. Tout vu et considéré notre dite cour a mis l'appellation à néant, ordonne que la sentence dont est appel, recevra son plein et entier effet, condamné les appelants à l'amande et aux dépens.

Et mandons au premier huissier de notre dite Cour de faire, pour l'entière exécution du présent arrêt tous exploits et actes à ce nécessaire.

Fait à Nancy sous le Grand-Scel de la dite Cour le 16 janvier 1699

Par la Cour

Signé : Vautrin

Léopold par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine etc. mandons au premier huissier de notre Cour souveraine, à la requette des habitants d'Allain-aux-bœufs, de contraindre par toutes voies dues et raisonnable les habitants de la Communauté de Bagneux au paiement de la somme de Cent quatre-vingt-quatre francs neuf gros, pour le paiement tant des pièces de l'arrêt rendu cejourd'hui entre les parties, que pour le coût du dit arrêt et du présent exécutoire.

Expédié à Nancy le 16 janvier 1699

Par la Cour : Signé : Vautrin

----- 1700 -----

Extrait de la déclaration de la Communauté d'Allain-aux-bœufs dressée en 1700

« Le S^r Abbé de S^t Epvre, seigneur haut justicier moyen et bas, possède au dit lieu une maison seigneuriale avec une grange à dixme, avec la quantité de six-vingts jours de terre dans les trois saisons, avec douze fauchées de prés ou environ ; les dites terres se labourent par corvée par les ditz habitans, savoir deux journées de charrue au marsage, deux à la versaine, une à remuer et deux à la semence ; en outre luy fauchent les prés et lui mettent en son logis. Outre le droit de troupeau à part, tire annuellement la quantité de quatre-vingt-dix-neuf mines d'avoine que le village d'Allain est chargé ».

« Tous et chacuns habitans doit à la S^t Martin un resial d'avoine, mesure de Nancy, une autre mine et une poule ; dans laquelle avoine le domaine de Gondreville prend sept resauls et demy préférablement les tiers des mines et des poules ; dans le reste des resauls le S^r de Haraucourt en prend les deux tiers et le S^r Abbé l'autre tiers. »

« Doivent aussi les ditz habitans au dit S^r de Haraucourt à la S^t Remy chacun deux mines d'avoine et chacun une poule. »

« Toutes les bestes du dit village sont censée, et pour en tirer la cense, les habitants sont obligés d'en faire la nomination deux fois l'année, de laquelle cense le Domaine en tire dix-huit gros. »

« De plus, les ditz habitans sont encore obligés à deux journées de bras à sarcler et deux en moisson et à voiturer chacun deux chariots de grains. Le dit S^r Abbé tire encore à la S^t Thomas des poules qui sont dues par des particuliers. »

« Les hans (habitans) ont droit de chasse, pourquoy faire ils doivent tous les ans chacun trois petits sols desquels S.A.R. en tire la moitié et le S^r de Thélod l'autre. » (La chasse indiquée ici, c'est la tendue).

« Le dit abbé a un fermier au dit lieu qui tire toutes les rentes ci-dessus avec les grosses et menues dixmes tant en terres ou en preys, et pour ce lui rend tous les ans mille livres et soixante livres au S^r Curé »

« Quant à leur église, il n'y a aucune rente que quatorze francs barrois par année. »

« Il y a une chapelle érigée en l'Eglise du ditz lieu sous l'invocation de S^t Nicolas, possédée par le S^r Pentaléon curé de Moutrot qui a de rentes annuelles 20 paires de bichet mesure de Toul, sur lesquelles appartient 20 francs aux Cordeliers de Toul et chargée de deux messes la semaine. »

« Il y a trois confréries qui sont à dévotion ; il y a un obit appelé du Doyen de Dieulouard qui consiste à deux paires de resauls qui sont perçus par le S^r Curé et n'y en entre rien à l'Eglise ; il y a quelqu'autres petits obits fondés pour dire une messe ; desquels l'église n'en profite aucunement, au reste l'église du dit lieu est généralement à la charge des habitans »

« Nous Maire et gens de justice et principaux du village du dit Allain, nous soumettons en cas d'obmission aux peines portées par la déclaration de S.A.R. et par le arrêt du Conseil du 22 7^{bre} 1700. »

« Fait à Allain les an, mois et jours avant dits »

N. Pentaléon Eschevin, Gérard Christophe, Demenge Chrisophe, Mathis Epvrard, M. Boulanger, Jean Bayard, Etienne Adam, J. Rouyer.

----- 1708 -----

Déclaration de la Communauté d'Allain-aux-bœufs, annexe de Colombey, dressée par ordre de Léopold en 1708.

Le village d'Allain est annexe de Colombey et est du même Archidiaconé, doyenné et officialité de Toul que la mère église.

La seigneurie en toute haute moyenne et basse justice appartient à l'Abbey de S^t Epvre.

C'est le seigneur qui crée les officiers de la justice qui est exercée par un juge-garde et doit s'exécuter suivant l'ordonnance.

Où il faut remarquer que la seigneurie de Colombey et d'Allain n'est qu'une et que les officiers d'un lieu exercent la justice dans l'autre et partant qu'il y a les mêmes difficultés, pour les appellations, qui ont été expliquées au Chapitre Colombey.

Toute la dîme appartient à l'abbé de S^t Epvre tant grosse que menue.

Et pour la desserte du dit lieu le décimateur paie la rétribution suivant les conventions de l'ordonnance.

La dîme se paie partout à l'onzième et l'on se conforme, à peu près pour le surplus à l'usage qui se pratique à Colombey et qui est que lorsqu'il reste des gerbes au nombre de six ou moins, on n'en laisse point, mais s'il en reste sept ou plus, on en doit une et l'on en doit faire état dans un autre champ pour payer la dîme à l'ordinaire.

Les corvées du Seigneur sont franches de dîmes qui consistent en six vingt jours de terre aux trois saisons.

Les menues dîmes se prennent sur les légumes, navettes, chanvres, lin, prés ; à l'égard desquels prés, on ne sait pas bien la quantité ; dans la corvée du pré dessus dite au Han, la dîme y est marquée qui est un pré aux pointés qui sert pour la dîme des prés qui aboutissent sur celui-ci qui s'appelle le coup des dîmes.

Il y a un jour et demi de vignes dont la dîme se paie au trentième. (Ces vignes étaient, je crois, situées au canton aujourd'hui appelé la Haie des Vignes.)

On paie la dîme des cochons de lait âgés de 3 semaines ou 1 mois ; on dîme les agneaux à la S^t Georges : le propriétaire en sépare deux de chaque fois onze, le décimateur choisit dans le reste ; on en fait état pour payer la dîme l'année suivante, sinon on traite de gré à gré entre les parties et on paie la dîme du prés.

L'on paie la dîme de la laine à l'onzième.

Il y a droit de rapport sur les bans et finages voisins et joindans.

Toute la dîme peut valoir au moins 250 écus.

Le décimateur est obligé de fournir le taureau, le bélier et le porc-mâle.

La Communauté se compose de 45 habitants.

La fabrique de l'Eglise a 14 francs de revenus sur des héritages qui lui appartiennent.

Les réparations et entretien de l'église sont à la charge de la Communauté ou des habitants, qui contribuent aussi à la maison curiale de Colombey dont ils prétendent néanmoins être déchargés au cas où on érigerait leur annexe en cure ou en vicariat, attendu qu'ils offrent de fournir un logement à un curé ou vicaire résidant à Allain.

Il y a aussi une chapelle S^t Nicolas.

Un ancien doyen de Dieulouard a fondé une messe chaque quatre-temps et pour rétribution, il y a quelques héritages qui rapportent deux paires de réseaux par an. Il y a un titre des dits héritages dont il sera incessamment fait une reconnaissance en forme pour la conservation des dits héritages.

Il y a quelques obits fondés et la rétribution assignée sur les héritages tenus par les héritiers de ceux qui ont fondé.

Toutes lesquelles déclarations ont été faites et le présent procès verbal en a été dressé en conformité des ordres de Son Altesse Royale et signé par les S^r Curé et habitants le 20 janvier 1708.

M. Bouchot, curé

Jean Bagard eschevin

J. Pentaléon

Gérard Christophe, Estienne Adam

J. Simon, M. Boulanger et Claude Jacob

----- 1709 -----

Hiver très violent. – Disette

Ce qui suit a été tiré des registres de baptêmes de Bageux. - M^r Thomas curé

= La moisson de 1709 a été une des plus stériles en froment que l'on ait jamais pu voir. Heureux les villages qui ont eu pour semer ! Pour un, il y en a eu vingt qui ne l'ont pas eu ; j'entends en blé-froment.

= Bagneux, Crézilles, Allain, Moutrot en ont eu assez ; Colombey aussi, à cause d'un Canton appelé le M..... que les habitants avaient défriché entre les bois. Il y eut à Bagneux, pour la totalité des dixmes de blé 24 bichets⁽¹⁾.

Barisey-au-plain ne sema ensuite que le $\frac{1}{3}$ de la fin en blé, le reste fut semé en navettes, orges et avoines.

En récompense cette année fut abondante en grosses graines. Elles furent très bonnes, bien conditionnées car il fit très beau temps pour les moissons.

Les villages où les blés furent entièrement perdus de l'hiver, voyant qu'au printemps, il ne paraissait rien ou peu de chose, semèrent des grosses graines dans les blés, ce qui fit un merveilleux effet, car au lieu d'une moisson, on en fit pour ainsi dire deux très abondantes, en moissonnant deux fins d'orge et d'avoine. Et les derniers étaient aussi beaux que les premiers, quoiqu'on semât encore sur la fin de mai.

Cela fut presque universel ; cependant ceux qui béchaient leurs blés pour épargner quelques épis, pour en conserver la semence, afin qu'elle ne s'en perdît pas, n'avaient pas de si beaux orges que ceux qui avaient labouré à la charrue.

= Les ordonnances de S.A.R. Léopold les recherches qu'il fit faire, les orges qu'il fit enlever des lieux où il y en avait pour les conduire où il en manquait, contribuèrent beaucoup à trouver de quoi semer deux fins. Dans des conjectures si pressantes, où la moitié du monde s'attendait à mourir de faim, il n'en est pas mort la moitié, mais beaucoup ! beaucoup !!!.....

= Les meilleurs bourgeois mangèrent du pain d'orge pure, d'avoine pure ; mais très peu en mangèrent de froment pur. Cependant ceux qui n'avaient jamais mangé de pain d'orge pure, y furent tous aussitôt accoutumés.

= Les habitants de Bagneux et de beaucoup d'autres endroits, ne remuèrent pas, après l'hiver, toute leur fin de blé pour y semer d'autres grains ; mais chacun se conserva quelques terres dans lesquelles il paraissait encore un peu de verdure, afin d'avoir de quoi semer ; mais cela fit plus de tort que de profit, parce que dans un journeau où on ne recueillait qu'un quart de blé, on aurait pu récolter cinq ou six bichets de grosses graines. A la vérité, on fut trompé, car à Bagneux, malgré l'hiver, on aurait eu encore un tiers d'année, si la fleur avait bien été, mais quand l'hiver n'aurait point fait de mal aux blés, les mauvais temps qu'il fit pendant qu'ils étaient en fleurs, les auraient également perdus.

= Tout contribua à la perte des blés ensemencés en 1708. Le mauvais temps empêcha déjà les laboureurs de semer à temps, ce qui fit que les blés n'étaient pas forts pour l'hiver qui vint de trop bonne heure ; car sur la fin d'Octobre on eut déjà sept ou huit jours de gelée assez piquante. Ce mauvais temps les arrêta d'abord et cinq ou six semaine après, une autre gelée survint encore avec de la neige et dura un peu plus que la première. Mais arriva enfin, le jour de l'Epiphanie le terrible hiver de 1709. Il commença à 4 heures du matin et pour le jour les rivières portaient déjà. La gelée fut si violente qu'on n'a jamais ouï parler de pareille. Les hommes

⁽¹⁾ On peut donc estimer à 240 bichets + 24 le revenu en blé à Bagneux.

mouraient tout droit ; on a trouvé des sentinelles à Nancy, mortes de froid, droites à côté de leur guérite.

= Plus de la moitié des arbres fruitiers sont morts, les autres sont languissants, et meurent d'année à autre. Les chênes et autres arbres plus gros, s'entr'ouvraient depuis le haut jusqu'en bas, avec grand bruit et fracas comme des coups de mousquets. On a trouvé des sangliers, mais en quantité prodigieuse, morts de froid et de faim, tant la terre était fortement gelée. On en a trouvé même jusqu'à 3 ou 4 ensemble dans une même bauge. On a pris des canards sauvages dans les prairies où les eaux des fontaines coulaient. Les enfants allaient les attraper et les prenaient sans peine, parce que leurs pattes et leurs ailes se collaient à la glace par la force de la gelée.

= Moi-même j'en ai vu dans le coulant de la fontaine au milieu du village, non pas des sauvages, mais d'autres. Le 13 janvier, je vis un pinson se poser sur la pierre de la fontaine, en même temps qu'un homme allait abreuver ses chevaux ; ce petit animal demeura attaché à la pierre, et il fut pris par mon maître d'école.

= Ces gelées auraient fait peu de mal aux vignes et aux grains, si les neiges avaient subsistées comme elles tombèrent car il en est tombé une grande quantité ; mais les grands vents découvrirent continuellement la terre. Les vignes furent perdues comme les blés, on ne fit point de vendange et on coupa la moitié des vignes jusqu'à terre. Le prix courant du vin était de 14 à 15 livres, parce qu'il n'y avait que ceux qui avaient le moyen d'en boire qui en buvaient modérément à leur ordinaire.

= Le prix du pain ordinaire, se vendit 8 sous la livre et celui de son 3 sous. Le blé se vendait 8 écus le résal, six et quatre à la taxe de Son Altesse Royale. Mais ceux qui en avaient, n'en délivraient que par la force. Tous les voyageurs nous disaient qu'ils ne trouvaient pas d'endroit où il y ait moins de disette qu'en ce pays, aussi voyait-on quantité de mendiants étrangers.

= S.A.R. fit venir quantité de blé étranger pour les semailles suivantes, mais comme chaque sac lui coûtait dix écus, on en prit fort peu ; on sema quantité de vieux blé et il leva fort bien.

= Les voyageurs nous disaient que dans le Morvan on remangeait du pain de racine de fougères, noir et très amer, il nous en ont donné.

= L'année précédente, il y eut plus de 100 villages dans le Bassigny et aux environs grêlés. Cette grêle était si terrible qu'elle enfonçait jusqu'aux toitures des maisons, tuait les animaux dans les champs, et ébranchait les arbres les plus gros comme les plus petits.

----- 1717 -----

En 1717, un Arrêt de la Cour Souveraine fut signifié aux Communautés dépendant de l'Abbaye de S^t Epvre. Il concerne la manière dont on doit faire les moissons. En voici d'ailleurs le commencement puis une analyse sommaire, car cette pièce aurait été trop longue à citer en entier.

~~~~~  
« Léopold par la grâce de Dieu duc de Lorraine et de Bar etc.\_

« Aux premiers de notre Cour de Lorraine et de Barrois.

« A la requête de Claude François de Chastenet Chevalier S<sup>r</sup> de Puiséguir, Abbé Commendataire de l'Abbaye de S<sup>t</sup> Epvre demandeur suivant les fins de sa requette du 31 juillet etc.

« Contre les habitants et la Communauté de Viterne défendeurs. »

La requette de l'Abbé conclut à ce que défense soit faite aux défendeurs de fauciller leurs grains avant le ban rompu et qu'il leur soit au contraire ordonné de ne les couper et charoyer que par saison et canton les uns après les autres ; qu'ils ne commenceront de couper ni charroyer un canton ou une saison que le précédent ne soit entièrement fini ; qu'il leur soit fait défense de couper et de charroyer la moitié de leurs grains d'un champ sans l'autre ; qu'il leur soit au contraire ordonné que quand ils auront commencé de couper et charroyer un champ, ils l'achèvent avant d'en commencer un autre ; qu'ils ne puissent enlever les grains d'un champ avant que les Paulies n'aient levé les dîmes ou qu'ils n'aient pas trois fois prévenu les dits Paulies de la venir lever ; enfin que les dits habitants ne puissent envoyer les bestiaux dans les étouilles que vingt-quatre heures après l'entier enlèvement des grains.

L'arrêt de la Cour est conforme en tous points aux fins de cette requête et en même temps qu'il est signifié aux habitants de Viterne l'Abbé de S<sup>t</sup> Epvre le fait signifie aussi aux villages dépendant de son Abbaye. Cet arrêt réglementa très probablement la moisson jusqu'à la révolution de 1789.

(Cet arrêt est inséré dans Rogéville)

---

----- 1728 -----

Protestation et plainte des habitants de Bagneux contre les Chasseurs de M.M. les Chanoines de Saint Gengout seigneurs haut justiciers de Bagneux. Les habitants réclament la protection du Duc de Lorraine contre ces chasseurs et ils demandent réparation des dégâts commis et des vexations exercées contre eux.

Voici les passages les plus intéressants de cette pièce.

« Cejourd'hui 10 Août 1728.

Le Maire et les habitants de Bagneux etc..... voyant avec douleur que tous les ans il vient des troupes de chasseurs sur leur finage, qui fourragent, gâtent, perdent leurs grains, passent, repassent au travers de leur grain avec des meutes de chiens... en sorte qu'il est impossible de les fauciller et surtout de les faucher, ..... ce qui fait que les dits habitants ne peuvent garder de faucheurs et leur porte un grand préjudice..... Plusieurs fois déjà les dits habitants en ont fait des plaintes verbales ; mais les choses vont de mal en pis (La plainte expose ensuite les charges nombreuses qui pèsent sur les habitants de Bagneux : subvention, dîmes, droits de douanes etc ; elle rappelle que tous sont fermiers et ont bien de la peine à vivre et ils ajoutent que les dégâts qu'on leur cause leur font un tort très grand) Ne pouvant plus supporter tant de dégâts, ils déclarèrent samedi un procès au sieur Jean Renard, huissier au siège présidial de Toul, accompagné de plusieurs autres chasseurs et le lendemain 9 Août, on vit dans les terres de Bagneux une bande de dix chasseurs avec une meute extraordinaire qui passaient et fourrageaient les grains, dans laquelle bande ils reconnurent les chasseurs de M.M. de S<sup>t</sup> Gengout, accompagnés de plusieurs amis..... Le nommé Jean Bastien voyant tout ce dégât, leur dit qu'il en

ferait son rapport et un de la bande répondit avec fureur qu'il lui fou.....un coup de fusil et lui casserait la cervelle. Etant à souper chez l'admoniateur de Crézilles, le soir, ces mêmes chasseurs dirent encore que si le S<sup>r</sup> Bastien avait amassé le chapeau qu'on lui jetait à quelques pas comme gage et en se moquant de lui, ils lui auraient cassé la cervelle.

Et le jour d'aujourd'hui dixième du courant, feste de S<sup>t</sup> Laurent, dès la pointe du jour, les habitants de Bagneux ouïrent encore tirer dans leurs grains et virent une partie des chasseurs de la veille qui passaient avec leur meute dans leurs grains et les ravageaient à peu près comme une armée aurait pu faire en pays ennemi ; en sorte que les dits grains sont achevés d'être perdus et gâtés comme si la grêle y avait passé.

Et comme les dits habitants sont allés vers eux pour les gager, deux de la troupe les avaient couché en joue et menacé de les tuer, tandis que les autres chasseurs, les poches pleines de pierres, auraient menacé d'assommer le premier qui approcherait, et ces menaces de luttés ont été répétées deux fois..... »

« C'est pourquoi les dits habitants réclament et demandent la protection de S.A.R. et justice pour être conservé dans leurs moissons et ils espèrent qu'on ne leur fera pas perdre la seule ressource qui leur reste pour payer les tailles du Souverain, les rentes seigneuriales et pour élever leur famille. »

Cet appel à la justice du Duc de Lorraine fut entendu. Les chasseurs furent poursuivis et condamnés à 100 francs d'amende.

Ils avaient bien essayé de nier les dégâts, mais une expertise donna gain de cause aux habitants de Bagneux et estima la perte à un quart de la récolte par le fait de chasse.

----- 1738 -----

### Déclaration de 1738

« Cejourd'hui dix-neuf Juillet mil sept cent trente-huit, nous Laurent Marchal Eschevin en la justice d'Allain-aux-bœufs, pour l'absence du maire, et en exécution des ordres de Sa Majesté a nous envoyée du vingtième maye dernier par lesquelz Sa Majesté ordonne de donner une déclaration sincère et véritable de la quantité d'arpens de boys qu'ils possèdent et des paquets qu'ils peuvent avoir dans leur finage et autres biens à eux appartenant et pour y procéder ponctuellement et après avoir fait un examen et livraison des dits terrains tant boys que paquets le plus exacte que possible et premier : »

« La dite communauté par les personnes de Laurent Marchal, Remy Jacquemin et Dominique Simon leur eschevin et syndicque déclare que les boys qu'ils possèdent et à ceux en propre, contiennent la quantité de 4500 arpens ou environ, tant en boys de chauffage que taillis qui sont ébornés dans lesquels il y a un canton séparé de l'autre d'environ 500 arpens dans un terrain fort ingrat dont une partie ne produit que ronces et épines qui ne serve à autre chose qu'au pâturage des troupeaux communaux, et dans les 4000 arpens il y a le  $\frac{1}{4}$  en réserve qui demeure suivant les ordonnances de Léopold d'heureuse mémoire, Duc de Lorraine ; et à l'égard du produit des dits boys, comme le terrain est fort ingrat et que le village est situé sur une hauteur de même que les boys, que les pierres y roulent plus que la

bonne terre ainsi la récolte ne peut produire pour bois de chauffage qu'environ cinquante années. »

« A l'égard des paquets que la dite communauté d'Allain ont en propre le canton appelé communément Voissieux contient en totalité la quantité de quatorze jours neuf hommées treize verges dans lesquels il y a une chaussée qui va à Bagneux, village voisin qui est au milieu. »

« De plus, il y a des paquets en plusieurs endroits qui sont contigus et joignent la chaussée qui va au Neufchâteau à Nancy entre le dit Allain et Thuilley qui contiennent quarante jours dans lesquels ce ne sont que des pierriers et que cela ne produit aucune herbe d'autant que le terrain est ingrat. »

« De plus la dite communauté d'Allain déclare qu'ils sont débiteurs d'une somme de 1920 francs barrois à M<sup>elle</sup> Anne Nicole de Gondrecourt par obligation datée du vingtième jour de mars 1637 et 1640 comme il paraît par les pièces justificatives ci-jointes. »

« Au surplus, les dits habitants et communauté ont fait la dite déclaration ci-dessus le plus juste possible et ont produit leurs titres concernant les bois tant en parchemins originaux, qu'en copie ou papier collationné par M<sup>r</sup> Ferry, tabeillon le seizième octobre 1705. »

« Fait au dit Allain les an mois et jour susdits. »

L. Marchal, R. Jacquemin syndic D<sup>que</sup> Simon

---

----- 1738 -----

On trouve dans la déclaration de Bagneux fournie par cette Communauté en 1738

« Le village d'Allain-aux-bœufs a le droit de parcours lorsque les fins sont vides dans le paquis de Flexis, longeant la route des Romains où passent constamment des troupeaux de bœufs gras de l'Auvergne et du Morvan et allant à Metz.

« Il a aussi le droit de parcours sur les paquis des Charmes et de Regeiquemine, et le dit village ayant quantité de troupeaux par rapport à leur Communauté qui est doublement plus forte que celle de Bagneux, ayant cinq ou six troupeaux qui viennent journellement sur la bande de Bagneux, ce qui ronge la pâture d'une quantité prodigieuse n'ayant, les dits habitants de Bagneux, qu'une seule fin en leur village qui soit exempté du droit de parcours des villages voisins ce qui leur cause et porte un préjudice et dommage très considérable..... »

---

----- 1740 -----

C'est vers 1725 que le duc Léopold donna tous ses soins à l'entretien des anciennes routes et à la création de nouvelles partout où le besoin s'en faisait sentir. Des bornes furent plantées pour indiquer la portion de chaussée que chaque communauté devait entretenir.

C'est donc vers cette époque que la Route de Vaucouleurs à Vézelize fut ouverte ; mais c'est seulement en 1740 que l'essartement sur une longueur de 25 toises fut prescrit le long des routes, dans la traverse des forêts.

Le motif avoué de ce défrichement, était de rendre les routes plus sûres et d'empêcher les voyageurs d'être surpris par les brigands. Mais le secret motif de cette mesure, c'était de fournir aux troupes françaises le moyen de se précautionner, en cas d'insurrection, contre les attaques des corps francs (partisans) qui avaient tant fatigué les troupes de Louis XIII et de Louis XIV. Car les Lorrains avaient vu d'un mauvais œil la cession de leur pays à la France, et la fermentation des esprits, au commencement du règne de Stanislas, était grande et faisait craindre une révolte à l'Intendant.

---

----- 1740 -----

Dans le courant de l'année 1740, un nouveau procès s'engagea entre les habitants d'Allain, propriétaires sur le ban de Bagneux et la communauté de Bagneux. Voici à quelle occasion :

Depuis longtemps la Communauté de Bagneux avait imposé, au profit de son Régent d'école, le prélèvement d'une gerbe de blé et une d'orge ou d'avoine sur chaque habitant de Bagneux et sur chaque propriétaire étranger. Il est à présumer que c'était une espèce d'indemnité qu'on accordait au Régent d'école pour sonner la cloche pendant les orages. Mais en 1740 les propriétaires d'Allain refusèrent à livrer cette gerbe ; le régent d'école persista à exercer ce qu'il regardait comme son droit : une lutte s'engagea dans les champs et le pauvre maître d'école resta sur le carreau fort mal traité.

Il adressa une plainte à la justice de Bagneux ; la communauté soutint son Régent d'école, et l'affaire fut portée par devant la Cour souveraine qui donna gain de cause aux propriétaires d'Allain, abolit l'usage et condamna la Communauté de Bagneux aux frais du procès et au remboursement aux propriétaires étrangers de la valeur des gerbes prélevées sur eux par le Régent d'école. #

# Cet arrêt aussi est cité par Rogéville

---

----- 1745 -----

Acte de décès de Marguerite Vuillaume femme de Claude Contaux admoniateur, trouvée morte dans le puit de la Voie de l'eau.

= L'an mil sept cent quarante-cinq, le seize du mois de Décembre, Marguerite Vuillaume, femme à Claude Contaux, âgée de quarante-huit ans a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse avec toutes les cérémonies accoutumées de l'Eglise, selon qu'il a été ordonné par la sentence rendue à Allain-aux-bœufs par M<sup>r</sup> Estienne Faillot Seigneur voué de Xeulley, avocat à la Cour, juge-garde des terres et seigneuries de l'Abbaye de S<sup>t</sup> Epvre-lès-Toul, Boijeau dit Folliot et Claude François Rollin, Avocat à la Cour, résidant à Crépey et Maurice Lenfant aussi avocat à la Cour, exerçant au Baillage de Vaudémont, la dite sentence rendu sur le réquisitoire de M<sup>r</sup> Dominique Collin, avocat à la Cour et Procureur fiscal des dites Terres et seigneuries de S<sup>t</sup> Epvre, le seize de ce mois. L'inhumation de la dite Marguerite

Vuillaume ayant été requise par M<sup>r</sup> Dominique Collin en qualité de Procureur fiscal des dites terres, vu la sentence qui l'ordonne, la dite défunte ayant été trouvée dans un puits communal comme il conste par la dite sentence. Je soussigné Prêtre Curé etc etc....

La tradition n'a pas oublié encore cet événement et elle le raconte avec certains détails que je ne crois pas devoir mentionner.

---

----- 1748 -----

Une maladie éclata au mois de Mars et, dans moins de deux mois, elle enleva environ 25 chefs de ménage et 7 enfants.

Procès verbal  
de la pose de la première pierre de l'église rebâtie en 1748

= L'an mil sept cent quarante-huit, le quatorzième jour du mois de Juillet, la première pierre du sanctuaire et deux chapelles a été posée par messire Pierre Louis de Ligniville, né comte du S<sup>t</sup> Empire, assisté de M<sup>r</sup> François Gouzot avocat au Parlement, dénommez à ce sujet par son Eminence Monseigneur le Cardinal Solize Abbé Commandataire de l'Abbaye de S<sup>t</sup> Epvre-lez-Toul, Evêque de Ptolémaïde (coadjuvateur de Strasbourg) Grand Aumônier de France. La bénédiction de la dite pierre a été faite par Messire Henry Honoré de Ligniville, né comte du S<sup>t</sup> Empire, prêtre Chanoine et Ecolâtre de l'insigne Eglise primantiale de la Ville de Nancy, assisté de M<sup>r</sup> Mathias Jacquemin prêtre chapelain résidant à Allain-aux-bœufs, et de Jacques Mourot prêtre et Curé d'Allain-aux-bœufs. La dite pierre a été posée auprès de la maison seigneuriale, du côté du midi. Il y a dedans une plaque de bronze.

---

### Chute du Clocher

= L'an mil sept cent quarante-neuf, le sept janvier à sept heures du matin, la tour de l'Eglise est tombée par accident pendant que les ouvriers, qui devaient commencer ce jour-là même à la démolir, étaient allés déjeuner. Les trois cloches furent brisées ainsi que les bœufs placés en bas-relief après cette tour. On appelle ce village Allain-aux-bœufs à cause de ces deux bœufs qui étaient après la tour et qui furent brisés.=

Bénédiction de la moyenne cloche et de celle de la Chapelle Saint-Nicolas

L'an mil sept cent quarante-neuf, le premier du mois de Juin, la seconde cloche a été bénite par M<sup>r</sup> Jacques Mourot, curé ci-devant d'Allain-aux-bœufs, et aujourd'hui de Morelle-Maison. Elle a eu pour parrain Très haut et très puissant Seigneur Messire Charles Antoine Comte de Rheins, Baron du S<sup>t</sup> Empire Seigneur de Vannes, Saulxures et autres lieux, seigneur voué d'Allain-aux-bœufs, et de Colombey et pour marraine Très haute et très puissante et honorée Madame Marie-Anne-Gabrielle-Rose de Barbarat de Mazirat son épouse<sup>(1)</sup>. Les parrain et marraine ont été représentés par M<sup>r</sup> François Vivin, procureur d'office de la terre de

---

<sup>(1)</sup> C'est cette Comtesse qui, après la mort de M<sup>r</sup> le Comte de Rheins arrivée en 1772, créa la verrerie de Vannes afin d'utiliser les vastes forêts des environs et vécut au château qu'elle vendit plus tard à M<sup>r</sup> le comte de S<sup>t</sup> Léger ; lequel mort, Mr Griveau, notaire, l'acheta.

Vannes et autres lieux, demeurant à Bulligny et Mademoiselle Catherine Vivin fille du dit sieur Vivin.

---

Le même jour de la même année, la cloche de la chapelle Saint Nicolas, que M<sup>r</sup> Mathias Jacquemin a fait faire a été bénite par M<sup>r</sup> Jacques Mourot, curé de S<sup>t</sup> Paul et Morelle-Maison. Elle a pour parrain le dit S<sup>r</sup> Jacquemin et pour marraine, Marie Magdeleine Grandidier épouse du sieur Jean Gorillot eschevin de ce lieu.

### Bénédition de la grosse et de la petite cloche

L'an mil sept cent quarante neuf, le vingt-deux du mois de septembre , la grosse et la petite cloches ont été bénites par M<sup>r</sup> Jacques Mourot prêtre et curé de St Paul et Morelle-Maison son annexe. La première a eu pour parrain son altesse éminentissime le Cardinal Soubize, évêque de Strasbourg, abbé commendataire et prince de Murbac et leur abbé commendataire de l'abbaye de S<sup>t</sup> Epvre-lès-Toul, prieur, commendataire de Pont-S<sup>t</sup>-Esprit , grand aumônier de France et commandeur des ordres du Roi très chrétien et pour marraine, madame la princesse de Soubize, douairière de monseigneur le prince de Marson, prince de Lorraine, représenté par M<sup>r</sup> François Gouzot, avocat en parlement et par demoiselle Christine son épouse. La petite cloche a eu pour parrain M<sup>r</sup> Claude François Demury, docteur en Sorbonne, prieur commendataire du prieuré de Châtenois et pour marraine demoiselle Christienne Richier épouse de M<sup>r</sup> François Gouzot avocat en parlement.

---

- 1749 -

### Bénédition de l'église

L'an mil sept cent quarante neuf, le douze du mois d'octobre, l'église paroissiale d'Allain aux bœufs et la chapelle S<sup>t</sup> Nicolas, rebâtie par Mr Mathias Jacquemin ont été bénites par M<sup>r</sup> Jacques Mourot curé de S<sup>t</sup> Paul et Morelle-Maison son annexe, ci-devant curé d'Allains aux bœufs, assisté de M<sup>r</sup> Etienne Mourot curé du dit lieu et de M<sup>r</sup> Mathias Jacquemin prêtre chapelain au dit lieu, qui ont signé avec moi curé de S<sup>t</sup> Paul.

---

1759

### Abornement de division des bois en coupes

Par arrêté du conseil de Lorraine en date du 21 mars 1757, l'abornement et le partage des bois est prescrit.

Il est exécuté en notre village par Nicolas Mathieu, écuyer ; conseiller du Roÿ, Grand Maître Enquêteur et réformateur général des forêts, sous l'administration et accompagné de M<sup>r</sup> Gaspard Mathieu, secrétaire et arpenteur de Jean Evrard eschevin et de Claude Olry, sindic.

On distrait préalablement 189 arpens de bois du canton de la Poche pour servir de pâquis à la communauté.

A cette époque et jusqu'à la révolution ces cantons distraits étaient couverts d'arbres fruitiers, de chênes, coudriers et bois de toutes essences ; mais en 1790 on dépeuple le côte et la plus grande partie de la poche. Enfin, en 1825, on défricha tout, lors du partage des terrains communaux en pâtis.

---

- 1780 -

Vers cette époque, il arriva, sur le chemin de Crézilles (chemin des Contaux), ban d'Allain, à une faible distance du ban de Crézilles, un phénomène que je crois devoir rapporter et qui pourrait bien se rattacher au cours d'eau souterrain, de l'Aroffe à la Deuille. Le sol du chemin céda et il se produisit une sorte de gouffre béant de plusieurs mètres de diamètre et d'une profondeur effrayante. On se hâta d'aller le combler par voie de corvée. On y jeta une grande quantité de tombereaux de pierres, mais tous ces travaux n'aboutirent à rien, le gouffre engloutissait d'une manière désespérante, et les pierres roulaient à une grande profondeur. On fut contraint d'y jeter du bois, de recouvrir avec des fascines, ensuite avec des pierres enfin de la terre. Quand la cavité se produisit, l'un des meuniers de Bouvade venait de passer en cet endroit et il n'était pas, dit-on, à cent mètres, lorsque le sol s'enfonça.

Il y a ensuite, environ trente ans, un phénomène semblable se produisit à peu de distance de là dans les terres des Thermes ; le sol s'affaissa ; mais à une profondeur d'environ un mètre seulement et sur un diamètre de quelques mètres.

Y aurait-il du rapport entre le canal souterrain et ces phénomènes ? Il est très probable que l'action des eaux n'y est pas tout à fait étrangère.

Si des remarques eussent été faites dans ce moment aux orifices inférieurs principaux de la Deuille et de la Rochotte, peut-être y aurait-on pu constater quelques perturbations dans le cours des eaux.

Aujourd'hui même, il serait possible de constater l'existence de ce canal souterrain. Si des observations simultanées étaient faites à Gémonville, à la Rochotte et à la Deuille, à certaines époques de l'année, lorsque des crues subites se manifestent, surtout à la suite d'un orage, qui éclaterait sur le bassin de l'Aroffe, on pourrait facilement, en tenant compte de la distance, juger de l'exactitude de ce fait par l'augmentation subite du volume d'eau nécessairement débité par la Rochotte et la Deuille. ( ce qui précède a été détruit vers 1860, et depuis cette époque, j'ai fait des observations assez concluantes à ce sujet.)

Depuis cette époque, d'abord vers 1878, un nouvel affaissement du sol s'est encore produit dans une terre à vingt mètres environ et à droite du chemin des Contaux, dans une terre appartenant à J. Godard. Le sol céda sous le pas d'un bœuf qui tomba dans le trou heureusement un peu étranglé à la partie supérieure. La cavité fut assez facilement comblée.

Mais en 1883, au printemps, le sol s'affaissa de nouveau au milieu du canton des Thermes, dans les terres blanches. Un trou très profond de 2m50 de diamètre et de 3 de profondeur sur cette même longueur se produit ; puis il se rétrécit, s'étrangle de façon qu'un homme peut à peine y passer, mais plus bas on constate une vaste caverne, au fond de laquelle il y a de l'eau. Deux hardis jeunes hommes y descendent au moyen d'une corde à nœuds, à une profondeur de 12 à 13 mètres et

m'en rapportent quelques morceaux de roche qui me permettent de constater l'étage géologique dans lequel ce gouffre s'ouvre. C'est probablement un autre orifice du canal souterrain déjà signalé. Ce trou béant fut comblé au printemps de 1884.

---

\_\_\_\_\_ De 1766 à 1790 \_\_\_\_\_

### Extraits des comptes des syndics à la Révolution

---

C'est sans doute à l'administration de France et surtout à celle des intendants que nous sommes redevables de posséder les comptes des syndics qui ne sont pas sans intérêt et dans lesquels j'ai puisé les quelques notes que je donne plus loin. Il est à regretter que la série de ces comptes ne soit pas complète car il en manque plusieurs. Je crois devoir donner textuellement les articles de ces comptes qui peuvent avoir quelques intérêts et pour ne pas revenir trop souvent sur une même mention, quand elle se reproduit à peu près chaque année, je dirai d'abord :

1° Que les habitants d'Allain allaient à la corvée près de Gondreville sur la route de Paris, et sur celle de Neufchâteau à Nancy, parfois à une assez grande distance du village, car en 1778 les travaux assignés devaient se faire près de Martigny. (On sait que les fonds de Toul, dans la forêt de Haye, furent comblés par corvées ; que les gens de Bagneux et d'Allain s'y rendirent. Ma trisaïeule y conduisait l'équipage de la maison. En se promenant dans un moment de relais, dans la forêt, elle vit une vipère, ou une sorte de serpent de la grosseur d'une perche de brancard (il faut tenir compte de l'exagération en pareil cas).

Quand la communauté avait des fonds, elle pouvait racheter les travaux, ce qui avait lieu très souvent.

2° Que les habitants ne jouissaient pas de la haute futaie des portions, les arbres étaient chaque année vendus à Toul ou à Nancy au profit de la communauté.

3° Que le village, à cette époque, logeait assez souvent des troupes. On a pu remarquer qu'en 1525, les habitants se plaignent d'être déjà foulés par les gens d'armes.

4° Que la levée des soldats provinciaux ou de la milice se faisait chaque année à Vézelize.

Je passe ensuite à l'analyse des comptes

1767 – 1768

On construit la fontaine près des puits en amenant, au moyen de tuyaux, les eaux du bassin des Murtelles et du puits de Fonteneuille.

= Déboursé 2047<sup>#</sup>, 2 sous 6 deniers, aux sieurs Marlier et Laurent de Vézelize, entrepreneurs pour la fontaine construite en ce lieu (le plan des bois signale déjà une fontaine en 1759)

= Payé 30 sous au comptable pour avoir été à Viterne, avec tous les autres syndics de la Prévôté de Colombey pour former une plainte au Prince Constantin, contre les Messieurs de la Prévôté de Colombey.

= Déboursé 10 sous à Nicolas Simon, pour avoir écrit le procès verbal de reconnaissance du sieur Dallé de Bulligny, vigneron, expert nommé pour reconnaître le canton ou la communauté à obtenir l'autorisation de planter de la vigne (à la Haie de vignes ou sur la vigne renard).

On sonne pendant quarante jours à l'occasion de la mort de la Reine de France, fille de Stanislas.

- 1769 -

Ce compte ne présente aucun fait intéressant.

- 1772 -

Les riverains des chemins et pâtis avaient fait de nombreuses anticipations, les chemins étaient par suite devenus impraticables. On procéda à une reconnaissance et Nicolas Simon fut choisi pour arpenteur.

= Déboursé 35 livres 8 sous pour la cote de Nicolas Bastien le jeune que la communauté a pris à sa charge à cause qu'il a dix enfants.

A la même époque M<sup>r</sup> Maljean admodiateur avait aussi une famille de 10 enfants, et quelques années plus tard Nicolas Benoist, régent d'école, avait une famille semblable.

La communauté prend aussi à sa charge les cotes des frères Gérardin, François et Antoine qui, en travaillant à la construction de l'église de Colombey, furent écrasés et demeurèrent sous les décombres de la voûte jusqu'au lendemain.

= Payé 3 livres 17 sous à M<sup>r</sup> le Curé pour une messe et les vêpres que la communauté désira par dévotion pour demander de la pluie.

L'année fut sans doute mauvaise, car on adressa un placet à M. M. de la Chambre pour leur faire connaître la modicité de la récolte.

- 1773 -

= Payé 3<sup>17</sup> sous à M<sup>r</sup> le Curé pour messe et vêpres et pour avoir fait procession pour demander l'extermination des insectes.

Les habitants demandent de cultiver la tranchée, les côtes de la Vigne Renard, et de Vilain rosot.

- 1774 -

Mort du Roi d'heureuse mémoire (Louis XV). On sonne pendant quarante jours.

- 1778 -

Payé 3900  $\ell$  à Larose entrepreneur pour avoir rehaussé l'Eglise et construit une chambre d'école.

---

Un procès s'élève dans le cours de cette année entre le meunier de Thuilley, relevant de l'Abbaye S<sup>t</sup> Mansuy et Lagrange de Bouvade relevant de celle de

S<sup>t</sup> Epvre pour des reprises de sacs sur le ban d'Allain. La communauté est appelée par M<sup>r</sup> Léger admodiateur de Thuilley pour soutenir la cause de son meunier contre Lagrange.

L'abbé de S<sup>t</sup> Epvre, son Eminence le Cardinal Prince de Rohan, conseillé consulté par la communauté d'Allain répond ce qui suit par son avocat M<sup>r</sup> Gouzot :

= M<sup>r</sup> le Cardinal de Rohan, en qualité d'abbé de S<sup>t</sup> Epvre, fera la même réponse aux habitants d'Allain que celle qu'il a faite à ceux de Colombey, qui suivant leur délibération du 8 février dernier, ne veulent entrer ni directement, ni indirectement dans la contestation ; pour faire connaître que ni les uns, ni les autres n'ont aucun intérêt dans cette affaire. Il leur déclare donc qu'il leur est libre d'aller moudre où ils voudront, qu'ils ne sont sujets à aucune banalité, quoique leur village ne forme avec celui de Moutrot qu'une même prévôté, un même corps de seigneurie appartenant à l'abbaye de S<sup>t</sup> Epvre depuis douze ou treize cents ans, et Lagrange son meunier de Moutrot, ne demandera jamais que l'exécution d'un jugement des requêtes du Parlement du 21 février 1753, acquiescé et suivi depuis ce temps : qui fait défense au meunier de Thuilley d'aller queter dans les lieux d'Allain et de Colombey, d'aller moudre leurs grains où ils jugeront à propos, tant et si longtemps, qu'il n'y aura pas de moulin établi en dits lieux. Il y a une transaction du 20 janvier 1756 faite entre ces deux meuniers qui ne permet à celui de Thuilley d'aller quetter à Allain et Colombey qu'à charge de réciprocité et en donnant au meunier de Bouvade, de la part de celui de Thuilley, 25 livres 5 sous annuellement.

Nancy le 13 avril 1778. Signé : Gouzot

- 1779 -

### Sécheresse – Epizootie

La communauté présente une requête dans laquelle elle expose que la sécheresse est cause que les blés, les orges et les avoines du finage ne rapporteront guère plus que la semence.

A la disette se joignit sans doute une mortalité sur le bétail car

1° on porta à Nancy un état des bêtes mortes,

2° on fit dire une messe et bénir le bestiaux et les écuries pour conjurer le mal.

- 1780 -

Rien de bien important.

- 1781 -

Refonte des cloches ; l'opération se fait au village

= Déboursé 46 sols tant à M<sup>r</sup> le Curé qu'au maître d'école pour une messe célébrée, demandée par la communauté, pour obtenir de la pluie, attendu une sécheresse extraordinaire. On présente ensuite une requête pour faire reconnaître la petite valeur des récoltes ; celle des blés surtout étant très minime.

- 1782 -

Ravages causés par les insectes ; maladies contagieuses sur les bestiaux. On fait la fête pour demander au Ciel de conjurer tous ces fléaux.

- 1783 -

= Payé 20 f sols à M<sup>r</sup> Simon pour une remontrance à Nos Seigneurs de la Chambre concernant la modicité des récoltes, les chefs de ménage décédés, le logement des troupes, la quantité de rentes que la communauté paie aux Seigneurs.

Les causes de la modicité des récoltes sont : 1° de s semences de mauvaise qualité, les brouillards du printemps et les grandes chaleur de l'été.

- 1784 -

On fait reconnaître les dommages causés par les inondations survenues à la fonte des neiges.

- 1785 et 1786 -

Rien de bien important.

- 1787 -

On construit l'église actuelle qui coûta environ 40000 fr.

Pendant la construction de l'église on dit la messe dans la maison de Nicolas Bagard.

Les cloches sont fondues en 1789. La grosse pesait 1676 livres, la moyenne 1202 et la petite 889.

Ces cloches ne servirent pas longtemps ; sous la République, le gouvernement s'empara des deux petites pour faire des canons et la grosse fut cassée en l'an X de la république. On en fit fondre alors trois autres dont voici le poids : la grosse 850 livres, moyenne 635, petite 425.

En 1808 nouvelle fonte des cloches : la grosse pèse 750 livres, la moyenne 552, la petite 385. Elles sont fondues à Bulligny.

Enfin en 1830<sup>(1)</sup>, on fond les cloches actuelles : la grosse pèse 3008 livres, la moyenne 2119 et la petite 1488.

Pierre Commémorative de l'édification de l'église<sup>(2)</sup>.

Cette pierre a été posée par Mr Pierre l'Etonné, prêtre curé d'Allain aux bœufs et par les S<sup>rs</sup> Joseph Drappier admodiateur, Nicolas Simon maire, G Christophe syndic, J.C. Perrin, S. Michel, G<sup>d</sup>. Marchal, G. Christophe ancien syndic, D<sup>que</sup> et Henry les Maljean, B<sup>d</sup> Harmand, N Christophe, M<sup>r</sup> Bagard, F. Garillot, N. Mougeard, G. Evrard, J Bagard, N. Bastien, D<sup>que</sup> Evrard, J. Michel, J. Christophe, tous notables de cette paroisse.

---

<sup>(1)</sup> Les cloches fondues en 1808 furent cédées à la Commune de Bagneux.

<sup>(2)</sup> Cette pierre est placée dans le mur près des fonts baptismaux.

Les plans de cette église ont été faits par S. Martin.

- 1789 -

Disette d'eau pendant l'hiver. On fait défense aux habitants des villages voisins de continuer à venir abreuver leurs bestiaux à Allain ; malgré cette défense, il en vint et on fit six rapports.

Une requête est adressée aux gens de Comptes pour leur exposer que les pluies continuelles n'ont cessé d'inonder leurs campagnes et aussi causé de grands dégâts, que la grêle a ensuite ravagé les faibles récoltes, qui se préparaient.

Le comptable fait observé que les vivres, cette année, sont d'une cherté extraordinaire.

Mais nous voici arrivé à l'époque de la Révolution ; elle commence à produire ses effets, jusqu'à dans nos campagnes.

L'un des premier fut le développement du brigandage en sorte que la communauté adresse un placet au roi pour demander des armes, dans le but de se défendre, en cas d'attaque, contre les gens qui parcourent le royaume.

Nos pères cherchent ensuite à s'affranchir des rentes seigneuriales et ils prennent en outre une délibération demandant que la communauté ne comparaît plus aux plaids annaux.

Lorsque les fermiers du comté de Ludres, seigneur voué d'Allain, se présentent pour lever les termes de la S<sup>t</sup> Rémi et de la S<sup>t</sup> Martin, la plus grande partie des habitants se refuse à les livrer.

Voici les deux procès verbaux dressés à cette occasion :

- Le cinq octobre 1789 -

Le sieur Thirion, marchand, bourgeois à Nancy, conjointement avec le S<sup>r</sup> Vuillaume, marchand au Pont-S<sup>t</sup>-Vincent, se présentent en qualité de fermiers du comté de Ludres, Seigneur voué d'Allain aux bœufs pour lever le terme de la S<sup>t</sup> Rémi, consistant en deux mines d'avoine, rase, mesure de Nancy, avec une poule.

Mais la plus grande partie des habitants se refuse de livrer ces dîmes, tout aussi longtemps que l'on ne leur montrera pas les titres attestant que ces cens et rentes leur sont légitimement dues.

---

- Le 16 9<sup>bre</sup> 1789 -

Les même fermiers se présentent pour lever les cens et rentes échues à la S<sup>t</sup> Martin, montant à cinq bichets d'avoine, comble, mesure de Nancy, avec une poule et 3 deniers, payables par les habitants ; mais les dits habitants déclarent ne vouloir délivrer cette rente en avoine non plus qu'à donner une poule et les trois deniers, malgré la production par les dits fermiers d'un arrêté de la Cour de Lorraine du 7 juillet 1783, et d'une affiche d'un décret du 21 8<sup>bre</sup> 1743. Malgré cela, les habitants prétendent ne rien délivrer jusqu'à la production de bons titres et jusqu'à ce que les S<sup>rs</sup> des Etats Généraux n'en eussent décidés.

A la suite de ce double refus de livrer les rentes seigneuriales, un long procès fut intenté par les fermiers. Malgré mes recherches, je n'ai pas pu en trouver la conclusion. Dans tous les cas, si le procès ne donne pas gain de cause aux habitants, les dîmes et les autres rentes seigneuriales ne tardèrent pas à être abolies par les députés aux Etats Généraux.

Je ne crois pas sans intérêt de rappeler ici en quoi consistaient les droits féodaux qui pesaient si lourdement sur nos pères. Aujourd'hui, et quoique 70 ans seulement nous séparent de ce régime, on n'en conserve plus qu'une idée confuse : témoin la difficulté que j'ai éprouvée pour en dresser le petit aperçu qui va suivre :

Les droits féodaux pouvaient se résumer ainsi à trois points :

- 1° les dîmes ;
- 2° l'aide ordinaire ; les rentes seigneuriales ;
- 3° les corvées.

Les dîmes se prenaient sur toutes espèces de récoltes.

A la moisson, sur onze gerbes, les paulies (nom donné aux individus chargés de dîmes) en prenaient une. Quant aux autres récoltes telles que pommes de terre, pois, fèves, chanvre, etc, etc..., la dîme s'en prenait, après les récoltes, à la moisson, de gré à gré.

La dîme s'exerçait sur le produit ou les petits du bétail : agneau, gorets etc...

On ne pouvait moissonner que dans les cantons et les jours expressément désignés, et la rentrée des gerbes ne pouvait se faire, le temps menaçât-il de pluie, que lorsque le champ était dîmé.

Pour cela, on devait se trouver dans ses propriétés des cantons désignés au jour nommé, et attendre qu'il plût aux paulies de se rendre dans les terrains où on les attendait ; (toutefois après trois invitations aux paulies, on pouvait passer outre, en laissant toutefois la dîme.)

Dans la saison des versaines, on n'était pas libre d'emplanter ses propriétés de pommes de terre, de légumes, ou d'y établir, comme aujourd'hui des prairies artificielles.

Certains cantons désignés par l'admodiateur étaient seuls susceptibles d'être emplantés. On ne pouvait franchir les limites posées, car le troupeau du fermier aurait ravagé en herbe, les champsensemencés de ceux qui auraient voulu passer outre.

On conçoit facilement combien toutes ces restrictions, ces dîmes, ces entraves apportées à l'époque de la rentrée des récoltes, devaient causer de préjudice à l'agriculture, combien elles l'enchaînaient et devaient l'empêcher de se développer.

---

## Rentes seigneuriales et corvées

---

### Rentes seigneuriales

Les rentes seigneuriales se levaient trois fois l'an

1°A la mi carême

2°A la S<sup>t</sup> Rémi

3°A la S<sup>t</sup> Martin

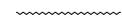
Il m'a été impossible de trouver en quoi consistait la rente de la mi-carême.

Quant à celle de la S<sup>t</sup> Rémi, ainsi qu'on l'a vu plus haut, elle consistait à fournir par chaque ménage, deux mines d'avoine et une poule.

Enfin, à celle de la S<sup>t</sup> Martin, chaque ménage devait cinq bichets d'avoine et une poule avec trois deniers.

Ces rentes, dues en nature, pouvaient se racheter en argent. Elles étaient exigibles et on les levait ordinairement dans la huitaine de leur échéance.

Chaque ménage devait encore 3 fr au Duc de Lorraine pour droit de haute protection, à cause de la seigneurie de Gondreville.



### Corvées

Les journées de travail dues au seigneur étaient assez nombreuses.

1° Chaque charrue devait à l'admodiateur deux journées en mars pour semer ; deux pour verser, une pour remuer et deux autres enfin pour semer les blés.

2° Les manœuvres devaient ensuite 1° à la fenaison, une journée d'homme pour faucher, une de femme pour faner ; 2° à la moisson, une journée d'homme et une de femme pour les blés et autant pour les grosses grânes ; 3° deux journées de femme pour sarcler, 4° deux journées de femme aux deux époques de la cueillette du chanvre, en outre les cultivateurs devaient rentrer les foins et chacun d'eux devait 2 voitures pour la rentrée des moissons.

L'admodiateur, dans les derniers temps, laissait aux cultivateurs la faculté de s'exonérer à peu de frais de leurs journées de charrue. Il aimait mieux faire son ouvrage lui-même que de le laisser mal faire par les cultivateurs, ou quand la saison était passée, car ces derniers faisaient d'abord leur besogne en temps opportun et ils n'allaient à la corvée qu'après.

On a vu plus haut que l'entretien des routes de Nancy à Toul et de Nancy à Neufchâteau, avait lieu par corvées et que notre commune y fournissait son contingent chaque année. Les chemins dont on ne s'occupait pas alors, étaient la plupart du temps impraticables.

Les droits seigneuriaux portaient aussi sur les bois. Il paraît que le tiers des coupes de quart en réserve appartenait au seigneur ; c'est ce qui résulte de la déclaration de l'administration municipale en 1790 ou ce tiers estimé de 5 à 6000<sup>f</sup>, est revendiqué pour la caisse municipale.

Les portions affouagères n'étaient pas non plus exemptées de ces droits qui se prenaient sur la vente des arbres.



La révolution après avoir renversé la féodalité ne tarda pas à supprimer les établissements religieux et à s'emparer des biens du clergé et des abbayes. Quelques années après, il en fut de même des biens des émigrés.

Les biens dont l'état s'empara à Allain étaient :

- 1° La ferme
- 2° les biens de la chapelle St Nicolas
- 3° les biens de la cure
- 4° le gagnage des religieuses de Vaucouleurs

La ferme, outre les bâtiments dont nous avons déjà parlé, se composait d'un corps de gagnage d'environ cinquante jours dans chaque saison, quinze fauchées de pré et huit hommées de chenevière.

Toutes les meilleures terres du ban d'Allain, à proximité du village en faisaient partie ; ainsi les corvées des Murtelles, de Demichécourt, de Gouvet, du Fourneau, du Voissue, de derrière la Ville (vigne), appartenaient à la ferme, ainsi que l'entrée des quatre prairies sur tout leur largeur, car c'est là que se prenaient les quinze fauchées.

Le gagnage de la chapelle St Nicolas valait environ paires tant sur le ban d'Allain que sur celui de Bagneux. La maison de M<sup>r</sup> Poirot, aujourd'hui à M<sup>r</sup> Dethorey, et une autre maison à Bagneux en faisaient partie.

Le gagnage des religieuses de Vaucouleurs ne valait guère que neuf paires.

Enfin les biens de la Cure étaient peu importants et provenaient d'obits fondés en partie sur la fin du 17<sup>e</sup> siècle ; on pouvait les évaluer à 3 ou 4 paires.

---

- 1790 -

Liste des habitants du village en 1790 par classe et avec la côte de contributions qui leur fut imposée après l'abolition des dîmes.

---

|                                               |                 |                                   |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Pour les biens ecclésiastiques                |                 | Christophe Jean                   | 30 livres       |
| L'évêque de Maux en Brie                      | 198 livres      | Marchal Jean le jeune             | 30 <sup>#</sup> |
| Les religieuses de Vaucouleurs                | 9 <sup>#</sup>  | Bastien Joseph                    | 28 <sup>#</sup> |
| M <sup>r</sup> Roquin chapelain de St Nicolas | 29 <sup>#</sup> | Simon Nicolas huiller             | 27 <sup>#</sup> |
| Pour les biens de la Cure                     | 2 <sup>#</sup>  | Garillot François                 | 23 <sup>#</sup> |
| Les laboureurs                                |                 | Poirot Jean                       | 23 <sup>#</sup> |
| I. Drapier admodiateur                        | 90 <sup>#</sup> | Evrard Mathias                    | 21 <sup>#</sup> |
| Gérard Christophe le cadet                    | 41 <sup>#</sup> | Maljean François                  | 21 <sup>#</sup> |
| Maljean Dominique                             | 40 <sup>#</sup> | Christophe Claude                 | 20 <sup>#</sup> |
| Marchal Gérard                                | 39 <sup>#</sup> | Evrard Jean le cadet              | 20 <sup>#</sup> |
| Michel Sébastien                              | 39 <sup>#</sup> | Pérrin Dominique                  | 20 <sup>#</sup> |
| Christophe Gérard le jeune                    | 36 <sup>#</sup> | Perrin Antoine                    | 21 <sup>#</sup> |
| Evrard Dominique                              | 33 <sup>#</sup> | Evrard Gabriel                    | 19 <sup>#</sup> |
| Bagard Nicolas l'aîné                         | 32 <sup>#</sup> | Evrard Jean le jeune              | 19 <sup>#</sup> |
| Christophe Nicolas le jeune                   | 30 <sup>#</sup> | Evrard Nicolas                    | 16 <sup>#</sup> |
| Henry Jean                                    | 30 <sup>#</sup> | Evrard Gérard                     | 16 <sup>#</sup> |
| Houbeaut N <sup>as</sup> le jeune             | 15 <sup>#</sup> | Marchal N <sup>as</sup> boulanger | 5 <sup>#</sup>  |

|                                       |                 |                                         |                   |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-------------------|
| Gérardin Antoine                      | 12 <sup>#</sup> | Millot Jean                             | 5 <sup>#</sup>    |
| Collin J <sup>n</sup> B <sup>te</sup> | 11 <sup>#</sup> | Poitier Simon                           | 5 <sup>#</sup>    |
| Simon Gabriel                         | 10 <sup>#</sup> | Poitier Jean                            | 5 <sup>#</sup>    |
| Bagard Claude l'aîné                  | 8 <sup>#</sup>  | Arnoul Jean                             | 4 <sup>#</sup>    |
| Ferry Etienne                         | 10 <sup>#</sup> | Christophe N <sup>as</sup> de la gd rue | 4 <sup>#</sup>    |
| Antoine Elophe                        | 7 <sup>#</sup>  | Cuvier Hervey                           | 3 <sup>#</sup>    |
| Davouze François l'aîné               | 7 <sup>#</sup>  | Thiebaut Léopold                        | 3 <sup>#</sup>    |
| Davouze François le jeune             | 7 <sup>#</sup>  | Poirelle François                       | 3 <sup>#</sup>    |
| Houbeaut N <sup>as</sup> l'aîné       | 6 <sup>#</sup>  | Vinot François                          | 3 <sup>#</sup>    |
| Christophe Gabriel                    | 6 <sup>#</sup>  | Vinot Thierry                           | 3 <sup>#</sup>    |
| Les manœuvres                         |                 | Jeanmaire N <sup>as</sup> sergent       | 3 <sup>#</sup>    |
| Perrin Jean Claude                    | 39 <sup>#</sup> | François Elophe                         | 3 <sup>#</sup>    |
| Christophe Nicolas                    | 22 <sup>#</sup> | Simon Nicolas greffier                  | 3 <sup>#</sup>    |
| Harmand Bernard                       | 21 <sup>#</sup> | Gérard Claude                           | 3 <sup>#</sup>    |
| Lardin Nicolas                        | 18 <sup>#</sup> | Second Claude                           | 2 <sup>#</sup>    |
| Christophe N <sup>as</sup> le grand   | 18 <sup>#</sup> | Champougny Christophe                   | 2 <sup>#</sup>    |
| Bastien N <sup>as</sup> septuagénaire | 16 <sup>#</sup> | Fioux Jean B <sup>te</sup>              | 2 <sup>#</sup>    |
| Bagard Claude maréchal                | 13 <sup>#</sup> | Benoist Joseph                          | 2 <sup>#</sup>    |
| Bagard Jean A <sup>ne</sup> maire     | 13 <sup>#</sup> | Viard Constant                          | 2 <sup>#</sup>    |
| Christophe N <sup>as</sup> aubergiste | 11 <sup>#</sup> | Poitier Gérard                          | 2 <sup>#</sup>    |
| Moujeard N <sup>as</sup>              | 10 <sup>#</sup> | Boileau Fiacre                          | 1 <sup>#</sup>    |
| Jacob Joseph                          | 10 <sup>#</sup> | Thouvenin D <sup>que</sup> charpentier  | 1 <sup>#</sup>    |
| Colombey Sébastien                    | 10 <sup>#</sup> | Vinot Jean                              | 1 <sup>#</sup>    |
| Bagard Jean le jeune                  | 9 <sup>#</sup>  | Chenin N <sup>as</sup>                  | 1 <sup>#</sup>    |
| Christophe Gérard l'aîné              | 8 <sup>#</sup>  | Les veuves                              |                   |
| Benoist Nicolas                       | 8 <sup>#</sup>  | Veuve Louis Alliot                      | 1 <sup>#</sup>    |
| Marchal Jean scieur                   | 7 <sup>#</sup>  | Veuve Henry Maljean                     | 20 <sup>#</sup>   |
| Boulangier Nicolas                    | 7 <sup>#</sup>  | Veuve Nicolas Bastien                   | 13 <sup>#</sup>   |
| Bagard Nas le jeune                   | 7 <sup>#</sup>  | Veuve Jean Christophe                   | 7 <sup>#</sup>    |
| Coffigny Cuny                         | 7 <sup>#</sup>  | Veuve Antoine Gérardin                  | 5 <sup>#</sup>    |
| Marchal Joseph                        | 7 <sup>#</sup>  | Veuve Rémy Vinot                        | 1 <sup>#</sup>    |
| Remy François                         | 7 <sup>#</sup>  | Veuve N <sup>as</sup> Christophe        | 1 <sup>#</sup>    |
| Dallé Claude                          | 6 <sup>#</sup>  | Veuve N <sup>as</sup> Mélin             | 1 <sup>#</sup>    |
| Davouze Jean maçon                    | 5 <sup>#</sup>  | Veuve F <sup>r</sup> Bagard             | 0 <sup>#</sup> 10 |
| Ferry Nicolas charron                 | 5 <sup>#</sup>  | Veuve F <sup>r</sup> Gérardin           | 0 <sup>#</sup> 05 |

## De l'administration avant 1789

Avant la révolution, l'administration du village se composait du curé, de l'échevin (maire, mayeur ou mayour), du syndic. Il y avait ensuite un sergent, deux ou plusieurs bangards, deux ou plusieurs forestiers.

Il n'y avait pas alors de conseil municipal ; néanmoins, pour les affaires importantes, il se faisait des assemblées de la communauté qui se tenaient au sortir de la messe paroissiale, devant la porte de l'église ; on y prenait des résolutions à la majorité des habitants chefs de ménage présents, et le plus souvent à l'unanimité ; car on n'allait pas aux voix.

Les fonctions de l'échevin avaient beaucoup de rapport avec celles de nos maires actuels. Dans quelques localités, telles qu'à Bagneux, siège d'une haute justice, l'échevin était en même temps juge : dans ce cas, il était assisté d'un greffier assermenté.

Le syndic avait pour mission spéciale d'administrer les revenus de la communauté, car à cette époque, il n'existait pas de percepteurs, les syndics en tenaient lieu et ils présentaient chaque année leurs comptes aux plaids annaux.

Ces comptes étaient ensuite sous l'administration des intendants, vérifiés et arrêtés par la chambre des comptes qui allouait ou modérait les sommes portées à chaque article.

Quand la communauté devait être représentée, ou lorsqu'il s'agissait de traiter en son nom, de passer des adjudications, ces deux fonctionnaires figuraient ordinairement ensemble.

Il n'était pas rare de rencontrer dans certaines localités, deux et même trois échevins, avec autant de syndics, en un mot deux ou trois administrations différentes. C'est qu'alors le village était partagé, relevait de deux ou trois seigneurs différents et que chacun d'eux créait, dans la partie qui lui appartenait, son administration particulière. Ainsi Bagneux, au 17<sup>e</sup> siècle, était partagé en deux seigneuries, celle de S<sup>t</sup> Michel, relevant du prévôt de Foug et celle de S<sup>t</sup> Gengoult relevant des Chanoines. A la fin du 17<sup>e</sup> siècle, ces deux seigneureries furent réunies par les chanoines et l'échevin porta alors, le titre de maire nouveau.

Germiny, vers la même époque, était partagé en trois seigneureries, comme il y avait trois châteaux, conséquemment on y voyait trois échevins et trois syndics.

---

Le curé portait le titre d'administrateur et ses attributions, dans les affaires de la communauté, se bornaient à tenir les registres des baptêmes, des mariages et les mortuaires qui remplaçaient alors nos registres actuels de l'état civil.

Le patronage de la cure d'Allain appartenait à l'abbé de S<sup>t</sup> Epvre. C'était lui, en conséquence, qui nommait le curé, sauf sans doute, l'institution épiscopale, et comme le revenu de cette cure était extrêmement minime et tout-à fait insuffisant, c'était aussi le seigneur-abbé qui subventionnait le curé ou venait à son secours suivant les conventions établies par les ordonnances.

On sait qu'en outre du curé desservant, il y avait en résidence à Allain, le Chapelin de S<sup>t</sup> Nicolas, qui habitait la maison de M<sup>r</sup> Déthorey (le pavillon).

Le régent d'école, ou maître d'école, était choisi par la communauté, en assemblée publique, et chaque année le traité était renouvelé à la S<sup>t</sup> Georges pour un an. L'école était ouverte seulement depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Le traité passé entre l'échevin, le syndic et le régent d'école, devait être agréé par le curé. Je donnerai plus loin la copie de l'un de ces traités.

J'ai ensuite parlé du sergent, des bangards, etc..

Le sergent était une espèce d'huissier, chargé de signifier et de faire exécuter les résolutions de la communauté, ainsi que les actes administratifs de l'échevin et du syndic. Il était en même temps appariteur. Dans quelques localités, cette charge avait plus d'importance et était plus lucrative ; ainsi à Bagneux, siège d'une justice, le sergent était réellement huissier, puisqu'il assignait en justice et signifiait les jugements rendus.

Il y avait ordinairement deux bangards, mais à l'époque de la moisson et de la rentrée des fruits et des légumes, on leur en adjoignait deux autres, ils prêtaient serment. Leurs fonctions étaient à peu près gratuites, seulement, ils avaient droit au tiers des amendes. Quand ils trouvaient un délinquant, ils devaient le ramener au greffe, ou y rapporter de lui un gage pour appuyer leur rapport. C'est de là que vient l'expression « gager ».

Quant aux forestiers (gardes forestiers), leurs attributions et manière d'exercer, étaient analogues à celles des bangards.

Il me reste ensuite à parler des paulies ou pauliers ; espèce d'agents, ordinairement au nombre de deux, chargés de lever les dîmes. C'était en quelque sorte des experts entre le seigneur ou son fermier et les propriétaires. Ils étaient choisis par le seigneur, ou plutôt par son fermier et présentés à l'assemblée de la communauté qui se tenait la veille des moissons. Si l'un de ces pauliers, ou tous les deux, pour un motif ou pour un autre, ne convenait pas, l'assemblée les refusait et on devait en présenter un ou deux autres selon le cas.

J'ajouterai enfin qu'au siècle dernier, il existait déjà des fonctionnaires que je pourrais qualifier du titre de répartiteurs pour dresser le rôle de la subvention.

La subvention représentait à peu de chose près ce que nous désignons sous le nom de contributions directes.

Chaque année cette contribution était répartie sur les diverses paroisses par la Chambre des Comptes. Quand la somme attribuée à chaque communauté était fixée, elle leur était notifiée. Dans les paroisses, elle était ensuite répartie sur chaque chef de ménage par trois habitants nommés à cet effet, en assemblée publique et aux voix. Les répartiteurs devaient dresser le rôle en leur âme et conscience et ils prêtaient serment dans ce but. Les contribuables étaient partagés en trois catégories : les laboureurs, les manœuvres, les veuves. Cette subvention se levait à deux époques ; au premier janvier et au premier juillet. En étaient exempts : les nobles, le clergé, les admodiateurs, les mendiants, les banqueroutiers et les personnes que la communauté voulait bien exempter, telles que le régent d'école, le pâtre, etc...

Cette contribution était déjà lourde en 1711, puisque à Bagneux :

1° un cultivateur d'une charrue sur le sien ; c'est à dire possédant des terres en quantité suffisante pour nécessiter une charrue, était coté de 70 à 80 livres.

2° un cultivateur d'une charrue, moitié sur le sien , moitié à ferme, était taxé à 63 livres.

3° et le cultivateur d'une demi-charrue, dans ces dernières conditions, devait payer 39 livres.

Plus tard, cette contribution s'augmenta encore et sous le règne de Stanislas, elle finit par provoquer des troubles.

## Des plaids-annaux

On a vu précédemment que cette assemblée se tenait vers Noël dans la grande salle de la maison seigneuriale (maison de Jean Vuillaume, aujourd'hui de Mr Gris).

Le 1<sup>er</sup> avril 1598, le duc de Lorraine, Charles III, prescrivit qu'il y aurait, dans tous les villages, une assemblée désignée sous le nom de plaid annal. Aucun habitant chef de ménage ne pouvait se dispenser d'y assister à moins d'excuse légitime.

La réunion devait être présidée par les seigneurs, leurs officiers ou délégués. A Allain, c'était l'abbé de S<sup>t</sup> Epvre qui seul avait le droit de tenir cette assemblée, mais

il délèguait toujours, à cet effet, son prévôt de Colombey, accompagné du procureur fiscal et du greffier de la prévôté.

On procédait d'abord à l'appel des habitants, et on a vu ailleurs que chacun, à l'appel, de son nom devait répondre : présent, que plait-il à Monseigneur ?

Venaient ensuite l'énumération des droits du seigneur, celle des cents et rentes qui lui étaient dus ; on entendait les comptes rendus par les fonctionnaires qui avaient exercé pendant l'année écoulée ; on lisait les procès faits pendant la même période, on les visait, puis on taxait les amendes encourues pour délits champêtres et forestiers. On nommait alors les fonctionnaires qui devaient exercer l'année suivante ; souvent on continuait les administrateurs sortants, puis on élisait les bangards et les forestiers.

On arrêta au besoin les règlements de police et on indiquait de même les travaux importants à faire dans la communauté. Comme l'exécution de ces travaux était du domaine de l'administration municipale, le seigneur ou ses délégués ne prescrivaient pas ; néanmoins, si après plusieurs avis, les travaux n'étaient pas exécutés, la communauté pouvait être mise à l'amende, notamment s'il y avait de la négligence, mais surtout de la mauvaise volonté.

Le droit de tenir les plaids annaux était une prérogative dont les seigneurs étaient très jaloux. C'était de la part des habitants, la reconnaissance pleine et entière des droits du seigneur haut justicier, moyen et bas.

Autrefois, dans cette assemblée, le seigneur en personne, rendait la justice à ses sujets, sans appel et sans écrit : les témoins entendus étaient pour ainsi dire les juges, car on s'en rapportait presque exclusivement à eux. Plus tard, les affaires se multiplièrent, elles furent traitées dans le cours de l'année et par écrit ; enfin les siècles derniers on admettait déjà les avocats et on plaidait par devant le juge établi qui portait le nom de juge garde.

Voici un procès verbal des plaids annaux de Bagneux en 1705.

« Du mardi 17 novembre 1705, à dix heures du matin, tenue des plaids annaux au village de Bagneux sous l'autorité de M M. Jean Baptiste Magnier doyen de S<sup>t</sup> Gengout, seigneur haut-justicier moyen et bas au dit Bagneux, sans part d'autrui, à l'assistance de maistre Joseph Husson, avocat en parlement, juge et bailly des terres et seigneuries de S<sup>t</sup> Gengout et de M Claude François Bastien faisant les fonctions de procureur fiscal et maistre Joseph Chevalier greffier ordinaire du chapitre, à laquelle tenue des plaids annaux ils ont fait appel de tous les habitants ».

Suit la liste des habitants au nombre de 26 parmi lesquels on remarque : Sébastien Vuillaume admodiateur, Guillaume Millot, Claude Millot eschevin, Dominique Dailly greffier, F. Nicolas sergent, Claude Dimpré meunier.

On trouve ensuite : « ordonné aux maire et habitants de Bagneux de raccommo-der la fontaine, au bas du village, parce que l'enfant de Jean Lucard y a été noyé au moÿ de mai dernier. »

## De la prévôté de Colombey

Colombey aux siècles derniers, était le siège d'un juge-garde qui connaissait de toutes les actions civiles et criminelles en première instance, les appels allaient à la cour souveraine. Au 18<sup>e</sup> siècle, ce siège prit le nom de prévôté dont étaient

justiciables les habitants des villages de Colombey, Allain, Viterne, Moutrot, Crépey et Selaincourt, relevant tous de l'abbaye de S<sup>t</sup> Epvre.

Cette prévôté dépendait autrefois de celle de Gondreville et formait une espèce de subdivision, établie depuis longtemps, à cause de l'éloignement. A partir de 1751, elle en fut séparée et rattachée au district de Vézelize. Le prévôt de Colombey exerçait la moyenne et la basse justice, et il instruisait seulement les procès de la haute justice laquelle comprenait principalement les crimes et les droits de haute possession en fait d'immeubles et de droits seigneuriaux.

Les attributions de ce prévôt n'étaient guère plus étendues que celles de nos juges de paix, puisque pour la moyenne justice, qui représentait à peu près les tribunaux de première instance, le prévôt ne pouvait prononcer l'arrêt qu'après avoir soumis le dossier à des avocats à la Cour Souveraine qui formulait le jugement

---

### Note sur les mœurs des habitants des campagnes au commencement du 18<sup>e</sup> siècle

---

On est surpris, en parcourant les actes de la justice de Bagnaux de la période comprise entre 1700 et 1730, d'y rencontrer une foule de plaintes, de procès pour coups, blessures, menaces de mort, etc...Le nombre en est réellement considérable, eu égard à la population d'alors, et il prouve combien les mœurs de l'époque étaient brutales et grossières dans les campagnes.

Si l'on en veut chercher les causes, il est facile de les trouver dans la longue période de guerres qui venait de traverser notre malheureux pays ; période de rapines et de brigandages qui dura jusqu'en 1713 dans les Trois Evéchés et notamment dans nos environs ; période pendant laquelle nos pères étaient constamment en armes pour défendre leurs biens, leur vie même, en repoussant la force par la force.

On sait que ces bandes de pillards, que les armes de la France furent impuissantes à réduire pendant les guerres malheureuses de la fin du régime de Louis XIV, attaquaient à force ouverte, tantôt un village, tantôt un autre et qu'elles choisissaient de préférence, les époques de la moisson ou autres, dans lesquelles la population valide était occupée aux travaux des champs, en sorte que pour éviter les surprises, on était obligé de faire le guet. Il reste encore au milieu de nous, dans les constructions de l'époque, des traces de cet état continuel de guerre. Ce sont les barreaux à toutes les anciennes vitres, grandes et petites, les lourdes portes en chêne, à verrous et quelquefois appuyées de traverses volantes. C'est qu'alors, en cas de surprise, chacun se barricadait chez soi, lorsque la population du village n'avait pas eu le temps de se réunir pour défendre l'entrée du village à ces hordes de malfaiteurs.

C'est particulièrement de 1709 à 1713 que s'exercèrent ces brigandages, dus à des partisans allemands qui s'étaient attachés à désoler les Trois Evéchés appartenant à la France, pendant la guerre que cette dernière soutenait alors contre l'Europe presque toute entière.

C'est sous un régime si violent que s'était faite l'éducation de la génération qui nous occupe et elle s'en ressentit, même plus tard, quand revinrent des temps plus

calmes, même quand l'action de la justice devint prompte et sévère ; mais les habitudes agressives contractées depuis longtemps, celles de se rendre justice par soi-même ne pouvaient disparaître tout à coup, car elles étaient trop profondément enracinées.

---

## De la construction des toitures

Dans les siècles derniers, les habitants qui voulaient bâtir, reconstruire ou seulement réparer des maisons, avaient un immense avantage que la Révolution a enlevé : c'était la faculté d'avoir gratuitement des bois nécessaires à leurs constructions, reconstructions ou réparations. Aujourd'hui, on admire ces solides et belles toitures.

Il suffisait alors de faire faire un devis par un maître charpentier, ce devis était présenté à l'assemblée de la communauté qui décidait la délivrance des bois demandés. L'autorisation une fois obtenue, et elle n'était jamais refusée, les forestiers et la partie intéressée ou son charpentier allaient dans la forêt faire choix des arbres ; on les marquait puis on les exploitait. On avait droit à toutes les pièces de la toiture, jusqu'aux chevrons, jusqu'aux bardeaux même, ainsi qu'aux sommiers et pièces supérieures nécessaires à la construction de la grande cheminée.

A quel prix reviendrait aujourd'hui l'une de ces solides toitures en bois de chêne ?

---

## Des croyances superstitieuses

Avant la Révolution de 1789, les populations étaient imbues de croyances superstitieuses plus ou moins bizarres qui ne sont pas encore aujourd'hui entièrement extirpées. Ainsi, on croyait aux sorciers, aux fées, aux revenants et à un être fantastique qu'on appelait *Sauteret*, *Sotrée* et en patois du village : *Soutré*

J'ai cité ailleurs, à l'égard des sorciers, ce qu'en a dit Dom Calmet, j'ajoute qu'on leur attribuait le pouvoir de faire des orages en battant l'eau des étangs ou des rivières, de les diriger ensuite dans les airs, de faire tomber la grêle sur certains villages, certains cantons, le champ ou la vigne même d'un ennemi, marquée à l'avance par un tablier ou un autre signe quelconque ; on prétendait les avoir entendus, dans les nuages, se parler, indiquer le champ, la vigne de cet ennemi, exprimer l'avis qu'il y avait lieu de changer de direction, la marche de l'orage, parce qu'on entendait, dans le lointain le son de la cloche de telle ou telle chapelle, contre la vertu ou le pouvoir de laquelle, les sorciers ne pouvaient rien.

La croyance aux revenants n'était pas moins profonde. Les récits que l'on fait sont trop variés, on les connaît trop bien, pour que je m'attache à en citer quelques-uns. On voyait des revenants dans les cimetières, dans les maisons, au village, dans les champs. Certains cantons, dit-on, étaient fréquemment visités par les revenants, on les y voyait, on les y entendait. Qui ne sait que le chemin de Bagneux, la Croix de Prave, la Haute-Borne avaient cette réputation ?

Enfin le Soutré, était un être fantastique qu'on voyait la nuit dans les champs, dans la maison et le plus souvent dans l'écurie.

Dans la campagne, il se présente sous la forme de petites flammes bleuâtres, extrêmement légères, voltigeant à la surface du sol des cimetières, des lieux bas et humides, sur le bord des eaux. Si l'on osait le poursuivre, il fuyait, mais quand on cherchait à l'éviter, il se précipitait sur les pas des fuyards.

Dans la maison, pendant les nuits, il montait sur le lit de ses ennemis, se plaçait sur leur poitrine et les étouffait en ricannant. C'était en vain que ses victimes appelaient au secours, car il étouffait aussi les cris dans la gorge, impossible de se débarrasser de ses étreintes.

Dans l'écurie, il faisait des balançoires sous le cou et avec la crinière des plus beaux chevaux. Et l'on se gardait bien de détruire ces balançoires, car le lutin aurait poursuivi la nuit, dans l'obscurité, avec une fourche, les individus assez osés de détruire son ouvrage ; de plus le malheureux cheval aurait été roué de coups. Au contraire, quand l'esprit follet n'était pas contrarié dans ses plaisirs, il donnait chaque nuit, à son cheval favori, une ration d'avoine, qu'il allait chercher sur le grenier du voisin.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur cet être fantastique : ainsi les flammes bleuâtres ne sont autre chose que les feux-follets, ou gaz composés de phosphore et d'hydrogène, qui se dégagent des matière animales en putréfaction. Ces flammes ont assez d'analogie avec celles que produisent les allumettes frottées légèrement sur la main par un temps humide, dans l'obscurité.

Quant au Soutré qui étouffe les dormeurs, c'est tout simplement le cauchemar, ou le résultat de digestions pénibles, de perturbations dans la circulation du sang.

Enfin les balançoires sont formées par les chevaux eux-mêmes lorsqu'ils se frottent le cou principalement dans un temps d'humidité. Le peu de soin donné à la crinière favorise aussi le développement de ce phénomène.

Un travail plus complet, s'étendant à toute la Lorraine, est en préparation par l'auteur de ces notes. Ce qui précède fut écrit en 1862.

## De 1790 à 1815 ou période des guerres de la République et de l'Empire

---

- 1790 -

Procès verbal de Bernard Bagard, garde forestier, constatant des dévastations au ¼ en réserve, où il a reconnu 22 chênes et 2 hêtres abattus

= requête tendant à obtenir des fonds pour payer

1° 25 livres de poudre à tirer,

2° 100 livres de plomb (balles), pour se défendre,

3° la poudre usée en plantant l'arbre de la liberté,

4° une pique modèle.

Quelque temps après, on met en adjudication la fourniture de 70 piques qui doivent avoir de 7 à 10 pieds de long ;

= achat de 80 cocardes tricolores,

= payé 3 livres 8 sous pour les frais de la fête de la fédération, où on bénit le drapeau, après quoi on tire à la cible et on fait un feu de joie.

On répare, dans le cours de cette année, les étocqs et les landres qui entouraient le cimetière des pestiférés.

On fait trois fêtes pour demander à Dieu la destruction des insectes et la conservation des biens de la terre.

- 1791 -

Rien de remarquable

- 1792 et 1793 -

Départ des volontaires au nombre de 18, qui accourent à l'appel de la Nation pour chasser les Prussiens.

L'année suivante, 7 nouveaux volontaires partent dans les mêmes conditions.

Mais nous arrivons aux plus mauvais jours de la révolution qui, après avoir renversé la royauté, veut aussi abolir la religion. Les prêtres sont traqués comme des bêtes fauves ; les églises sont dévastées et servent ensuite aux ignobles cérémonies du culte de la raison ; les décades, les fêtes républicaines remplacent les cérémonies des dimanches et les fêtes.

J'ai recueilli, dans les comptes de ces deux années, diverses mentions qui rappellent, pour notre commune, une partie des faits que je viens de citer d'une manière générale.

= idem à Vézelize, pour avoir conduit le fer, le cuivre et le linge provenant du mobilier de l'église. La plus grande partie avait été vendue à l'enchère dans l'église même.

Les deux petites cloches furent aussi saisies par le gouvernement et emmenées à Vézelize, pour faire, dit-on, des canons et des sous.

On trouve dans les quittances à l'appui de ces comptes les pièces suivantes :

J'ai reçu du citoyen Marchal, agent municipal d'Allain, cinquante francs pour avoir inscrit sur le portail du temple de la raison (l'église) ces mots : *Français, reconnais l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.*

Signé : I Remy, serrurier à Colombey.

On trouve plus loin cette quittance

= Reçu 40 livres pour avoir oté le croison de la croix de la flèche, la croix du chœur de l'église et les fleurs de lys du cadran.

le 2 ventose an 2 de la République

Signé : Pariset.

En 1793, tous les jeunes gens qui n'avaient pas voulu partir l'année précédente, en qualité de volontaires, sont requis et forcés de rejoindre les corps qui leur sont assignés.

De 1793 à 1814, il y a peu de chose à dire, aucun événement remarquable ne se produit, on trouvera plus loin, dans les notes statistiques que je me propose de donner, les quelques particularités intéressantes que j'ai pu relever.

D'ailleurs, dans la période de 1793 à 1800, il n'existe, dans les archives, aucuns papiers.

Je mentionne néanmoins, en passant, que le culte catholique fut rétabli en 1802.

Que pendant l'empire, de nombreuses réquisitions de guerre, furent imposées aux habitants.

C'est ainsi qu'en 1809, les cultivateurs doivent fournir une voiture et 4 chevaux pour suivre l'armée à la campagne d'Autriche (1809).

Que tous les habitants doivent fournir en 1810 et rendre dans les magasins de Strasbourg, 30 hectolitres d'avoine.

On se souvient encore qu'en 1812, il passa à Allain un nombreux parc d'artillerie conduit par des bœufs, destiné à suivre l'armée, partant pour la campagne de Russie.

Au retour de cette campagne, en 1813, et quand l'armée se repliait en France, décimée par le typhus, la maladie se propagea dans le village, et en moins de 3 mois, il mourut 30 chefs de ménage sans compter 10 militaires et quelques enfants.

## Episode de l'invasion

~~~~~

Nous arrivons à l'époque des deux invasions de 1814 et de 1815. Deux registres aux archives, décrivent les divers passages de troupes et les nombreuses réquisitions imposées aux habitants.

A ces registres, sont jointes deux pièces de cette époque écrites en Russe ; elles portent aussi le sceau de cette nation. Ce sont, je crois, deux réquisitions ordonnées par le général russe commandant le camp de Moncel (Colombey).

C'est le seize janvier 1814, le jour du Sacré Cœur, dans la soirée, que sept cosaques arrivent à Allain pour faire la reconnaissance du village. Le lendemain 17, 200 viennent cantonner autour du village, puis le 18, 600 hommes d'artillerie logent ici et y séjournent jusqu'au 21 ; le parc est établi au haut du village et il se compose de 60 pièces de canons ; les chevaux ne furent pas logés dans les écuries, mais ils restèrent attachés aux landres de l'enclos du *Muziard*.

On lit plus loin : le 27, il y a eu un logement de 40 hommes de cavalerie et de 200 hommes d'infanterie, envoyés pour brûler le village, à cause de l'arrestation d'un officier espagnol (?) en *Silleu* par les partisans.

—————

« On sait que des corps-francs, sous le nom de partisans, se formèrent alors dans notre région, l'un d'eux occupait la forêt de S^t Amon, un autre surveillait les défilés de Vannes et de Blénod ; d'autres, plus considérables, menaçaient la route de Paris en arrière de Toul. Celui qui occupait les plateaux des environs de Bulligny, aurait été organisé, et était commandé par M. Claude de la Blaisière, ancien capitaine dans les armées de la république ; et La Blaisière, ferme (Bulligny), située à l'écart, avec les forêts qui couronnent la côte de ce nom, devinrent les lieux de ralliement des partisans de M^r Claude.

Le commandant de la place de Toul, major Bulow, n'avait pas tardé, dit-on, à être renseigné exactement au sujet de la compagnie de partisans de Bulligny et de son chef. »

« Il se trouvait à la même époque, à Toul, un capitaine espagnol, précédemment interné, qui avant l'invasion, à diverses reprises et en compagnie d'officiers français, était venu à Bulligny, en réquisition de denrées et de vivres pour le compte de l'armée française. Il avait noué quelques relations dans la localité et n'y était pas inconnu. »

« Le commandant de place dépêcha l'Espagnol, d'une manière officieuse, à M^r Claude, pour engager celui-ci à renoncer à son entreprise, et l'informer, en tous cas, des représailles terribles auxquelles il s'exposait, lui et sa famille, ses biens et sa commune. L'émissaire partit accompagné de trois fantassins armés, ceci se passait le 25 mars 1814. »

« Mais, le même jour, le capitaine Claude et ses partisans partaient en expédition pour les bois d'Allain, situés entre cette localité et Thuilley, dans le but de surveiller la route Colombey à Nancy. La colonne expéditionnaire s'empara sans

beaucoup de difficultés ni de dangers, au lieu dit en *Silleu* (ban d'Allain), d'un capitaine (les uns disent bavarois, les autres prussien), qui retournait à Nancy, en voiture de poste sans escorte⁽¹⁾.

De retour avec leur prisonnier dans les bois au-dessus de la Blaisière, où ils n'arrivèrent qu'à une heure avancée de la nuit, le capitaine Claude et ses hommes, ne furent pas peu étonnés d'apercevoir, à la ferme, une clarté qui leur parut insolite. Des éclaireurs, immédiatement envoyés en reconnaissance, rapportèrent que la ferme était occupée par un détachement ennemi.

L'attaque, vite résolue, fut promptement mise à exécution. Les assiégés firent une vive résistance et ne se rendirent qu'à bout de munitions. Les défenseurs de la ferme n'étaient autres que le capitaine espagnol et sa petite escorte, qui avaient poussé jusqu'à la Blaisière pour accomplir leur mission.

La double agression des partisans ne tarda pas à être punie. En effet, dès le lendemain, 26 mars, la Blaisière était incendiée⁽²⁾, et Bulligny avec Tumejus saccagés et livrés au pillage. Soixante-dix personnes de tout âge⁽³⁾, y furent prises en otages, emmenées pieds et poings liés, répondant sur leur vie des prisonniers faits par les partisans. En outre, Bulligny devait être incendié si, dans les vingt-quatre heures, les prisonniers n'étaient pas rendus sains et saufs.

M^r Claude, ne voulant pas assumer une si lourde responsabilité, accéda aux conditions qui lui étaient faites et rendit ses prisonniers (je tiens ce renseignement de celui qui fut chargé de la négociation).

On dit que pendant sa captivité, l'officier pris aux environs d'Allain, fut trois fois mis à genoux par les partisans pour être fusillé, et que trois fois, le capitaine intervint pour délivrer son prisonnier. Lorsque celui-ci recouvra sa liberté, il se plut à rendre témoignage au chef des partisans qui s'était conduit en loyal soldat, malgré la surexcitation de sa troupe et malgré le désastre qui venait de le frapper dans ses biens⁽⁴⁾.

Les otages furent rendus le soir du même jour. La bande des partisans qui se trouvait en arrière de Toul du côté de Foug, faillit s'emparer entre cette localité et Laye S^t Rémy, des empereurs de Russie, d'Autriche et du roi de Prusse.

Ces princes voyageaient sans défiance, avec peu d'escorte, à la suite des armées ; le complot aurait réussi sans l'indiscrétion d'un des partisans, ou plutôt sans la trahison d'un faux-frère, qui m'a été nommé et qui dans la suite reçut souvent,

⁽¹⁾ Le coup de main ayant eu lieu sur le territoire d'Allain, ce village, par représailles, fut immédiatement condamné à être brûlé, et, dès le lendemain, 200 hommes d'infanterie et 40 cavaliers arrivaient pour procéder à cette exécution militaire.

Mais les autorités locales intervinrent et protestèrent qu'aucun habitant d'Allain n'avait concouru à l'arrestation de l'officier allemand ; ils demandèrent un sursis d'exécution, l'obtinrent et dépêchèrent un exprès, le sieur Dominique Remy, à Toul, au commandant de place, pour faire rapporter cet arrêt. L'envoyé fut assez heureux pour réussir dans sa mission ; c'est ainsi, que le village d'Allain fut épargné.

⁽²⁾ Le corps de logis ou maison de maître fut seule brûlée. Après le départ de la colonne chargée de l'exécution, les habitants d'Allamps accoururent, arrêtaient les progrès de l'incendie et préservèrent ainsi la maison de ferme, les engrangements et les écuries qui subsistent encore.

⁽³⁾ M. Nicolas Léopold Le Febvre de Tumejus, âgé de 12 ans seulement, fut arrêté et sur le point d'être emmené, mais, sur des observations faites au sujet de l'âge de cet enfant, il fut élargi.

⁽⁴⁾ M. Claude, dit-on, assista impassible, du haut de la côte de la Blaisière, au spectacle de sa maison en feu.

dit-on de l'argent de Russie. Le coup de main devait s'effectuer à la montée de la route près de Laye, mais les monarques prévenus à temps, prirent des renforts et les habitants des villages environnants, hommes, femmes, enfants furent obligés, pendant plusieurs semaines, de se cacher dans les bois pour éviter le ressentiment de l'ennemi.

Liste des principaux logements des troupes alliées
dans la commune d'Allain

Date des passages	Nation	Armée	Effectifs
10 Janvier	Russes	Cosaques	7 h
17 id	id	id	200
18 id	id	Artillerie	600
3 Mars	id	Dragons	50
8 id	id	Artilleries	145
14 id	id	id	145
27 id	id	Infanterie et cavalerie	240
17 Avril	id	Cosaques	27
20 id	Autrichiens		164
24 id	Russes	Dragons	105
28 id	Bavarois	id	78
10 Mai	id	Infanteries	160
11 id	id	id	50
14 id	Russes	Infanterie et cavalerie	67
16 id	Russes et Prussiens	Infanterie	111
10 Juillet	Autrichiens	Hussards hongr.	150
17 id	Russes	Infanterie	116
20 id	id	id	144
6 Août	id	Cavalerie	55
7 id	id	Cuirassiers	47
8 id	id	id	54
10 id	id	id	52
14 id	id	id	56
18 id	id	id	52
20 id	id	id	52
22 id	id	id	52
26 id	id	id	52
30 id	id	id	160
22 Septembre	id	Infanterie	486
23 id	Français	Infanterie	58
6 Octobre	Russes	Tambours	30
13 id	Russes	Infanterie	50
30 id	Bavarois	Inf. et cavalerie	80
31 id	id	id	112 h. et 222 ch.

Etats des réquisitions imposées aux habitants pendant les deux invasions.

- 1814 -

Pour l'approvisionnement des magasins de Nancy, Toul, Colombey, St Dizier etc..., non compris les nombreuses fournitures de vivres faites à domicile aux troupes logées, les habitants d'Allain durent verser :

- 1° 40 hectolitres de blé,
- 2° 30 hectolitres d'orge,
- 3° 163 hectolitres d'avoine, non compris 37 rations ,
- 4° 150 rations et deux milles de foin,
- 5° 10 milles de paille,
- 6° 24 bœufs ou vaches,
- 7° 3 moutons,
- 8° 105 livres de viande,
- 9° 1800 livres et 105 rations de pain,
- 10° 7 hectgr. de légumes secs,
- 11° 5 sacs de pommes de terre,
- 12° 20 livres de sel,
- 13° 6 charges d'eau de vie,
- 14° 30 voitures de bois,
- 15° 20 sacs de toile, 4 chemises, 4 paires de bas.

Réquisitions successives de 103 voitures, attelées de 1, 2, 3 et même 4 chevaux, pour transporter les fournitures ci-dessus ou pour effectuer des convois, transporter des militaires, ou des effets, à Nancy, Toul, Vaucouleurs, Vandeléville, Vézelize et quelquefois à des distances beaucoup plus considérables.

Il y eut ensuite des réquisitions d'ouvriers pour Toul au nombre de 24, de 36 guides à pied, de 13 à cheval ; de 10 chevaux pour services divers.

- 1815 -

Les réquisitions pour 1815, ne sont pas moins nombreuses :

28 quintaux de blé, 34 hectolitres d'orge, toute l'avoine de la commune (mais il paraît que l'on put en soustraire à cette 1^{ère} réquisition, car à 3 réquisitions suivantes, on en livra encore 92 hectolitres), 44 quintaux de foin, 52 de paille, 1737 livres de pain, 2 hectolitres d'eau de vie, 12 hectolitres de vin, 12 vaches ou bœufs, 123 moutons, 400 kilogr. de viande, 5 litres d'huile, 450 aunes de toile et 120 kilogr. de fer.

Les réquisitions de voitures à un, deux, trois et même quatre chevaux s'élèvent à 108 ; celles des guides à pied au nombre de 14 et des guides à cheval au nombre de 8.

Epidémie, typhus

L'armée française en retraite ramenait avec elle de nombreux malades atteints du typhus. La contagion se propagea à Allain pendant l'été de 1814 et y enleva 30 chefs de famille. Pendant cette cruelle épidémie, le drapeau noir fut hissé au sommet du clocher.

- 1816 – 1817 -

Mauvaise année

On se souviendra longtemps des années 1816 et 1817 connues ici sous le nom *manze ainaïe*. Il faudrait remonter bien haut dans les siècles derniers pour trouver des années aussi calamiteuses.

Pendant l'été de 1816, du 21 mai au 13 septembre, soit pendant 115 jours, il y eut 90 jours de pluie, 7 jours couverts sans pluie et seulement 18 jours serins. Il plut les 11 premiers jours de mai, 30 jours en juin, les 18 premiers jours de juillet, ainsi que les 21, 22, 28, 29, 30, et 31. Quatorze jours de pluie en août, les 1, 2, 5, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, et 21 ; pluie encore les 9 premiers jours de septembre, plus le 11 et le 12.

Malgré l'urgence qu'il y avait de couper les foins, qui pourrissaient sur pied, il fallut attendre jusqu'au 19 juillet. Alors la fenaison fut heureusement favorisée par une semaine fort belle. Ceux qui n'eurent pas la patience d'attendre cette époque, ne recueillirent que des foins terrés, plus nuisibles qu'utiles aux animaux.

La moisson des blés fut beaucoup plus retardée encore. Il faut de la chaleur pour opérer leur maturité, or la continuité du mauvais temps et l'absence presque totale des rayons du soleil, abaissèrent la température au point que l'on vit de la gelée blanche et des brouillards jusqu'à 10 heures du matin, les 21, 22, 24, 25, et 26 août, comme au mois d'octobre. De fortes ondées de grésils signalèrent la soirée du 2 septembre. Le lendemain, un spectacle digne d'inspirer une éternelle pitié plongea la population entière dans la stupeur et la consternation : une couche de neige couvrait les blés, couchés depuis plusieurs semaines et ensevelis sous les herbes ! Et ces grains représentaient la subsistance de l'année et le blé vieux, devenu rare, se vendait 80 fr l'hectolitre.

L'état du ciel s'était sensiblement amélioré à la fin d'août ; le vent doufflait du nord et avait balayé les nuages ; le soleil reparaisait enfin. On commença à moissonner partout le 29, on se croyait à la fin de ses maux, on se réjouissait, mais c'était trop tôt. Neuf jours de pluie consécutifs, suite d'un orage arrivé le 1^{er} septembre, nous attendaient encore. On ne se fait pas d'idée de la désolation des habitants pendant ces neuf mortelles journées ! L'aurore du 10 fut pure et le soleil luisant sans obstacle pendant toute la journée, on retourna les javelles qui avaient essuyé une semaine de pluie.

Un orage, plus violent encore que tous les autres, éclata le 11, mais Dieu commanda enfin aux éléments et cette lutte fut la dernière. Il tomba encore quelques averses dans la matinée du 12, puis une longue suite de jours serins, favorisés par

les vents desséchants d'est nord-est, permit enfin de rentrer ce qui avait échappé à l'inclémence de la saison.

Cette opération fut longue et difficile, vu l'état des choses. Peu de gerbes, très faible rapport et grains de mauvaise qualité.

Les céréales avaient fleuri par un temps défavorable, un très grand nombre d'épis ne contenaient que la balle, beaucoup d'autres étaient pourris ou germés. Peu de farine et de mauvaise qualité.

La récolte des avoines et des autres grains de mars ne fut pas meilleure que celle des blés et des seigles d'hiver. Bientôt la saison redevint pluvieuse et froide et les travaux indispensables de la semaille se joignant à tous les autres, plusieurs champs restèrent sans être moissonnés jusque bien avant dans l'hiver, qui arriva de bonne heure. Peu de légumes, très peu de pommes de terre et de mauvaise qualité, point de vendanges : le raisin commençait seulement à mêler le 10 octobre, et, dès le 16, une forte gelée blanche abattant les feuilles ne permit plus aucun espoir.

Tous les genres de pénurie se réunirent donc sur la malheureuse année 1816, pendant laquelle, on vit vendre le blé, chez nous, jusqu'à 120 le résal (120 litres), et des hommes chercher, comme des animaux, leur nourriture dans les prairies.

« Dans les Vosges, où la misère fut plus grande encore qu'ailleurs, on voyait, journellement, aux portes des maisons, même les plus isolées, des troupes de pauvres hâvres, affamés, qui suppliaient à genoux qu'on leur donne, non du pain, mais du petit lait ou des pelures de pommes de terre, qu'ils dévoraient aussitôt. Un grand nombre de personnes, allaient dans les prairies ramasser des plantes presque au hasard, qu'elles faisaient bouillir et mangeaient ensuite avec un peu de sel. On faisait des hachis d'herbages, composés de pissenlits, de menthe des champs, de bistorte, d'anserine, d'oseille des prés, etc.... Ces plantes sauvages mal assaisonnées, et ayant par elles-mêmes des propriétés débilitantes, occasionnèrent des diarrhées qui conduisirent à la mort un grand nombre d'individus. Plusieurs personnes furent en outre trouvées mortes de faim dans nos vallées. On les rencontrait ayant la bouche pleine d'herbe et d'écorces !... Le pain bis s'est vendu jusqu'à 2fr50 le kilogramme. »

A Allain, au printemps, lorsque la plantation des pommes de terre fut terminée, des individus des côtes, de Bulligny surtout, venaient sur le territoire, pendant la nuit, fouiller les terres emplantées, pour retirer un à un les tubercules confiés au sol. C'est que la misère était plus grande encore dans les vignobles que dans nos pays de culture.

- 1822 -

On reconstruit l'égayoir, en élevant les murs actuels. Année remarquable, mentionnée ainsi dans le registre des délibérations :

« En 1822, la fenaison commença à Allain le 15 juin, la moisson des blés le 10 juillet, et la vendange le 7 septembre. Il a fait des orages presque tout l'été et les grandes chaleurs ont fait avancer tous les fruits. Il y a eu abondance de chanvre, de pommes de terre, ainsi que des légumes secs. »

Le vin fut d'une qualité supérieure dont le souvenir n'est pas encore oublié.

- 1825 -

Dans le cours de cette année, on place une somme de 5000 fr en rentes sur l'état, pour doter l'école des filles qu'on crée à cette époque. On loua un logement pour la tenue de l'école et le logement de la sœur institutrice. Ce n'est qu'en 1834 que les services furent définitivement installés dans la nouvelle maison construite à cette date.

La même année eut lieu le défrichement des rapailles distraites de la forêt, pour cause de dépeuplement, lors de l'arpentage de nos bois en 1759, et de leur division en coupes affouagères à la révolution de 30 ans.

On fit d'abord l'arpentage et l'abornement général des terrains vagues et friches appartenant à la commune, puis on partagea en 143 lots les cantons les plus fertiles. Ces lots furent tirés au sort par les 137 habitants dont se composait alors la commune.

- 1829 1830 -

Année du froid hiver

On désigne sous le nom de froid hiver, l'hiver mémorable de 1829-1830. Depuis le 3 décembre jusqu'au 9 février, c'est à dire pendant 68 jours consécutifs, une gelée opiniâtre et vingt fois redoublée sévit chez nous comme dans les Vosges. On entendait les chênes et les sapins détonner la nuit dans les forêts, comme cela eut lieu en 1709 et en 1783. La terre était gelée à plus d'un mètre et demi de profondeur dans les lieux non habités, et à plus d'un mètre de profondeur dans les lieux couverts de neige. Presque toutes les pompes et les fontaines étaient sans eau dans beaucoup de localités. Les tuyaux, même ceux en fonte, éclataient avec violence sous la force d'extension de la glace formée dans leur intérieur. La Moselle était prise partout, la couche de glace qui recouvrait cette rivière avait jusqu'à un mètre cinquante d'épaisseur en certains endroits.

Le froid pénétra dans les caves et dans les celliers les mieux abrités et causa de grandes pertes en gelant les pommes de terre, qui ne pouvaient plus être utilisées que pour la féculé. Mais alors cette industrie n'était pas connue dans notre arrondissement.

La misère fut grande pendant ce long et rigoureux hiver qui sévit avec la même intensité sur la plus grande partie de la France.

On trouve dans l'annuaire des Vosges pour 1830, le tableau de la température minima, jour par jour, pendant le froid hiver, à Epinal. Le maximum du froid eut lieu aux dates suivantes (je convertis les degrés Réaumur en degrés centigrades) : décembre : le 22, 13°20 ; le 27, : 19° ; janvier : le 1^{er}, 15°50 ; le 16, 21 ; le 31, 21°50. Février : du 1^{er} au 6, température de 16° à 26°20.

Ce froid extrême de 26° sous zéro eût lieu le 3. De puis le 3 décembre jusqu'au 9 février, la température minima du jour, dans ses moindres abaissements, était encore à 4° centigrades. La moyenne de la température minima à Epinal a été en

décembre -6°70 ; en janvier -10°20 ; en février -7 °02 centigrades au dessous de zéro.

Incendie ; - trois enfants brûlés : C'est le soir du 12 décembre, vers sept heures qu'éclata, dans la maison d'un sieur Dallé, à la Cour, un incendie terrible dans lequel trois pauvres enfants, une jeune fille de 15 ans, deux garçons de 5 ans et 8 mois furent brûlés vifs.

L'hiver débutait et la jeune fille, dans la journée, était allée chercher du bois mort dans la forêt. Le père, M^r Dallé, au moment du sinistre était à l'auberge à jouer, et la mère à la veillée, quand on jeta l'alarme. Mais alors l'intérieur de l'habitation était déjà un immense brasier. Trois maisons furent brûlées. On trouva les restes carbonisés des deux aînés enlacés ; ces pauvres enfants avaient sans doute été surpris et suffoqués dans leur lit. On reprocha au père l'insouciance qu'il témoigna à la nouvelle du sinistre qui éclatait chez lui, et le peu d'empressement qu'il mit à se porter au secours de ses enfants qu'il savait couchés.

La commune vint au secours des malheureux incendiés.

- 1830 -

En cette année, on fonda de nouvelles cloches, celles qui existent encore aujourd'hui. Les anciennes refondues à Allain en 1808 par un S^r Liébaut de Waville, furent cédées à la commune de Bagneux.

On fait ensuite acquisition d'une grosse pompe à incendie ; la commune en avait déjà une petite depuis 1823.

Après la révolution de juillet on se mit en devoir d'équiper la garde nationale et on dépensa à cet effet 6000 francs.

C'est encore cette année qu'on ouvrit le nouveau chemin de Crépey.

- 1832 -

C'est en cette année que commencent les travaux du cadastre à Allain, cette grande opération ne se termine qu'en 1834.

L'école des garçons était trop étroite ; celle des filles qui se tenait dans une chambre en location manquait d'espace et de lumière. Ni l'instituteur, ni la sœur n'étaient logés, ils étaient en location ou recevaient une indemnité de logement.

En 1834, on construisit la maison commune actuelle, qui revint à près de 60000 fr. A savoir :

La commune possédait déjà une petite maison
Elle en acheta une voisine 10000fr
Les frais de construction s'élevèrent à 46000fr.

- 1842 -

A cette époque, on fit des travaux considérables.

1° Pour doter la commune d'eau au moyen d'une fontaine, on supprima celle du *Voissu* et on réunit par des conduites de tuyaux en fonte, les trois sources de *Seau*, des *Murtelles* et de *Fonteneuille* pour la fontaine actuelle.

On construisit en même temps, la fontaine de *Fossé-Humbert* et le lavoir de *Gouvet*.

En même temps, l'ancien cimetière, très restreint, constamment remué, ne convenait plus pour les inhumations ; les fosses ouvertes devenaient de vrais trous par suite d'éboulements. En outre, on était parfois obligé de relever des cadavres à demi consumés ; du reste le cimetière au milieu du village n'était pas placé dans de bonnes conditions hygiéniques. On construisit le cimetière actuel, où l'on commença à inhumer en 1844.

- 1846 -

Année de bon vin ; mais en même temps de disette : le pain est très cher, le resal (120 litres) de blé va à 60 fr ! La commune vote 3000 fr pour secourir les indigents.

- 1848 -

Par suite des événements politiques, cette année remua un peu les esprits ; les élections se firent pour Allain et d'autres communes environnantes, au chef lieu du canton. On s'y rendit en colonne sur deux rangs, maire, curé, sapeurs pompiers en tête. Naturellement cette opération solennelle ne se fit pas, pour certains électeurs, sans des libations préliminaires ; celles-ci se continuèrent à Colombey (au chef-lieu).

Au retour, il me souvient qu'un certain sapeur (D.R.), en grand uniforme de 1830, avait du mal de suivre droit son chemin, tout en se tenant le corps raide sous les armes. Un gendarme, qui le voit, lui en fait plaisamment l'observation. Le pompier prend mal la chose, et d'une voix brusque, qui n'admettait pas de réplique, accompagné d'un geste peu rassurant, il riposte par ces paroles : *Toi gendarme ! retire-toi, ou je te coupe les pattes !..*

L'arbre de la liberté fut planté devant l'église aux fêtes de Pâques.

Dans le cours de l'été eut lieu, une démonstration des vigneron des côtes de Toul et de Bulligny. On voulait abolir la régie. Une foule considérable d'individus de cette dernière localité et des vignobles voisins, arrivent à Colombey cherchant à racoler sur son passage des adhérents pour la démonstration. Ce meeting ambulante n'avait un aspect qu'à moitié rassurant ; les habitants d'Allain sollicités ne se rendirent point à l'appel des vignerons. La démonstration sur Toul fut plus menaçante encore, puisqu'en la voyant arriver, on ferma les portes de la ville.

- 1854 -

Le choléra éclate à Allain à la fin de juillet et se termine en septembre, après avoir fait 45 victimes, dont 6 dans une seule maison. La plus grande mortalité fut de 6 victimes en un jour.

J'ai dû charger plus d'un cercueil sur le petit camion qui servait à transporter les morts de la maison au cimetière, accompagné souvent d'une ou deux personnes pour tout cortège. Dans ce cas, le fossoyeur, moi, M^r le curé et un sieur J.B. Millot (ancien soldat qui se dévoua à mettre les morts dans le cercueil, et à les conduire au cimetière), nous descendions le cercueil dans la fosse.

La commune dépensa pendant cette épidémie 1500 fr en secours aux malheureux.

- 1860 -

Cette année mérite une mention particulière.

Elle semblait, au début, suivre la trace de ses trois ainées. Le printemps fut assez sec et les dernières avoines levèrent très mal. La fenaison, assez abondante, se fit dans les meilleures conditions ; mais quelque temps après, des pluies continuelles survinrent. Il fit de nombreux orages accompagnés de grêle et surtout de violentes tempêtes qui firent de grands ravages dans nos forêts et dans tous les pays environnants. On fut néanmoins assez heureux, du moins à Allain, et les propriétaires les plus habiles seulement, pour rentrer les blés dans de bonnes conditions, car on n'eut environ que dix jours de beau temps, du 15 au 25 août. Les pluies reprurent à cette dernière époque et continuèrent presque sans interruption, sauf quelques jours à la fin de septembre, jusqu'à mi-octobre. La moisson des orges et des avoines fut très difficile, mais surtout très longue, car les dernières avoines avaient levé à la faveur des pluies de l'été, et elles ne mûrirent que très tard. Quelques champs, dans les villages voisins n'étaient pas encore récoltés au 1^{er} décembre.

Les récoltes, sans être abondantes, furent passables, il y eut quantité de fruits. Il commença à neiger le 12 octobre dans la nuit, et on peut estimer à un décimètre d'épaisseur la couche que l'on fut très étonné de trouver au matin, et cette neige ne dura pas moins de trois jours ; elle hâta la vendange qui commença vers le 15 et dont le produit abondant ne donna qu'un vin de la dernière qualité

- 1865 -

L'année 1865 suivait son cours ordinaire en mars, au printemps. Les semailles de printemps marchaient bon train et les jardins étaient faits quand le 24 mars, la neige tomba abondamment, et un froid très vif y fit suite

Ce rigoureux quartier d'hiver dura jusqu'aux Rameaux. La neige fondit alors rapidement à la chaleur du soleil et l'été succéda sans transition à l'hiver. Six semaines après, il y avait des cerises rouges. Toutes les récoltes, dans le cours de l'année, furent hâtives, les chaleurs de l'été se maintinrent et la vendange aurait pu se faire en août. Il y eut perte c'est-à-dire diminution de quantité par suite que les raisins séchaient aux ceps. Ce n'est que vers la fin d'octobre que la sécheresse cessa.

C'est au mois de mai qu'arriva, en la paroisse, M. l'abbé Grand'Eury.

- 1866 -

L'année 1866 fut fertile en accidents. Le 19 mars, un incendie de déclarait chez Joseph Godard, heureusement, il fut circoncrit à la chambre en face et aux écuries. Les dégats ne furent pas très considérables.

Le 12 juin, un vieux rémouleur ambulante, connu sous le nom de père Leroy, se pendait à un arbre au *Bouchot*. On ignora le motif de cette triste détermination.

Enfin un autre individu, le nommé N^{as} Godard, se donna la mort de la même façon, en se pendant à une poutre de son grenier. Prévenu immédiatement j'accourus. J'eus bien du mal d'avoir une personne (et cependant il y avait foule devant la maison, mais tout le monde hésitait à entrer) pour m'aider à porter secours à ce malheureux. Quand il fut dépendu et couché sur la paille, j'appelai sa femme et sa sœur pour donner les soins nécessaires et chercher à ramener le dépendu à la vie ; les deux mégères n'eurent rien de plus pressé, au lieu de me seconder, que de s'adresser de violents reproches, de se lancer des invectives, de se reprocher l'une à l'autre la mort du malheureux qui râlait son dernier soupir. Je vis même le moment où elles allaient en venir aux mains. Tous les soins donnés à ce malheureux furent infructueux.

De 1870 à 1884

Invasion Allemande

Lundi 8 août _ C'est le matin de ce jour, par le Journal Officiel, que l'on apprend les revers éprouvés par nos troupes près de Sarreguemines et à Reichoffen, tandis que la veille on nous signalait les victoires les plus étonnantes.

Je partis le même jour pour Nancy, afin de ramener l'aînée de mes filles qui y était en pension. Là, j'eus des détails sur nos revers et le lendemain matin, je vis à la gare, des blessés qui arrivaient du champ de bataille.

J'appris ensuite cette nouvelle étrange, éronée, répandue par on ne sait qui, mais qui jeta la panique dans le pays, à savoir, que les Allemands prenaient la population masculine valide et la faisait marcher devant leurs bataillons pour s'en servir comme de bouclier.

De retour à Allain, sur le soir, je communiquai les nouvelles que j'avais rapportées. La nouvelle de la prétendue conduite des Allemands, causa quelque émotion, cela se comprend.

Mercredi 10 août _ Dans la soirée de ce jour, arrivent en effet, du pays de Fénestrange et de Dieuze, ballot sur l'épaule, des groupes de fuyards ; les uns s'arrêtent, les autres poursuivent vers Neufchâteau.

Dans la même soirée, une panique a lieu ici, un groupe de cavaliers, marchant sur deux rangs, à l'uniforme inconnu, descend la *Côte de la Chapelle*. On crie : *Voici*

les Prussiens ! La petite troupe arrive paisiblement. On reconnaît le haras de Rosière que le gouvernement expédie sur la Normandie ou la Bretagne pour soustraire ces chevaux de prix à la rapacité des Allemands.

Jeudi 11 août _ Dès le matin, par une pluie battante (il avait plu toute la nuit), arrive un officier français du service de l'intendance qui vient réquisitionner des subsistances pour une partie de l'armée de Mac-Mahon, qui vient loger à Colombey. Mais vers 3 heures du soir, lorsque déjà les vivres sont expédiées, nous arrive un gros détachement fort de 9 batteries d'artillerie (les débris des batteries, les plus éprouvées à Reichoffen), formant un effectif d'environ 900 chevaux et 600 hommes, plusieurs de ces batteries étaient décimées.

Ils doivent camper auprès du village, mais l'intérêt que cette pauvre artillerie nous inspire, les hommes trempés jusqu'aux os, nous porte à offrir le logement chez les habitants, la proposition est acceptée avec reconnaissance. Les cuirassiers légendaires échappés au désastre de Reichoffen campent, eux, dans la prairie de Colombey. Notre détachement séjourne jusqu'au samedi matin ; le colonel faisant fonction de général commandant cette artillerie, loge chez moi.

Mais pendant la nuit du vendredi au samedi, alors que les patrouilles françaises traversent au galop notre plaine, nous arrive des avis que les Prussiens occupent Nancy et Frouard ; on dit même qu'il en a déjà paru devant Toul.

Samedi 13 août _ L'armée de Mac-Mahon, qui devait prendre la route de Vannes et de Blénod, se dirige sur Neufchâteau pour aller se reformer à Châlon.

Les fêtes de l'Assomption se passent ; depuis le 13 les portes de Toul étaient fermées et il s'était déjà produit des escarmouches devant cette ville. On nous signalait les éclaireurs de l'ennemi à Pont Saint Vincent.

Mardi 16 août _ C'est le mardi à 11 heures et demie qu'arrivent, par la route de Nancy, trois hulans, tandis que Colombey était envahi depuis une demi-heure par la cavalerie arrivée par la route de Crépey. Bientôt de nombreuses colonnes se forment au *Bourdon* pour se diriger sur Crézilles par divers chemins, sur Bagneux et sur Colombey. C'est alors que commencent nos misères, les réquisitions pour fournitures de vivres et les logements ; il faut nourrir les soldats et les chevaux qu'on a à loger. Le soir, le village est occupé, les maisons sont remplies d'hommes et de chevaux. En ce moment se livrait la bataille célèbre de Gravelotte.

Mercredi 17 août _ Passages continuels de troupes suivies de convois formés de voitures réquisitionnées en Alsace et à Nancy. Le soir un de ces convois s'installe dans les prés dans le clos *Bary* notamment qui en est tout couvert. On réquisitionne des denrées que nous ne pouvons fournir, notamment du café et du riz ; le maire est emmené à Colombey, menacé d'être expédié en Prusse, s'il ne fournit pas ce qui lui est demandé. Il trouve les denrées réquisitionnées à Colombey, chez M.M. Châtin et Rouyer ; on le relâche, mais cette espèce d'arrestation l'impressionne fortement.

Au début de l'invasion de notre village, presque toute la population masculine valide s'était enfuie. Les uns s'étaient dirigés sur Mont l'Étroit, le plus grand nombre s'était enfoui dans la forêt et s'était établis en trois camps ; deux dans la coupe N°3, un troisième dans le vallon de *Courberioie*, entre les bois d'Ochey et ceux d'Allain.

Jeudi 18 août _ Dès le matin, le maire va en réquisition du côté de Favières, je reste pour faire face aux réquisitions. De nombreuses et profondes colonnes

d'infanterie arrivent bientôt ; elle passent sans interruption en rang serrés sur huit hommes de front.

De midi à 2 heures, le village se remplit de troupes, des camps s'installent aux abords du village. Le général Kirchbach commandant le 5^e corps, si fort éprouvé à Reichoffen, loge chez M^r l'abbé Grand'Eury. Pendant ce temps-là se livrait la bataille de St Privat. Réquisitions de vivres pour les camps.

Vendredi 19 _ Pillage _ Les camps se lèvent, les troupes partent ; mais bientôt arrivent de nouvelles colonnes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie qui se succèdent sans interruption. Une première réquisition nous arrive vers 10h1/2 par un capitaine qui me montre l'ordre en me faisant remarquer le nom d'Allain ; mais il manque un point sur l'i, et j'en prends prétexte pour tâcher de nous débarrasser de la réquisition et de l'officier, en disant que cette réquisition s'adresse à Allamps et non à Allain

L'officier allemand veut un guide et exige que je l'accompagne dans ce but. Nous voilà partis à travers champs, car les routes étaient trop encombrées. En chemin, l'ennui que me causait cette mission, la triste situation du pays, le voisinage de cet allemand qui me forçait à marcher à ses côtés, me portaient à marcher tête baissée. Mais à un moment donné, à mes pieds, je remarque un fossile, je l'amasse.

Pourquoi faire amassez-vous cela ? me demande-t-il aussitôt avec un ton de mauvaise humeur, dans son rude accent tudesque.

Voyez, c'est un fossile.

Est-ce que vous connaissez la chéolochie ?

J'en ai quelques notions, surtout en ce qui concerne la région. Là dessus, sur la demande de mon interlocuteur, je donne quelques notions sommaires de l'oolithe inférieure, de l'oolithe moyenne et du corabrag. Plus loin j'amasse un éclat de silex de la craie.

Eh bien ! que trouvez-vous encore ? me dit-il d'un ton très radouci.

Un silex provenant des premières colonies qui habitèrent ce pays.

Vous connaissez aussi l'archéologie ?

A peu près comme la géologie.

Chemin faisant je lui signale , entre autres curiosités de cet ordre, la Voie Romaine de Langres à Trèves, que nous traversons en ce moment, et, un peu plus loin les ruines d'une métairie gallo-romaine. Quelques moments après il m'interpelle de nouveau et me dit :

Fotre famille doit être en peine de vous.

Je le crains, je n'ai pas eu le temps de la prévenir de mon départ.

Eh bien ! Nous allons passer tant ce village (il montre Barisez-la-Côte) et chez vous ferai relever ; un autre guide me conduira à Allamps.

Ainsi fut-il fait, la géologie et l'archéologie venaient de me tirer d'un grave embarras. A mon retour et arrivé sur la hauteur, entre Bagneux et Allain, un triste spectacle se présente à mes yeux. Cinq camps sont installés autour du village : c'est une vraie nuée d'Allemands qui s'est abattue sur ce village qui lui-même en est encore tout rempli, car certaines maisons en abritent 50, 60, 80 et jusqu'à 100. Le long du chemin quantité de bouteilles vides sont jetées dans les fossés. Lorsque

j'arrive, j'apprends que, pendant mon absence, le village a été pillé, que notre cave a subi le sort de plusieurs autres et que les bouteilles jetées le long du chemin sont les miennes... 300 bouteilles de la récolte de 1865 et d'autre vin en fût des récoltes postérieures nous avaient été enlevées.

Voici ce qui s'était passé : aussitôt mon départ, une nouvelle réquisition est faite au maire. Celui-ci conduit l'officier chez lui et lui livre cave et grenier à discrétion et pendant qu'on enlève le vin, il part au bois avec d'autres habitants, qui se tenaient cachés dans la forêt. Alors les 5 ou 6 officiers réquisitionnaires qui se présentèrent ensuite, pour les camps établis autour du village, ne trouvant personne pour lui répondre, entrent de vive force dans les maisons et prennent tout ce qui leur convient.

Aussitôt arrivé, je prends en main l'administration de la commune, et ce ne fut pas une sinécure, pendant huit longs jours. Il n'y avait plus alors ni maire, ni adjoint, ni appariteur, ni garde champêtre, ni conseillers municipaux, la population masculine était ou au bois ou au convoi.

Samedi 20 août _ Passages continuels d'artillerie, de voitures du train des équipages et de convois de vivres, réquisitions et petit logement.

Dimanche 21 août _ Des troupeaux considérables de bœufs passent, une partie reste à Allain ; il en est d'atteints du typhus. Ils vont communiquer cette maladie au bétail du village. Une boucherie militaire s'installe à Allain pour tirer parti de ceux de ces animaux qui sont les moins malades.

Une rixe s'engage près de l'étang entre V Bourguignon de Colombey, qui avait amené à l'eau un cheval bavarois fourbu, et les bouchers bavarois installés dans la commune, reconnaissant l'animal comme appartenant à leur nationalité, veulent s'en emparer ; une rixe s'engage.

M^r Bourguignon vient réclamer mes soins pour recouvrer son bien, car il prétend que ce cheval lui a été laissé en échange du sien qu'on lui a pris ; mais il n'a aucune pièce pour constater cet échange. Par prudence je l'engage à cesser ses revendications ; il suit mon conseil et retourne à Colombey, où le cheval, abandonné par les bouchers, se rend également.

Lundi 22 août _ Passage du train des équipages Allemands, ainsi que d'un matériel de pont considérable. Un convoi de plus de 400 voitures réquisitionnées aux environs de Nancy y fait suite. Sur le soir, le duc de Saxe-Weimar loge chez M^r le curé et chez moi, un général prussien d'artillerie qui va le lendemain commander le second bombardement de Toul : le premier avait eu lieu le mardi 16. Le lendemain, mardi 23 rien de bien intéressant que le bombardement en question.

Mercredi 24 août _ **Conseil de guerre** _ Sur le soir, un détachement bavarois composé d'environ quinze officiers et 25 soldats, arrive de Ligny, au sujet du cheval que M^r Bourguignon avait amené le dimanche précédent dans notre étang et au sujet duquel les bouchers bavarois avaient fait un rapport, accusant M^r Bourguignon d'avoir volé le dit cheval. Je comparais à ce sujet en Conseil de guerre, comme représentant de la commune, et je me vois, à ce titre, condamné à payer 500 francs d'amende. Je proteste, mais inutilement. Il m'est répondu que si je ne m'exécute pas dans l'espace de 10 minutes, je serai emmené avec deux notables de la commune. Je verse les 500 fr, mais en protestant à nouveau, demandant s'il n'y a pas moyen de recouvrer ces 500 fr, par cette considération que le prétendu voleur

n'est pas d'Allain et que j'ai évité une rixe plus grave. on me dit de réclamer au général Von der Thann, commandant en chef les Bavaois.

M^r le curé, sur ma demande, rédige la réclamation car je n'avais pas le temps d'écrire, je la signe, l'envoie et vers le 25 septembre, M^r Philippoteaux, maire de Sedan, nous informe que l'état major bavarois a consigné entre les mains de la municipalité de cette ville, notre somme de 500 fr, et nous invite à l'aller recouvrer. J'eus un instant la velléité d'aller chercher cet argent, mais ma famille s'y opposa. M^r Prosper Davouze d'Allain, se chargea de la mission moyennant 75 fr, espérant dans ce voyage retrouver deux chevaux perdus au convoi. Mais au retour de Sedan, du côté de Grandpré, il tomba dans une affaire de francs-tieurs (un capitaine allemand avait été tué par ceux-ci). On le crut franc-tireur déguisé : il fut arrêté puis deux fois traduit en Conseil de guerre et finalement élargi, après avoir, toutefois reçu passablement de coups de crosse de fusil et de plat de sabre.

Le cheval, objet du litige, nous fut ramené par M^r Bourguignon, on l'utilisa pour les semailles, puis après on le vendit 150 fr, au profit de la caisse communale, bénéfice net pour la commune, 75 francs. On ne nous a jamais rien réclamé, et nous n'avons pas offert de rembourser les 75 frs à nos ennemis.

Jeudi 25 août _ Convois continuels.

Vendredi 26 _ Réquisition d'une voiture pour un régiment qui fait halte près de la chapelle. Je n'avais aucune voiture sous la main : celles qui étaient de retour des convois, avaient été emmenées aussitôt à la forêt. Le colonel me fait appeler et me somme de fournir la voiture requise dans l'espace d'un quart d'heure, faute de quoi, le village va être pillé ; et ce n'était pas, je crois, une vaine menace. Heureusement M^r Charles Gabriel arrive de Colombey avec une équipage, je l'expédie immédiatement. Ce moment difficile passé, voyant le danger que nous avons couru, j'envoie aussitôt l'ordre aux habitants, cachés dans la forêt, de rentrer immédiatement avec tout le bétail, ce qui eut lieu avant la nuit. Le soir logement d'un millier de soldats.

Samedi 27 août _ Réquisition de 6 voitures pour conduire des malades à Nancy, sauf cela, journée assez tranquille, long convoi sur Vaucouleurs

Dimanche 28 août _ Journée calme.

Lundi 29 août _ Les bouchers bavarois vont s'installer à Ecrouves.

Mardi 30 _ Convoi de près de 200 voitures retournant à vide sur Nancy, pour prendre un nouveau chargement.

Mercredi 31 _ Convoi de plus de 400 voitures allant sur Vaucouleurs.

Jeudi 1 septembre _ Ordre de ne chasser ni dans les bois, ni dans les plaines. Des dépêches télégraphiques publiées par des journaux, qui nous arrivent clandestinement des Vosges, nous annoncent des succès prodigieux, mais nous allons avoir sous peu de cruelles déceptions. Dans la soirée, convoi de 5 à 600 voitures.

Vendredi 2 7^{bre} _ 17 soldats qui retournent sur Nancy, me réclament une voiture à laquelle ils n'ont pas droit, je refuse de la fournir, ils veulent avoir à boire et entrent chez M^r Joslant ou, je les accompagne, pour demander du vin. On leur répond qu'il n'y en a point. Ils veulent trouver la cave et pour cela vont du côté de l'écurie. M^r Joslant qui rentre, se met en colère, court à la grange, saisit une fourche

en fer et en lance un coup violent qui heureusement n'atteint pas le sous-officier chef du détachement, assez habile pour se garer à la faveur du chambranle de la porte. Si le sergent avait été atteint, que nous serai-il arrivé ?

Mardi 6 7^{bre} _ Un régiment d'infanterie passe par une pluie torrentielle. Malgré le mauvais temps, les Allemands chantent, sans doute qu'ils connaissent notre désastre de Sedan, l'empereur fait prisonnier, ce que nous ignorons encore.

Mercredi 7 _ Orage accompagné d'une tempête terrible qui déracine 4 ou 500 arbres dans notre forêt. Nouveaux passages sur le soir. Rien de nouveau les 8 et 9 septembre.

Samedi 10 7^{bre} _ Sur le soir, arrivée d'un régiment bavarois fort d'environ 1800 hommes commandé par le colonel Comte de Nesselrade, de la famille du célèbre ministre russe. Ils restent ici trois jours, leur but est de protéger l'attaque de Toul contre les francs-tireurs, dont on craint l'arrivée à la faveur des forêts. Nous devons subvenir à la subsistance de ces 1800 hommes. Heureusement que les réquisitions sont envoyées dans divers villages (Germiny, Thélod, Goviller; Laloëuf), qui viennent fournir ici des denrées. Le départ des bavarois a lieu le mardi matin.

A partir de ce moment, et surtout à dater de la reddition de Toul, le 23 septembre, nous sommes assez tranquilles. Sauf le jeudi 15, où l'on vient réquisitionner 3 vaches ou bœufs et surtout le 18 où on vient en demander 10 à choisir parmi les plus belles bêtes du village. Le lendemain dimanche, on vient réclamer toutes les voitures de la localité ; on en va quitte en fournissant 6 attelages qui partent le 19.

Jeudi 22 septembre _ Typhus _ Ce jour-là, on constate à Allain le typhus sur les bêtes à cornes ; cette épizootie qui dure un mois motive l'abattage de dix-sept bêtes qu'on enfouit au *fond de Silleul*, non loin du *Bois Brûlé*. Cette maladie fut amenée par les troupeaux de bœufs allemands. Dès le 17 septembre, 400 de ces bœufs se trouvaient atteints à Colombey de la *peste bovine* ; ils furent immédiatement tués et enfouis. On dit même que près de Nancy on dut en enfouir ainsi plus de 400. La plupart de nos convoyeurs rentrent ce jeudi 22. Trois voitures de prisonniers français passent. Le bombardement de Toul ce jour-là, est incessant et terrible, la reddition a lieu le lendemain.

Suite et fin de l'invasion

Novembre _ Après la reddition de Metz, nous voyons pendant les fêtes de la Toussaint, passer quantité de nos pauvres soldats français, considérés comme non combattants et renvoyés dans leurs foyers. On peut lire sur leurs traits amaigris, les souffrances, les privations qu'ils ont endurés, ils inspirent une vive compassion.

Puis le 6 novembre voici de nouveau l'armée allemande qui passe en rangs serrés. C'est l'armée de Metz allant au secours de celle qui assiège Paris. Ces passages se font pendant quatre jours, plusieurs convoyeurs d'ici sont requis et suivent les Allemands jusqu'auprès d'Orléans ; quelques-uns assistent au combat de Beaune-la-Rolande.

Décembre _ Le 26 de ce mois, passage d'un petit détachement, Jean Davouze est arrêté. Des francs-tireurs déguisés passent aussi vers ce moment, ils vont

préparer à travers la forêt un coup de main sur la ligne du chemin de fer, du côté de Fontenoy.

Janvier _ Le 22 le coup de main préparé éclate : c'est le pont de Fontenoy qui saute, et pendant les trois nuits suivantes nous voyons d'ici, les lueurs de l'incendie allumé, pour réduire lentement ce malheureux village en cendres. A la suite de cet exploit de nos francs-tireurs, la Lorraine est condamnée à payer 10 000 000 et Allain, dans la proportion, est taxé à 10 000 fr. Déjà on avait été obligé de payer 1450 fr pour la flotte et les officiers, sans compter les contributions qu'on devait payer et les réquisitions journalières auxquelles il fallait faire face.

Février _ Le 6 de ce mois, on loge à Allain un détachement d'un millier de soldats. Ceux-ci furent d'une insolence, d'une exigence inouïe, des réclamations contre leurs violences se produisirent de toutes parts, nous les signalâmes au colonel qui réunit son régiment et fait de violents reproches à ses hommes. Le 20 février, un nouveau détachement, à peu près de même importance, eut encore lieu ; mais ce fut le dernier jusqu'à la paix.

Mars _ Après le 1^{er} mars, à trois reprises, nous fûmes foulés de logements 1° dans le cours de ce mois, 2° en mai et juin, 3° en septembre. Comme secrétaire de mairie, je luttai plus d'une fois au nom du maire, contre les exigences des officiers d'avant garde, qui souvent prétendaient empiéter sur nos attributions. (voir note page 176)

Etat
des pertes subies par la commune d'Allain, fourni à la
commission de l'Assemblée Nationale le 25 avril 1871.

Réquisitions

1	Quantité	Valeur	Réquisitions		Faites à la mairie pour le compte de la commune	Faites directement aux habitants	Faites dans la commune suivant la nature des objets requis	Observations diverses
			justifiées par des reçus	non justifiées par des reçus				
Réquisitions en denrées fourrages et marchandises								
Avoines.....	70 quintaux	2 100	1 890	220	"	1 550	2 100	
Foin.....	76 quintaux	2 080	960	1120	"	2 080	2 080	
Paille.....	40 id	420	230	190	"	420	420	
Blé.....	"	"	"	"	"	"	"	
Farine.....	4,80	240	200	40	"	"	240	
Objets divers de consommation.	"	5 443	2 283	3 160	2 283	2 160	5 443	
Marchandises.....	"	1 271	1 271	"	1 271	"	1 271	
II						Total	11 554	

Réquisitions en bestiaux et animaux vivants								
Bœufs et vaches.....	24	7 200	7 200	"	7 200	"	7 200	
Moutons.....	5	125	75	50	"	125	125	
Porcs.....	1	100	100	"	100	"	100	
Chevaux.....	1	250	250	"	"	250	250	
Volailles.....	5	10	4	6	"	10	10	
III						Total	9 490,70	
Réquisitions en argent								
Amendes.....	1	(500 ^F)	"	"	(500 ^F)	"	(500 ^F)	Cette amende a été remise
Prélèvement des contributions avant le 2 mars.....	"	6 110 ^F	6 110 ^F	"	6 110 ^F	"	6 110 ^F	
id. depuis le 2 mars.....	"	1 930,70	1 930,70	"	1 930,70	"	1 930,70	
Impositions diverses avant le 2 mars.....	"	1 450	1 450	"	1 450	"	1 450	Imposition pour la flotte et indemnité supplémentaire pour solde aux officiers pendant l'armistice
						Total	9 490,70	

Réquisitions en charrois et transports

Nombre d'hommes constatés par des pièces	Nombre d'hommes non constatés	Evaluation des frais de nourriture	Dépenses de séjour d'entretien et de casernement	Dépense des hôtels	Dépenses faites par la commune	Dépenses faites par les habitants	Observations diverses
788	}	1 680 ^F	"	"	"	1 680 ^F	Du 5 février au 1 ^{er}
28 chevaux							
17 officiers							
606	}	2 642 ^F	"	"	"	2 642 ^F	Du 6 sept. au 30 oct.
665							
39 officiers							
Environ	9 000 hom. 3 500 chev. 230 officiers	} 22 420 ^F	"	"	"	22 420 ^F	Du 16 août au 15
					139,45 ^F		Frais d'ambulance
				Totaux	139,45 ^F	26 742 ^F	

Réquisitions en charrois et transports

	Nombre des jours de travail et d'absence	Evaluation en argent	Réquisitions en travaux divers	Valeur des chevaux perdus ou morts pendant la réquisition	Valeur des voitures perdues ou détruites pendant la réquisition	
1 équipage formé de 2 chevaux 1 voit. 1 conduct. estimé à 15 ^F	493	7 400 ^F	"	"	"	7 400 ^F
Chevaux péris 27 à 340 (y compris les harnais)	8 300 ^F	"	8 300 ^F
Voitures perdues	4 600 ^F	4600 ^F
					Total	20 300 ^F

Récapitulation

Récapitulation	Avant l'armistice (26 janvier)	Depuis l'armistice jusqu'à la ratification des préliminaires de paix (26 janvier-2 mois)	Depuis les préliminaires de paix (2 mars) jusqu'au jour où le questionnaire sera envoyé
I A quelle somme s'élève la totalité des dépenses faites dans la commune par le séjour, l'entretien et la nourriture des troupes ennemies	2 520,45 ^F	1 680,00 ^F	"
II A quelle somme s'élève la totalité des réquisitions :			
En denrées, fourrage et marchandises	11 156,30 ^F	297,70 ^F	99,50 ^F
En animaux (domestiques) et bestiaux	7 685,00 ^F	"	"
En argent	4 073,90 ^F	3 486,10 ^F	1 930,70 ^F
En charrois, transports et travaux divers	20 225,00 ^F	75,00 ^F	"
III Y-a-t-il à signaler dans la commune des cas de pillage ?	Nous avons eu des réquisitions à main armée, à la suite desquelles les reçus fournis n'ont donné qu'une partie des denrées enlevées. Nous avons eu aussi quelques cas partiels de pillages et vols		
Estimer la perte subie par le pillage des objets mobiliers et marchandises...	5 400 ^F	"	"
1 ^{er} Pertes de vaches ou bœufs par le typhus	3 720 ^F	} 18 720 ^F	"
2 ^{ème} Pâturage d'automne non utilisée, regains abandonnés à cause de la perte bovine, frais	8 000 ^F		
3 ^{ème} Dégradations aux clôtures, dégâts aux récoltes (orge, avoine, pommes de terre, vigne)	7 000 ^F		
	92 461.60 ^F	5 538.80	2 030.20

Liste des jeunes gens d'Allain qui prirent part à la guerre de 1870-71⁽¹⁾

«Le 14 septembre 1870, huit jeunes gens quittaient furtivement le village, occupé depuis quatre jours, par 1800 Bavares, et allaient s'engager à Epinal, deux dans l'artillerie et six au 3^e zouaves ; mais ces derniers furent versés au 46^e de marche et firent la campagne avec le 17^e corps d'armée, dans la même compagnie. D'autres de leurs camarades s'étaient enrôlés auparavant ou le firent plus tard. Voici les noms des volontaires et autres jeunes gens de cette commune qui ont pris part à la guerre. »

« CHRISTOPHE (Victor-Emile), 19 ans, engagé au 19^e d'artillerie : batailles de Coulmiers, Patay, Arthenay et combat du Chêne, le 7 janvier. »

« CUVIER (Ernest), 22ans, engagé le 11 août au 1^{er} régiment de ligne : batailles de Beaumont et de Sedan ; prisonnier à Dresdes. »

« CUVIER (Jean-Alfred), 19ans, engagé à Langres, au mois de janvier, dans un régiment de ligne, a été envoyé en Afrique combattre les révoltés. »

« DAVOUZE (Joseph-Alfred), 19 ans : batailles de Brou et de Patay ; divers combats du côté de Beaugency jusqu'au 9 décembre, qu'il fut fait prisonnier ; évadé à Bar-le-Duc, reparti pour rejoindre l'armée française à Langres. »

« DAVOUZE (Paul-Jean-Baptiste), 20 ans ; mêmes batailles que le précédent ; fut fait prisonnier le 17 décembre, évadé à Toul, reparti pour Langres. »

« DUHAUT (Alfred), 20 ans, fait prisonnier dans la forêt d'Yèves ; évadé en route, reparti pour Langres au mois de janvier. »

« FIOUX (Eugène), 31 ans, rappelé ; s'est vaillamment battu dans l'infanterie de marine, à Sedan ; après la capitulation, il parvient à gagner la Belgique, d'où il s'échappa pour aller rejoindre le dépôt de son régiment à Cherbourg ; fut dirigé au mois de janvier sur l'armée de la Loire. »

« GABRIEL (Emile), 20 ans, engagé au 9^e d'artillerie : batailles de Coulmiers et de Patay, où il fut blessé à la jambe ; s'est réengagé au mois de septembre dernier. »

« † HANUS (Joseph-Nicolas), 25 ans, sergent fourrier au 96^e de ligne ; mort à Cambrai, le 30 août des suites des blessures qu'il avait reçues à Sedan. »

« JACOB (Joseph), 21 ans, a accompagné les frères Davouze jusque vers le 12 décembre, époque où il fut versé dans l'artillerie. »

« JARDIN (Victor), 20 ans, engagé ; a fait partie de l'armée de la Loire. »

« LALLEMAND (Eugène-Zéphirin), 19 ans : batailles de Brou, de Patay et divers combats du côté de Beaugency, jusqu'au 10 décembre, où, près de Vendôme, il fut grièvement blessé d'une balle au-dessous du genou ; il n'en continua pas moins de combattre, pendant près de deux heures, derrière ses camarades tombés, épuisant leurs munitions et les siennes. A peu près guéri de sa blessure, il s'est réengagé au mois de septembre dernier, dans le 3^e zouaves, dont il fait actuellement partie. »

⁽¹⁾ Extrait du Tableau d'Honneur de la Meurthe par M. H Lepage

« MARCHAL (Emile-Etienne) ; a accompagné le précédent et, de plus, dans le cours de la campagne, a pris part aux combats de Pesons, de Mozangé, du Gué-du-Loir, de Vendôme, du Grand-Lucay, du Mans et de Laval ; a assisté à 17 batailles ou combats ; est revenu le 13^e de sa compagnie à l'affaire du Gué-du-Loir. »

« † OLRYS (Joseph-Félix), d'Allain, 27 ans, ancien élève de l'école normale de la Meurthe, ancien instituteur adjoint à Blénod-lès-Toul et à Thiaucourt, en dernier lieu, comptable dans une maison de commerce à Nancy. Engagé le 12 septembre, il fut incorporé au 98^e de ligne, puis versé au 44^e de marche ; fit successivement partie de l'armée de la Loire et de l'armée de l'Est ; assista comme sergent aux combats de Ladon, Viller-Sexel, Héricourt et Pontarlier. Près de cette dernière ville, son régiment ayant été chargé de soutenir la retraite, M. Olry, quoique malade de la dysenterie et pouvant à peine se porter, voulut rester à son poste de combat ; frappé de deux balles à la jambe gauche, il fut transporté à l'ambulance des Verrières (Suisse), où il dut subir l'amputation à la suite de laquelle il succombait le 3 mars, en exprimant la satisfaction d'avoir payé son tribut à la patrie. » (Extrait du tableau d'honneur de la Meurthe)

Ses restes exhumés en septembre 1877, furent ramenés à Allain où ils reposent actuellement au cimetière⁽¹⁾.

La guerre eut comme conséquence, une mortalité plus grande que de coutume dans le cours de cette année et de l'année suivante. Il est vrai que la variole avait précédé la guerre ; mais elle reprit après la guerre avec la dysenterie et quelques cas de typhus. On peut estimer qu'elle fit 25 victimes, car année moyenne, la mortalité à Allain est d'environ 12 ; et dans ces deux années on compta 50 décès.

1870-1871

Météorologie

L'été avait été sec et les foins manquèrent, ce qui amena une cherté qu'on ne connaissait pas ; car le mille de foin, ou les 5 quintaux, se vendirent jusqu'à 80 à 100 fr. Cette pénurie fut encore augmentée par les Allemands. L'hiver fut ensuite très rigoureux, car on releva des cotes très basses telles que -22°, et dans la forêt de Haye -26°.

Nos malheureux soldats souffrirent beaucoup de ce froid et de la neige, surtout ceux qui étaient dans le dénuement et pourvus de mauvaises chaussures.

On croit que le faux dégel survenu en janvier, fit périr les blés en terre, en sorte qu'au printemps ils se montrèrent tout clair semés, et cet état de choses, empira jusqu'à la moisson. Si le commerce n'était venu au secours ; on était sûrement menacé de famine, car le rendement en gerbes et en grain fut tel, que depuis longtemps il n'avait été si faible.

⁽¹⁾ Voir pages 159 et 160, la liste des Mobiles et des principaux convoyeurs d'Allain

Chemin de fer de Toul à Colombey, plus tard prolongé sur Mirecourt.

C'est à cette époque se posa pour la première fois la question du chemin de fer de Toul à Colombey. Pour arriver à le construire, les communes furent appelées à fournir des subventions. Le premier tracé faisait passer la voie ferrée sur le ban d'Allain, en Prave, où il devait avoir une halte, à un kilomètre du centre village. C'était très avantageux ; la commune était appelée à fournir pour cela une subvention de 10 000 francs. Elle le pouvait facilement, malgré les pertes de la guerre.

Mais dans cette question importante, on ne vit tout d'abord, dans l'établissement de la voie ferrée en projet, que l'inconvénient des champs traversés, coupés en grand nombre, des détours à faire pour les cultiver et rentrer les récoltes. Ce n'est pas d'emblée que la proposition fut acceptée, tant s'en faut. Ce n'est qu'après avoir fait ressortir les avantages d'un chemin de fer et d'une halte près du village que les 10 000 francs furent votés. Mais sur le conseil de M^r Petitbien, on posa comme condition que près de la halte projetée, il y aurait une voie de garage.

Sur les entrefaits, M^r Schmitt de la verrerie de Vannes offrit aussi 10 000 francs pour que le tracé se rapprochât de son usine. Une nouvelle étude fut faite par Barisey-la-Côte

Les deux tracés étaient donc en présence, lorsque la commission qui devait faire le choix du tracé définitif eut à se prononcer, elle adopta la variante par Barisey-la-Côte, comme la moins onéreuse à la compagnie, par cette considération que M^r Schmitt ne demandait rien. Allain fut dispensé de payer les 10 000fr.

Le chemin de fer est construit, mais Mr Schmitt a-t-il payé la subvention qu'il avait promise. Il s'y est longtemps refusé, sous prétexte que le tracé ne passe pas près de son usine.

Ce n'est que plus tard que Bagneux et Allain demandèrent l'établissement d'une halte à l'angle est du bois de Bagneux, où le tracé passait d'abord. Pour cette halte, Allain fut appelé à fournir 4 000 fr, ce qui fut accepté. Ce n'est qu'après le vote, que la compagnie fit faire le nouveau tracé rejetant la halte à l'autre angle du bois, c'est à dire à l'emplacement actuel.

On a critiqué la commune d'Allain d'avoir contribué à l'établissement de cette halte qui se trouve plus éloignée du village d'environ un kilomètre que la gare de Colombey. Tout d'abord, sans Allain, il n'y aurait pas eu de halte sur ce point. Ensuite quand on se rend à Toul et à Nancy où l'on a de nombreuses communications, il y a quelques avantages à passer par Bagneux.

Ainsi aller et retour de	Colombey à Toul	2 ^f 25
" "	Bagneux à Toul	1.65
voyage simple de	Colombey à Toul	1.50
" "	Bagneux à Toul	1.10

Il y a peu d'économie peut-être pour les gens à l'aise, mais pour les autres, elle a encore quelque importance.

Si cette halte n'avait pas été contruite, l'argent aujourd'hui serait dépensé. Si on voulait en faire construire une, on ne l'aurait très probablement pas pour le même prix.

En outre, cette halte n'est pas là pour un jour. Bien des localités qui n'ont pas su profiter du moment favorable pour avoir un établissement de ce genre regrettent aujourd'hui d'avoir manqué l'occasion.

Voir page 147,
souscription pour la
libération du territoire

1872 –1875

Répartition des indemnités de guerre.

L'état comme on le sait, vint au secours des communes éprouvées par la guerre. Allain reçut en 1872 puis 1874 près de 18 000^{fr} à titre de dédommagements.

Dès l'hiver 1871-1872, une première allocation sur les fonds communaux, de la somme de 1500 fr, fut versée aux plus nécessiteux, en farine, bons de pain, à valoir sur les pertes par eux éprouvées à

En 1872, on commença à payer les réquisitions régulières de pain de vin, de bétail ; on versa un acompte de

En 1873, une nouvelle répartition de

En 1874, un quatrième acompte de

En 1875, devaient se solder les pertes admises à recevoir des indemnités par une allocation de

Mais il restait encore pour 26000^f de pertes qui ne recevaient aucun dédommagement

Des réclamations eurent lieu, à la suite desquelles, on convint d'accorder 20p% à cette catégorie de pertes.

Ce 20p% qui se monta à 5200 fr fut versé avec les 7200 fr à

Total

1500 fr

10 900

8 620

12 580

7200

5 200

46 000

Mais cette nouvelle répartition produisit un vif mécontentement chez beaucoup d'habitants. Ces plaintes n'étaient guère fondées. Il y aurait à ce sujet beaucoup à dire, une curieuse étude à faire. Plus tard je l'entreprendrai peut-être, ainsi que la justification de la gestion financière de nos deux maires pendant la guerre, gestion qui a été si injustement attaquée par des ignorants. Je vais me contenter de rapporter ici la pétition adressée par 52 habitants contre la répartition des indemnités, la réponse du conseil municipal et quelques documents à l'appui pour permettre de juger cette manifestation qui souleva une partie de la population contre le conseil municipal.

Réclamation

« A Monsieur le Préfet du département de Meurthe et Moselle.

« Monsieur le Préfet »

« Les soussignés habitants d'Allain aux bœufs ont l'honneur d'exposer ce qui suit :

1° La commission instituée pour régler les frais occasionnés par la guerre a alloué à beaucoup d'habitants de la commune, principalement aux membres du conseil municipal et à leur famille, le montant des sommes portées sur leurs notes, tandis que celles des soussignés ont été réduites de près de moitié. Cependant tous les habitants ont à peu près autant souffert les uns que les autres ; chacun logeait et nourrissait autant de soldats et de chevaux que sa maison pouvait en contenir et quant aux réquisitions chacun fournissait selon ses moyens.

2° Un secours a été accordé à la commune pour venir en aide aux habitants les plus nécessiteux ; l'état en a été dressé et il ne savent pour quel motif ce secours n'a pas été distribué.

3° Le comice agricole de Toul a bien voulu venir en aide aux cultivateurs nécessiteux, qui avaient le plus souffert au moment de l'invasion, en leur accordant à prix réduit de la semoule de blé. Le maire actuel et son prédécesseur étaient portés en tête d'un état dressé à cet effet. Ils ont par conséquent touché tout ce qui était alloué à la commune d'Allain, tandis que beaucoup d'autres étaient plus nécessiteux et avaient autant souffert ; et quelques jours après l'ancien maire faisait annoncé qu'il avait du blé de semence à vendre et à un prix bien plus élevé.

Vous avouerez, Monsieur le Préfet, qu'il est difficile pour ne pas dire impossible, de se taire en voyant de telles choses, et ils aiment à croire que vous daigneraient leur rendre justice en ordonnant qu'une commission étrangère à la commune soit nommée pour entendre les habitants sur les faits énoncés ci-dessus. »

Dans cette attente,

Veillez agréer,

Monsieur le Préfet,

l'hommage de nos profonds respects

(suivent 52 signatures ; on trouvera le nom des signataires un peu plus loin page 178.)

Réponse du conseil municipal

Séance du treize mars 1875

L'an mil huit cent soixante quinze, le treize mars.

Le conseil municipal de la commune d'Allain s'est réuni au lieu habituel de ses séances en sessions extraordinaire autorisée, sous la présidence du maire.

Présens M.M. Michel, Moudin, Henry, Bigot, Mouchette, Thouvenin et Christophe maire.

M. le Maire donne lecture d'une réclamation ou plutôt d'une dénonciation signée d'une cinquantaine d'habitants de la commune, au sujet de la répartition des indemnités accordées pour réquisitions, nourriture de troupes, pertes et dommages causés par la guerre.

Il invite l'assemblée à examiner ce factum et à délibérer.

Le conseil municipal, après délibération,

Eprouve tout d'abord le besoin de dire que cette pièce n'est qu'un tissu d'inexactitudes, de faussetés d'imputation calomnieuses,

Qu'à titre de réclamation elle devrait être purement et simplement écartée comme produite tardivement et après les délais légaux, car c'est au mois de septembre dernier qu'elle aurait dû présentée, lors de la répartition du 20p%. Une répartition faite, publiée aux termes de la loi, qui n'a donné lieu à aucune réclamation, qui a été approuvée, ne peut perpétuellement être mise en question,

Qu'à titre de dénonciation, elle ne mérite que le mépris et que c'est au parquet qu'elle devrait être renvoyée.

Néanmoins dans le but d'éclairer l'administration sur la valeur de ce factum,

le conseil municipal déclare d'abord que cette pièce contient des signatures fausses.

Et que plusieurs des signataires ne sont pas intéressés dans la question.

Il ajoute ensuite.

C'est faux de dire qu'une commission a été chargée de la répartition ; c'est le conseil municipal en corps qui l'a opérée.

C'est faux de dire qu'une catégorie d'habitants, les signataires de la pétition en particulier, ont vu leurs notes réduites de moitié, tandis que celles des membres du conseil municipal, seraient soldées intégralement, des preuves seront fournies plus loin sur la fausseté de ces allégations.

C'est faux de dire, même avec le correctif qui suit que tous les habitants ont autant souffert les uns que les autres ; car d'après le tableau général des pertes la proportion s'échelonne de 6 francs à 2700 francs.

Enfin c'est faux encore d'affirmer que tous les habitants ont fourni proportionnellement suivant leur fortune, aux réquisitions. Un certain nombre d'habitants ont été très chargés tandis que douze des signataires n'ont absolument rien fourni, et qu'une douzaine d'autres n'ont fourni que quelques kilogrammes de pain, de foin et de paille.

Quant au secours accordé à la commune sur les 100 000 000^f, il a été versé à la caisse municipale pour être réparti avec les fonds communaux.

Enfin, en ce qui concerne les blés de semence, cédés à prix réduits par le comice agricole de Toul aux cultivateurs de la région, le reproche formulé n'atteint ni le conseil municipal, ni le maire ; c'est le président du comice qui a appelé de son chef un certain nombre de cultivateurs à profiter de la mesure adoptée par le comice.

Examinons maintenant la répartition si fortement incriminée :

D'abord elle a été opérée d'après les bases suivantes et dans l'application, on affirme hautement, sans crainte de contradiction, qu'il n'a été fait aucune acception de personnes ; le conseil municipal n'a laissé fléchir la règle ni en faveur des membres de cette assemblée, ni en faveur des familles de ceux-ci. Mais il proclame qu'il avait le droit de contrôler à l'avance et de réduire au besoin les notes exagérées.

Il a été accepté pour être payés intégralement :

1° les réquisitions faites par le maire, ses repré entants et par l'administrateur de la commune ;

2° les fournitures justifiées par les bons allemand s et revêtus du visa du maire ;

3° les convois à raison de 10 francs par jour, pour un équipage, bien que l'état ait accordé 12^f50 ;

4° les fournitures de pain, de vin, de foin et d'avoine faites le 19 août pour la subsistance des cinq camps établis autour du village, fournitures faites dans des circonstances exceptionnelles.

Quant aux logements, ils ont été réglés aussi équitablement que possible.

Enfin dans l'application du 20p% accordé à toutes les autres pertes, les bases posées ont été rigoureusement appliquées à tous sans exception : cette répartition a du reste été approuvée par l'autorité supérieure.

Les pétitionnaires prétendent que toutes leurs cotes ont été réduites de moitié, tandis que celles des membres de la commission, c'est à dire du conseil municipal sont soldées intégralement. Examinons cette double assertion et prenons par exemple pour terme de comparaison les logements puisque tous ont dû fournir à cette prestation :

Voici d'abord la base de répartition : il a été accordé 1fr par homme, 1^f50 par cheval et 0.5 par Bavarois logés en septembre ; la commune s'est chargée de la nourriture et de l'entretien de ce détachement pendant les trois jours.

Il résulte alors de l'état général de répartition qu'environ vingt-cinq des réclamants ont autant de logements payés qu'ils n'en ont réclamé dans leurs notes jointes au dossier. Parmi ces derniers, beaucoup ont même plus ; on a profité de l'occasion, pour accorder des secours déguisés. Et ces individus osent encore réclamer !

Ajoutons que 24 des signataires ont des indemnités pour logement qui varient de 60 à 136 francs, tandis que M. Moudin, l'un des membres du conseil municipal les plus vivement incriminés, possédant une des vastes maisons au centre du village, n'a que 59 francs pour lui et son beau-père (Antoine Perrin), c'est à dire pour deux ménages réunis.

En outre, 32 des réclamants sont de ce chef plus largement dotés que l'un membre du conseil municipal, le S^f Vinot-Najean qui ne touche que 44 francs.

L'un des pétitionnaire (P Davouze) a même pour indemnité de logement, plus qu'aucun membre du conseil municipal.

On reproche ensuite aux conseillers municipaux d'avoir leurs notes intégralement payées. Voici un tableau qui fera comprendre la fausseté de cette allégation ; ainsi :

2 des membres du conseil ont de 6 à 400 fr. de pertes pour lesquelles ils ne touchent que 20p%.

2 autres ont des pertes pour 5 à 600 fr. dans ce cas ;

3 autres en ont pour 3 à 500 francs ;

2 autres pour 2 à 300 fr. ;

2 autres pour 100 à 200 fr. ;

1 n'a que 32 francs dans cette catégorie, mais il ne touche en totalité que 24 francs.

Tandis qu'un certain nombre des réclamants ont leurs notes payées intégralement, surpayées même.

Et que trente autres n'ont des pertes dédommagées, par les 20p%, que pour moins de 100 fr.

Tels sont les faits ;

Et c'est pour vérifier ce travail qu'on réclame une commission étrangère à la localité ? Le conseil municipal la réclame aussi énergétiquement, si la lumière n'est pas faite par cette réponse.

Seulement, si l'enquête est défavorable à ceux qui la provoquent, qui en paiera les frais ?

N'y aura-t-il pas lieu, en conséquence, de remettre l'affaire entre les mains de la justice qui aura alors à poursuivre les auteurs et les propagateurs de calomnie qui attaquent la probité du conseil municipal ?

Fait et délibéré séance tenante les an,mois et jour susdits

Suivent les signatures.

Réponse de l'administration à cette délibération

« Toul le 15 avril 1875 »

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous retourner le dossier ci-joint, relatif à une plainte formée par plusieurs habitants de votre commune contre la répartition des indemnités de guerre.

« La délibération prise par le conseil municipal faisant justice de cette plainte, M. le Préfet, sur ma proposition, a décidé qu'il n'y serait donné aucune suite.

« Veuillez donner connaissance de cette décision aux réclamants et les informer qu'ils peuvent se pourvoir devant les tribunaux s'ils le jugent à propos. Si telle était

leur intention, je vous engagerais de tout mon pouvoir à déposer au parquet une plainte en diffamation contre les signataires de la pétition. »

« Recevez Me. Signé : P. Robin.

« PS : Conservez entre vos mains la petition de vos concitoyens ; ce serait la pièce à conviction dans une plainte en diffamation. »

1875

C'est à cette époque, après le règlement des indemnités de guerre que l'on songea à mettre à exécution un projet qui avait déjà conçu une dizaine d'année avant, celui de créer une salle d'asile.

On profita de l'occasion pour déplacer la salle d'école des filles. Une seconde sœur fut demandée et obtenue et les deux écoles fonctionnèrent, immédiatement, dans des établissements provisoires, en attendant que les constructions nouvelles fussent terminées. Les travaux coûtèrent environ 15 000 francs.

De 1879 à 1884

Météorologie

1879 - Eté humide. L'été de 1879 fut humide et tardif. Au 24 juillet, la fenaison n'était pas terminée, puisque c'est en ramenant de l'herbe de Crépey qu'arriva à Augustin Moudin, le malheureux accident qui lui coûta la vie à la sortie du bois.

1879 – 1880 Hiver rigoureux. Cet été fut suivi d'un hiver extrêmement rigoureux. Dès la fin du mois de novembre, on constata déjà des côtes relativement basses, s'échelonnant de -9° à -13° , ce qui n'est pas, tant s'en faut, atteint tous les hivers. Le 4 décembre arrive alors un ouragan pendant lequel la neige tomba en très grande quantité, continuant encore le surlendemain ; la terre fut alors couverte d'une couche d'une épaisseur peu commune. A partir des jours suivants, du 7 surtout, commença une période de calme et de gelée d'une intensité extraordinaire. J'ai relevé ici des cotes telles que -22° , -24° , -25° . Le froid continu a avec une rigueur un peu moindre jusqu'au milieu de février, ce qui fit un hiver rigoureux de près de trois mois. Cependant vers le 30 décembre, pendant cinq jours survint un faux dégel qui amena un débordement considérable de nos rivières. Mais le dégel n'eut pas le temps d'être complet car une reprise du froid ramena encore en janvier des froids nocturnes de -21° , -22° .

Pendant ce long hiver j'ai relevé à Allain les cotes suivantes :

7 fois	- 10	2 fois	-19°
4 fois	- 11°	2fois	-20°
8 fois	- 13°	1 fois	-21°
2 fois	- 14°	3 fois	-22°
1 fois	- 15°	2 fois	-23°
1 fois	- 16	2 fois	-24°
4 fois	- 17°	1 fois	-25°
7 fois	- 18°		

Il y eut -28° au mont St Michel et on releva jusqu'à -35° dans quelques vallées des Vosges.

L'hiver suivant, en janvier, du 22 au 25, il y eut des froids très vifs, car je relevai les cotes – 18° et – 20°

La même année fut remarquable par de fortes chaleurs qui se trouvent rarement atteintes en notre région. C'est ainsi que du 3 au 20 juillet je relevai :

3 fois	+ 30°	3 fois	+ 34°
1 fois	+ 31°	1 fois	+ 35°
1 fois	+ 32°	1 fois	+ 36°
1 fois	+ 33°	1 fois	+ 37°

A Nancy le thermomètre marqua jusqu'à + 39°. La récolte, en vin promettait une qualité exceptionnelle, mais septembre fut pluvieux et froid.

1884

Cette année fut assez précoce, en même temps sèche et chaude. Elle fut sèche car bien des villages manquèrent d'eau jusqu'à la fin de novembre. Les plaintes à ce sujet furent générales, surtout dans la Haye et dans la Meuse, dans la région dite le Haut-Pays, où l'on était obligé, dans certains villages, d'aller abreuver le bétail jusqu'à cinq ou six kilomètres. Allain souffrit peu, grâce aux citernes.

C'est en juillet et en août que les chaleurs se firent sentir fortement. Ainsi je relevai ici :

5 fois	+ 30° degrés
9 fois	+ 31°
7 fois	+ 32°
4 fois	+ 33°
2 fois	+ 34°

Si une période de refroidissement ne s'était pas produite en juin, l'année aurait été très précoce et les récoltes auraient eu lieu plus tôt qu'elles ne se sont faites.

Grandes manœuvres

1878

Je termine cette notice en signalant les Grandes Manœuvres qui ont eu lieu dans nos environs à plusieurs reprises, depuis 1878.

C'est en septembre 1878 qu'eurent lieu des manœuvres de Corps d'Armée, qui furent commandées par le général Cornat. La bataille finale devait avoir lieu dans la plaine de Colombey, entre ce bourg et le débouché de la vallée de Vannes. Les belligérants venaient de la Meuse. Déjà l'action était vivement engagée à Saulxures, à Housselmont, contre l'ennemi en retraite sur Colombey quand une pluie intempestive vint faire sonner la fin de l'action qui était à peine commencée.

Nous eumes à loger un fort contingent

2 batteries d'artillerie

2 régiments de cavalerie (7^e chasseur et 9^e dragon)

2 régiments d'infanterie (79^e et 94^e)

1 bataillon de chasseurs à pied

2 généraux, leur état major, et les services accessoires (le général Michel Ney duc d'Elchingen fut logé chez moi).

En tout près de 5000 hommes et près de 170 officiers.

Ils séjournèrent trois jours. La bataille avait eu lieu le lundi 23 septembre, et la revue dans la plaine de Colombey le mardi 24 septembre ; le départ se fit le mercredi 25.

1879

Les manœuvres de cette année ne comportaient qu'une division. Les troupes arrivaient de la plaine de Vézelize et l'action principale était la prise d'Ochey.

La bataille d'Ochey offrit un vif intérêt, car l'action était concentrée sur un théâtre restreint. Les hauteurs en avant d'Ochey furent enlevées vivement, et l'artillerie parvenue sur le plateau tonna longtemps près des noyers. La retraite eut lieu par la route de Toul, l'infanterie longeant les bois.

1882

Les grandes manœuvres se dirigèrent de Nancy et Toul sur Neufchateau et au delà ; puis les troupes revinrent en retraite livrer bataille à Crézilles.

Le 4 septembre à l'aller, nous avons logé à Allain le général de division Hanrion.

Le 9 suivant, au retour, logeait ici le 4^e Bat.^{on} de Chasseurs et le 10^e, forts de 1480 hommes et 34 officiers.

Le 10 et le 11 septembre, le 30^e de ligne, à l'effectif de 1860 hommes et 47 officiers.

La bataille de Crézilles se livra le dimanche et fut très intéressante. Le général Chanzy passa à Allain avec le général Hanrion pour aller observer l'action des hauteurs, devant le Bouchot, sur le chemin d'Ochey.

Considérations sur la commune et les habitants

Ressources de la commune

Les ressources de la commune consistent principalement dans l'exploitation du sol d'une surface de 1648 hectares. Les forêts à elles seules occupent 732 hectares.

La partie cultivée, non compris les friches, les terres vagues ou vaines, se monte à près de 700 hectares. Mais le sol est médiocre, d'un petit revenu. Les terres de cinquième classe occupent presque la moitié de la partie cultivée. L'industrie particulière de la commune, c'est la broderie.

Le territoire appartient presque en entier ou à la commune ou aux habitants qui y résident. Ceux-ci possèdent en outre plus de 70 hectares de terres et de près sur les territoires de Crépey et surtout de Bagneux, tandis que les étrangers possédant ici peu de choses.

Les bois communaux offrent des avantages importants. Le bénéfice net qu'on en retire varie selon la qualité de la coupe affouagère annuelle, de 20^f à 60 et 70 francs ; on l'a vu s'élever plus haut. La taxe s'élève en moyenne de 30 à 35 francs. Cet avantage s'augmente par la faculté donnée aux habitants de façonner le lot échu à temps perdu. Les indigents qui aliènent souvent leur lot à l'avance, ont la faculté d'aller en temps de chômage, en hiver surtout, chercher du bois sec à la forêt pour leur chauffage.

Les revenus annuels, au profit de la caisse communale, provenant de la vente d'une coupe de quart en réserve d'environ 5 hectares, s'élèvent en moyenne de 5 à 8 mille francs. L'équilibre du budget absorbe de 2 à 3 mille francs prélevés sur ces ressources extraordinaires ; il reste donc en moyenne de 2 à 5 mille francs, mis en réserve pour travaux extraordinaires.

La majeure partie de ces ressources extraordinaires revient aux habitants, d'une façon détournée il est vrai. Ainsi c'est au moyen de ces revenus importants que, sans imposer de centimes additionnels aux habitants, sans surélever la taxe affouagère, on est parvenu à établir la gratuité dans les écoles dès l'année 1860, à exonérer les habitants de toute prestation sur les chemins vicinaux. En fournissant une allocation suffisante on est aussi parvenu à réduire à presque rien les casuels d'église, car on ne paie ici ni place de banc, ni droits de sonnerie, ni de fabrique, ni d'enterrement. Chaque habitant a droit, à son décès, à être inhumé gratuitement avec service religieux solennel.

Par une sage économie, dans la mise en vente des coupes extraordinaires, par suite d'une réserve considérable qui existait à cette époque (il y avait pour près de 100 000 francs de quart en réserve à couper) on put indemniser en grande partie les habitants des pertes considérables éprouvées pendant la guerre.

Les pâtis communaux sont d'un très faible revenu ; aussi, bien des habitants aujourd'hui les abandonnent pour s'exonérer de la taxe. On ne peut donc les compter comme un avantage communal.

La broderie occupe beaucoup de mains de jeunes filles et de dames. Elle a été introduite au village vers 1835, et aujourd'hui on compte plus de cent ouvrières.

Les autres industries se bornent à celles qu'on trouve dans toutes les localités de moyenne importance. On trouve ici une vingtaine de bûcherons, deux chantiers de maçons, quatre cordonniers, trois menuisiers, etc

Habitudes de travail

Pour suffire à la culture d'un territoire étendu, à la façon des coupes délivrées chaque année, au travail des vignes et fournir encore plus de 100 ouvrières à la broderie, il faut de la part de la population, une certaine activité. Il est vrai que dans la belle saison, beaucoup de brodeuses prennent part aux travaux des champs.

Lorsqu'arrivent les travaux de la campagne, c'est à voir chez nos cultivateurs et chez nos ouvriers, lesquels seront les plus diligents. Cette activité à entreprendre les travaux et à les conduire avec célérité fait donner aux gens d'Allain la qualification de *brûlants*, tandis que ceux de certains des villages du voisinage sont surnommés *traînants*. Là on travaille sept jours de la semaine et les travaux de chaque saison y sont toujours en retard ; tandis qu'à Allain où le dimanche est observé (sauf quelques rares exceptions) les travaux sont toujours faits à temps.

Ajoutons qu'autrefois pour faire les moissons, on allait chercher 15 ou 20 moissonneurs à l'étranger ; on partait aux travaux plus matin ; on en revenait plus tard. Aujourd'hui, grâce à la substitution de la faux à la faucille, 10 ou 15 moissonneurs vont chaque année chercher du travail au dehors ; on ne part plus si matin, on ne revient plus si tard et le travail se fait encore plus promptement qu'autrefois.

Moralité des habitants

Les populations des campagnes, notamment celles des localités exclusivement adonnées à la culture de la terre, sont sans contredit les plus morales. Mais dès qu'une industrie quelconque vient s'y installer, exigeant un travail sédentaire, la moralité tend à baisser.

Autrefois Allain passait, dans le pays, pour un village modèle, au point de vue de la moralité et des pratiques religieuses. Mais l'introduction de la broderie y a porté quelque atteinte.

Les brodeuses aiment à travailler en groupe et lorsque ces réunions de jeunes personnes ne sont pas surveillées, c'est souvent une triste école de médisance, où se tiennent des conversations licencieuses. On y parle toilette, gourmandise, on s'excite à faire bon marché de l'autorité maternelle.

Sous le rapport physique, l'exercice continu de la broderie ne prête guère au développement, des organes de la poitrine ; aussi les brodeuses sont-elles souvent débiles. Arrivées à l'âge de se marier, elles ne savent souvent pas préparer un repas, coudre un point, faire une maille, couler une lessive. Elles se tirent le plus possible à l'écart de tout ce qui ne concerne pas la broderie. Aussi aujourd'hui, ne

trouve-t-on plus guère de ces robustes femmes qui savaient diriger un ménage et élever une famille, et qui à l'occasion prenaient part, à l'égal de leurs maris, aux travaux des champs. C'est à peine maintenant si l'on trouve des journalières pour des travaux de ménage pour couler et laver une lessive.

Loin de moi la pensée de critiquer la broderie. C'est une industrie qui a apporté ici l'aisance et qui fait encore vivre nombre de familles. Mais il y aurait possibilité de tout concilier. Il suffirait d'empêcher ces réunions ou tout au moins de les surveiller efficacement surtout en été. Dans cette saison, le mieux serait d'appeler les jeunes personnes à prendre part aux travaux des champs en rapport avec leur âge et leur sexe. Ces exercices en plein air, ceux de la vigne, de la fenaison, des moissons et autres récoltes, seraient hygiéniques et développeraient les forces physiques de ces jeunes personnes.

De cette façon, tout y gagnerait, la moralité, la santé, la vie de famille, l'agriculture. Ce résultat du reste est atteint dans certain nombre de familles qui mettent ces conseils en pratique, et celles-ci s'en trouvent bien.

Au point de vue des bonnes mœurs, Allain n'a pas sa réputation trop compromise. Les liaisons illégitimes, les scandales n'y sont pas fréquents. Cependant il est à déplorer que les enfants arrivent à connaître de trop bonne heure des choses qu'ils devraient ignorer. Cela vient, le plus souvent, d'abord de ces réunions de brodeuses où des jeunes femmes, des jeunes filles sans pudeur s'entretiennent de choses qui devraient les faire rougir ; celles-ci en initient ensuite de plus jeunes. D'autre part, la vaine pâture est aussi une triste école où souvent les enfants des deux sexes, laissés sans surveillance, se dépravent.

Dans le cours de ma carrière d'instituteur, j'ai dû à deux reprises sévir rigoureusement pour inspirer à mes élèves une crainte salutaire, et tâcher d'enrayer le mal, d'arrêter la contagion, d'empêcher le vice de se propager.

Pour donner une idée de la moralité, de la commune voici le tableau des naissances illégitimes.

Périodes	Nombre total des naissances	Naissances Illégitimes	Proportion %
de 1710 à 1790	1980	16	1
1790 -1801	102	1	1
1801 - 1815	232	2	1
1815 - 1830	250	4	1
1830 - 1852	420	4	1
1852 - 1870	234	5	2
1870 - 1884	156	3	2

Tempérance, économie

Autrefois les habitants d'Allain passaient pour être tempérants. Il y avait bien encore quelques amis de la dive bouteille, quelques buveurs de goutte, dont la démarche mal assurée révélait de temps à autres l'état d'ébriété. Le nombre des ivrognes était relativement faible. Lorsque dans de rares occasions on voulait faire une séance, à l'auberge, c'était une bouteille de vin que l'on buvait, après avoir fait

une partie de cartes. Dans d'autres circonstances, c'était un goûter que l'on jouait, un goûter de cabri au printemps, de mouton à quatre sous la livre en automne ; de grillade et de boudin en hiver, de hareng si les autres provisions manquaient.

Aujourd'hui la bière a généralement remplacé le vin. Ce n'est pas quelque fois le dimanche qu'on va au café ; c'est tous les dimanches et même en semaine. Là on voit trop souvent des individus dépenser le pain de leurs enfants, pour rentrer ensuite dans leur famille en état d'ivresse et faire des scènes scandaleuses à une pauvre femme en larmes, en présence de malheureux enfants qui se cachent dans un coin.

L'esprit d'économie autrefois était grand parfois trop grand, car il dégénérait en avarice , en ladroterie. Aujourd'hui la fréquentation des cafés, les habitudes de dépenses contractées, lui portent de rudes atteintes. Et c'est depuis que l'aisance est arrivée, que le travail a été mieux rétribué, que les idées d'économies ont disparu. Anciennement l'objectif principal des jeunes gens pauvres qui fondaient une famille, était de se loger, c'est à dire d'acheter une maison et de la payer, après quoi ils songeaient à faire l'acquisition de quelques champs. Bien des familles, aujourd'hui dans l'aisance, ont ainsi débuté.

Avec les habitudes de dépenses que l'on contracte dès la jeunesse, avec les besoins de toutes sortes, souvent fort inutiles que l'on se crée, on ne vit plus qu'au jour le jour. On préfère aller à loyer, quitte à déménager tous les ans, ou bien si l'on achète une maison, on ne fait aucun effort pour la payer, et on reste avec des dettes qu'on ne cherche à éteindre.

De l'esprit des habitants

J'aime à constater que les tendances sociales sont bonnes, que la population d'Allain est animée d'un bon esprit. On n'y voit point de ces divisions accentuées, ni au point de vue politique ni autrement, grâce surtout au tact, à la prudence, à l'esprit de conciliation de nos autorités municipales et en particulier du maire de la commune, M. Moudin, qui dirige les affaires depuis bientôt trente-cinq ans ; car pendant l'administration de M. Christophe, il est resté l'âme principale de l'administration.

Les appels en justice sont assez rares, sauf pour des questions de limites de champs en automne. Les affaires relevant de la police correctionnelle y sont aussi des plus rares. Bien des fois, j'ai entendu faire l'éloge de notre population par les chefs des diverses administrations civiles et judiciaires.

La bonne harmonie règne assez généralement dans les familles et dans les ménages.

Mouvement de la population

La population d'Allain, depuis la ruine du village par les Suédois, pendant la guerre de trente ans, suivit constamment une marche ascendante, qui ne se ralentit point, même pendant les guerres de la République et de l'empire.

C'est en 1853 qu'elle atteignit son chiffre le plus élevé : 613 habitants et 200 ménages et c'est en 1872 qu'elle est arrivée à son chiffre le moins élevé : 486 habitants et 180 ménages. Aujourd'hui, d'après le recensement de 1881, elle est de 513 habitants avec 182 ménages environ. Mais ce relèvement est factice ; il est dû à une immigration momentanée, et je crains bien que la gradation descendante ne reprenne bientôt le dessus.

Les causes de cette diminution dans le chiffre de la population sont diverses. Le choléra y a d'abord contribué, puisqu'il a fait ici 43 victimes. Mais les deux causes principales, c'est d'abord le petit nombre des naissances attribué à la prudence, ensuite l'émigration vers les villes et les centres industriels.

Voici d'abord un tableau où j'indique pour chaque période 1^e le nombre moyen de ménages, 2^e le nombre moyen de naissances par an, 3^e le nombre moyen de ménages pour une naissance.

Années ou Périodes	Nombre de Ménages	Nombre de naissance par an	Nombre de ménage pour 1 naissance
1666	16	4	4
1710	59	11	5.36
1766	82	16.4	5
1776	85	22.6	3.76
1786	89	23	3.87
De 1793 à 1803	100	18.1	5.52
De 1803 à 1813	118	23.1	5.10
De 1813 à 1823	130	18.4	7.07
De 1823 à 1833	142	19.1	7.43
De 1833 à 1843	165	21	7.85
De 1843 à 1853	196	16.5	11.51
De 1853 à 1863	192	13.9	14.30
De 1863 à 1873	190	11.7	15.40
De 1873 à 1883	183	11.1	16.60

D'après ce tableau, on voit qu'au siècle dernier en moyenne par an, sur 5 ménages il y avait au moins une naissance ; Qu'au commencement de notre siècle, la population est de sept ménages pour une naissance et qu'aujourd'hui elle est montée, cette proportion, à 15 et 16 ménages pour une naissance par an.

Mais ces termes de comparaison, ne sont pas ceux qu'on adopte dans les statistiques officielles. D'habitude pour les calculs de ce genre, on cherche la fécondité d'un ménage. J'ai aussi établi mes données sur cette base, et voici les résultats que j'ai trouvé ; ils confirment les précédents comme on va le voir.

Date ou périodes	Nombre moyen de mariage	Nombre moyen de naissance	fécondité moyenne d'un mariage
1710	2	11	5.5
1766	3.2	16.4	5.1
1776	4.8	22.6	4.7
1786	3	23	7.66
De 1793 à 1803	3.8	18.1	4.76
De 1803 à 1813	4.3	23.1	5.37
De 1813 à 1823	4.6	18.5	4.20

De 1823 à 1833	4.9	19.1	3.90
De 1833 à 1843	4.4	21	4.76
De 1843 à 1853	6.2	16.5	2.66
De 1853 à 1863	6.4	13.2	2.10
De 1863 à 1873	4.8	10.5	2.19
De 1873 à 1883	3.3	11	3.33

Au 18^e siècle, la fécondité d'un mariage peut donc être évaluée en moyenne à cinq enfants, tandis qu'aujourd'hui elle est à peine de moitié.

J'ai étendu mes recherches à plusieurs village voisins et partout j'ai constaté des résultats à peu près les mêmes à Crépey, Thuilley, Ochey, Bagneux et Colombey.

Emigration

Quant à la cause de la diminution de la population, on peut classer les émigrants en deux catégories principales :

1^e les jeunes gens qui partent isolément ;

2^e les familles qui vont s'installer au dehors, principalement dans les villes, dans les centres industriels.

Les premières vont généralement se placer en service, occuper des postes, des emplois, ou exercer une profession, chercher du travail. C'est toujours l'espoir d'un travail moins pénible et mieux rémunéré qui fait désertier la campagne. Bien des parents engagent même leurs enfants, devenus adultes, à chercher à gagner leur vie au dehors, malgré les dangers que ces jeunes gens vont ainsi courir dans le monde ; ils les y gagent par détresse, par spéculation et encore parfois pour s'exonérer des charges résultant pour eux de l'apprentissage d'un état.

L'émigration des familles vers les villes et les centres industriels est une ressource pour celles dont la réputation ou la fortune sont compromises ou perdues.

Tous nos émigrants appartenaient à la classe peu aisée.

Depuis la guerre de 1870, les effets l'émigration ont été atténués en partie par l'arrivée d'immigrants, de familles d'Alsaciens-Lorrains, d'employés en retraite qui sont venus s'installer ici, attirés par l'avantage résultant de nos forêts. Ainsi dans cette période, je compte 12 familles comptant 41 individus qui sont sorties de la commune, contre 10 familles comptant 26 individus qui sont venues s'y installer.

Tableau de l'émigration

Période	de 1767 à 1790	De 1790 à 1801	De 1801 à 1815	De 1815 à 1830	De 1830 à 1850	De 1850 à 1870	De 1870 à 1885
Nombre d'émigrants	2 familles 14 individus	1 fam. 5 ind.	1 fam. 7 ind.	Jeunes gens qui émigrent en Afrique 2	Jeunes gens qui migrent en Afrique 2 + 8 = 10	4 fam. 35 ind.	12 fam. 41 ind.

Etat des habitations

Avant 1789, les habitations étaient assez mal distribuées, mal éclairées. Elles étaient souvent enfoncées au dessous du sol, sans cave dessous, par conséquent humide, malsaine et de plus, tenues peu proprement. Il en était de même des écuries trop étroites, souvent mal éclairées et point aérées.

De 1789 à 1814, peu de progrès ; même disposition intérieure, dans les anciennes constructions qu'on ne cherche pas à améliorer. Mais dans les constructions actuelle, on prend de nouvelles dispositions. Au lieu de faire trois pièces de long, de la rue au jardin, et d'éclaircir la pièce du milieu par une grande cheminée, on donne, aux maisons moins de profondeur, plus de largeur et on fait seulement deux pièces de profondeur et contigües. On commence déjà à améliorer les intérieurs. Des caves sont creusées sous les nouvelles pièces d'habitation.

De 1815 à 1830 et à 1850, même progrès qui va se développant.

De 1850 à 1885, on ne construit plus guère de nouvelles maisons, on en trouve suffisamment pour se loger. Mais on porte ses soins à améliorer. On commence même à apporter en certain luxe ; on aménage l'intérieur, on aère, on donne de la lumière, on plâtre, on tapisse les appartements ; on lave souvent les pièces à grande eau. On met de la coquetterie dans l'ameublement comme dans les toilettes.

Instruction primaire

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle à la suite des longues guerres qui avaient désolé la Lorraine en général et les environs d'Allain en particulier, l'ignorance était à peu près complète. Les archives du château de Tumejus, celles de la municipalité que Bagneux que j'ai compulsé ne m'ont laissé aucun doute à ce sujet. Ainsi pour ne signaler qu'un document pris dans une foule d'autres, je citerai un acte de la communauté de Crézilles, de 1675, dans lequel comparaissent 9 personnes représentant la localité : on y compte huit marques et une signature, celle du greffier un étranger envoyé par les chanoines de la collégiale de S^t Gengout de Toul, seigneurs hauts justiciers de Crézilles et de Bagneux. L'échevin et le syndic ne savaient sans doute ni lire, ni écrire.

C'est sans doute à pareil état de chose qu'il faut en partie attribuer l'absence de signatures. Dans nos vieux registres de baptême, de mariage et de mortuaire qui datent de 1666 ; sauf dans quelques feuilles, on ne rencontre guère de signatures d'une façon régulière qu'à partir 1724 et dans toutes les années qui suivent. J'ai relevé dans un vieux registre tout poudreux de 1696, quelques actes signés et constaté une proportion de 48 signatures contre 29 croix ou marques. Mais j'ai remarqué en même temps que beaucoup de personnes, comparaissant dans ces actes, ne font ni marques ni croix, n'ayant probablement aucune notion de la tenue de la plume. On ne peut donc espérer avoir une proportion exacte, sérieuse, en comptant, dans les registres de cette époque, les signatures et les marques pour les mettre en parallèle ; le rapport manque d'exactitude.

Cette situation, il faut le reconnaître, ne dura pas longtemps. Les communautés stimulées par les Evêques de Toul, firent quelques efforts pour instruire la jeunesse, surtout celles qui avaient quelques revenus. Allain avait déjà un maître d'école en 1664 et cependant le village ne comptait guère encore que vingt familles. Le nombre de signature va bientôt en augmentant à Allain, comme dans les localités voisines, surtout à partir du 18^e siècle.

Voici à ce sujet le tableau intéressant que j'ai pu dresser.

Périodes	Nombre de signature	Nombre de marques	Proportion pour %
De 1729 à 1739	458	188	29.25
De 1750 à 1760	1189	142	10.66
De 1781 à 1791	1718	45	2.55
De 1791 à 1801	1020	25	2.40
De 1801 à 1815	1137	25	2.15
De 1815 à 1830	1024	23	2.20
De 1830 à 1852	1980	31	1.54
De 1852 à 1870	1181	12	1
De 1870 à 1884	1198	3	0.25
Thuilley (avant la Révolution)			
De 1693 à 1696	33	13	26.53
De 1723 à 1733	271	112	29
De 1755 à 1765	457	69	13.10

De 1780 à 1790	624	46	7
Ochey (id)			
De 1690 à 1700	20	25	55.55
De 1730 à 1740	489	110	18.36
De 1755 à 1765	887	136	13.30
Crépey (id)			
De 1670 à 1680	157	197	55.65
De 1700 à 1710	171	222	56.50
De 1730 à 1740	1031	374	26.63
De 1775 à 1785	1423	113	7.35
Colombey (id)			
De 1685 à 1695	314	157	33.14
De 1710 à 1720	272	137	33.14
De 1740 à 1750	1155	118	9.73
De 1780 à 1790	1431	38	2.58

Il ne faut pas toutefois se faire d'illusion : tous ceux qui apposent leur signature ne sont pas des lettrés. Il en est même quelques-uns qui ne savent ni lire, ni écrire. Beaucoup d'enfants, de filles surtout, ne fréquentaient l'école que l'année de leur première communion, par ce qu'il y avait obligation. Dans ce court intervalle d'un hiver, plusieurs ne cherchaient, en fait d'écriture, qu'à savoir exécuter, tant bien que mal, les lettres composant leur nom, afin de pouvoir signer plus tard dans les actes civils, surtout à leur acte de mariage.

Cependant pour être exact, j'ajouterai que dans mon jeune âge, j'ai connu des vieillards, des femmes surtout, ne sachant pas ou ne sachant plus écrire, mais lisant très bien. Et qu'on ne croie pas que l'instruction donnée à l'école se bornait toujours à quelques éléments de lecture et d'écriture. Mon aïeule, née en 1769 m'a raconté plus d'une fois qu'à douze ans, elle avait, en compagnie d'une amie, sans le secours de plume, ni de crayon, de mémoire en un mot, calculé combien chacune d'elle avait déjà vécu de jours, d'heures, de minutes et de secondes !

A cette époque la position de Régent d'école, de Maître d'école n'était pas très brillante au point de vue des revenus ; les sujets de capacité moyenne n'y étaient guère retenus par les revenus de la position surtout dans les localités pauvres. A ce point de vue, par les avantages que la communauté pouvait faire, par la distribution d'affouages annuels importants, Allain paraît avoir été quelque peu privilégié. Les maîtres d'école de la fin du siècle dernier eurent quelques succès, témoin les jeunes gens qui parvinrent à des grades dans l'armée pendant les guerres de la République et de l'Empire et même avant.

Dans bien des localités, l'incurie des habitants, des parents même, était grande, au sujet de l'éducation, de l'instruction de leurs enfants. Souvent le maître d'école était loué dans la même assemblée annuelle où était loué le pâtre. Je ne serais pas loin de la vérité en disant que, dans bien des cas, on préférerait tomber à un bon berger, à un bon pâtre, plutôt qu'à un bon maître d'école. Du reste, cette façon d'apprécier les avantages de l'éducation ne doit pas être exclusivement attribué au siècle dernier. Dans bien des localités, on avait encore la même manière de voir au commencement de ce siècle. Volontiers, on aurait mis le poste au rabais, si

l'administration n'avait pris en main la cause de l'instruction et de l'éducation populaire. Allain n'eut pas, j'aime à le constater, de ce travers car dans l'espace de 113 ans, à part le maître d'école qui exerça pendant la terreur et qui ne fit que passer, on ne compte que quatre titulaires : Nicolas Benoit, Sebastien Bigot, mon père et l'auteur de cette notice.

Voici le tableau des émoluments du Maître d'Ecole avant la Révolution :

Il recevait environ 150 à 200 francs de la communauté. Il avait ensuite les écolages fixés ainsi :

Pour les écrivains : 2 fr.

Pour les non écrivains : 1^f50

Moyennant cela, il était chargé de la sonnerie, du chant à l'église, de la conduite de l'horloge et du balayage de l'église.

Je n'ai pu trouver du traité d'engagement du maître d'école pour Allain avant la Révolution ; mais en voici un provenant des archives de Bagneux. On peut le considérer, je pense, comme un modèle pour les engagements analogues dans le voisinage.

« Cejourd'huy dix neufvieme fébvrier mil sept cents treize, est comparut en ce greffe les maire, habitants et communautés de Bagneux, d'une part et François Benoist Régent d'école à Marthemont d'autre part, lesquelles ont faitz les traitez et marchez par ensembles que sansuit scavoit que le ditz Benoist c'est engagé pour servir de maistre d'écolle audit Bagneux pendant une année entier à commencer à la S^t Georges prochaine et finir à telle et pareille jour, à charge par le dit Benoist de bien desservir l'Eglise de chantres pendant la dite années et de ce faire agréer par Monsieur le curé, sonner la prière soir et matin et la dire aux mêmes heures, sonneras les angelus à midi soblige aussy de sonner pour le temps lorsqu'il y aura les mééz et que le tonnerre gronderas, et pour la geles et brouillard pendant le printemps lorsque les fruits sont tendres, soblige aussy de chanter tout les messes qui se diront au nom de la communautez, soblige aussi de se loger à ses frais comme les autres ont faitz du passez ; et les ditz maire et habitans soblige de donner audit Benoist pour son gage vingt sols payable par demy annééz, avec ce aura la franchise comme ont eu les autres du passez, aura aussi un sol des escoliers qui escriront et deux liard de ceux qui n'escriront pas, avec ce aura une gerbe de blé et une d'orge de chaque habitans du lieu et des difforains à sa volonté et suivant la coutume du lieu, auras une portion dans les bois comme une habitans laquelle les habitans qui ont des escoliers promettent de lui en charroyer chacun un chariot en le coupant et le fassonnant de par le dit Benoist où il luy une portion ; promettant ensuite les ditte parties chacun en droit soi satisfaire à ce que dessus à peine etc.

faitte et passez à Bagneux le dit jour sous le soings et marques des ditz parties etc. »

(suivent les signatures)

« Je consens au marché que dessus à condition que le dit Benoist balaiera l'église toutes les semaines, et tiendra l'école exactement depuis les semences jusqu'à Pâques »

« A Bagneux le 19 février 1873 »

« Claude, curé de Bagneux ».

Quand au local, c'était la chambre que le maître d'école avait trouvée à louer. A Allain, l'école se tint longtemps paraît-il, dans un bâtiment aujourd'hui démoli, dans le jardin, derrière la maison de M. V. Vinot. Ce devait être une ancienne maison enfoncée en contrebas du sol, par conséquent humide, malsaine, et probablement peu et mal éclairée. En 17 on fit l'acquisition d'une maison à l'angle de la route et de la Grand'Rue, à l'emplacement de la remise des pompes et du lavoir des institutrices. L'espace était très restreint, et les élèves y étaient serrés, entassés, les plus jeunes sur des bancs, les plus âgés devant des tables boiteuses, établies sur tréteaux, que le moindre mouvement ébranlait, et Dieu sait combien il s'en produisait de ces secousses accidentelles ou intentionnelles.

Les règlements scolaires rédigés par l'autorité épiscopale prescrivaient la tenue de l'école tout l'année sauf le temps des récoltes. J'ai pu constater qu'en été l'école n'était guère suivie ; les élèves un peu âgés allaient garder le bétail ou prendre part aux travaux des champs avec leurs parents. En hiver, on comptait de 69 à 70 élèves ; la place ne permettait pas d'en admettre un plus grand nombre. En été on en comptait une vingtaine.

Sous la République, l'éducation populaire fit plutôt un pas en arrière qu'en avant ; les anciens maîtres furent considérés comme suspects et mis de côté. On les remplaça par d'autres dont la capacité était fort contestable. C'est probablement ce qui arriva à Allain. L'ancien instituteur maître d'école M. Benoist fut remplacé par un certain Phillebert, sur le compte duquel je n'ai pu rien recueillir, car il ne fit que passer. Il fut, en 1796, heureusement remplacé par un jeune homme instruit pour l'époque, Sébastien Bigot, originaire de Germiny, qui venait d'exercer quelque temps à Thuilley, et qui demeura trente ans instituteur à Allain.

Ce que je vis des maîtres d'école de la période révolutionnaire, installée par le District de Toul, n'est par pure hypothèse. Leur mérite consistait dans l'exaltation des idées nouvelles ; dans leur classes, ils faisaient le vide autour d'eux. Je pourrais citer à l'appui de ce que j'avance, la conduite d'un sieur Gilbert à Bulligny et d'un sieur Thierry Minette à Ochev. Au bout de 18 mois, celui-ci avait vu sa classe de 60 élèves se réduire à 5 ou 6 même en hiver. La situation devint telle qu'à Thuilley en 1795, le conseil municipal se plaignit de la situation et dit que si les choses continuaient, on ne trouverait bientôt plus personne pour faire les affaires de la commune.

On rencontre aux Archives d'Allain un document dont on ne s'explique pas bien la portée. L'administration met la commune en demeure de mettre la ci-devant maison d'école en location :

« A Monsieur le Maire d'Allain »

« Citoyen »

Le Receveur de l'enregistrement du bureau de Colombey se propose de procéder à l'adjudication du bail de notre cy devant maison d'école. Si vous avez quelque réclamation à faire dans l'intérêt de votre commune, soit à raison de ce qu'il n'y a point de logement pour un Instituteur ou du local pour votre mairie, je vous invite à me les transmettre le plus tôt possible »

« Carrez »

Dans la période de 1802 à 1815, la condition du maître resta à peu près la même. Néanmoins les écologies s'élèvent un peu : la rétribution annuelle est fixée à 3 francs pour les élèves écrivains et à 2 francs pour les autres. En outre, l'engagement se fait pour trois ans, ce qui donne un peu de stabilité. Cette condition imposée aux communautés, en 1808, ne tarda pas à être modifiée, car en 1811, l'administration décide, qu'une fois engagé, le maître exercera jusqu'à décès, démission ou révocation. De plus il devait avoir :

1^e. une indemnité de logement de 125 fr.

2^e. Pour sonnerie civile, remontage de l'horloge et écriture de mairie, 100 fr.

De 1816 à 1830, d'importantes améliorations ont lieu. Le maître est d'abord tenu de se pourvoir d'un titre de capacité. En outre, en 1825, l'école des filles est fondée. La commune, dans ce but, fait un placement de fonds sur l'état, dont la rente (de 300 fr. d'abord ; plus tard sous l'empire elle est par suite de conversion, réduite à 250 fr.) doit servir au traitement de la sœur de la Doctrine à laquelle on confie la direction de la nouvelle école.

La condition des élèves entassés dans une salle trop étroite s'améliore.

Voici la situation de l'Instituteur en 1822, d'après la délibération qui règle les conditions dans lesquelles il exercera et d'après les crédits portés au budget.

1 ^{er} secrétariat	50 fr
2 ^e horloge	50 fr
3 ^e Retraite	10
4 Traitement	175
5 Rétribution	200 (environ)
6 Cosuel	100 (")
7 Affouage	<u>50</u>
Total	635 fr

En 1828, au mois de Mai, M. Bigot démissionna et pour lui donner un successeur, un concours fut organisé par les soins de la municipalité. Voici les termes de la délibération prise à ce sujet lorsque le concours eut donné ses résultats :

« ... d'après le concours qui a été tenu ce jour et annoncé au Journal de la Meurthe, le sieur Jean-Nicolas François Olry, instituteur primaire à Thuilley, ayant primé sur tous ses autres concurrents, a obtenu les suffrage de M.M. les examinateurs ; il a été convenu avec le dit sieur Olry qu'il remplirait les fonctions d'Instituteur primaire de la dite commune, à commencer de ce jour (26 mai 1828), qu'il sera chargé de la sonnerie, du remontage de l'horloge et des fonctions de chantre et de sacristain, ainsi que d'assister M. le Curé dans toutes ses fonctions pastorales, de tenir l'école régulièrement pendant toute l'année, excepté le temps des vacances qui auront lieu au mois d'Octobre prochain, pendant quinze jours seulement, et les jeudis ; et pour rétribution, il lui sera payé une somme de deux cent vingt cinq francs, tant pour lui tenir lieu de traitement que pour la sonnerie, la conduite de l'horloge et pour chantre, en deux termes savoir, moitié au premier Novembre, et moitié au premier mai..... ; il percevra de plus trois francs pour chaque élève écrivain et deux francs pour chaque élève syllabaire pour l'année scolaire..... ».

A cette époque les salles d'écoles se trouvaient installées d'une façon très défectueuse dans ces chambres d'anciennes maisons ; par conséquent noires, enfumées, mal éclairées. Pour l'école des garçons, le local appartenait à la commune ; mais pour l'école des filles, le logement de la sœur et la salle d'école étaient loués.

On voulut remédier à cet état de choses. Une maison nouvelle fut achetée et tout le pâté compris entre le cimetière du sud et la Grand'Rue appartint à la commune qui, en 1883, fit raser tout et bâtir la maison commune qui revint près de 60000 francs. On a vu ailleurs que la construction de la salle d'asile et le déplacement de l'école des filles datent de 1875.

L'école des garçons fut confiée à l'auteur de ces notes en 1851.



Changements survenus dans le régime alimentaire

Sur la fin du siècle dernier, sous l'Empire et la Restauration, le régime alimentaire de nos pères n'avait pas beaucoup de recherche. Il était d'une grande frugalité. Il avait pour base principale le laitage, les légumes frais ou secs, les fruits, et au commencement de ce siècle, la viande de porc qui commençait à arriver largement sur la table du laboureur.

La viande de boucherie était presque inconnue surtout avant la Révolution ; ainsi à la fête patronale même, on ne consommait pas, dans tout le village, la viande produite par un mouton ; un boucher, dans ce cas, n'aurait pas trouvé à en débiter la viande d'une de ces menues bêtes.

La viande consommée à cette époque provenait de petits porcs qu'on élevait et qu'on conduisait paître dans la forêt. On les tuait en octobre, lorsque le troupeau ne pouvait plus sortir. Les années où il y avait du gland, l'élevage était productif ; mais en d'autre temps, comme on n'avait pas la ressource de la pomme de terre, et qu'on se gardait bien de donner du grain aux porcs (orge ou avoine) ; on les tuait d'assez petite taille au retour de la glandée. Cet élevage date de longtemps à Allain, car on le constate déjà en 1525, car c'est pour avoir chassé le troupeau de porcs de l'abbaye de S^t Epvre, à la glandée, dans les bois communaux, que l'abbé intenté le fameux procès par lequel il veut se faire déclarer propriétaire foncier des bois d'Allain et de Colombey.

Lorsqu'on tuait un porc (et cela n'avait guère lieu que chez les cultivateurs), il n'arrivait guère, avant la Révolution, qu'à 30, 40 ou 50 kilogr. ; on avait grand soin de mettre de côté, pour la faire sécher, une partie de la dépouille, surtout les quatre jambons, les saucisses. On les conservait alors pour les grandes occasions, la fête patronale, un baptême, une noce, Pâques, la Toussaint, etc.

Cette habitude de conserver longtemps les jambons et la saucisse est tellement entrée dans les habitudes d'économie et de prévoyance de nos anciennes ménagères qu'aujourd'hui encore, elles les laissent perdre de leur saveur, de leur qualité par une dessiccation complète.

Le menu des repas, outre le lard, quand on en avait, se composait d'œufs, de laitage, de diverses variétés de fromage (lait caillé, fromage frais, salé ou fromage des Vosges), de fruits, de légumes frais et secs (pois, fèves, lentilles) du riz, de harengs, puis de bouillie à la farine (grimés), de beignets à l'huile, avec ou sans œufs et de pommes de terre qui commençaient à apparaître.

Le petit repas du matin et le goûter se faisaient souvent au pain sec, ou bien avec quelques fruits frais ou secs. Même dans le moment des grands travaux de la moisson c'était le même menu ; une grand'tante m'a dit avoir bien des fois goûté, en cette saison, d'un morceau de pain et de 3 ou 4 prunes ; et cependant elle travaillait chez des propriétaires à l'aise.

A cette époque, Allain n'avait pas encore de vignes ; on n'a commencé à en planter sérieusement que sous le 1^{er} empire. Les gros cultivateurs allaient au vignoble voisin chercher, pour la fenaison et la moisson, 40 à 50 litres de vin, et ils

avaient soin de réserver encore sur cette provision de quoi passer la fête patronale et faire, en famille, le souper du soir de la Toussaint.

Le pain était loin d'être ce que nous le voyons aujourd'hui ; car ce n'est que depuis 30 ans que les choses se sont améliorées. Si le blé n'avait pas été rentré en bonnes conditions, il formait une pâte gluante et, après cuisson, une miette colante, souvent d'un gris brun foncé. J'en ai vu jeter au mur, de ce pain ; il y restait plaqué comme une pelotte d'argile. En outre, les instruments à nettoyer le grain n'étaient pas perfectionnés comme aujourd'hui, les tarrares ont rendu de grands services. Souvent le blé était mélangé de graines étrangères, de nielles, de rougettes, de diverses variétés de vesees vulgairement connues sous les noms de rouleaux et relugeottes, graines âcres et amères ; la farine de ces graines étrangères, se mêlant à celle du froment, donnait au pain une couleur brune foncée et une saveur âcre.

D'un autre côté, les cultivateurs, pour économiser et vendre quelques sacs de blé, les petits propriétaires, pour se dispenser d'en acheter un ou plusieurs, faisaient moudre de l'orge ; en tiraient le meilleur de la farine qu'ils mélangeaient à celle du froment, pour en confectionner du pain ; dans les mauvaises années, on a même mélangé ainsi des farines d'avoine. Le mélange de la farine d'orge à celle du blé se faisait encore communément il y a 30 ou 40 ans.

De 1830 à 1840, le vin entrait déjà largement dans l'alimentation ; on cultivait alors environ 60 à 75 jours de vignes (12 à 15 Ha) et ces vignes, il faut l'avouer, rapportaient plus qu'aujourd'hui ; les gelées printanières étaient moins fréquentes et moins meurtrières qu'actuellement.

Alors le café était presque inconnu, ainsi que la bière. On ne prenait du café après le repas qu'aux noces. Mélangé au lait avec addition de sucre pour le repas du matin, c'était chose inconnue. On croyait que les dames, les gens riches seuls, pouvaient se permettre un pareil luxe pour le déjeuner.

Mais la broderie et les grands travaux ont amené une certaine aisance, ont haussé les salaires ; les dépenses de nourriture se sont accrues dans une proportion passablement grande surtout chez les gens peu à l'aise.

Ce n'est plus aujourd'hui que chez quelques propriétaires, cultivateurs économes, se bornant au nécessaire, bannissant tout luxe dans les repas, comme dans l'habillement et ailleurs, qu'on retrouve les anciennes traditions et l'antique prospérité.

Dans la classe ouvrière, par suite du superflu trop largement introduit, les dépenses de cette nature, avec celle de toilette, absorbent les ressources de la famille ; elles empêchent de réaliser des économies ; souvent même elles conduisent à faire des dettes et à compromettre l'avenir, dans un temps où le travail est autrement rémunéré qu'autrefois.

L'élevage des porcs se fait maintenant en grand. Dans 130 à 140 familles, on en tue chaque année un du poids moyen de 80 à 100 kilogr. de viande ; un certain nombre de ces familles, ou plus nombreuses, ou employant plus d'ouvriers, en tuent deux.

En outre, la boucherie débite actuellement chaque semaine de 15 à 20 kilogr. de bœuf et de veau, et en hiver si cette quantité diminue, le charcutier tue aussi un porc et en débite la dépouille, (le lard se vend plus tard, en été). A certains jours de fête, la consommation en viande de boucherie est plus grande. A la fête patronale,

par exemple, on débite plus d'une grosse bête (bœuf ou vache), plusieurs veaux et moutons, sans compter le massacre de lapins et de poulets qui se fait dans nombre de maisons. Jean Lapin, dans le cours de l'été, surtout en automne, défraie, aux fêtes, à l'occasion d'une visite, bien des familles, en faisant les honneurs du repas.

Ce qui faisait anciennement la base de l'alimentation en a presque disparu ou relégué au second ou 3^{ème} rang. Ainsi les pois, les lentilles les grimés ont disparus, les beignets, les haricots n'apparaissent plus qu'aux jours maigres, en compagnie des œufs, du laitage, du riz et du hareng, excepté chez les familles tout à fait pauvres où l'on vit de privations.

C'est la viande du porc fraîche ou salée, celle de boucherie qui forment aujourd'hui la base principale à l'alimentation.

Chez les femmes, chez beaucoup d'enfants, et bon nombre d'hommes, c'est le café au lait qui forme le menu du déjeuner. Beaucoup d'ouvriers déjeunent d'une tranche de lard, arrosée ou non d'un verre de vin, selon que la cave est plus ou moins bien approvisionnée. Chez d'autres, c'est l'eau de vie prise à la maison, lorsqu'on en a ou au débit voisin, avec un morceau de pain sec.

Par suite de gelées printanières, la récolte des vignes a été mauvaise presque nulle en un certain nombre d'années ; le vin, d'un prix élevé, a souvent disparu de la table au repas. Dans bien des familles, on l'a remplacé en prenant, à la suite du repas de midi, une tasse de café. Cette habitude prise, on l'a conservée lorsque le vin a fait sa réapparition aux repas.

A la moindre occasion, à une simple visite, même entre gens du lieu, le vin manquant, on offre une tasse de café. Bien des personnes, même dans la classe pauvre, en prennent quelquefois ainsi, non compris le déjeuner du matin, plusieurs tasses par jour. On l'offre quelque fois même aux ouvriers, à la suite du principal repas. C'est l'occasion de prendre un gloria dans le café, puis le pousse-café vient en second lieu. Autrefois, il y a 20 à 23 ans seulement, c'était le brûlot (eau de-vie brûlée au moyen d'une addition de sucre) qui succédait au café ; aujourd'hui cette habitude a disparu.

Depuis 20 ans, le régime des ouvriers agricoles, malgré la pénurie du vin, est ainsi ordonné dans bien des maisons : du vin à tous les repas et même à deux ou trois relais de la journée, dans l'intervalle des repas. Le menu a pour base principale le lard, puis les légumes, le laitage. Avec le prix du vin, dans ces derniers temps, la cherté de la main d'œuvre, le vil prix auxquels sont tombés les produits agricoles, il n'est pas étonnant que le cultivateur, le fermier surtout, obligé de prendre beaucoup d'ouvriers, ne puisse pas tenir devant de telles dépenses.

Dans les grandes circonstances, aux fêtes patronales, aux fêtes de famille, aux baptêmes, aux noces, les anciennes habitudes ont bien changé : les produits du sol ne suffisent plus ; on va s'approvisionner au bourg voisin, à la ville la plus rapprochée.

Au repas, la soupe au bœuf, apparaît, même le potage aux pâtes d'Italie. Les plats de légumes s'y montrent presque à regret (ce sont choses trop communes, nous disent nos cuisinières) ; mais par contre souvent des plats de viande s'y succèdent à toutes les sauces ; une tourte (sorte de pâté, avec coulis aux œufs et à la crème) est la pièce obligée d'un repas bien ordonné ; elle se sert dans le premier tiers du repas (2^e ou 3^e mets).

Viennent ensuite les desserts : les antiques noix, cerises et pruneaux secs, sont détrônés par les amandes, les biscuits, les macarons de Nancy, avec une foule d'autres produits de la pâtisserie régionale et exotique. Tout cela, avec la tarte et le gâteau, fait les délices des enfants surtout, qui attendent l'apparition de ces pièces si ardemment convoitées et qui les dévorent des yeux avant d'y porter la dent.

Les tartes confectionnées par nos ménagères sont de variétés nombreuses. L'une d'elles produit du cru, confectionnée à l'oeillette, fait les délices de tous ceux qui ont pris, dans leur jeune âge, l'habitude de la savourer. Pendant plus de cinquante ans, une famille de pâtissiers d'Allain, a offert, aux foires du rayon, les délicieux produits de son industrie aux enfants du pays et même aux adultes, et a fait connaître cette pâtisserie à 10 lieux à la ronde.

Nos ménagères confectionnent ensuite avec art, des tartes au fromage ; aux pommes, aux fruits⁽¹⁾.

Au dessert, arrive le vin bouché, puis le café couronnement obligé du reste, de tout repas qui sort de l'ordinaire.

Depuis l'introduction du café, il y a peut-être moins d'ivrognes à la suite d'un copieux repas qu'autrefois, où les repas se prolongeaient en continuant à boire du vin.

Quand le café est pris, si l'on n'a pas fait provision de bière, on se rend au débit voisin, où l'on continue la séance, en buvant la bière, en faisant une partie de cartes et en fumant un cigare ou une pipe.

Les noces se font quelquefois avec luxe, sur un pied grandiose. Les parents et amis des deux familles réunies forment parfois une réunion de 100 120 150 personnes, qu'on héberge pendant deux ou trois jours. Il faut du liquide et du solide pour fournir aux estomacs robustes de nos gens de la campagne. En pareille circonstance, un tonneau de 4, 5 et 6 hectolitres n'est pas de trop. J'ai vu en pareil cas tuer un petit bœuf, sans compter les autres viandes blanches.

Lorsque le vin est capiteux et qu'on le sert tel, au lendemain d'une bonne année, il n'est pas étonnant que bon nombre des convives entrent dans les vignes du Seigneur ; car on mélange rarement le vin, à table ; le petit vin qu'on boit d'habitude n'exige pas cette addition. Pendant les 3 ou 4 heures que durent le repas, où l'on cause, on chante, on s'échauffe, les imprudents ont, en effet, le temps et l'occasion de se culotter.

Autrefois, à certains jours comme la veille du nouvel an, au mardi gras, au donnage, à l'occasion d'une visite, on recevait certains hôtes, parents, amis, connaissances d'une façon secondaire en faisant des gaufres, même des beignets. Cet usage se pratique encore aujourd'hui, surtout pendant les longues soirées de l'hiver.

⁽¹⁾ La délicieuse quiche ou galette lorraine n'a pas l'honneur d'apparaître aux jours de fête. C'est lorsque la ménagère cuit le pain, qu'elle confectionne cette pâtisserie au beurre et aux œufs. A défaut d'assaisonnement de ce genre, elle fait une tarte à la crème, au fromage, voir même autrefois aux chons (résidus de la fonte de la graisse du porc), aux oignons, puis selon la saison, aux cerises, aux prunes, aux mirabelles, aux kouetches, aux raisins, etc...

Modifications apportées dans la manière de s'habiller

Les changements apportés à l'habillement n'ont pas été moins grands que ceux que nous venons de constater pour l'alimentation. A la fin du siècle dernier, sous l'empire surtout, pour les jours de grande cérémonie, le vêtement des hommes consistait en une culotte courte, des bas de soie dessinant parfaitement le molet, des souliers à boucles, un habit à longues basques, vulgairement appelé habit à queue de morue, un gilet long et un chapeau, variété du gibus actuel, mais plus large et plus haut. Cette coiffure était communément en soie noire, mais on en trouvait aussi en toile cirée de couleurs diverses.

On voyait encore quelques personnes portant les cheveux longs, relevés sur le cou et serrés en queue par un ruban noir. En 1840 est mort le dernier homme qui ait porté ici un chapeau ancienne forme, en toile cirée verte ; en 1857, celui qui conservait son habit à longues basques, et en 1856, celui qui n'avait pas voulu faire le sacrifice de la traditionnelle queue de cheveux.

A la campagne, on n'achetait guère d'étoffes que pour les vêtements de cérémonie. Pour le dimanche, pour les voyages, pour les jours de travail, on s'habillait d'étoffes confectionnées sur place par les tisserands, en ces temps-là, de 15 ou 20 à Allain ; ce nombre est réduit aujourd'hui à 2 ou 3 à peine, et ils n'ont même plus d'ouvrage ; c'est à peine si de loin en loin on leur donne une pièce de toile à confectionner.

Pour l'hiver, le vêtement consistait en une veste à courtes basques, avec un pantalon et un gilet de droguet, étoffe faite d'une chaîne de fil et d'une trame de laine. Cette étoffe, d'habitude était de couleur grise, mais on en faisait de couleur plus foncée, surtout pour l'habillement des femmes et des jeunes filles.

La coiffure de travail était également le bonnet de coton noir, bleu, uni ou avec raies de diverses couleurs. Un autre genre de coiffure, moins répandu, était l'énorme bonnet dit poivre-sel. Les vieux chapeaux noirs trop passés pour les fêtes étaient encore portés en semaine.

Pour l'été, c'était aussi des étoffes confectionnées sur place qui concouraient à l'habillement des hommes. Ces étoffes unies ou rayées, appelées mélanges, bouracans, avaient une chaîne de fil et une trame de coton. On en faisait, comme du droguet, des vestes à courtes basques, des pantalons, des gilets, des blouses ainsi que des robes, des jupons, des corsets, des tabliers pour les dames et les demoiselles. La blouse en fil, teint ou non, si commode, si hygiénique était comme aujourd'hui, plus qu'aujourd'hui, à la mode, comme vêtement de voyage ou de travail.

Les habillements de drap des grands jours, comme ceux de soie ou autre pour les dames, étaient de bonne qualité et coûtaient cher. On n'en avait grand soin, on les serrait dans l'armoire et on ne les en sortait que rarement. Aussi, les conservait-on longtemps ; ils pouvaient servir à plusieurs générations. Souvent les petits enfants étaient vêtus, les garçons des habits de l'aïeul, les petites filles des vêtements de l'aïeule, qu'on rajustait à leur taille.

Vers 1830, le soulier à boucles avait généralement cédé le pas au soulier ordinaire et aux bottes. L'ambition d'un jeune homme était d'être botté. Alors il pouvait se dire :

« Me voilà donc un homme fait !
Me voilà grand, grand tout à fait !
J'ai des bottes ! sont-elles belles !
Et des talons à mes semelles !
Quel bonheur ! je puis maintenant
Faire aussi du bruit en marchant. »

Les étoffes confectionnées par les tisserands entraient, comme je l'ai dit, pour une très grande part dans l'habillement des femmes. Les autres étoffes achetées pour la toilette de ces dernières, étaient au commencement de ce siècle de couleur vive, à gros ramages de fleurs ou à larges raies très voyantes, connues sous le nom de calamandes. Le vêtement se composait, non d'une robe d'une seule pièce, mais de parties séparées : un corsage et une jupe, quelquefois de même étoffe, plus souvent d'étoffes et de couleurs différentes, parfois d'un rouge très vif ; le tout était recouvert sur le devant d'un tablier ordinairement blanc et à bavette, montant jusqu'au cou et se serrant à la ceinture.

Les pièces principales de la toilette d'une mariée dans l'aisance, se composaient d'un corsage, d'un jupon de soie de couleurs diverses (beurre frais, gorge de pigeon, etc...), d'un fichu et d'un tablier blanc ; alors pas de voile, le premier qu'on ait vu ici a fait son apparition en 1853. Cette toilette était complétée par des bas blancs et des souliers en velours, à hauts talons, plus tard en maroquin avec rubans noirs ; ceux-ci s'entrecroisaient sur le cou-de-pied et se nouaient au-dessus de la cheville. La coiffure qui ne changeait pas à chaque saison comme aujourd'hui, était un bonnet en tulle et dentelle, plat à la partie supérieure et redescendant jusque sur les épaules.

Vers 1830, sous le tulle du bonnet, se trouvait une capette rouge ou rose. Les rubans étaient peu en usage et n'ornaient que rarement la tête de nos mères et de nos aïeules.

A cette époque et même 20 ans plus tard, une jeune fille du village, dans l'aisance, n'aurait pas osé se coiffer d'un chapeau monté, pour s'habiller un jour de cérémonie ; on laissait cette coiffure aux riches dames de la ville. Aujourd'hui, les habitudes sont bien changées, car tout le monde porte le chapeau ; mais avouons-le, on en remarque à l'étoffe si passée, aux fleurs si flétries, aux rubans si déteints, si souillés, qu'un simple bonnet de lingerie serait infiniment plus décent, je dirai infiniment plus élégant, surtout plus convenable.

Pour le dimanche et les voyages, les vêtements étaient en général, comme je l'ai dit déjà, faits d'étoffes confectionnées sur place ; cependant pour l'été, les étoffes de coton s'achetaient déjà et s'introduisaient largement chez nous. Lorsque les vêtements du dimanche étaient un peu passés, ils devenaient l'habillement des jours de travail.

La coiffure des jours ouvrables était alors la béguinette et la capette ; puis pour se garantir des ardeurs du soleil, on portait le chapeau de paille, appelé glaneuse dans les Vosges, on voit encore quelques rares spécimens aujourd'hui. Cette forme a cédé le pas, il y a 25 ans, au petit chapeau de paille rond, si coquettement porté en son temps par nos jeunes filles et nos jeunes dames. Celui-ci a enfin été détrôné, à Allain, par la capeline en étoffe.

En voyage, le parapluie, même en coton, était peu connu, nos mères et nos sœurs relevaient le premier jupon sur leur tête qu'elles se garantissaient ainsi que la poitrine. Dans la saison froide, elles portaient, en circonstance, comme au travail, le capuchon d'étoffe de coton doublé de flanelle. Il couvrait toute la tête, se serrait sur le cou et tombait sur les épaules comme une pélerine.

On se chaussait en semaine et même le dimanche, en hiver surtout, de sabots dont la forme et la garniture ont reçu des modifications depuis 40 ans. Autrefois, par mesure d'économie, on en portait communément même en été. Aujourd'hui cet usage pendant la belle saison est plus restreint

Si maintenant nous comparons la toilette des hommes, des femmes et des enfants, à ce qu'elle était anciennement, nous pouvons constater des changements considérables. Écoutons à ce sujet M^r H Thiriat de Gérardmer, dans le tableau qu'il fait de ses concitoyens de la montagne. La peinture qu'il fait s'applique assez bien aux habitants de notre village ;

« Quand on compare cet ancien costume des habitants du pays, avec celui qui est en usage de nos jours, on est frappé du changement considérable qui s'est opéré depuis trente ans. Aujourd'hui, les modes de Paris sont prises pour types de la coupe des vêtements. »

« Le paletot et la redingote sont pour les hommes l'habit des fêtes et dimanches, des voyages, des foires. La coupe de ces habits varie plusieurs fois chaque année, suivant la mode en vogue, les goûts, le confortable ; c'est alors l'habit de fantaisie. »

« Les bottes, les souliers fins, ont remplacé les souliers à boucles. La chaussure est beaucoup plus chère qu'elle n'était avant 1830. A cette époque, une paire de bottes coûtait 12 ou 13 francs, et une paire de forts souliers d'hommes, 6 ou 7 francs, moitié du prix actuel de ces chaussures. »

« Le gilet en satin, en velours, en drap fin, en piqué, etc., la chemise fine plissée et repassée, ou à devant brodé, la cravate légère et élégante, ont remplacé les gilets d'étoffes grossières, les cravates à nœud bouffant, les chemises de grosse toile presque grise, à col large et relevé. »

« La coiffure actuelle est la casquette aux formes si variées et si changeantes, ou le chapeau de fantaisie, aussi variable d'une année à l'autre, pour les voyages, les fêtes et dimanches. Le chapeau français est de rigueur pour une tenue officielle, dans les noces, les baptêmes, les grandes cérémonies religieuses ou civiles. »

« La veste à courtes basques, portée encore par des adolescents de 12 à 15 ans jusqu'en 1835, n'est plus en usage que pour les vieillards, qui, eux-mêmes, n'en font plus confectionner et préfèrent le paletot. L'ancien bonnet de coton blanc, bleu ou rayé, n'est plus la coiffure générale des écoliers. La casquette le remplace, et le cache-nez sert, pendant la saison d'hiver, à préserver contre le froid, la tête et les oreilles. »

« Les habits des jours de travail sont de drap, les étoffes de fil et de laine, ou de fil et coton. La blouse, ce vêtement de l'ouvrier français, est d'un usage journalier et général. Elle varie dans ses formes et dans sa couleur, mais la blouse en laine est en usage maintenant pour les jeunes hommes, et celle en fil pour les hommes âgés. C'est un vêtement très commode, hygiénique et d'un prix peu élevé. »

« Les tailleurs ne s'occupent plus, comme avant 1830, de la confection des habillements de femmes. Elles ont des couturières, des modistes qui rivalisent d'adresse dans l'art de confectionner les toilettes les plus élégantes. Les étoffes modernes ont remplacé les anciennes grisettes faites au ménage. La coupe des robes, la forme des habits et les étoffes en vogue, varient plusieurs fois chaque année, surtout dans la toilette féminine. Le luxe, ce fléau des ménages dans les villes, a fait irruption dans les villages, et aujourd'hui il en coûte beaucoup plus pour vêtir la fille d'un simple laboureur, qu'il en coûtait autrefois pour habiller toute une famille. »

« La crinoline, une des plus remarquables inventions de notre siècle, si fertile en découvertes, a eu à vaincre bien des préjugés pour entrer dans certaines familles. On trouvait cette mode difforme, monstrueuse ! Ainsi raisonnaient les vieux. Tous leurs arguments sont tombés en face de l'immense opposition qu'élevait contre eux la totalité du beau sexe, en âge de comprendre les avantages de la grâce, et la crinoline est entrée triomphante dans nos montagnes. Après un règne de dix ans, une autre mode, de forme presque opposée, à fini, de nos jours, par envahir les gardes-robes féminines, tout en rencontrant autant d'obstacle que la crinoline en a eu à vaincre. »

« Une collection très variée de mantelets, pardessus, basquines, talmas, saute-en-barque, polonaises, pince-taille, etc.... ajoutons aussi, mantilles, canezous, fichus Marie-Antoinette, visites Louis XV..., ont remplacé les mouchoirs de coton. Un pardessus nommé caraco est d'un usage général. En été c'est la camisole en indienne, à fond blanc, qui est portée par les jeunes filles et les jeunes femmes, en place du mouchoir, ou large fichu. Le chapeau de paille à large bord, aux formes gracieuses, orné de rubans, a remplacé l'ancienne glaneuse. »

« Les sabots ordinaires, dont la forme est devenue très élégante, sont toujours la chaussure des jours de travail. Les dimanches et les jours de sortie, surtout en hiver, on porte des sabots noirs, vernis, avec galoches. Excepté pendant la saison rigoureuse, les souliers vernis, les bottines sont la chaussure des femmes pour les jours de toilette. »

« Il y aurait tout un volume à consacrer à l'histoire et à la description des coiffures du beau sexe, depuis les cornettes à barbe de nos grand'mères, jusqu'aux bonnets-assiette, bonnets Benoiton, baise-à-l'aise, suivez-moi jeune homme, Charlotte Corday, rabogas, chapeau mousquetaire, lansquenet, capote lorraine, qui avec leurs innombrables variétés, font fureur maintenant dans nos villages. Les gracieuses jeunes filles des montagnes des Vosges ont poussé loin l'art d'orner leur tête. Le talent des modistes sait entremêler, parmi des flots de blonde, de tulle, de dentelle, de rubans, l'aubépine, la pervenche, le muguet, la rose, la marguerite, la brise-amourette, la phalaris (ruban de bergère), le bleuet, les agrostides, etc. A ces fleurs entr'ouvertes perle la rosée, et parmi les mousses virginales imitée par des flots de blonde, des ruban azurés dessinent leur méandre, vraies lianes de ce jardin en miniature. »

« Je me suis souvent demandé ce que pourraient dire les belles d'un autre âge, les filles des riches cultivateurs du temps du premier empire, si, sortant de leurs tombeaux au moment où, après l'office du dimanche, les jeunes filles de la paroisse sont réunies en groupes au cimetière, il leur était donné de voir les toilettes des grands jours de fête. Elegantes chaussures, pantalons blancs, robes ondoyantes de riche étoffe, pardessus en soie, et enfin des têtes mignonnes parées de tout ce que

l'art et la nature ont de beau et de simple à la fois. Celles qui ne désireraient pas revivre pour jouir des progrès amenés par le tant de progrès dans l'art d'être belles, pouvaient réfléchir aux vanités coûteuses et souvent coupables qui sont dans les modes, et dire, en se recouchant dans la poussière du tombeau : « Ainsi passe la gloire du monde ! »

« Mais les jeunes filles de ce temps, qui sont aujourd'hui nos grand'mères disent qu'elles se croyaient aussi belles, aussi pompeusement parées que nos sœurs, quand elles portaient le beau jupon de calamande, le tablier de soie rouge, le corset vert à gigué et la cornette piquée. Chaque époque à sa mode, et, dans cinquante ans, la crinoline et le bonnet-assiette seront voués au ridicule, comme le sont tant d'anciennes choses. Singulière manie que la mode, surtout chez les filles d'Eve ! »

« La toilette des enfants est, dans la classe aisée, l'objet du souci des mères, qui rivalisent entr'elles pour habiller leur jeune famille avec élégance. Les enfants vêtus de blanc ou de bleu azuré, ressemblent à de petits chérubins, quand les mères les portent à l'église, ou dans les repositoires de la Fête-Dieu, pour être bénis.'

'Bien des jeunes filles apprennent, dès le berceau, à être vaniteuses de leurs grâces naturelles et de leurs vêtements, et savent souvent qu'elles sont belles avant d'avoir acquis tout autre connaissance beaucoup plus importantes. Les pauvres habillent leur famille à moins de frais, mais la coupe des vêtements étant la même, il s'en suit qu'ils sont à la hauteur de leur condition. Dans la région montagneuse, éloignée des villages, la toilette des enfants est ordinairement assez rustique, mais se rapproche chaque jour de la mode, dont les couturières sont les propagatrices. Les résilles, capelines, coiffures élégantes à la portée de toutes les bourses, sont en usage pour les petites filles, les jours ordinaires, dans les villages. Dans la campagne, c'est partout la béguinette blanche que portent les jeunes filles pour le travail, et le bonnet blanc pour les jours de fête à la maison. »

« L'usage des burnous pour les hommes, des manteaux en laine pour les femmes, a remplacé la mode des carricks et des capuchons. Et maintenant, les pardessus pour hommes et pour femmes ont détrônés les manteaux. Chaque individu a son parapluie en coton, ou en soie, ou en laine, et, dans les villages, les demoiselles élevées à l'ombre, comme disent les campagnards, ne s'exposent au soleil que munies de l'ombrelle citadine. Bientôt sans doute il leur faudra un évantail. Toujours le progrès ! L'en-tout-cas ou en cas, nouvelle espèce de parasol, hybridité entre le parapluie et l'ombrelle, est le meuble obligé de toute jeune fille qui est de la classe riche, ou qui veut paraître élégante. Comme son nom l'indique, l'en-tout-cas peut servir à préserver du soleil et de la pluie. On prétend qu'il sert aussi à préserver au besoin des regards importuns. Cette triple utilité lui assure une vogue toujours croissante. »

Souscription pour la libération du territoire

Le 16 janvier 1872, M. Jules Gougenheim de Nancy, par une lettre insérée dans les journaux, émettait l'idée d'ouvrir une souscription nationale pour la libération du territoire.

Cette idée suivit son chemin, un comité fut établi à Nancy pour organiser cette souscription. L'appel fut entendu et une tentative généreuse fut faite dans ce but.

Allain répondit à cet appel. Le conseil municipal, auquel s'adjoignit l'abbé Grand'Eury, forma quatre commissions qui se rendirent à domicile pour recueillir les souscriptions.

Chacun s'empressa d'abandonner, au profit de l'œuvre, une partie de ses indemnités de guerre, et le total de la souscription s'éleva, pour Allain, au chiffre considérable de quatre mille six cent francs.

En outre, une petite loterie produisit, pour le même objet, une somme d'environ cent vingt francs. Mais cette généreuse tentative qui fournit en quelques mois en Meurthe et Moselle la somme énorme de 2.818.788 francs, dont 1.314.016 francs pour la seule ville de Nancy, n'eut pas de suite. Le produit de la petite loterie d'Allain fut employé à l'achat, pour l'église, de l'une des trois lampes en cuivre doré qu'on y voit actuellement.

Liste complémentaire des jeunes gens d'Allain qui prirent part à la guerre de 1870-1871

Garde mobile

Trois jeunes gens d'Allain savoir :

1^e Davouze Adelin,

2^e Lomdard Alfred,

3^e Perrin Joseph,

faisant partie de la garde mobile furent dirigés sur Toul et incorporés dans les deux bataillons, chargés, avec le dépôt du 63^e de Ligne, de la défense de cette place. Les portes de Toul furent définitivement fermées le 14 Août et la ville se rendit le 23 septembre, après un siège de 42 jours, de nombreux bombardements ; sur la fin du siège, 118 pièces de canon, de tous calibres, tonnaient sur la ville.

Après la reddition de Toul, nos trois mobiles furent emmenés en Allemagne.

Adelin Davouze et Alfred Lombard furent dirigés sur Minden et plus tard sur Deutj, près de Cologne. Après le traité de Francfort, ils revinrent dans leurs foyers.

Mais Joseph Perrin, qui fut envoyé et interné à Glogau en Silésie, y mourut le 20 octobre 1870.

Noms des convoyeurs 1870-1871

Pour être complet, je crois devoir rapporter ici les noms de ceux de nos convoyeurs requis pour le service des allemands, qui furent obligés de suivre longtemps l'ennemi, tout au moins plus de dix jours :

1^e Bastien Victor, pendant 20 jours, occupé à divers transports de Choley sur la route dans la direction de Paris.

2^e Bidot Jean, pendant 17 jours, occupé au transport de matériel d'approvisionnement au siège de Verdun.

3^e Christophe Auguste, pendant 15 jours, occupé comme le précédent.

4^e Florentin Nicolas, pendant 27 jours, vers Châlons sur Marne.

5^e Florentin Nestor, 1^e pendant 15 jours, aux environs de Verdun ; 2^e, pendant 22 jours du côté de Sauche-en-Barrois ; 3^e pendant 35 jours au mois de novembre du côté de Beaume-la-Rolande (Loiret) qu'il dut fuir avec les suivants par suite du bombardement.

6^e Jeandot Jean Baptiste, pendant 28 jours, atteignit aussi Beaume-la-Rolande.

7^e Lallemand Edouard, pendant 35 jours parvint aussi à Beaume-la-Rolande.

8^e Lallemand Nicolas, pendant 31 jours fit le service de Sedan à Metz ; il traversa notamment Baseilles, au moment où cette malheureuse localité était en feu.

Notes statistiques

Population du village

Année	Ménages	Ames	Années	Ménages	Ames
1626	48	"	1813	125	460
1632	52	"	1816	110	405
1639	3	"			
1666	16 environ	"	1818	125	415
1710	59	"	1821	120	430
1766	82	"	1825	134	501
1768	84	"	1831	145	545
1772	82	"	1836	166	556
1789	96 dont	{ 36 laboureurs 48 manoeuvres 12 veuves	1841	170	579
1792	98	"	1846	185	601
1801	104	452	1851	196	613
1802	106	"	1852	200	"
1803	112	"	1856	181	534
1804	114	439	1861	189	543
1805	115	450	1866	197	545
1809	134	460	1872	184	486
1811	141	"	1876	183	511
			1881	187	513

Curés Desservants

Noms des Desservants	Date	Noms des Desservants	Date
Mr Louis Joyeux	1666	Mr Etienne Mourot	1749 à 1750
Mr Henry	1668	Mr Millot	1750 à 1774
Mr Mengin	1672 à 1675	Mr L'étonné	1774 à 1792
Mr Bouchot	1675 à 1725	Mr Léger	1802 à 1803
Mr de Procheuille	1725 à 1728	Mr Jeanmaire	1803 à
Mr Beurlot	1728 à 1730	Mr Vauquier	à 1811
Mr Boyvin	1730 à 1743	Mr Mourot	1811 à 1822
Mr Jacques Mourot	1743 à 1749	Mr Français	1822 à 1865
		Mr Grand'Eury	1865 à 1879
		Mr Cuviller	1879 à

Eschevins et syndics

Années	Eschevins	Syndics
1610	B. Rouyer	François
1632	Didier Rouyer	J. Marchal
1700	Nicolas Pentaléon	"
1707	Jean Garillot	"
1708	Jean Bayard	"
1713	Nicolas Pentaléon	"
1726	Jean Simon	"
1727	Sébastien Evrard	"
1738	Laurent Marchal	Rémy Jacquemin
1742	Laurent Marchal	"
1749	Jean Garillot	"
1759	Jean Evrard	Claude Olry
1767	Nicolas Houbeaut	Dominique Evrard
1768	Michel Bagard	Jean Claude Perrin
1769	"	Sébastien Michel
1771	"	id
1772	Jean Christophe	id
1773	Dominique Evrard	Nicolas Mougeard
1774	Dominique Evrard	Nicolas Mougeard
1775	Dominique Evrard	Nicolas Mougeard
1776	"	Elophe Bastien
1777	"	Elophe Bastien
1778	Jean Christophe	Jean Henry
1779	id	Jean Henry
1780	id	Sébastien Michel
1781	Nicolas Simon	id
1782	id	id
1783	id	Dominique Evrard
1784	id	Jean Claude Perrin

Années	Eschevins	Sindics
1785	id	Bernard Harmand
1786	id	Dominique Evrard
1787	id	Gérard Christophe le jeune
1788	id	Dominique Evrard
1789	Bernard Armand	id
1790	Jean Antoine Bagard	Jean Claude Perrin

Maires

Dates	Noms des Maires
de 1790 à 1791	Jean Antoine Bagard
de 1791 à 1792	Nicolas Christophe le jeune
de 1792 à 1794	Nicolas Antoine Marchal
de 1794 à 1796	Gérard Christophe
de 1796 à 1798	Bernard Harmand
de 1798 à 1801	Nicolas Simon
de 1801 à 1808	Bernard Harmand (remplaçant Dominique Maljean non acceptant)
de 1808 à 1809	Sebastien Michel fils
de 1809 à 1826	Gérard Christophe
de 1826 à 1830	Charles Florentin
en 1830	Gabriel Harmand, maire provisoire
de 1830 à 1837	Charles Florentin
de 1837 à 1838	Gabriel Harmand
de 1838 à 1848	Jean Baptiste Christophe en remplacement de Pierre Millot non acceptant
de 1848 à 1853	Jean Baptiste Poirot
de 1853 à 1871	Joseph Moudin
de 1871 à 1878	Jean B ^{te} Christophe-Laurent
de 1878 à	Joseph Moudin

Adjoints

Dates	Noms des adjoints
en 1791	Gérard Evrard
en 1793	N. Antoine Marchal
de 1800 à 1830	Jean Michel Evrard
de 1830 à 1839	Gabriel Harmand
de 1839 à 1848	Antoine Perrin
de 1848 à 1874	Remy Michel
de 1874 à 1878	Remy Bastien
de 1878 à 1881	Frédéric Bigot
de 1881 à	Constant Henry

Régentes d'école

Instituteurs

Dates	Noms des instituteurs
En 1664	François Jeannot de Colombey
en 1667	Jean Jeannot
en 1675	François Pierrot
en 1701	François Serrière
en 1710	Hubert François
en 1725	Nicolas Germain
en 1729	François Ferry
en 1745	Joseph Benoist
en 1766	C. Germain
de 1772 à 1793	Nicolas Benoist
de 1793 à 1796	Liégeois
de 1796 à 1827	Sébastien Bigot
de 1827 à 1851	Nicolas Olry
de 1851 à	Etienne Olry

Institutrices

de 1825 à 1827	Sœur Suisse, de la Doctrine Chrétienne ;
de 1827 à 1833	Sœur Ponce ;
de 1833 à 1875	Sœur Delphine Adam ;
de 1875 à 1884	Sœur Eustasie Melnotte ;
de 1884 à	M ^{elle} Michon.

Directrices de l'Asile

de 1875 à 1884	Sœur S ^t Joseph
de 1884 à	M ^{elle} Connot

Hommes marquants

Quand on écrit l'histoire d'une localité, on mentionne avec soin les hommes célèbres qui y sont nés. Un village aussi modeste qu'Allain, ne peut pas aspirer, à l'honneur d'en offrir un grand nombre, et dont le nom surtout ait acquis quelque célébrité. Néanmoins, il peut à juste titre s'enorgueillir de quelques uns de ses enfants, dont les noms sont déjà presque ensevelis dans l'oubli quoi qu'ils ne datent que des guerres de la République et de l'Empire. Je veux les mentionner ici, afin d'en perpétuer le souvenir et montrer aux jeunes gens ce que peuvent dans la noble carrière des armes, l'instruction et la conduite jointes à la bravoure.

1^e - Jean Evrard né le 14 octobre 1734, fils de Dominique Evrard et de Catherine Pentaléon ; décédé à Rouen vers 1785. A 29 ans, il était lieutenant et trésorier du Régiment de Boulonnois ; à 42 ans Quartier-maître et à 47, Capitaine trésorier quartier-maître au même Régiment.

Il était sur le point d'être décoré de la croix de Saint Louis quand il mourut subitement.

A quel grade serait-il arrivé si la Révolution l'eût trouvé sous les drapeaux !
Il était cousin du suivant.

2^e - Dominique Simon né le 20 décembre 1751, fils de Michel Simon, ancien eschevin, décédé à Maixe (arrondissement de Lunéville).

A l'époque de la Révolution, il était m'a-t-on-dit Sergent aux Gardes françaises ; la Révolution le fit passer officier, et dans l'espace de quelques années, il conquiert tous les grades, jusqu'à celui de Chef de Demi-brigade ou de Colonel. Il a commandé pendant un certain temps, le 11^e Léger. Un instant même, il remplit les fonctions de Général ; mais le grade ne lui fut pas confirmé.

Il se retira à Lunéville et dans les dernières années de sa vie, à Maixe, où il mourut.

J'espère obtenir ses états de services, que j'ai sollicités auprès de S.E. le Ministre de la Guerre (il n'y a pas eu de réponse).

3^e - Dominique Evrard né le 6 mai 1765, fils de Dominique Evrard et de Marie-Anne Bernardin, arrivant au grade de Capitaine. Il se maria à Bourges (Berry) et s'y retira ; il était membre de la Légion d'honneur.

Il revint lui 6^e de sa compagnie, et blessé, du siège de Saragosse en 1809.

4^e - Jean Evrard né le 9 juillet 1776 fils de Nicolas Evrard et de , obtint le grade de sous-lieutenant à la campagne de Russie ; mais il périt dans les glaces au passage de la Bérézina.

Amodiateurs de l'Abbaye de S^t Epvre

En 1705, François Calcieux ;
En 1706, Antoine Bourcier ;
En 1719, Christophe Bernardin ;
En 1726 et jusqu'en 1742, Claude Conteaux ;
En 1760, Henry Maljean ;
En 1780, Millot de Colombey
En 1790, Joseph Drapier de Viterne.

Elections politiques

Plébiscites

Années	Electeurs inscrits	Votants	Acceptants	Refus	Voix perdues
1851	188	183	180	2	"
1852	180	174	172	2	"
1870	171	151	112	25	14

Délégués sénatoriaux

Années	Délégués	Suppléants
1876	Christophe Laurent	Bigot Frédéric
1883	Henry Constant	Bigot Frédéric
1883	Henry Constant	Mouchette Nicolas

Députés

Années	Electeurs inscrits	Noms des candidats et voix obtenues			
1852	188	M. Drouot	145	M. Buquet	2
1857	163	M. Drouot	123	Général Cavoignac	3
1863	173	M. Drouot	113	M.E. Cournault	36
1869	175	M. Drouot	62	{ M.E. Cournault M. Delacoste	56
					29
1871		{ M. Varroy M. Brice M.C. Claude M. Viox	122	M. Berlet	91
			97	M. Laflise	88
			96	M. Ancelon	85
			94	M. Gambetta	84
		La liste opposée ne réunit qu'un nombre de voix échelonné entre 34 et 25			
1876	164	M. C. Claude	123 voix	M. Buffet	4 voix
1876	166	M. Petitbien	100 "	M. A. Claude	27 "
1877	165	M. Petitbien	85 "	M. Collin	48 "
1881	164	M. Petitbien	66 "		

Conseil Général

Années	Electeurs inscrits	Noms des candidats		et voix obtenues	
1852	182	M. Maix	71 voix	M. de Prailly	7 voix
1854	178	M. de Prailly	95 "	"	
1858	167	M. de Prailly	92 "	"	
1867	185	M. Olry de Vandeville	106 "	M. Gauthier de la Verrerie	24 "
1871	170	M. Cournault	58 "	M. Olry de Vandeville	3 "
1874	157	M. Cournault	104 "	"	

1880	156	M. le D ^{re} Habert	121 "	M. Cournault	17voix
------	-----	------------------------------	-------	--------------	--------

Conseil d'arrondissement

1852	Panin maire de Colombey	59 v	M. Schmitt, verrerie	31 voix		
	Mény notaire id	48 v	M. de Thibollier	6 "		
1861	M. Mény de Colombey	77 v	M. Prugneaux, Moutrot	3 voix		
	M. Roussel de Gémonville	76 v				
1865	M. Mény	71 v	M. Jacquet Gustave	7 voix		
	M. Roussel	70 v				
1867	D ^r Cadiot Vandelévill	127 v				
	M. Vincent de Colombey	120 v				
1871	D ^r Cadiot	62 v				
	D ^r Habert, Colombey	62 v				
1877	D ^r Cadiot	120 v				
	D ^r Habert	123 v				
1878	M. Claudotte, Crépey	88 v			D. Lebert Colombey	31 voix
1880	M. Rose de Grimonviller	69 v			M. Raison de Saulxures	33 v.
1883	M. Rose id	69 v				
	M. Montignot	41 v				

Pestes, épidémies

1630 – 31 et 1634	Peste qui fait de nombreuses victimes ; les récoltes restens aux champs
1710	Variole qui emmène 12 chefs de ménages
1742	Maladie sur les enfants de 2 à 10 ans ; 10 succombent
1748	Maladie qui m'est inconnue, qui dura 2 mois, enleva 25 adultes et 8 enfants
1764	Maladie en janvier et février sur les enfants ; 31 succombent
1785	Maladie en 7 ^{bre} 8 ^{bre} 9 ^{bre} sur les enfants ; 25 succombent
1813	Typhus propagé par l'armée française en retraite ; 30 chefs de ménages succombent ainsi que 8 soldats
1834	La dyssentrie pendant les mois d'Août, septembre, octobre et novembre, fait 25 victimes (3 de mes frères succombent)
1841	La fièvre typhoïde, fait environ 10 victimes
1854	Le choléra qui dure environ 6 semaines (fin juillet au commencement de septembre) fait 45 victimes
1861	Le dyssentrie fait huit victimes
de 1869 à 1871	La variole, la dyssentrie et un peu de typhus pendant la guerre, font environ 25 victimes.

Accidents, morts violentes

1626	Demenge Vinot brûlé comme sorcier
vers 1636	Les suédois tuent un nommé Mathis à la croix Mathis
1704	Jean âgé de 19 ans, de Viterne, écrasé prêt de la chapelle
1735	Un inconnu trouvé mort, au dessous de la route, entre Allain et Colombey
1743	Laurent Marchal écrasé sous sa voiture de foin, prêt du Vaux Le-Clerc
1743	Une mendiante trouvée morte en Prave
1745	Marguerite Vuillaume trouvée noyée dans le puits de la Voie de l'Eau
1772	Les deux frères Gérardin maçon écrasés sous la voûte du chœur de l'église de Colombey
1776	Nicolas Malvoisin charpentier, tué en montant une toiture
vers 1780	Fiacre Boileau, trouvé mort au Pré-de-la-Vallée
1829	Barbe Vinot âgée de 15 ans
id	Nicolas Dallé, âgé de 5 ans
id	Jules Dallé, âgé de 18 mois
1832	Marguerite Davouze, assassinée, à 12 ans ½ entre Colombey et Autreville
1835	Barthe Georges, hongrois, suicide
1851	Françoise Davouze, foudroyée en Henriel

1852	Jean Bagard, trouvé noyé dans la Moselle à Gondreville
id	Victoire Davouze, noyée dans le puits de la Bascule
id	Françoise Evrard, assassinée dans sa maison
1855	Elizabeth Millot, trouvée noyée dans une citerne
1858	Mathilde Jardin, trouvée noyée dans l'étang
1859	Marie Mélin, suicide
1861	Pierre Lombard, trouvé tombé sur le foyer, brûlé
1866	Suicide de Jean Leroy au Bouchot (étranger)
id	id de Nicolas Godard
1877	Mort de ma pauvre mère, trouvée la figure dans le foyer où elle était tombée
1879	id d'Augustin Moudin, écrasé sous la voiture en ramassant du foin, de Crépey
1883	id de Margueritte Haubeaut, tombée dans les remparts de Toul.

Grosses Constructions, Travaux importants

1759	Aménagement des bois communaux	
1768	Reconstruction de la fontaine	2047 #
1767	Cotisation de la communauté pour la caserne S ^t Catherine Nancy	68 #
1773	Reconstruction du Pont du Vaux	200 #
1771	Construction de l'égayoir (il existait déjà en	
1781	id d'un pont en bois au Voissu	
1783	id du pont de l'Etang	
1787	id de l'église actuelle	40.000 f
1790	Acquisition et pose du Maître Autel	1000 f
1790	Fonte de trois cloches	
1803	Acquisition de mobilier pour rétablir le culte à l'église	
1808	On refond des cloches	
1822	Reconstruction de l'égayoir actuel	
1823	Acquisition d'une pompe à incendie	
1825	Céation de l'école des filles (on place en rente sur l'Etat)	5000 f
id	Partage des pâtis communaux	
1828	Construction du lavoir de l'Etang	
1830	On fond les cloches actuelles	9250 f
id	On équipe la garde nationale	6000 fr
id	Ouverture du nouveau chemin de Crépey	
id	Acquisition d'une deuxième pompe à incendie	
id	Secours aux incendiés de la Cour	1000 fr
1832	Reconstruction du Pont au Voissu	2100 fr
1832	On dresse le cadastre	
1834	Construction de la maison commune actuelle	60.000 fr
1834	Acquisition de l'horloge communale	
1839	Construction du cassis principal de la Grand'Rue	1100 fr
1842	id du lavoir du Gouvet	
id	id de la Fontaine actuelle	

id	id	du cimetièrre	16000 fr
id	id	de la Fontaine du Fossé-Humbert	
1846		Secours aux indigents	3000 fr
1848		Construction de cassis dans les rues du village	4950 fr
1853		Secours aux indigents ; construction du chemin du Vaux	1500 fr
1854		Dépenses occasionnées par le Choléra	1600 fr
1854		Echange des pompes à incendie	2500 fr
1864		Fête du Comice agricole à Allain	300 fr
1867		Ouverture de la route forestière du ¼ en Réserve	
id		Achat des deux petites pompes actuelles	
1868		Chantier de travaux pour les indigents	1500 fr
1869		Construction des puits et des avenues au Muziard et au Han	
1869		Ouverture de la route forestière des coupes affouagères	2750 fr
1869		Achat et pose du chemin-de-croix de l'église	2900 fr
1870		Invasion allemande (voir ailleurs les dépenses)	
1876		Construction de l'école des filles et de l'Asile	15000 fr
1882		Curage et assainissement de l'Etang	1100 fr

Note

Ce Recueil de Matériaux pour servir à l'histoire du village d'Allain, se complète par une Notice géologique et agronomique formant, un volume à part de près de 100 pages, dont voici le résumé :

Esquisse géologique

Première partie : Relief du sol ;
Seconde partie : Description des couches géologiques
Grande oolithe ;
Forest Marble ;
Cornbrask ;
Oolithe moyenne ;
Troisième partie : Des alluvions.
Terres rouges (Dépôt rouge).
Terres blanches (Dépôt blanc).
Grève ou gressaille oolithique.
Des alluvions modernes.

Notice agronomique

Orographie
Hydrographie
Climat
Du sol arable : Sol argilo-siliceux (terres rouges)
Sols argilo-siliceux (terres blanches)
Des sols marneux
Des sols d'alluvions modernes
Des terres labourables
De l'assolement
Plantes cultivées
Des vignes
Des prairies naturelles
Des prairies artificielles
Des terres vagues ou vaines
Du sol boisé
De l'étang
Du bétail
Des instruments d'agriculture perfectionnés
Des chemins
Des eaux d'alimentation
Des gîtes d'amendements
Population du village
De l'émigration

Erreurs et préjugés à l'égard des animaux domestiques
Les petits oiseaux
Statistique agricole décennale (1882).

Documents complémentaires

Des seigneurs voués

On a vu précédemment (page 49) ce qu'était le seigneur voué. Jusqu'au commencement du XIV^e siècle on ne trouve, pour Allain, aucune trace de seigneur voué. Seulement sur la fin du siècle précédent ce titre appartenait à une noble famille à laquelle Jean de Blainville s'allia, et en 1306, on a vu que celui-ci, du consentement de la contesse sa femme, vendit la vouerie d'Allain à Aubert de Toullon (page 46).

De 1306 à 1486, elle demeura entre les mains des seigneurs de Toullon ; à cette dernière époque, elle fut confisquée au profit du duc de Lorraine, on verra tout à l'heure pour quel motif.

En 1525, le titre de voué d'Allain était à la possession du seigneur d'Acraigne (Frolois actuellement) ; on en trouve la preuve dans le procès intenté par l'abbé de Saint Epvre.

En 1626, M^r de Mercoeur seig^r de Thelod, possédait, sur la vouerie d'Allain, un certain droit, puisque à cette époque et à ce titre il touche certaines rentes « dépendant du comté de Vaudémont » (voy. page 65).

En 1749, elle était entre les mains de « très haut et très puissant seigneur, M^{irre} Charles Antoine comte de Rheins baron du S^t Empire (voy. page 85).

Enfin en 1789, le seigneur voué d'Allain était M. le comte de Ludre, lors du procès intenté aux habitants pour refus des rentes seigneuriales.

Des seigneurs de Toullon voués d'Allain

Les seigneurs de Toullon, voués d'Allain dont il est question, d'autre part, habitaient le château de ce nom dont on voit encore les ruines sur la montagne qui domine le village de Lixières, canton de Nomeny.

C'était une ancienne famille noble du pays, dont quelques membres furent attachés à la personne des Ducs de Lorraine, en qualité d'écuyers.

Les principaux membres de cette famille sont Aubert qui acheta la vouerie d'Allain en 1305 et Jean de Toullon, sur lequel elle fut confisquée en 1486.

En 1319, Aubert de Toullon, avec quelques complices, arrêterent Guillaume abbé de S^t Epvre, lui coupèrent le nez, la main et le pied, en sorte que quelques jours après, l'abbé mourut de ses blessures.

Les religieux de S^t Epvre poursuivirent le meurtrier qui fut condamné à fonder, à perpétuité, une chapelle dans l'abbaye de Saint Epvre, et à donner pour fondation et dotation de la dite chapelle, 15 livres de rentes annuelles sur ses terres.

En 1476, Jean de Toullon avait été l'un des premiers à embrasser le parti de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. En récompense, il fut nommé, par le vainqueur, conseiller du duché de Lorraine. Mais en 1486, Jean de Toullon fut cité devant le Bailly de S^t Mihiel et condamné, pour crime de félonie et de Lèze-Majesté, à un bannissement perpétuel ; ses biens furent déclarés acquis et confisqués au profit du duc de Lorraine.

Si on juge la lignée des seigneurs de Toullon par ces deux personnages, on en aura une bien triste idée.

De l'abbaye et des abbés de Saint Epvre, seigneurs haut justiciers, moyens et bas d'Allain et de Colombey

On ignore l'époque précise de la fondation de cette célèbre abbaye, mais on sait qu'elle était l'une des plus anciennes et des plus riches de la Lorraine. Saint Epvre mourut vers l'an 500, après avoir fait plusieurs miracles à Blénod-lès-Toul, à Saint Epvre et dans plusieurs autres localités. En 579, l'abbaye était déjà fondée et elle avait, pour abbé, Appolinaire.

Elle fut érigée près de Toul, dans le faubourg qui porte ce nom. En la fondant, on lui assigna de grands biens dans le Saintois, en sorte qu'en 940 elle possédait des biens considérables à Bruley, Villey-leSec, Allain, Colombey, Viterne, Saulxures, Selaincourt, Crépey, Germiny, Manoncourt, Atton, Blénod, Martigny, Moyenvic, Autreville, Ochey, Pierre et dans plusieurs villages aujourd'hui détruits.

Plus tard ces biens s'agrandirent encore.

L'abbaye eut à subir bien des vicissitudes ; elle fut plusieurs fois détruite et reconstruite. A la Révolution, elle fut vendue comme bien national.

On ne recevait à Saint Epvre, comme religieux, que des nobles.

La liste des abbés s'élève à plus de 60 ; voici le nom de quelques uns des plus marquants :

En 836, Frotaire, qui devint évêque de Toul et rétablit la discipline dans l'abbaye.

En 1314, Guillaume qui fut mutilé par Aubert de Toullon et ses gens et mourut de ses blessures.

En 1359, Vautrin de Favières qui gouverna l'abbaye pendant 42 ans.

En 1520, Damp Balthazar du Châtelet qui intenta un procès aux habitants d'Allain et de Colombey pour se faire déclarer, en sa personne et celle de ses successeurs à l'abbaye de S^t Epvre, possesseurs des bois des deux localités.

Quelques années après, Jean Cardinal de Lorraine.

En 1558, Jacques de Tavagny qui reconstruit l'abbaye en l'état où elle se trouvait à l'époque de la Révolution.

En 1663, Nicolas François de Lorraine.

En 1667, Claude François du Châtenet de Puysegur.

(En 1729, cet abbé ascensa à Claude Lagrange et à perpétuité, le moulin⁽¹⁾ établi sur le Bouvade et sur le territoire de Moutrot, moyennant un rente annuelle de 120 livres. Ses descendants l'occupent encore et en paient la rente à l'hospice de Toul).

En 1742, M^{re} Armant, prince de Rohan-Ventadour.

En 1748, le Cardinal Soubize, évêque de Molamaïde, coajuteur de Strasbourg, grand aumonier de France.

En 1778, le Cardinal, prince Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg, grand Aumonier de France⁽²⁾.

En 1790. L'évêque de Meaux en Brie.

Note sur la reconstruction du village

« Dans les campagnes dépeuplées par les invasions des Germains et les courses des brigands, le moine bénédictin bâtit sa cabane de branchage parmi les épines et les ronces ; autour de lui, de grands espaces jadis cultivés, ne sont plus que des halliers déserts. Avec ses compagnons, il défriche et construit ; il domestique des animaux demi-sauvages, établit une maison, une ferme, un moulin, une forge, un four des ateliers de chaussures et d'habillement. Selon sa règle, chaque jour il lit pendant deux heures ; sept heures durant, il travaille de ses mains, et il ne mange, il ne boit que le strict nécessaire. Par son travail intelligent, volontaire, exécuté en conscience, et conduit en vue de l'avenir, il produit plus que le laïque. Par son régime sobre, concerté, économique, il consomme moins que le laïque. C'est

⁽¹⁾ En 1789, les titres de ce moulin furent cachés par un conventionnel Pruniaux de Moutrot dans le but de se l'attribuer. M. Lagrange continue à le gérer, mais ne paye plus de rente. Vers 1810, Pruniot offre au fermier de l'acheter. Celui-ci refuse. Pruniot remet les titres à l'hospice de Toul, lequel était sans le savoir (les titres ayant été cachés) propriétaire du dit moulin. L'hospice exigea désormais 80^f de location annuelle. Vers 1860, le fermier le racheta à l'hospice pour 240 livres environ. Ce moulin est resté entre les mains de la même famille jusqu'en 1907, où il a été vendu par M^f Masson d'Allain à un habitant de Moutrot.

⁽²⁾ On raconte que ce Prévot, grand seigneur, vint à Allain, où il ne laissa pas une bien haute idée de sa douceur et de sa politesse.

Lorsqu'il arriva par la route de Nancy, toute la communauté se porta à sa rencontre jusqu'au pont de Vaux : les cloches sonnaient à toute volée. Le Prince arrêta sa voiture pour recevoir les autorités ; mais agacé par la réception peut-être, et le bruit du clocher, il se prit à dire tout à coup : « Que le diable te sonne ! »

En visitant la maison seigneuriale et la ferme, l'amodiateur lui demande de faire construire une citerne dont l'utilité lui fut démontrée. Il répondit brusquement : On te fera une fontaine qui te pissera dans la g..... (bouche). La citerne fut néanmoins construite ; c'est celle de la maison de mes parents.

pourquoi là où le laïque a défailli⁽¹⁾, il se soutient et même il prospère. Il recueille les misérables, les nourrit, les occupe, les marie ; mendiants, vagabonds, paysans fugitifs affluent autour de son sanctuaire. Par degré leur campement devint un village, puis une bourgade : l'homme laboure dès qu'il peut compter sur la récolte, et devient père de famille sitôt qu'il se croit en état de nourrir ses enfants. Ainsi se forment de nouveaux centres d'agriculture et d'industrie qui deviennent aussi des centres nouveaux de population.

Au pain du corps, ajoutez celui de l'âme, non moins nécessaire ; car avec les aliments il fallait encore donner à l'homme la volonté de vivre, ou tout au moins la résignation qui lui fait tolérer la vie et le rêve touchant et poétique qui lui tient lieu de bonheur absent ». (Voy. Taine : Les origines de la France contemporaine).

Quelques détails de l'occupation d'Allain par les Prussiens en 1870

On pouvait s'attendre à des excès de la part des soldats Allemands lors de l'invasion, mais on devait espérer rencontrer chez les officiers du savoir vivre et de l'ordre. Mais nous avons eu à constater ici, en un même jour deux faits peu honorables à la charge de ceux-ci :

Un médecin général de l'état major du général Kirchbach commandant le III^e corps de l'armée du prince Royal, a maltraité et poussé violemment du poing sur la poitrine, contre un mur, Mme Joslant, parce que celle-ci ne pouvait fournir pour son déjeuner tout ce qu'il exigeait.

Le même jour 18 août, un commandant pour le même motif, jetait brutalement contre un mur, une autre dame M^{me} Thouveninn Auguste dans un état de grossesse de huit mois très apparent. Les violences de cet officier supérieur vaient pour témoins deux officiers qui déjeunaient en ce moment, mais ceux-ci, par crainte n'osèrent pas intervenir ; ils furent indignés d'un pareil outrage. Ajoutons qu'à ce moment la maison avait été saccagée, la cave était enfoncée et les volets du placard gisaient sur le sol.

Les journaux ont raconté au moment de l'invasion que les Prussiens plaçaient en première ligne les troupes de la confédération du sud lorsqu'il s'agissait de marcher au combat ; mais quand il s'agissait de réquisition de vivres l'ordre n'était plus le même.

Voici un fait dont nous avons été les témoins à Allain, l'authenticité en est garantie.

Depuis quatre jours, les Allemands passaient chez nous en bataillons épais et les provisions du village étaient en grande partie épuisées, chaque maison était du reste très à court de pain car on l'avait réquisitionné les jours précédents ; bien des familles en manquaient déjà depuis deux jours. Dès le matin du 19 août un officier

⁽¹⁾ De même aujourd'hui les colonies des Trappistes en Algérie

prussien arrive et requiert toute la farine et les habitants en apportent qui 2 kilogr. qui 5, qui 10, les trois boulangers avec cette provision peuvent cuire toute la journée.

Vers midi arrivent près de 4000 Bavaois. On croyait que le pain préparé par les boulangers était destiné à ces troupes. Les soldats affamés faisaient la queue à la porte des boulangers, mais une sentinelle était placée là, le pain était consigné et aussitôt la cuite sortie du four, elle était apportée dans une des salles de la mairie ou le pain était tenu sous clef.

Vers huit heures du soir le pain cuit, on attendait la distribution générale, quand toute la fourniture faite par les trois boulangers est chargée sur des voitures pour être emmenée sur Vaucouleurs.

L'autorité municipale intervient pour chercher à apaiser la foule affamée ; l'officier prussien consentit à laisser 20 ou 40 kilogr. de pain pour les Bavaois. Ce jour-là il ne fut fait aucune distribution aux troupes logées chez nous que ces quelques kilogr. Mais qu'était-ce que cela pour 4000 hommes, aussi les soldats bavaois étaient-ils exaspérés.

Les jours suivants nous eûmes à loger d'autres troupes de la confédération du sud et nous apprîmes que ce qui s'était passé à Allain n'est pas un fait isolé mais que c'était un procédé érigé en système.

Liste des signataires de la réclamation au sujet des indemnités de guerre

n° d'ordre	Noms et prénoms des réclamants	Journées de logement et de nourriture réclamées pour		Indemnités accordées pour logement et nourriture	Montant des pertes ademnisés par le 20 p%
		hommes	chevaux		
1	Bagard Jean Claude journalier	26	"	51	"
2	Bagard Théodor, bûcheron	25	7	53	32 ^f
3	Bastien Auguste propriétaire	54	17	90	58.50
4	Bastin Jean-Pierre id	74	46	148	150.40
5	Banon Auguste charron	"	"	30	25
6	Bertin Nicolas cultivateur	53	39	101	201.70
7	Christophe Joseph & Cyprien	80	38	160	138
8	Coffigny Jean propriétaire	72	6	108	167
9	Cuvier Jean bûcheron	30	3	52	79
10	Cuvier Isidore et Duhant Jean	36	"	36	86
11	Davouze Antoine & Veuve Picard	66	4	108	192
12	Davouze Jean cultivateur	54	44	130	322
13	Davouze Sébastien et Nicolas son père	44	"	58	23
14	Davouze Maurice bûcheron	23	2	41	53.60
15	Davouze Sébastien id	42	24	84	69
16	Davouze Gustave tisserant	29	"	38	8
17	Davouze Prosper cultivateur	130	99	202	382
18	Dethorey Joseph bûcheron	31	"	39	33
19	Evrard Auguste propriétaire	100	39	147	104
20	Goberville Pierre cordonnier	44	16	75	52
21	Godard Joseph aîné (ex-cantonnier)	90 (?)	30 (?)	123	215
22	Grandcolas Jean Baptiste	90	12	98	86
23	Geoffre Nicolas journalier	33	"	40	24
24	Hanus Joseph id	34	6	52	90
25	Harmand Veuve id	"	"	41	"
26	Jeandot Jean Baptiste scieur	32	"	35	49
27	Jeandot Charles, journalier	27	"	32	22
28	Lagrange Auguste propriétaire	77	25	106	146
29	Lallemand Emile, boulanger	64	20	98	43
30	Lallemand Nicolas cultivateur	108	34	147	840.75
31	Laurent Pierre propriétaire	64	12	90	124
32	Lombard Nicolas Adolphe tisserant	31	"	32	93
33	Marchal Nicolas scieur de long	67	15	48	42
34	Najean-Marchal Edourd	30	8 (?)	56	136
35	Picard Joseph bûcheron	22	"	32	18
36	Picard Dominique maçon	50	15	86	102
37	Poitier Jean journalier	29	"	32	31
38	Rouyer François propriétaire	50	28	139	153
39	Vanier et veuve Lallemand	67	27	111	116
40	Vuillaume Joseph propriétaire	73	26	109	26
41	Vuillaume veuve & Gris	50	18	104	43
42	Vinot Auguste, ex-cantonnier	84	18	95	83
43	Vinot Joseph sellier	56	10	84	102
44	Yung, berger	"	"	50	"

45	Zablot & Remy veuve	59	20	71	125
Liste des Membres du Conseil municipal qui a opéré la Répartition					
1	Bagard Jean cordonnier	83	30	128	123
2	Bastien Remy cultivateur	97	40	157	320
3	Bigot Frédéric & son père	96	50	151	407
4	Christophe Laurent (maire)	92	50	167	302
5	Cuvier Victor	103	20	133	297
6	Henry Constant	76	40	136	628
7	Marchal Auguste & son père	104	40	164	603
8	Michel Remy	73	32	121	308
9	Mouchette Nicolas	50	20	80	152
10	Moudin Joseph & son beau-père	59	40	119	480
11	Thouvenin Joseph aîné	90	40	150	206
12	Vinot Najean	44	"	44	32